★ Année 1950. — N° 105 A. N. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 26 Octobre 1950. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.** ÉTRANGER . **2.100 fr.**
(Compte chèque postal: 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 236e SÉANCE

1re Séance du Mercredi 25 Octobre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Réarmement allemand. Suite de la discussion d'interpellations.
MM. Bonnefous, Pierre Cot, interpellateurs; Pierre Montel, Jules Moch, ministre de la défense nationale; Scherer, interpellateur; de Chambrun; Viard, interpellateur.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — Ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON AUGUET,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la troisième séance d'hier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

REARMEMENT ALLEMAND
Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations:
1° De M. Charles Serre sur les conséquences pour notre sécurité, l'équilibre des forces en Europe et le maintien de la paix, des décisions prises à la dernière session du Conseil de l'Atlantique et à la réunion de New-York des trois ministres des affaires étrangères, au sujet du réarmement de l'Allemagne et de la garantie donnée à la République fédérale allemande et aux secteurs occidentaux de Berlin;
2° De M. Paul Reynaud sur la politique du Gouvernement à l'égard des problèmes posés par la défense de l'Europe occidentale et, notamment, celui de la contribution militaire de l'Allemagne de l'Ouest à la défense commune;
3° De M. Florimond Bonte sur les immenses dangers que représente pour la paix et la sécurité française la funeste politique du Gouvernement à l'égard de la reconstitution à nos frontières d'une armée de l'Allemagne occidentale réactionnaire disposant de l'arsenal de la Ruhr et commandée par des généraux nazis et revanchards;
4° De M. Aumeran, sur les dangers que présenterait le réarmement allemand;
5° De M. Pierre Cot, sur les conséquences financières et politiques des projets militaires du Gouvernement;
6° De M. Louis Martin, sur le réarmement de l'Allemagne;
7° De M. de Chambrun sur le réarmement allemand;
8° De M. Edouard Bonnefous, sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne;
9° De M. Marc Scherer, sur les conditions dans lesquelles l'Allemagne occidentale peut être appelée à participer à la défense commune des nations démocratiques d'Europe;
10° De M. Viard, sur la politique du Gouvernement à l'égard de l'Allemagne et sur le réarmement de ce pays;
11° De M. Alfred Coste-Floret, sur les conditions dans lesquelles M. le ministre des affaires étrangères entend concilier les exigences de la sécurité française avec les nécessités d'une contribution allemande à la défense de la communauté atlantique.
La parole est à M. Bonnefous pour développer son interpellation.

M. Edouard Bonnefous. Mes chers collègues, il y a des décisions dans l'histoire des peuples qui engagent l'avenir de façon souvent irrémédiable.

Celle que le Parlement français est appelé à prendre en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne est, sans conteste, la plus lourde de conséquences depuis la libération.

Aussi bien en raison de sa position géographique que des douloureuses étapes qui jalonnent son histoire, la France a une expérience particulière, je dirai presque une vocation, à traiter de l'Allemagne.

Notre rôle, en dépit des colères que cela peut soulever, de l'irritation que provoquent toujours ceux qui pronostiquent un prévisible avenir, est de mettre en garde contre les illusions fâcheuses engendrées par des décisions hâtives.

Sans doute serait-il préférable que l'évolution de l'histoire s'adapte aux prévisions. Malheureusement, l'expérience nous prouve que rien de constructif ne peut s'établir sur une méconnaissance de la psychologie des peuples.

Si, de 1919 à 1933, on avait plus souvent tenu compte des avertissements de la France, avouez que bien des fautes auraient été évitées.

Franklin-Bouillon, du haut de cette tribune, adjurait, en 1930, le gouvernement français de ne pas oublier cette vérité d'évidence: « Il y a bien deux Allemagnes, l'Allemagne prudente et l'Allemagne cynique. L'Allemagne prudente, c'est celle qui gouverne aujourd'hui. L'Allemagne cynique, c'est celle, hélas! dont le nombre va chaque jour grandissant et qui, sans être encore au gouvernement, exerce sur lui une influence telle qu'elle l'amène lentement à faire ses volontés ».

L'arrivée de Hitler au pouvoir, en dépit des concessions faites par les alliés, ne donnait-elle pas singulièrement raison aux avertissements de ce Français clairvoyant ?

La France, qui ne fut pas écoutée entre les deux guerres, aurait pu reprendre la constatation désenchantée que Chateaubriand lançait à ses collègues anéantis et silencieux quand il démissionna de la Chambre des Pairs en 1830. « Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la patrie de mes avertissements dédaignés. Il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit ».

Dès que la France fait entendre de justes avertissements ou qu'elle met en garde, on lui reproche une obstination, un parti-pris, un manque de réalisme. Et, cependant, quels sacrifices n'a-t-elle pas faits à cette coopération franco-allemande!

Au lendemain des deux guerres perdues par l'Allemagne, la France a renoncé à la majeure partie de sa créance.

Le professeur André Piettre a fait récemment paraître un calcul particulièrement démonstratif. Tandis que les versements de la France à l'Allemagne après 1871 peuvent être évalués à mille milliards de nos francs 1949, les versements de l'Allemagne à la France de 1919 à 1933 atteignent quatre cents milliards de ces mêmes francs et le total des réparations reçues par la France après 1945 peut être évalué à 50 milliards de ces mêmes francs, soit le millième de notre créance. Si bien que la France a touché moins de la moitié de ce qu'elle a payé en 1871, et cela après deux guerres où son sol fut ravagé, des départements entiers détruits, où elle subit des pertes irréparables en hommes et en matériel.

L'Allemagne se plaint. L'Allemagne s'est toujours plainte. Elle se plaignait après 1919, elle se plaignait sous Hitler, elle se plaint depuis 1945. Toujours elle accuse le monde, si l'on ne satisfait pas toutes ses revendications, de l'entraver, de la brimer, de la persécuter.

C'est une méthode politique qui lui a depuis longtemps parfaitement réussi. Pourquoi l'abandonnerait-elle, alors qu'elle trouve constamment dans la plupart des pays des complices ou des avocats empressés ?

Que ceux qui pensent et disent que c'est faire preuve d'un esprit d'opposition systématique à l'Allemagne que d'exiger des précautions avant d'accepter son réarmement n'oublient pas combien le sort qui lui a été réservé fut clément par rapport aux conditions prédites aussi bien avant 1919 qu'avant 1945!

Non seulement l'Allemagne du traité de Versailles ne fut pas morcelée, mais son unité fut renforcée singulièrement par la disparition des vingt-deux dynasties princières. On lui concéda le droit de garder une armée de métier de 100.000 hommes, son potentiel industriel ne fut pas touché, ses criminels de guerre qui devaient être livrés ne le furent pas et M. Lloyd George put répondre un jour: « Cette potence-là, dont nous les avions menacés, n'était qu'électorale ».

En dépit d'une situation infiniment moins grave pour elle qu'en 1945, l'Allemagne de Weimar mit cependant plus longtemps à surmonter sa défaite que cette fois-ci. Elle mit sept ans à faire sa rentrée sur la scène internationale avec Locarno et son admission à la Société des Nations, et ne déclara officiellement se soustraire au payement des réparations qu'en juin 1936, c'est-à-dire dix-sept ans après la guerre.

Vous vous rappelez quels étaient les objectifs des alliés en 1945: destruction du militarisme allemand et du nazisme, déplacement et destruction du matériel industriel susceptible d'être adapté à la production de guerre, destruction des cartels industriels, plan Morgenthau, alors secrétaire d'Etat au Trésor du président Roosevelt, envisageant le retour à une Allemagne purement agricole. Tel était le sort qui devait lui être réservé. Celui qui est le sien effectivement permet de mesurer la différence entre les menaces et la réalité.

Sur le plan économique, de 1946 à 1949, le niveau de la production d'acier, qui avait été fixé à sept millions de tonnes, doit être porté à quatorze millions de tonnes; il atteint déjà douze millions de tonnes. La réalisation de la bizone a permis l'investissement d'un milliard de dollars. L'activité industrielle de la bizone, qui devait être limitée à 75 p. 100 du niveau de 1936, est portée à 95 p. 100 de ce niveau; la liste des usines à prélever pour les réparations avait été fixée à 1.636, puis à 682. En fait, depuis les accords de Petersberg, les démantèlements et les démontages ont été arrêtés.

Réforme monétaire, aide Marshall, reprise en main par les Allemands eux-mêmes des administrations centrales économiques, telles sont les étapes parcourues en quatre ans.

Par un paradoxe insuffisamment souligné, d'ailleurs, ce sont les vainqueurs qui se sont cette fois appauvris pour les vaincus. La part des réparations allemandes touchée par les Anglais représente moins de 2 p. 100 des sommes dépensées par la Grande-Bretagne. En ce qui concerne les Etats-Unis, la situation est encore plus frappante.

Et sur le plan politique ? De 1948 à 1950, l'Allemagne recouvre sa souveraineté, acquise par la Constitution fédérale. Elle eut un Parlement fédéral, un président de la République; un gouvernement est formé. Les actes du gouvernement fédéral, qui devaient être contrôlés *a priori*, le deviennent *a posteriori*. On autorise la création d'une police fédérale en plus de la police de laender. Accession à l'autorité de la Ruhr, signature des protocoles de Petersberg, entrée à l'O. E. C. E., représentation consulaire, entrée au Conseil de l'Europe, quel chemin parcouru! Quel redressement! En cinq ans, l'Allemagne, réduite au chaos au lendemain de la guerre, a repris en mains, quoique encore occupée, toutes les cartes indispensables à une grande nation.

Elle a conservé et même accru sa puissance démographique, ainsi que nous allons le voir. Elle a retrouvé sa puissance industrielle et elle a recouvré sa souveraineté interne.

Il ne lui manque plus que de recouvrer sa puissance militaire. Alors, selon l'expression d'une grande revue américaine, « l'Allemagne, à ce moment, risque de devenir le véritable vainqueur de la seconde guerre mondiale. »

L'Allemagne vaincue de 1918, qui était tombée beaucoup moins bas, a remonté la pente beaucoup plus lentement.

Qu'ils méditent sur ces faits ceux qui trouvent toujours insuffisants les sacrifices consentis et les concessions accordées!

Qu'ils renoncent à nous assourdir de leurs réclamations incessantes, ceux qui, constamment insatisfaits, de l'autre côté du Rhin, usent avec une habileté consommée de cette méthode bien connue pour nous obliger à aller toujours plus loin!

Si l'Allemagne a, cette fois, parcouru si aisément la route de son relèvement, c'est parce que la paix n'a pu être réalisée, et que le désaccord des vainqueurs lui a permis, comme on pouvait le redouter, d'en tirer le maximum d'avantages.

Pourquoi l'un des partenaires de la victoire de 1945 a-t-il, par l'intransigeance de sa politique expansionniste, réussi à effacer dans l'esprit des peuples la raison même du conflit qu'il fallut subir pour mettre fin à l'hégémonie allemande ? Parce que: selon l'observation très pertinente de M. Anthony Eden à la Chambre des Communes, le mois dernier, la Russie n'a respecté ni la lettre, ni l'esprit des négociations auxquelles elle a participé librement et de son plein gré. De stade en stade, cette attitude a pratiquement conduit au point mort les négociations internationales et les contacts avec elle.

Pourquoi l'attitude de l'U. R. S. S. à l'égard de l'Allemagne orientale a-t-elle marqué un renversement rapide et total de sa politique ? Proclamation de la République allemande de l'Est, création de la police militarisée de la zone orientale, autorisation de l'entrée des petits nazis dans les partis politiques et, surtout, transformation de l'économie allemande par le début d'une industrialisation de l'Allemagne orientale, autrefois en majorité agricole!

Tout cela a incontestablement engagé les Occidentaux à une surenchère démagogique dont les seuls bénéficiaires furent, bien entendu, dans l'un et l'autre camp, les Allemands eux-mêmes.

Est-il besoin de rappeler, enfin, que toutes les tentatives faites par l'U. R. S. S. pour entretenir l'inquiétude y ont aussi puissamment contribué ?

Grâce à sa position stratégique de ligne intérieure, elle a pu habilement multiplier les secousses de la guerre des nerfs: guerre civile de Grèce, Azerbaïdjan, blocus de Berlin, politique

expansionniste en Extrême-Orient. Toutes ces péripéties aggravent encore la situation créée par les conquêtes territoriales qui permirent à l'influence russe de s'étendre de l'Elbe au Pacifique.

La menace engendre la peur, la peur suscite l'insécurité. C'est cette peur, dénoncée avec force par le président Spaak dans son remarquable discours à l'O. N. U. en septembre 1948, qui a anéanti définitivement les espoirs d'un règlement pacifique. C'est cette peur et cette insécurité qui ont commencé à renverser la situation acquise en 1945 par la défaite des dictatures fasciste et nazie.

Et pourquoi, mesdames, messieurs, pourquoi l'U. R. S. S. a-t-elle décidé, à ce moment-là, de consacrer des sommes considérables à son budget militaire, au lendemain de l'effondrement allemand ? Que pouvait-elle craindre alors de l'Allemagne ? Etait-elle menacée en Extrême-Orient par la Chine ou par le Japon vaincu et occupé ?

Par les Etats-Unis, alors que ceux-ci décidaient une démobilisation accélérée, puisque, dès la fin de 1945, la moitié de l'armée de terre était démobilisée, soit 6 millions de soldats en neuf mois ? Si bien qu'en juillet 1947, les Américains n'avaient plus que 1.670.000 hommes sous les drapeaux, alors que l'U. R. S. S. en avait encore 4 millions, qu'elle disposait de 14.000 avions, soit le double de la puissance de la Luftwaffe en 1940, et que sa capacité de production de blindés était de 45.000 chars environ par an.

On nous dit que l'U. R. S. S. ne veut que la paix: certains dessinent des colombes, d'autres signent des manifestes. Et malgré cela vous restez sceptiques.

Comment ne le seriez-vous pas, quand vous apprenez qu'en 1950 les forces armées de l'U. R. S. S. dépassent 4 millions d'hommes, contre 1.600.000 pour les Américains et que le budget militaire de l'U. R. S. S. s'enfle chaque année...

M. Alfred Biscarlet. Voulez-vous me permettre une observation ?

M. Edouard Bonnefous. Je n'ai interrompu personne. Des orateurs de votre groupe interviendront et pourront me répondre. Je vous demande donc la permission de poursuivre mon exposé.

Je n'ai d'ailleurs rien dit qui puisse choquer en quoi que ce soit les communistes.

M. Alfred Biscarlet. Vous énoncez toute une série d'erreurs.

M. le président. Veuillez garder le silence. Vous n'avez pas la parole.

M. Edouard Bonnefous. Pourquoi, en U. R. S. S., le budget de la défense nationale atteint-il 18,5 p. 100 du budget total, en augmentation constante ? Pourquoi le pourcentage du revenu national consacré aux dépenses militaires est-il le plus élevé du monde, avec 13 p. 100, alors qu'avant l'agression de la Corée il n'était que de 5,9 p. 100 aux Etats-Unis ?

Pourquoi le temps du service militaire en U. R. S. S. est-il le plus long du monde, avec deux ans pour l'infanterie, trois ans pour le génie et l'artillerie et quatre ans pour les armes spécialisées ?

Déjà, en 1853, certains adjuraient le monde de se mettre en garde contre le danger du panslavisme.

« Depuis Pierre le Grand, la frontière russe a progressé vers Berlin, Dresde, Vienne, de près de 1.100 kilomètres, vers Constantinople de 700 kilomètres, vers Téhéran d'environ 1.600 kilomètres.

« Au cours de ces soixante dernières années, les acquisitions de la Russie sont égales en superficie et en importance à l'empire tout entier qu'elle possédait en Europe avant cette date.

« Aussi sûrement que toute conquête appelle une autre conquête, toute annexion une autre annexion, il est aussi sûr que la conquête de la Turquie par la Russie ne sera qu'un prélude à l'annexion de la Hongrie, de la Prusse, de la Galicie et à la réalisation finale de cet empire slave dont avaient rêvé certains fanatiques du panslavisme. Arrêter la politique d'annexion est une question de la plus haute importance. »

Quel est le communiste qui ne souscrirait pas à cet appel puisqu'il est signé de Karl Marx et qu'il a — ce qui est piquant — paru en 1853 dans le *New-York Tribune* ?

On peut épiloguer longtemps sur les causes de l'attitude soviétique qui a provoqué le réarmement dans lequel elle engage à leur tour les puissances occidentales. Certains croient que c'est une erreur de jugement, une faute majeure. Je crois plutôt que c'est une suprême habileté.

De différents côtés, et encore tout récemment dans un grand hebdomadaire suisse, on se demandait si, en provoquant un boom des armements dans les pays occidentaux, l'U. R. S. S. n'essaie pas de précipiter ce qu'elle considère comme inéluctable, « les forces d'autodestruction immanentes du capitalisme ».

Sans doute a-t-elle déjà obtenu un résultat majeur, qui est d'entraver le gigantesque programme du président Truman pour le développement des territoires arriérés et qui aurait pu être le point de départ d'une activité saine. De cette façon, elle a réussi à empêcher l'élévation du niveau de vie dans le monde.

Par un singulier paradoxe d'ailleurs, cette politique a également rendu impossible la crise que l'U. R. S. S. pronostiquait pour l'économie américaine. Bien plus, elle a obligé l'Occident à pratiquer une reconversion de l'économie de paix en économie de guerre, reconversion qui doit permettre le rétablissement l'un équilibre entre les forces respectives des puissances. Malheureusement, il n'est pas douteux que la partie qui s'engage comporte des risque: trop évidents pour qu'il soit besoin ici de les souligner à nouveau; il est à craindre également qu'elle provoque, par contre-coup, des difficultés internes dont la propagande communiste ne manquera pas d'essayer de profiter.

Alors, disent certains: la seule solution, c'est le réarmement de l'Allemagne.

Ce réarmement unilatéral de l'Allemagne est, à mon avis, difficile à réaliser, sûrement dangereux, et serait probablement inefficace.

Sans se faire d'illusions excessives sur la sincérité absolue de l'opposition d'une grande partie de l'opinion allemande au réarmement, ce serait une grande légèreté et une coupable imprudence de l'ignorer.

Unanime en tout cas sur ce point, l'Allemagne refuse d'être le mercenaire de l'Europe. Elle n'accepte pas d'être le bouclier d'une Europe qui, après l'avoir empêchée de gagner sa guerre contre la Russie, prétendrait maintenant lui faire supporter, au nom de la démocratie et de la liberté, une guerre qui ne l'intéresse pas.

Allez en Allemagne, écoutez les conversations, lisez les journaux. Voici l'opinion courante que est formulée: « Hitler avait compris exactement, et il avait la volonté d'exterminer les bolcheviks. Il en a été empêché par les démocraties, qui ont conclu une alliance avec les bolcheviks, pour leur propre perte. Eh bien! maintenant, que MM. les démocrates boivent le vin qu'ils ont tiré. »

Certains, en Allemagne, avec un froid réalisme, pensent que, dans une guerre éventuelle, l'Allemagne, en raison de sa position géographique, a moins de risques à courir en se laissant occuper qu'en combattant au centre même de son territoire, ce qui multiplierait de part et d'autre du rideau de fer des destructions incalculables pour le Reich.

D'autres également, comme le pasteur Niemoeller, déjà cité hier, dirigeant d'une très importante fraction de l'église réformée, engagent le peuple allemand à s'opposer à tout réarmement. Le pasteur Niemoeller ne veut pas — je reprends ses propres termes — que les citoyens allemands soient « la chair à destin dans une aventure dont on néglige de leur expliquer le sens ». Et M. Heinmann a démissionné du gouvernement pour la même raison.

Les socialistes nous ont formellement avertis, par la voix de M. Carlo Schmidt, à l'Assemblée européenne de Strasbourg, en août dernier, qu'ils se refusaient, dans l'état de désorganisation européenne, à donner leur accord à tout projet de réarmement allemand et qu'ils s'y refuseront tant que l'Europe, c'est-à-dire tant qu'une autorité politique supranationale européenne n'aura pas été formée.

Ceux qui acceptent, ou qui souhaitent sans le dire publiquement, l'idée du réarmement allemand, comme les militaires, posent des conditions inacceptables. Ils veulent d'abord, et préalablement à tout effort, une reconnaissance de la souveraineté intégrale de l'Allemagne et une réhabilitation du soldat allemand.

Veut-on un exemple typique de ces exigences ?

« Nüremberg, Landsberg, Werl, Aseq et Oradour, avec d'innombrables condamnations de soldats et de généraux allemands, rendent pour nous tout simplement impossible le port des armes, aussi longtemps que cette injustice n'aura pas été solennellement rapportée et réparée par des actes. »

C'est un texte que je viens de lire et non pas une interprétation.

Ainsi, nous voilà avertis. Il nous faudra porter nos excuses aux bourreaux et aux incendiaires d'Oradour, préalablement à toute remilitarisation outre-Rhin. Il n'est pas un Français, j'espère, qui pourrait supporter une pareille indignité. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Autres conditions: en aucun cas, les Allemands ne doivent servir de lansquenets; le commandement des forces allemandes doit, jusqu'au sommet, être confié à des Allemands; l'Allemagne doit être représentée à l'état-major suprême de la défense occidentale et ne pas être défavorisée par l'attribution des armes.

Enfin et surtout, ils veulent l'égalité des droits, du point de vue qualitatif, étant bien entendu que l'importance de leur participation et de leur responsabilité sera proportionnelle à l'importance de leur population et de leur potentiel industriel,

ce qui assurerait à l'Allemagne une prééminence immédiate sur toutes les autres nations du continent.

Le réarmement allemand est dangereux. On accuse volontiers la France d'avoir l'obsession du danger allemand. Avouez que l'Histoire pourrait justifier une telle obsession.

Mais, cette fois, les réticences françaises ne sont pas fondées sur la crainte d'une nouvelle invasion allemande de nos territoires. Il faut que l'on se persuade à l'étranger que, particulièrement en ce moment, l'attitude de la France n'est pas inspirée par une crainte aussi chimérique. Nous savons que nos fidèles alliés des deux guerres se trouveraient une fois de plus à nos côtés. Nous mesurons à leur juste valeur les assurances et les garanties que nous donnent les Etats-Unis.

Mais l'opinion française à conscience d'un autre danger. Hier, le président Reynaud nous disait que, dans l'histoire, le péril se déplaçait. Au XVIIIe siècle, l'Espagne menaçait la France. Déjà, disait-il, l'Allemagne n'est plus menaçante.

Malheureusement, en ce qui concerne l'Allemagne, la situation est bien différente, car, même si elle n'est pas agressive, elle reste menaçante.

En effet, contrairement à ce qu'on croit trop souvent, la population allemande est actuellement plus nombreuse qu'en 1937. On l'a déjà dit hier, 48 millions d'habitants peuplent l'Allemagne occidentale seulement, excédents de naissances, réfugiés ont concouru à ce résultat. La densité de la population, surtout, s'est accrue prodigieusement, de 40 p. 100 environ, par suite de la diminution du territoire. Elle est passée de 142 habitants au kilomètre carré à 200, contre 76 en France. Si bien qu'actuellement, au cœur même de l'Europe, l'Allemagne occidentale est le pays le plus peuplé de ce continent.

Ce qui rend plus préoccupant ce problème déjà angoissant, c'est l'absence de responsabilité de l'Allemagne dans les autres parties du monde. Tandis que de nombreux pays d'Europe sont, comme la France, obligés de distraire une partie de leurs forces humaines et matérielles pour faire face à leurs engagements internationaux et poursuivre la mission civilisatrice qu'ils ont acceptée, l'Allemagne occidentale, elle, peut concentrer la totalité de sa force sur le territoire qui est compris entre le Rhin et l'Elbe. Confinée en Europe occidentale, sa masse pèse d'un poids étouffant et accroît encore le déséquilibre initial.

Enfin, sur le plan économique, il suffit de regarder les statistiques récentes pour constater le relèvement prodigieux de sa production industrielle qui, en août dernier, atteignait 113 pour 100 du niveau de 1936, contre 88 p. 100 en 1949.

La part de l'Allemagne dans l'industrie occidentale est écrasante.

Pour l'acier, savez-vous que la production de l'Allemagne, est de 12 millions de tonnes, contre 8 tonnes et demie pour la France, la totalité de celle de l'Europe occidentale moins l'Allemagne et l'Angleterre étant de 17 millions de tonnes ?

Pour le charbon, savez-vous que l'Allemagne occidentale produit 180 millions de tonnes contre 50 millions de tonnes pour la France et 140 millions de tonnes pour toute l'Europe occidentale sans l'Allemagne et la Grande-Bretagne ? Je pourrais multiplier les chiffres.

Arrêtons-nous aussi un moment sur ce problème, capital pour la paix de l'Europe, de la décartellisation. Vous vous rappelez que les alliés avaient estimé à juste titre que la concentration des industries du fer et du charbon de la Rhur constituait un danger permanent. Vous vous rappelez que la loi n° 27 de la haute commission, qui avait succédé à la loi n° 75, avait prévu la mise en liquidation des grands konzerns et la réorganisation de leurs actifs sidérurgiques et charbonniers, pour les diviser en un nombre maximum de compagnies sidérurgiques et minières indépendantes les unes des autres.

L'opération devait se dérouler en deux temps : découpage des actifs, dévolution de la propriété aux sociétés nouvelles.

Eh bien! mesdames, messieurs, la haute commission alliée poursuit bien son œuvre de découpage des actifs de sociétés, mais au milieu des pires difficultés. Les manœuvres dilatoires destinées à gagner du temps pour sauver le maximum se multiplient à l'envi.

Mais, même ce travail une fois terminé, le problème ne sera pas résolu, le gouvernement allemand restant maître de la dévolution de la propriété aux sociétés nouvelles. Or, quand on connaît l'influence exercée dans le gouvernement de Bonn par les anciens propriétaires des konzerns, qui sont même maintenant personnellement représentés par le nouveau ministre de l'intérieur, on peut se faire une idée de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité qu'il y aura à réaliser le découpage des actifs des sociétés minières.

Un réarmement allemand sans conditions très strictes renforcerait une féodalité industrielle associée à la caste militaire en voie de reconstitution; féodalité industrielle de la Ruhr qui non seulement n'a pas disparu, mais dont l'influence est devenue d'autant plus forte que l'Allemagne a été coupée en deux; si bien que l'on peut qualifier la Ruhr de poumon d'acier du gouvernement de Bonn.

Les conséquences d'une telle renaissance seront rapides et de portée incalculable.

En ce qui concerne le plan Schuman, le plan dont notre ministre des affaires étrangères est l'auteur et qui a soulevé non seulement en Europe, mais dans le monde, le plus légitime et le plus vif enthousiasme, il risquerait d'être gravement menacé si nous laissions faire un réarmement unilatéral.

Hélas! certains craignent, et peut-être n'ont-ils pas tort, que l'Allemagne, ayant déjà franchi une étape décisive par son réarmement, ne se détourne maintenant de ce plan qui portait nos espoirs ainsi que ceux de l'Europe.

Les déclarations du ministre de l'intérieur, le docteur Lehr, qui, le 1er octobre dernier, avant son entrée dans le cabinet Adenauer, attaquait, comme représentant de la grosse industrie allemande, le plan Schuman, sembleraient, hélas! confirmer ces craintes, malgré le communiqué du gouvernement allemand publié après coup.

Le docteur Lehr a osé affirmer en effet que le gouvernement français n'avait d'autre but que d'obtenir par le plan Schuman ce qu'il n'avait pu obtenir par la guerre; ce qui prouve que la passion nationaliste n'a pas fini d'aveugler certains esprits outre-Rhin.

Avouez que, quand on sait justement que ce sont ceux-là qui sont les plus favorables au réarmement allemand, on a des raisons très légitimes d'inquiétude.

Je voudrais, en terminant sur cette partie économique, vous dire que le réarmement de l'Allemagne va présenter un danger considérable en ce qui concerne le développement incontrôlé de l'industrie lourde allemande.

Vous savez que le relèvement économique de l'Europe, équipement et modernisation, s'est fait sans l'Allemagne, d'où un développement rapide de la sidérurgie et de l'industrie chimique. Vous voyez tout de suite le danger d'associer l'Allemagne au réarmement si on ne l'intègre pas dans une Europe économique. Déjà, en 1949, on a enregistré un ralentissement de certaines industries en Europe. En participant à l'effort de réarmement, l'Allemagne va développer ses industries de base dont le supplément de production ne pourra être absorbé que si l'économie européenne est organisée au préalable. Cette situation sera d'autant plus grave que le réarmement provoquera inévitablement en Europe une augmentation des achats en dollars et une diminution des exportations et des investissements.

Avant de conclure, je voudrais dire un mot des dangers politiques.

Les réticences, les incertitudes, sincères ou savamment calculées, les appels impatients de Manteuffel ou les confidences de Schwerin, exigeant l'un et l'autre la reconstitution des forces blindées allemandes, confirment, selon l'expression de mon ami le président Plaisant, qu'il y a « un dessein prémédité outre-Rhin. »

Est-ce pour défendre en Europe qu'une certaine partie de l'Allemagne souhaite retrouver tout de suite une grande partie de son potentiel militaire ? En fait, l'Allemagne, vous le savez, aspire à son unité disparue. Et voilà le grand danger du réarmement allemand tel qu'il est envisagé.

Ayant très habilement manœuvré pour faire croire qu'on lui forçait la main, que c'est contre son gré qu'elle agit, l'Allemagne s'efforcera d'obtenir des assurances, des promesses et des engagements.

Elle a eu à souffrir de la guerre, elle a été amputée territorialement, elle est sûrement la seule puissance de l'Europe occidentale qui ait aujourd'hui des buts de guerre. Elle ne se contentera pas de jouer un rôle purement passif dans une organisation purement défensive.

Faudra-t-il payer le concours allemand de la promesse de l'aider à réaliser ses buts de guerre évidents, la reconquête des territoires perdus ? Risquons-nous un jour d'être entraînés à la guerre pour que l'Allemagne reconquière Kœnigsberg ?

Voilà le drame de la situation présente et les risques que l'on courrait à s'engager à la légère. D'ailleurs, si vous pouvez douter de mes paroles, lisez, dans la presse de ce matin, la déclaration de source gouvernementale allemande qui dissipe sur ce point toute illusion.

« L'Europe » déclare-t-on à Bonn, « est encore une idée trop vague pour que des individus soient prêts à mourir pour elle. Il faut la rapprocher des intérêts nationaux. »

Nous savons ce que cela veut dire : cela veut dire la grande Allemagne.

Le désir de paix à tout prix, qui frise la passivité chez certains Allemands, ne fera que rendre plus nécessaire encore les concessions et les engagements précis. Les dirigeants de l'Allemagne occidentale, s'ils veulent faire accepter un effort militaire, devront secouer l'apathie de ceux que le souvenir des deux guerres écrase et qui sont prêts à tout subir sous prétexte que rien ne leur arrivera de pire.

Croit-on que la seule défense de l'idéal démocratique suffira à sortir cette Allemagne de sa léthargie ? Hélas non! Il lui faudra des buts plus précis, ceux qui ont dans le passé fanatisé ces masses traditionnellement attachées au vieux Dieu allemand.

Si l'on veut empêcher l'Est de l'Allemagne d'exercer ce pouvoir fascinant sur l'Allemagne occidentale, il faut donner à la jeunesse allemande une idée, il faut lui proposer un but, et tous les observateurs perspicaces et objectifs vous diront que seule l'Europe est susceptible, et encore, de l'intéresser sinon de la passionner, car sans cela l'Allemagne fédérale regardera forcément vers l'Est en raison de l'attrait exercé par les territoires perdus et même de l'organisation traditionnelle du commerce allemand.

Enfin, n'oublions pas que les cadres des formations militaires allemandes ont toujours été recrutés parmi les Junkers prussiens qui, par tradition politique et militaire, ont toujours été tentés de collaborer avec la Russie. Or, beaucoup d'entre eux sont dans l'Allemagne occidentale aujourd'hui, et si les cadres devaient comprendre de tels éléments, on peut être sûr que les Soviets sauraient promettre à ces officiers dépossédés par l'amputation de l'Allemagne de l'Est de leur rendre leurs terres pour s'en faire d'éventuels complices ou des alliés.

N'est-ce pas une constante de la politique allemande que de chercher à l'Est le contrepoids ou la contre-assurance ? Relisez l'histoire, mesdames, messieurs; elle est jalonnée au XIXe et au XXe siècles par les accords, les traités et les conventions entre la Russie et la Prusse d'abord, puis entre l'Allemagne et la Russie.

1813, 1814, 1815, 1863, 1873, 1881, 1887, et au XXe siècle, c'est Brest-Litovsk en 1918, Rapallo en 1922, et ce que l'on a trop oublié, au lendemain même de Locarno qui donnait à l'Allemagne les avantages que l'on sait, elle éprouva le besoin, et ceci dès avril 1926, de confirmer le traité de Rapallo de neutralité et de non-agression entre l'Allemagne et l'U. R. S. S.

En 1933, Hitler arrive au pouvoir. Va-t-il changer de politique ? Absolument pas. Il proroge le traité de 1926 et, pour couronner cet édifice, vous le savez bien, c'est, le 23 avril 1939, l'accord germano-soviétique.

C'est parce que nous ne sommes pas sûrs de l'Allemagne, répondent certains, que nous voulons la ranger du côté des puissances occidentales.

Croyez-vous, si vous favorisez son réarmement, sans l'intégrer dans une véritable organisation européenne, que vous ne lui fournirez pas tous les moyens pour rendre efficace et payante sa volte-face ? C'est bien ce que se demandait récemment avec inquiétude le *Manchester Guardian*, qui mettait en doute la confiance en l'Allemagne en tant qu'alliée totalement indépendante.

Enfin, êtes-vous tellement sûrs que les Allemands consentiront à se battre entre eux, ceux de l'Est et ceux de l'Ouest ?

Le président Paul Reynaud a évoqué hier Spartacus et les années qui suivirent la défaite de 1918. Mais peut-on comparer les divisions profondes de l'opinion allemande à cette époque avec cette division artificielle et purement géographique décidée par les vainqueurs de Potsdam ?

Le *Deutschland über alles*, soyez-en sûrs, l'emportera toujours sur les antagonismes, les oppositions, les rivalités des autres puissances et même des systèmes politiques.

En outre, a-t-on réfléchi au manque de synchronisme qui risque d'aggraver singulièrement la situation présente, car tandis que le réarmement allemand est un danger pour l'U. R. S. S. dès qu'il est commencé, il n'est une sécurité pour l'Europe que quand il est terminé.

Donc, hiatus, période intermédiaire très périlleuse qui, pour y parer, exigerait un renforcement considérable de la défense européenne dans le temps même où l'on formerait les divisions allemandes.

Aussi, en mon nom personnel, je tiens à dire que j'approuve totalement la déclaration du gouvernement français sur la création d'une armée européenne. D'abord parce qu'elle est dans la ligne de la politique extérieure française en faveur de l'union européenne et la sécurité collective, ensuite parce qu'une majorité considérable de députés européens des divers pays qui constituent l'Assemblée de l'Europe a déjà approuvé un tel principe cette année même.

L'opposition à la création d'une armée européenne risquerait d'être interprétée en France et à l'extérieur comme un refus par la France d'avancer sur la voie de la construction européenne ou, ce qui serait plus grave encore, comme l'acceptation résignée d'un réarmement unilatéral de l'Allemagne.

Sans doute, les risques, les dangers du réarmement allemand ne disparaîtront pas dans une Europe en voie d'organisation. Ils seront cependant moins redoutables. Il aurait été préférable, bien sûr, de faire d'abord une Europe dans laquelle l'Allemagne aurait trouvé, par la suite, sa place. Mais les récriminations sont vaines. Si l'on veut que le réarmement allemand ne se fasse pas contre l'Europe, il est indispensable de l'intégrer dans une organisation européenne digne de ce nom, faute de quoi nous allons laisser reconstituer l'Allemagne au moment même où certains désespèrent de créer l'Europe.

Or, il faut le dire nettement, sans une prise de position catégorique des Etats-Unis et un avertissement formel à adresser à ceux qui s'efforcent, hélas!, avec succès, à torpiller l'Europe de l'intérieur, il n'y a aucune chance de voir l'Europe s'organiser.

Est-il besoin de rappeler ici, après tant d'autres, les lenteurs et l'obstruction systématique et croissante de certains milieux, en Scandinavie et en Grande-Bretagne ?

Après la brochure surprenante publiée par le parti travailliste ou avec son estampille, en juillet dernier, je crois qu'aucun doute n'est plus possible. L'Europe est paralysée, elle est freinée, elle est entravée. Et tout récemment encore, à Margate, le congrès du parti travailliste se résignait à l'idée d'une coopération militaire européenne, à condition, était-il dit, qu'on ne pousserait pas plus avant l'idée de l'unification économique et politique.

Peut-on défendre sérieusement une idée aussi paradoxale: une Europe militaire mais pas d'Europe politique, économique, alors que, de nos jours, aucune armée ne se constitue sans une économie ?

Nous ne sommes plus au temps où la force militaire était seulement représentée par des armées qui pouvaient alternativement passer d'un camp à l'autre.

Sans une Europe organisée, pas de force armée européenne vraiment efficace.

Une autre raison impose aussi cette organisation économique et politique de l'Europe, et c'est en cela que j'approuve le projet du Gouvernement. Pourquoi les peuples se battraient-ils en Europe occidentale ? Pour maintenir le chaos, les mauvaises conditions économiques, l'anarchie des échanges ? Allons donc!

Je sais bien qu'on nous répondra: Parce qu'ils défendront la démocratie et la liberté.

Sans doute est-ce là un très noble idéal, et je ne doute pas que la France tout entière soit prête à se battre pour cet idéal.

Malheureusement, je suis beaucoup plus sceptique sur la possibilité que cet idéal aura d'enflammer d'autres peuples de l'Europe, d'autant que cette démocratie et cette liberté elles-mêmes seront menacées dans une Europe qui ne trouvera pas son unité.

Il faut donner aux peuples dont on exige sans cesse de nouveaux sacrifices une espérance aisément réalisable. Il faut surtout leur prouver que les démocraties, elles aussi, réussissent dans leurs entreprises quand elles sont décidées à créer une véritable coopération.

On ne gagne pas les batailles avec un idéal purement négatif. Or, même dans un conflit défensif de l'Europe occidentale, il faut donner aux peuples des raisons de se défendre.

L'Allemagne aura une raison immédiate de se défendre dans un conflit défensif. C'est qu'elle saura que la victoire lui permettra de reconquérir les territoires perdus.

Mais quel sera l'espoir des autres pays d'Europe, après de durs combats, des destructions coûteuses, des pertes humaines douloureuses ? De voir une nouvelle hégémonie allemande succéder à la menace soviétique ?

Ainsi, le cauchemar ne finira jamais; sans cesse renaîtrait l'hydre menaçant l'Europe déchirée et mutilée.

L'avenir de l'Europe dépend pour une large part de sa volonté, de sa foi, de sa certitude dans la pérennité de son avenir.

Si les Etats-Unis s'efforcent de vaincre les résistances à une organisation de l'Europe, alors on peut être assuré du succès de l'entreprise.

L'Allemagne serait placée à son rang dans cette Europe. A ce moment-là, on verra les timorés, les boudeurs, les attentistes rejoindre le premier carré. Créons une autorité politique européenne sans laquelle il n'y aura pas d'armée européenne efficace.

Dans un livre remarquable qu'auraient dû lire tous ceux qui s'intéressent à l'Allemagne, et qui aurait dû servir d'avertissement à tous les Français, intitulé *Le Relèvement de l'Allemagne*, Albert Rigaud disait déjà en 1938 — retenez la date, mesdames, messieurs — que « pour conjurer l'orage menaçant, l'heure était venue où les nations devaient s'organiser pour la défense ».

Il poursuivait: « La tâche est difficile à cause des égoïsmes et des préventions des uns et des autres.

« Il ne suffit pas de conventions, d'alliances, de pactes, de résolutions qui ne dépasseraient pas les mots. Il y faut une organisation unique de l'économie, des finances, de la production, de la propagande, des forces militaires, aériennes et navales. Il y faut un seul plan d'action, un commandement unique préparé jusque dans le détail.

« Si la civilisation chrétienne — ajoutait-il — et libre veut survivre, elle doit s'organiser au plus vite ».

Un an plus tard, les pays de liberté, faute d'avoir voulu entendre cet avertissement, avaient à subir le choc le plus rude de leur histoire.

Douze ans ont passé; la liberté est une fois encore en péril. Si le danger qui vient de l'Est de l'Europe est d'une origine différente, il n'en est pas moins redoutable pour notre civilisation.

Les égoïsmes, les préventions, l'esprit de routine réussiront-ils à nouveau, comme en 1938, à empêcher l'adoption des seules mesures qui peuvent assurer une défense efficace, si efficace même qu'elles détourneraient peut-être de leur entreprise maléfique ceux qui menacent la liberté et la paix ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Cot, pour développer son interpellation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Cot. Mesdames, messieurs, au seuil de mes explications, je désire poser à M. le président du conseil trois questions.

En effet, j'ai écouté hier avec la plus grande attention sa déclaration, j'en ai relu ce matin les termes; mais j'avoue ma perplexité : je ne suis pas très sûr de pouvoir en discerner d'une manière exacte la portée et peut-être le sens.

Après l'avoir écouté, j'ai eu l'occasion de rencontrer dans les couloirs un certain nombre de parlementaires de la majorité, adversaires comme moi du réarmement allemand. Ils m'ont dit: Cette déclaration, c'est un refus; c'est un refus poli, mais c'est un refus. En subordonnant la constitution d'unités allemandes à l'établissement d'organes politiques dont l'existence est problématique ou du moins lointaine, le Gouvernement français a pris le meilleur moyen qui s'offrait à lui pour déclarer qu'en l'état actuel de la conjoncture internationale, il ne pouvait pas accepter, sous quelque forme que ce soit, le réarmement de l'Allemagne.

J'étais fort heureux de cette explication et tout désireux de la croire. Lorsque je suis revenu en séance, j'ai entendu alors ce que vous me permettrez d'appeler l'avocat du diable, c'est-à-dire M. Paul Reynaud, qui a félicité le Gouvernement d'avoir, par sa déclaration, indiqué qu'il modifiait la position qu'il avait prise en septembre dernier et qu'il acceptait désormais ce réarmement de l'Allemagne, réarmement qui, d'après M. Paul Reynaud, devrait conduire, dans un délai très proche, à la constitution de trente divisions allemandes et peut-être davantage.

C'est pourquoi, me trouvant en présence de deux interprétations, je demande à M. le président du conseil de bien vouloir sur ce point nous fixer et fixer le monde entier.

J'entends bien qu'une déclaration de cet ordre est un document diplomatique, et je me souviens du dicton d'après lequel quand un diplomate dit « oui », cela veut dire « peut-être », et quand il dit « non », ce n'est plus un diplomate. Mais je pense que l'affaire est assez importante pour que nous sachions exactement la pensée du Gouvernement.

Sa déclaration veut-elle dire « non », un « non » poli, un « non » courtois, mais un « non » ferme; ou au contraire veut-elle dire « oui », un « oui » simplement enrobé dans assez de miel et de sucre pour qu'il ne puisse pas rester dans la gorge du peuple français ?

C'est pourquoi je demande à M. le président du conseil de bien vouloir nous fixer sur les points que voici.

Première question: l'énumération des mesures qu'il a faite constitue-t-elle un agenda ? En d'autres termes, est-ce seulement après l'organisation de l'Europe occidentale qu'il acceptera la constitution d'unités allemandes ?

Deuxième question, et ici ma curiosité rejoint celle de M. Paul Reynaud et de M. de Chambrun: cette Europe, pour qu'elle nous donne des garanties suffisantes, concevez-vous qu'elle doive nécessairement comprendre l'Angleterre ?

En d'autres termes, si l'Angleterre ne participe pas à l'organisation que vous souhaitez voir mettre sur pied, vos propositions seront-elles de nature telle que les Américains ou d'autres se croient alors autorisés par vous à pousser dans la voie du réarmement allemand ?

Troisième question: si vous pouvez mettre sur pied ce mécanisme, dans le cas où vous auriez alors — bien à tort, selon nous — accepté la constitution de ces unités allemandes, et si, après les premières unités accordées à l'Allemagne, le besoin se fait sentir d'augmenter la participation allemande, une telle décision sera-t-elle prise à l'unanimité ou à la majorité ?

En d'autres termes, aurons-nous, à ce moment-là, le droit de nous opposer à un nouvel essor du réarmement allemand ?

Voilà, monsieur le président du conseil, les trois questions que je désirais vous poser.

J'entends bien qu'elles sont peut-être indiscrètes, mais il faut nous fixer. Ce débat, vous le savez, est grave pour la France. Il est posé devant l'opinion publique et devant la conscience de chaque parlementaire.

Hier, M. Florimond Bonte disait: L'opinion publique française nous jugera les uns et les autres d'après le vote que nous émettrons sur le problème du réarmement allemand.

Permettez-moi d'aller plus loin encore. C'est l'Histoire qui nous jugera, les uns et les autres, d'après la décision que nous aurons prise. Pour l'Histoire, qui toujours néglige les détails, nous resterons toujours, quoi que nous pensions et quoi que nous fassions, la législature qui aura accepté ou qui aura refusé d'approuver le réarmement de l'Allemagne, la reconstitution de la force allemande.

C'est un problème extrêmement important. Nous sommes aujourd'hui entièrement libres de le traiter. Et je voudrais alors répondre d'un mot à un argument qui a été apporté dans ce débat par M. Paul Reynaud, et qui me paraît entièrement faux.

M. Paul Reynaud nous a dit: Il ne s'agit pas de savoir si le réarmement de l'Allemagne se fera ou non, les Etats-Unis ont pris leur décision et la simple question qui se pose à l'Assemblée nationale française est de savoir si le réarmement allemand se fera avec nous ou sans nous.

J'avoue avoir été surpris par un tel langage. M. Paul Reynaud n'est pas, que je sache, chargé de nous apporter un ultimatum de la part des Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le gouvernement américain sait fort bien que la question de savoir si l'Allemagne peut être incluse dans le pacte de l'Atlantique et si, à plus forte raison, elle peut être réarmée, est une question qui doit, d'après les traités signés, être réglée par l'unanimité des alliés et, en tous cas, des signataires du pacte de l'Atlantique.

Et si, d'aventure, le gouvernement des Etats-Unis voulait passer outre, alors, mesdames, messieurs, il prouverait qu'il ne tient pas pour valable la signature qu'il a donnée.

Je laisse à M. Paul Reynaud le soin de porter ce jugement sévère sur l'Amérique. Mais si l'événement lui donnait raison, alors, je le dis nettement, le seul moyen pour la France de faire respecter ses droits et les intérêts de la communauté internationale et de l'Europe, ce serait de se réfugier dans une abstention et dans une neutralité qui vaudraient mieux que la complicité que nous apporterions au réarmement de l'Allemagne.

Pour achever de débroussailler ce débat, j'ajouterai une observation très générale.

Gardez-vous bien, mes chers collègues, les uns ou les autres — et qu'il me soit permis de me tourner particulièrement vers notre ami M. Bonnefous, président de la commission des affaires étrangères — gardez-vous bien de penser qu'en réalité ce n'est pas le réarmement de l'Allemagne qui fait l'objet du présent débat.

Gardez-vous bien d'imaginer qu'il s'agit simplement de quelques unités assez vagues, dont on ne nous a d'ailleurs pas dit si elles étaient de l'ordre de la compagnie ou du bataillon, de la division ou du corps d'armée, et qu'en réalité il s'agit simplement d'une mesure sans grande importance destinée à calmer les préoccupations américaines.

Nous savons bien, les uns et les autres, que, si nous mettons le doigt dans l'engrenage, le bras tout entier, et peut-être le corps de la France y passera.

Nous savons bien que, le jour où nous aurons déclaré aux Allemands que leur concours est nécessaire pour la défense occidentale, ils poseront des conditions. Ils n'accepteront pas de venir en mineurs. Le chancelier Adenauer l'a déclaré, ils demanderont à venir avec nous en pleine égalité.

Et si d'aventure le chancelier Adenauer acceptait de faire litière des propos qu'il tenait récemment, nous savons bien que l'engagement qu'il prendrait ne lierait pas en droit, en tout cas en fait, ses successeurs.

Nous ne pouvons pas nous faire d'illusion. Nous le pouvons d'autant moins que la force armée européenne — comme vous dites — qu'il s'agit de constituer serait placée sous le commandement d'un général américain. Et chacun sait que les généraux américains attachent au réarmement de l'Allemagne, à la formation d'une armée allemande, un prix considérable.

Là encore, il ne faut pas nous faire d'illusion. Dimanche dernier, M. le président Herriot le rappelait fort opportunément: les Américains n'ont pas, sur le problème allemand, les mêmes conceptions que nous; ils n'ont pas nos préoccupations. Ils n'ont pas été envahis. C'est un fait.

Beaucoup d'Américains, trop d'Américains, jugent encore l'Allemagne au travers de souvenirs déjà lointains qu'a implantés sur leur sol l'émigration libérale de 1848.

Et puis, et surtout, il existe entre les finances américaines et l'industrie allemande des liaisons qui pèsent lourdement sur

toute la détermination de la politique américaine quand il s'agit de l'Allemagne.

Tout cela, nous ne pouvons pas l'oublier; tout cela, j'en suis persuadé, vous préoccupe tous.

C'est la raison pour laquelle, sur les bancs mêmes de la majorité, et peut-être même plus encore — permettez-moi de le dire — sur les bancs du Gouvernement, il y a tant d'inquiétude et d'angoisse.

Je comprends cette inquiétude et cette angoisse, surtout de la part de ceux qui ont signé, à tort ou à raison — je ne veux pas revenir sur le passé — le pacte de l'Atlantique et qui se sentent peut-être engagés maintenant plus loin qu'ils ne l'avaient pensé.

Je veux essayer de mesurer cette inquiétude et cette angoisse.

Je voudrais vous parler aujourd'hui, non pas comme un député de l'opposition parlant aux députés de la majorité ou aux membres du Gouvernement, mais comme un Français parlant à d'autres Français.

Je voudrais essayer de faire le point de cette situation et de ramener ce problème à des termes très simples.

Qu'est-ce qui vous préoccupe ? Quel est, au fond, le choix à faire ?

Ce choix est simple pour vous; il s'agit, dans vos préoccupations, dans vos inquiétudes, de choisir entre ce qui vous apparaît comme deux dangers.

Faut-il que vous considériez comme plus important le danger, certain pour la France, surtout dans le déroulement de la politique, du réarmement allemand ?

Faut-il, au contraire — et certains d'entre vous certainement le pensent — que vous donniez la primauté à ce que vous appelez « l'autre danger », à cette disproportion dont on parlait entre les forces de l'Union soviétique et les forces de l'Occident ?

C'est le choix entre ces deux dangers, tels qu'ils vous apparaissent, que vous devez faire.

Je vais essayer de traiter ce problème devant vous en vous invitant à mesurer ces deux dangers.

Le danger du réarmement allemand, il est à peine besoin que je m'explique sur ce point: vous sentez tous combien il est important, grave.

Vous savez tous que si, demain, l'Allemagne peut reconstituer une petite armée, cette décision pèsera lourdement sur tout le déroulement de la politique.

Danger immédiat tout d'abord. On en a parlé avant moi, je l'indique simplement d'un mot. Vous savez bien que si vous prenez la décision de laisser réarmer l'Allemagne, il y aura certainement une réaction, pour ne pas dire une riposte, de l'autre côté, du côté de l'Est.

Que fera alors l'Union soviétique ? Nous n'en savons rien. Mais je vous mets en garde sur deux points.

Tout d'abord, comme le disait hier M. Paul Reynaud, dans l'état actuel des choses, la balance des forces est telle que nul ne pourrait faire obstacle, en fait, à une action militaire qui viendrait du côté de l'Union soviétique. (*Interruptions à droite.*)

Ensuite — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à M. le ministre des affaires étrangères — une action de l'Union soviétique destinée à s'opposer au réarmement de l'Allemagne serait une action légale, conforme au droit, et conforme à la Charte. (*Nouvelles interruptions à droite.*)

Je vous demande la permission de développer ma pensée.

M. Pierre Montel. Nous enregistrons la riposte de la force.

M. Pierre Cot. Vous pouvez enregistrer seulement ce que je dis, à savoir que si, dans le cas du réarmement de l'Allemagne, l'Union soviétique prenait des mesures de précaution, elle agirait conformément à la Charte, conformément à son droit.

M. Philippe Farine. L'Union soviétique réarme à l'Est. Le droit est le même à l'Est et à l'Ouest.

M. Pierre Cot. Je ne sais quelle sera la réaction de l'Union soviétique. Je crois qu'elle ne sera pas celle-là. Mais vous avez en tout cas le devoir de penser à ce danger immédiat.

En tout état de cause, vous allez compliquer les relations diplomatiques, augmenter la tension internationale. Et, sans aller jusqu'au bout des hypothèses, vous devez vous rendre compte que le pacte franco-soviétique serait alors détruit. De sorte que si, dans l'avenir, vous deviez un jour faire appel à la force soviétique pour vous libérer, vous vous trouveriez, par votre faute, dans une situation amoindrie.

Mais c'est surtout l'effet de ce réarmement sur le développement même de l'Allemagne et de l'Etat allemand que je crains.

Reconstituer l'armée allemande, c'est redonner comme base à l'Etat allemand le militarisme allemand, comme cela a été le cas dans le passé, nous le savons tous; tous les enfants de l'école primaire le savent.

Voulez-vous, mesdames, messieurs, que cela se produise de nouveau ?

Je vous disais tout à l'heure que nous ne savons pas quelle sera la réaction de l'Union soviétique si l'Occident prend l'initiative et la responsabilité de reconstituer une armée allemande en Europe occidentale. Ce que nous pouvons prévoir, en tout cas, c'est que du côté de l'Europe orientale aussi, il y aura peut-être un effort de réarmement.

Alors, si comme le demandait ou paraissait le demander M. Paul Reynaud, vous créez ou vous laissez créer dix divisions d'un côté, il y en aura dix de l'autre. Et dans quelques années, par votre faute, parce que vous y aurez consenti, l'Allemagne aura une puissance militaire infiniment plus forte que la vôtre.

Il y a quelques jours, à cette tribune, M. Pierre Mendès-France indiquait déjà que le potentiel industriel de l'Allemagne occidentale était plus fort que celui de la France.

Considérez-vous cela comme un dessein capable d'assurer notre sécurité ? Ne concevez-vous pas que vous créerez alors les conditions les plus défavorables pour une évolution vers la paix en Europe ?

Je ne veux pas développer ce point, tellement vous êtes convaincus que le réarmement de l'Allemagne, c'est peut-être la guerre demain; c'est certainement la difficulté dans l'avenir immédiat; ce n'est certainement, en tout cas, ni l'intérêt de la France, ni l'intérêt de l'Europe, ni l'intérêt de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Alors, si le réarmement de l'Allemagne est contraire à notre intérêt, envisageons — vous me permettrez de le faire avec plus de détails — l'autre danger, celui qui vous obsède et qui paraît vous faire oublier l'autre.

Pourquoi certains d'entre vous sont-ils disposés à accepter ce risque épouvantable pour le développement de la politique internationale et de la politique française que constitue le réarmement de l'Allemagne ? C'est à cause du danger qu'à tort ou à raison — peu importe — vous situez à l'Est.

Voulez-vous que nous réfléchissions un peu ? Commençons d'abord par nous demander quelle est la nature de ce danger. S'agit-il, dans vos perspectives, dans vos craintes, d'une agression des armées soviétiques ? Vous savez bien que non.

Si M. le ministre des affaires étrangères était à son banc, je lui poserais une question. Mais je suis sûr que je peux la poser aux autres membres du Gouvernement:

Y a-t-il dans un de nos rapports d'ambassadeurs, par exemple dans les rapports qui vous ont été envoyés par notre ambassadeur à Moscou, l'indication que l'Union soviétique désire envahir l'Europe ou qu'elle désire déclarer la guerre ? (*Exclamations au centre et à droite.*) Vous savez bien que non, qu'il n'en est pas question.

M. Pierre Montel. Généralement, on ne prévient pas.

M. Pierre Cot. On parle de ce danger dans les journaux, à la radio... (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, je vous parlerai, tout à l'heure, du danger communiste qui vous préoccupe.

M. René Pleven, *président du conseil.* Non, ce n'est pas la même chose.

M. Pierre Cot. Je vous parle pour le moment du danger d'une agression.

M. Jean Le Bail. Nous vous écoutons avec attention, mais sans naïveté excessive. (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Cot. Monsieur Le Bail, voulez-vous me permettre de vous dire qu'en tout cas je ne comptais pas sur votre naïveté, mais je pense que vous voudrez bien prêter, non pas à l'orateur qui est à la tribune, mais au sujet, le sérieux qu'il convient. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Louis Noguères. L'orateur est pour nous à la taille du sujet.

M. Pierre Cot. Je vous remercie, monsieur Noguères, mais ce n'était pas à vous que je répondais, c'était à M. Le Bail.

S'il existe un rapport d'ambassadeur nous laissant craindre que l'Union soviétique prenne l'initiative d'une guerre d'agression, alors, qu'on le produise. Mais, je le répète, il n'existe pas de tel rapport.

Ce que vous craignez, c'est autre chose. C'est ce que j'appellerai l'agression intérieure, ce que M. le président du conseil définissait hier par l'agression intérieure. C'est la subversion, c'est-à-dire le développement du communisme.

M. le président du conseil. Non! non!

M. Jules Moch, *ministre de la défense nationale.* Ne prenez pas notre silence pour un acquiescement.

M. Pierre Cot. Je ne prends pas votre silence pour un acquiescement, monsieur Moch, mais je serais très heureux que vous voulïez bien préciser votre pensée sur ce point.

Je vous pose la question d'une manière précise, aussi claire que possible: croyez-vous vraiment que, demain, l'Union soviétique menace la sécurité de notre pays ? Pensez-vous vraiment que demain — et alors vous seriez en contradiction même avec les déclarations des ministres américains — nous risquions de voir l'armée soviétique faire une invasion pour essayer de s'emparer, par la force, de l'Europe ?

Je trouverai un argument supplémentaire dans l'explication même fournie à cette tribune par M. Paul Reynaud.

M. Paul Reynaud a déclaré: A l'heure actuelle l'armée soviétique est la plus forte; il n'y a rien en face d'elle.

Alors, mesdames, messieurs, si l'Union soviétique a présentement les sentiments qu'on lui prête et si elle a cette volonté d'agression, pourquoi ne l'a-t-elle pas manifestée ?

M. Pierre Montel. Parce qu'il y a la bombe atomique.

M. Pierre Cot. Monsieur Montel, vous parlez de la bombe atomique. M. Paul Reynaud lui-même, hier, vous a répondu par avance en vous rappelant qu'en tout cas depuis deux ans la bombe atomique n'était plus un monopole...

M. Pierre Montel. Voire!

M. Pierre Cot. Si vous pensez que le rapport des forces n'est pas favorable à l'Union soviétique, je me demande alors pourquoi, monsieur Montel — est-ce pour la beauté du geste ? — vous êtes partisan du réarmement de l'Allemagne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Montel. Voulez-vous me permettre de vous répondre ?

M. Pierre Cot. Bien volontiers.

M. Pierre Montel. Monsieur Pierre Cot, il serait vraiment trop commode, et cela n'est pas dans vos habitudes d'élégance, de profiter d'une simple interruption pour me dénoncer ou avoir l'apparence de me dénoncer comme un partisan du réarmement de l'Allemagne.

Vous me permettrez — puisque vous avez fait appel à la conscience de tous — de penser que nous avions nous-mêmes déjà personnellement fait appel à notre propre conscience.

Mais la question d'importance n'est pas là. Je relève simplement au passage deux point de votre intervention — je m'en excuse, car je n'aurais pas dû vous interrompre.

Vous avez indiqué que la force russe était telle, à l'heure actuelle, qu'en tout état de cause nous ne saurions l'arrêter. J'en ai pris acte tout simplement.

M. Pierre Cot. Non, j'ai cité M. Paul Reynaud

M. Pierre Montel. Maintenant, vous venez de citer M. Paul Reynaud, mais tout à l'heure vous avez nettement déclaré — et le compte rendu le montrera — que la force russe était telle que rien ne saurait l'arrêter et que, par conséquent, nos attitudes étaient d'imprudence.

J'ai simplement noté cette déclaration du point de vue de la comparaison des forces.

Vous dites maintenant que l'Union soviétique n'a manifesté aucun désir de nous attaquer. Bien entendu, elle ne va pas nous prévenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

D'autre part, nous savons que l'Union soviétique a trouvé un procédé moderne, je dirai tout à fait adroit, pour se livrer à l'agression sans risque, par personnes interposées, sous forme de la guerre civile. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. Pierre Cot. Fort bien, monsieur Montel, mais nous allons alors discuter votre proposition.

M. Pierre Montel. Oui.

M. Pierre Cot. Je pensais, précisément, écarter ce point du débat, afin de discuter le problème qui, je le sais, vous préoccupe le plus: l'agression directe par l'Union soviétique.

M. Pierre Montel. Les deux problèmes me préoccupent.

M. Pierre Cot. Je vous répondrai sur cette question de l'agression par la force intérieure, par la subversion, par la révolution. Mais auparavant, je laisse la parole à M. le ministre de la défense nationale qui a manifesté le désir de m'interrompre à son tour.

M. le ministre de la défense nationale. Je voudrais répondre à une question que vous m'avez posée. Je le ferai, d'ailleurs, en posant une autre question.

Il est clair qu'on n'annonce pas quelques jours ou quelques heures à l'avance les actes auxquels on peut avoir envie de se livrer.

M. Paul Coste-Floret. Très bien!

M. le ministre de la défense nationale. Nous avons, à cet égard, l'exemple de Port-Arthur et celui de Pearl Harbour.

Mais il y a un fait que, j'imagine, vous ne nierez pas: tandis que les puissances atlantiques ont actuellement l'équivalent de sept ou huit divisions en Allemagne occidentale, la Russie, vous le savez, en entretient une quarantaine, soit cinq fois plus, et en a 175 sous les drapeaux, dont un nombre assez impressionnant de divisions aéroportées. A tout le moins, nous sommes donc fondés à dire — vous le reconnaîtrez avec loyauté — que le maintien d'unités aussi nombreuses sous les drapeaux permet de déclencher, quand on en a envie et sans prévenir, des agressions, parfois simultanées, dans plusieurs régions. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Pierre Cot. Monsieur le ministre de la défense nationale, je suis heureux de votre interruption. Avant de vous répondre, je vais me permettre, me souvenant du passé, de vous adresser un reproche: je pensais vraiment que vous ne me croyiez pas tout à fait inintelligent.

M. le ministre de la défense nationale. Je ne l'ai jamais cru.

M. Pierre Cot. Vous venez de me donner la preuve que vous le pensiez.

M. le ministre de la défense nationale. Alors, je le suis bien plus que vous.

M. Pierre Cot. Quand je disais: « Trouvez-vous dans les dépêches de l'ambassadeur de France à Moscou la preuve de cette volonté d'agression de l'Union soviétique ? », je ne pensais pas: votre ambassadeur a-t-il été chargé de vous prévenir, avec accusé de réception — pour reprendre votre formule — que l'Union soviétique voulait vous attaquer ?

M. le ministre de la défense nationale. Rendez à M. Montel ce qui lui appartient.

M. Pierre Cot. Je m'excuse et je suis très heureux de voir que vous faites vous-même la distinction qui s'impose entre l'expression de votre pensée et celle de la pensée de M. Montel. Mais revenons à des choses plus sérieuses.

L'ambassadeur de France à Moscou et vos attachés militaires vous envoient des rapports. Je demande au Gouvernement de bien vouloir nous dire, afin que la majorité, que l'Assemblée nationale tout entière puisse se déterminer non pas sur des arguments de propagande, mais sur des bases sérieuses, si, dans ces rapports, il a trouvé la preuve ou l'indication que l'armée soviétique songeait à déclencher la guerre ou à déclencher une agression.

M. le ministre de la défense nationale. Les chiffres que j'ai cités ne constituent-ils pas une indication suffisante ?

M. Pierre Cot. J'en viens alors à vos chiffres, après avoir répondu à la première partie de votre interruption.

Vous nous donnez, en effet, des chiffres qui vous paraissent et qui paraissent à la majorité et à tout le monde des chiffres imposants. Vous savez, monsieur le ministre de la défense nationale, que je suis respectueux des autorités constituées et du gouvernement de mon pays. Je vais vous en donner la preuve, en imitant votre méthode et votre tactique.

Je vais répondre à votre question en vous posant une autre question, m'avez-vous dit. A mon tour, je vais répondre à votre question, qui était une réponse à ma première question, en vous posant une autre question. (*Sourires.*)

Vous êtes chargé de la sécurité de notre pays. Vous connaissez la balance des forces. Croyez-vous vraiment — si vous ne répondez pas, j'aborderai alors ce problème à ce point de mes explications — croyez-vous vraiment que ce soit en réarmant l'Allemagne que vous parviendrez à rétablir une situation plus favorable ? Estimez-vous vraiment que nous en soyons au point où le rempart de l'armée allemande soit nécessaire pour assurer notre sécurité, dans quelque condition que ce soit ? Croyez-vous vraiment que la décision que vous allez prendre, si grave de conséquences pour l'avenir, je l'ai montré, va améliorer la situation que vous redoutez et dissiper les craintes des braves gens qui siègent sur les bancs de la majorité ?

C'est le problème qu'il faut, en dernier lieu, aborder, qu'il s'agisse de l'agression directe ou de l'agression indirecte. Allez-vous, pour vous libérer de cette crainte, créer l'autre danger, peut-être moins immédiat, d'après vous, mais plus grand ?

Quelle sera la valeur de cette force ? Mais, d'abord, quel sera l'effet du réarmement allemand sur la valeur de la force française ?

Ce problème ne relève plus des mathématiques, même supérieures. C'est un problème de psychologie et de morale.

M. le ministre de la défense nationale. J'en suis d'accord.

M. Pierre Cot. Je suis heureux d'enregistrer votre réponse.

Vous le savez, si, demain, l'armée française devait entrer en guerre dans une coalition qui comprendrait les troupes allemandes, elle se battrait moins bien, pour n'en pas dire plus. Ce serait là le coup le plus rude apporté au moral du soldat français; ce serait un risque effroyable, vous savez lequel.

Chaque soldat français, chaque citoyen français devrait alors, au dedans de lui-même, savoir si ce que d'aucuns appelleraient « trahison » ne serait pas le patriotisme. Car le patriotisme, ce n'est pas pour la France de se battre avec l'armée allemande; c'est de défendre la France et de la défendre dans ses intérêts et dans son honneur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Songez donc, mesdames, messieurs, à cette réaction et soyez convaincus que le premier effet de l'acceptation du réarmement de l'Allemagne se traduirait par un affaiblissement considérable de la valeur morale de l'armée française. Pour ne pas alourdir mes explications sur ce point, je vous demande de vous remémorer ce que Napoléon, qui s'y connaissait, disait de l'importance du moral d'une armée.

Affaiblissant ainsi le moral de l'armée française, vous allez constituer une armée allemande. Mais êtes-vous bien sûrs que cette armée allemande se battra du bon côté, ou du moins ce que vous appelez le bon côté ? Pouvez-vous nous donner l'assurance que cette armée allemande ira, de gaîté de cœur, lutter contre ses compatriotes de l'Allemagne orientale! Si, demain, la guerre éclate, pour n'importe quelle raison, avec je ne sais quels responsables — je ne veux pas aborder cet autre problème — êtes-vous bien sûrs que l'armée allemande sera à vos côtés ? Pouvez-vous assurer qu'elle ne changera pas rapidement de camp ?

Mesdames, messieurs, les Allemands ne sont pas des sots. Comme M. Paul Reynaud, et peut-être encore mieux que lui, ils savent comparer les statistiques. Les Allemands se rendront compte qu'ils n'ont peut-être pas intérêt, en adoptant la position que vous voudriez leur faire prendre, à favoriser, dans le cas d'une guerre qui serait déclenchée, je le répète, on ne sait par qui, l'invasion et l'occupation de leur pays.

L'affaiblissement de la force française ne trouvera donc pas nécessairement de contrepartie dans une force allemande rénovée.

Selon les plans de l'Amérique tels qu'ils nous ont été révélés par M. Paul Reynaud, on créerait dix divisions en Allemagne occidentale. La réplique sera, évidemment, la formation de dix divisions à l'Est. Vous aurez ainsi grevé l'avenir d'une lourde hypothèque.

Si vous faisiez passer ce que j'appelais tout à l'heure le second danger avant le premier si, oublieux des leçons de l'Histoire, négligeant les larges perspectives, songeant à l'immédiat et non pas au développement d'une politique échelonnée sur de nombreuses années, vous favorisiez le développement de l'Allemagne, alors il n'est pas sûr que vous n'auriez pas lâché la proie pour l'ombre.

Le réarmement de l'Allemagne, c'est le péril que nous connaissons bien. L'Histoire nous l'indique, l'instinct national nous en rend conscients. Mais les avantages que pourrait apporter, selon votre thèse, le réarmement de l'Allemagne à la défense d'une Europe non organisée ni même constituée — les nations ou les groupements de nations, ce ne sont pas les décrets qui les font, mais l'Histoire — c'est un surcroît de sécurité incertain, illusoire. Vous allez donc créer le péril certain pour la plus illusoire des garanties.

Mesdames, messieurs, vous ne pouvez pas faire cela; vous ne pouvez pas sacrifier ce qui compte à une illusion ou à un espoir.

Quelle est alors la solution ? Mon ami de Chambrun vous l'indiquait hier et je veux y revenir après lui.

La France doit proposer la neutralisation de l'Allemagne, avec garantie. Vous êtes partisans de faire l'Europe. Le meilleur moyen de provoquer sa formation, c'est peut-être de la faire autour de cette idée de neutralisation, en disant que l'Europe occidentale ne veut pas être un enjeu, un butin ou un piège.

Pour faire l'Europe, et surtout pour neutraliser l'Allemagne, il faut d'abord dire: « Non » au réarmement allemand.

Je crois avoir montré qu'entre les deux périls, le choix ne peut même pas être discuté pour un Français qui veut réfléchir. Songez, mesdames, messieurs, à toutes les leçons de notre passé. J'entends bien que, lorsque nous évoquons les leçons de l'Histoire, nous paraissons parfois insupportables aux Américains. Mais permettez-moi de dire que les Américains, eux, sont dangereux quand ils oublient ces leçons.

La France est un vieux pays, dit-on. Oui, nous sommes un vieux pays et nous n'avons pas à rougir de l'être. Les vieux pays sont encore capables de faire de grands gestes. Nous étions déjà un vieux pays quand nous avons fait la Révolution française.

Si, aujourd'hui, nous lancions dans le monde ces idées nouvelles, si nous mettions en garde nos partenaires ou nos associés contre les périls que l'Histoire nous a appris à connaître et à mesurer, alors non seulement nous défendrions nos intérêts, mais nous accomplirions notre devoir.

Nous sommes un vieux pays, mais un vieux pays qui peut encore faire pencher la balance du côté de la paix ou du côté de la guerre. Nous sommes un vieux pays, mais un pays chargé d'expérience, chargé de douceur, un vieux pays encore utile au monde. Ne sacrifiez pas les traditions de ce vieux pays.

Vous allez, monsieur le ministre de la défense nationale, nous représenter à Washington. Je vous ai souvent combattu, je vous combattrai encore. Mais aujourd'hui, je veux me souvenir que l'homme qui va partir est le père d'un combattant qui est mort pendant la guerre.

Je vous demande — et je voudrais que ce fût la conclusion donnée à ce débat — de ne pas accepter le réarmement de l'Allemagne.

M. le ministre de la défense nationale. Il ne s'agit pas du réarmement de l'Allemagne.

M. Pierre Cot. Il serait mortel pour notre pays. Je vous demande de ne pas l'accepter sous sa forme élémentaire et de ne pas, non plus, l'accepter en échange de la promesse lointaine d'une Constitution renvoyée à d'autres lustres, pour ne pas dire à d'autres siècles.

A Washington, vous rencontrerez des avocats de la cause du réarmement de l'Allemagne. Permettez-moi de vous donner un conseil: n'opposez pas votre dialectique à la leur. Répondez-leur simplement: le réarmement de l'Allemagne, la France ne peut pas l'accepter. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marc Scherer, pour développer son interpellation.

M. Marc Scherer. Mesdames, messieurs, beaucoup de choses, et souvent excellentes, ont été dites déjà dans ce débat, qui restera sans doute l'un des plus importants, des plus graves de cette législature, et qui engage, en tout cas, le plus profondément nos responsabilités devant notre conscience, devant le pays, peut-être même devant l'Histoire.

Je me garderai donc de m'attarder sur ce qui a été dit, et je voudrais, dès l'abord, souligner ce qui me paraît être le thème d'unanimité de ce débat, à savoir que personne ne s'est encore prononcé en faveur du réarmement allemand. Je ne le ferai pas davantage, naturellement, et je crois pouvoir prédire que personne ne le fera.

C'est pourquoi, soit dit en passant, je ne partage nullement les incertitudes de M. Pierre Cot lorsqu'il se demande quel est le sens et quelle est la portée de la déclaration du Gouvernement que nous avons entendue hier. Il me semble, au contraire, que ces propos étaient parfaitement clairs, à peu près en tous points.

Nous sommes donc tous d'accord pour opposer un refus catégorique à ce qu'on appelle le réarmement allemand. Je suppose que le Gouvernement trouvera dans cette unanimité un surcroît d'autorité quand il aura à reprendre à Washington les négociations interrompues.

Il est superflu de rappeler qu'il y a, dans l'âme française, des répugnances non seulement compréhensibles et respectables, mais invincibles et, sans doute à bon droit, insurmontables.

Aucun Français ne saurait supporter l'idée d'un réarmement allemand. Aucun parlementaire français ne saurait y consentir et aucun gouvernement français n'aurait la moindre chance de faire agréer, par cette Assemblée, par n'importe quelle Assemblée et par le pays, un projet de cette nature.

Car non seulement les souvenirs amers de la dernière guerre ne sont pas effacés et suffiraient à rendre intolérable la prétention de reconstituer une force militaire allemande autonome, mais, surtout, les craintes seraient trop légitimes de voir une Allemagne restaurée dans sa puissance par ses vainqueurs, au cœur d'une Europe encore anarchique, et d'autant plus que, par la force des choses, l'Allemagne demeure divisée et comme écartelée entre deux régimes d'occupation.

Quelle tentation ne serait-ce pas pour ces deux Allemagnes réarmées chacune par son occupant, de refaire l'unité du pays sous l'égide de l'occupant le plus entreprenant! Quel péril nouveau pour la paix du monde n'installerait-on pas en Europe si, par cette remilitarisation conjointe et par l'unité reconstituée, le militarisme allemand retrouvait libre carrière!

A ces éventualités funestes, non, personne ne peut consentir.

Je sais gré, pour ma part, au Gouvernement d'avoir, dans la déclaration qu'il nous a lue hier complètement, exclu l'idée que l'Allemagne, en tant que telle, puisse être conviée ou même autorisée à reconstituer une armée nationale, à détenir des armements propres et à fabriquer des armes dans ses propres usines.

Voilà qui m'amène à dire que, dans son inspiration fondamentale, la déclaration du Gouvernement me paraît satisfaisante. Elle a le mérite de poser le problème qui nous occupe dans la seule perspective valable, dans les termes seuls acceptables pour l'opinion de notre pays et seuls conformes, d'ailleurs, aux impératifs de l'histoire.

Ce serait donc parler à côté de la question que de discuter à perte de vue sur l'opportunité ou la nécessité de « réarmer l'Allemagne ». Il ne s'agit aucunement de cela.

La question n'est pas de savoir s'il convient ou non de donner des armes aux Allemands, nos anciens ennemis et encore ennemis, puisque le traité de paix n'est pas encore signé et que l'on ne prévoit pas qu'il le soit de sitôt. Mais il s'agit, en réalité, de prendre conscience des exigences de la sécurité collective des peuples libres et de préparer, puis de mettre en place le dispositif de défense impérieusement requis, et requis d'urgence, par la protection de la communauté des peuples libres.

Déjà, en prévision du jour où se mettrait en branle l'énorme machinerie de la conquête totalitaire, les peuples libres avaient constitué une communauté d'entr'aide scellée par ce qu'on appelle le pacte de l'Atlantique.

L'heure est venue, depuis que le coup de semonce de la guerre coréenne nous a officiellement avertis que l'impérialisme soviétique, renonçant à la technique des coups d'Etat et de la conquête intérieure, démasquait ses batteries et se mettait en marche, de ne plus reculer la mise en application d'un plan de défense efficace et solide.

Ce n'est donc pas de l'Allemagne et d'une éventuelle armée allemande que nous débattons depuis hier, mais de la défense commune des nations « atlantiques » garantes de la liberté de tous en tous lieux de la terre.

Bien sûr, M. Pierre Cot nous a dit tout à l'heure qu'on n'avait aucune preuve que les armées soviétiques étaient ou se mettraient en branle à la conquête de l'Europe. Mais il n'est sans doute pas nécessaire de faire connaître à M. Pierre Cot la longue liste des préfets, si l'on peut dire, que l'U. R. S. S. a installés en des lieux assez bien choisis. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il y a un préfet en Pologne, un autre en Hongrie, un autre en Roumanie, un autre en Bulgarie et même un autre en Chine. Il y en avait un aussi en Corée du Nord. Il y a même un préfet dissident opportunément placé au cœur de la poudrière balkanique. Je pense donc que, par préfets interposés, il pourrait arriver que l'agression se produise, et l'exemple en a déjà été donné une fois, au moment de l'affaire coréenne.

Face à une menace d'agression, partout présente, face à l'agression déjà déclenchée et que la sécurité collective, enfin devenue efficace, est en train de mater, rien n'est plus urgent que de mettre en œuvre toutes les ressources de toutes les nations rebelles à la servitude.

Le problème ainsi posé, dans la perspective de ce que j'appellerai la « diplomatie atlantique », symbolisée par le pacte de l'Atlantique, il saute aux yeux qu'une organisation de la défense commune de l'Europe ne peut pas tenir pour négligeable le territoire habité par les Allemands.

Il se trouve que, dans le secteur européen de la communauté des nations atlantiques, l'Allemagne représente sur la mappemonde l'un des bastions avancés du dispositif de défense à prévoir.

Il est donc inévitable que le territoire européen habité par les Allemands — acceptons cette périphrase stratégique pour désigner l'Allemagne — soit inclus dans l'aire protégée. Il n'est pas moins inévitable que le peuple allemand soit appelé à participer à la défense commune.

Mais l'idée même de cette communauté de défense exclut l'idée de la remilitarisation de l'Allemagne en tant que telle.

Le réarmement allemand en tant que tel serait absurde et, par surcroît, périlleux, comme serait absurde d'ailleurs tout réarmement de n'importe quel pays pris isolément, qu'il s'agisse de la France, de la Belgique, de l'Italie, de l'Angleterre ou de tout autre. Nous savons tous maintenant que le concept même de défense nationale est un concept dépassé: chacune de nos patries d'Europe est certainement promise à l'asservissement ou à la disparition si chacune prétend, dans un splendide isolement, assurer elle-même sa propre défense, selon les maximes fallacieuses de l'égoïsme sacré.

Donc, écartons les faux problèmes et débarrassons-nous d'un vocabulaire trompeur.

J'entendais hier M. Florimond Bonte et je pensais qu'il s'indignait en vain. Presque tout ce qu'il a dit serait parfaitement convaincant — et il n'a rien négligé de sa puissance oratoire pour nous convaincre — si c'était du réarmement de l'Allemagne qu'il s'agissait. Mais personne ne pense au réarmement de l'Allemagne.

Quant à M. de Chambrun, il aurait également raison de nous rendre attentifs au péril d'une renaissance du militarisme allemand, si c'était de cela qu'il s'agissait. Mais qu'il me permette de le lui dire, il s'agit de tout le contraire. Quand il accuse le Gouvernement de se préparer à restaurer le militarisme allemand, il fait une erreur: il est question exactement du contraire. On se prépare à empêcher le réveil du militarisme allemand en rendant impossible le réarmement de l'Allemagne, en tant que telle, et cela par l'interdiction qui sera faite à l'Allemagne de constituer une armée nationale et par l'obligation où on la mettra de n'envisager sa propre sécurité que dans le cadre de la sécurité collective de l'Europe en tant que telle.

C'est ce qui est expressément formulé par la déclaration du Gouvernement que j'ai été heureux d'entendre puisqu'elle rejoignait ce que j'avais moi-même l'intention de dire:

« Tout système qui aboutirait dans l'immédiat ou à terme, directement ou non, avec ou sans conditions, à la création d'une armée allemande ferait renaître la méfiance et la suspicion. La formation de divisions allemandes, celle d'un ministère de la défense allemand conduiraient fatalement, tôt ou tard, à la reconstitution d'une armée nationale et, par là même, à la résurrection du militarisme allemand. »

C'est précisément ce que le Gouvernement entend écarter; c'est précisément ce qu'il y a, à mon sens, d'excellent dans la déclaration du Gouvernement.

M. Gilbert de Chambrun. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Marc Scherer. Volontiers.

M. Gilbert de Chambrun. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre puisque vous avez bien voulu me mettre en cause.

Le seul reproche que j'adresse à vos déclarations est leur subtilité qui aboutit à ce fait que l'on arrive difficilement à les comprendre.

Vous avez commencé par faire les déclarations les plus formelles contre le réarmement allemand: aucun gouvernement, aucun député français, aucun Français, avez-vous dit, ne pourrait accepter un réarmement allemand. Et j'avais trouvé cet exorde excellent.

Mais vous êtes passé ensuite à la notion du réarmement allemand « en tant que tel ». J'ai l'impression que c'est dans le « en tant que tel » que réside la divergence d'opinion entre vous et moi.

M. Marc Scherer. Je le crois aussi.

M. Gilbert de Chambrun. C'est-à-dire que vous êtes, sur le plan des paroles et des formules, contre le réarmement allemand et que tout de même vous êtes, sous certaines formes, pour le réarmement allemand dans la réalité.

C'est aussi ce qui nous a inquiétés dans la déclaration ministérielle. Nous l'avons dit et on ne nous a pas encore répondu.

Certains d'entre nous pensent que c'est un refus poli; d'autres que c'est un ajournement; d'autres, enfin, que c'est un camouflage pour faire accepter à l'opinion française le réarmement allemand.

Au fond, ce que je vous reprocherais, monsieur Marc Scherer, c'est de paraître régler ce problème du réarmement allemand, qui est un problème capital pour notre pays, par une sorte de *baptiso te curpam.* (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

M. Marc Scherer. Je remercie M. de Chambrun de ses observations à la fois flatteuses et réticentes.

Mais je crois, en effet, que toute la différence entre nous est que M. de Chambrun ne pense pas que l'on puisse intégrer dans une armée commune de l'Europe des contingents allemands sans réarmer l'Allemagne. Je déclare, moi, qu'il ne s'agit en aucune manière de réarmer l'Allemagne en tant que telle, comme nation isolée, avec un ministère de la défense allemand et un état-major allemand, mais qu'il s'agit de la faire participer, à sa place et sous la direction d'une autorité européenne, à la défense commune de l'Europe libre.

M. Pierre André. Vous naturalisez européens les soldats allemands et vous pensez qu'ils ne seront plus allemands ?

M. le président. Monsieur Pierre André, vous n'avez pas la parole. Je vous prie de ne pas interrompre.

M. Pierre Cot. Voulez-vous me permettre une question, monsieur Marc Scherer ?

M. Marc Scherer. Volontiers.

M. Pierre Cot. Je vous remercie, ce sera pour me prouver que j'ai bien compris votre argumentation.

Si, dans quelques années, une force allemande étant reconstituée, l'Allemagne nous attaquait, mais si au même moment

elle précisait qu'elle prend la décision de ne pas nous attaquer « en tant que telle », seriez-vous satisfait ? (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

M. Marc Scherer. J'espère que la suite de mon propos apportera à M. Pierre Cot quelques éléments de réponse, car, précisément parce que la proposition du gouvernement français, constructive et neuve, est hardie et même révolutionnaire, je voudrais me permettre — sans arrière-pensée insidieuse — de formuler, à l'intention du Gouvernement et pour qu'il daigne les dissiper, quelques appréhensions qui peuvent venir à l'esprit de ceux qui sont le plus séduits par la formule proposée.

Nous sommes nombreux ici à nous réjouir de voir adoptée officiellement par le Gouvernement de la République l'une des plus importantes recommandations votées en août dernier par l'Assemblée de Strasbourg. Une armée européenne, un ministre européen de la défense, une autorité européenne de la défense, je pense que ce sera l'honneur de notre pays d'avoir été le premier à en parler, comme il fut le premier, d'ailleurs, à parler d'une autorité européenne du charbon et de l'acier.

Mais il ne faudrait pas que cette formule européenne proposée par le Gouvernement soit une formule d'évasion ou une sorte d'échappatoire.

Si d'aventure à Washington, après-demain, la proposition française recevait un accueil poli, mais réservé, si nos interlocuteurs faisaient valoir que cette solution hardie s'avère peu praticable, sinon dans des délais trop lointains, si après avoir entendu rendre hommage à une suggestion assurément digne d'être prise en considération dans des temps meilleurs et plus reculés et après avoir accepté tous ces compliments, le Gouvernement de la République française se ralliait finalement à une formule qui consisterait à procéder au réarmement de chaque pays en tant que tel, et par conséquent de l'Allemagne en tant que telle, non seulement grande serait notre déception, mais, dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, tout serait remis en question. (*Applaudissements au centre.*)

Je tiens à le dire, suivi, je le sais, par plusieurs de mes collègues: le réarmement de chaque pays, pris isolément, me paraît une illusion, et le réarmement de l'Allemagne en tant que telle — je le dis à M. Pierre Cot — me paraît un crime contre la paix. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pourquoi je suis tenté de m'alarmer d'une phrase de la déclaration du Gouvernement qui pourrait passer pour une sorte d'invite à l'échappatoire.

« La création, dit-on, d'une armée européenne, soit dans sa phase initiale, soit dans sa réalisation ultime, ne saurait en aucune manière constituer une cause de retard dans l'exécution des programmes prévus et en cours au sein de l'organisation atlantique, en vue de la mise sur pied de forces nationales sous commandement unifié ».

Faudrait-il comprendre que, dans le cas où l'on serait convenu de ne rien modifier dans l'exécution des programmes prévus et en cours, on accepterait que soit indéfiniment ajournée la mise en application de la solution « européenne » proposée par la France ? Sauf erreur, les programmes prévus et en cours ne concernent d'aucune manière l'Allemagne.

M. le président du conseil. Je suis tout à fait d'accord.

M. Marc Scherer. Penserait-on alors à étendre à l'Allemagne en tant que telle le bénéfice des programmes prévus et en cours, en vue de la mise sur pied de forces nationales sous commandement unifié ? Ce serait accepter le réarmement allemand en tant que tel et, dans cette hypothèse, toutes réserves sont à faire.

Je sais bien que, dans l'esprit du Gouvernement, il s'agit sans doute d'une clause réservatoire, car il ne serait pas bon que les programmes prévus et en cours fussent purement et simplement suspendus en attendant qu'un accord unanime pût être obtenu sur la proposition française, à supposer qu'elle fût prise en considération. Et je me rassure volontiers en lisant à la fin de ce même paragraphe: « Bien au contraire, la création de l'armée européenne doit faciliter la mise en œuvre des programmes atlantiques ».

Il est bien vrai, en effet, que la création de l'armée européenne facilitera la mise en œuvre des programmes particuliers à chaque pays.

Mais si je me rassurais à trop bon compte, je voudrais alors que le Gouvernement voulût bien préciser que, dans le cas où ses propositions ne seraient pas acceptées d'emblée, les programmes prévus et en cours ne s'étendront pas de plein droit à l'Allemagne en tant que telle.

J'ai confiance, d'ailleurs, que cette appréhension se révélera sans objet. Il y a toutes chances pour que la création projetée d'une autorité européenne de la défense rencontre le même accueil favorable, et même enthousiaste, que le projet d'autorité européenne du charbon et de l'acier.

Par surcroît, l'argument des délais qu'il faudra prévoir pour la mise sur pied de cette autorité européenne de la défense sera de peu de poids. La proposition française de solution européenne une fois acceptée — ce que je souhaite et crois possible — les techniciens militaires et les experts auront certainement besoin de quelque temps pour fixer les modalités d'application. Ce délai ne sera pas plus long que celui qui sera nécessaire aux hommes politiques réunis à Strasbourg pour définir la structure et le fonctionnement de l'autorité européenne de la défense.

Le Conseil de l'Europe dont certains, avec trop de complaisance, décrient les lenteurs et déplorent les méthodes paperassières, se trouvera mis au pied du mur. Ce sera excellent. Rien ne nous autorise encore — nous verrons ce que nous aurons à en dire dans quelques semaines — à prédire qu'il se montrera incapable de répondre aux espoirs qu'on a mis en lui. (*Applaudissements au centre.*)

En définitive, la solution de cet énorme problème de la défense commune du secteur européen de la communauté atlantique, si elle doit être proposée demain et agréée en principe à Washington, c'est à Strasbourg qu'elle sera élaborée, qu'elle sera traduite en termes institutionnels.

Le Conseil de l'Europe s'est déjà emparé — si j'ose ainsi m'exprimer — du plan Schuman. Il a bien fait, car c'est dans le cadre du Conseil de l'Europe que doivent s'inscrire les institutions de gestion, de contrôle et de direction de l'autorité européenne du charbon et de l'acier.

Ainsi, bien que le plan Schuman n'ait pas été imaginé, primitivement, en fonction du réarmement de l'Europe, il est de toute évidence qu'à partir du moment où l'on décide de procéder à la mise en état de défense de notre Europe, l'autorité européenne du charbon et de l'acier a, si l'on peut dire, partie liée avec l'autorité européenne de la défense. L'une ne va pas sans l'autre. C'est tellement évident que si, d'aventure, la solution européenne de la défense ne devait pas prévaloir, ou si l'on acceptait, contre toute prudence et contre tout bon sens, de réarmer l'Allemagne seule à côté des autres pays seuls, le plan Schuman perdrait immédiatement jusqu'à sa raison d'être. Car, dans l'hypothèse d'un réarmement opéré pays par pays, l'Allemagne, livrée alors à elle-même et à ses démons, retrouverait plus sûrement et plus vite la totalité de sa souveraineté politique et la totalité de son autonomie économique que par son entrée dans un pool européen du charbon et de l'acier.

C'est donc une heureuse inspiration que le Gouvernement a eue de marquer clairement les étapes par lesquelles l'Allemagne peut être associée à la défense commune de l'Europe: signature du traité sur le plan charbon-acier, d'abord; création de l'autonomie européenne de la défense, ensuite; constitution et équipement des unités européennes recrutées et stationnées en Allemagne, enfin.

Ces quelques observations, qui ne sollicitent, on le voit, que quelques apaisements sur des points particuliers, n'avaient, mesdames, messieurs, pas d'autre ambition que d'apporter au Gouvernement une adhésion sans réticence sur le principe d'une proposition qui, si elle est agréée, doit contribuer grandement à consolider la paix et la liberté des peuples.

J'ai confiance que le Gouvernement ne me refusera pas les quelques apaisements que je sollicite.

Je veux espérer que nos négociateurs, non seulement seront assez persuasifs, mais encore rencontreront chez leurs interlocuteurs assez de sagesse et, en même temps, de hardiesse pour que le projet du gouvernement français soit accepté et mis en application dans tous ses termes. Il y va à proprement parler de la paix du monde, car il est clair pour tous que seule une Europe unie, forte et, s'il se peut un jour, fraternelle, sera capable, en imposant le respect de sa force et de son unité, de décourager les entreprises de domination et de rendre possible la reprise, tellement souhaitable, du dialogue entre deux mondes qui ne s'affronteraient maintenant que pour procéder mutuellement à leur destruction.

Si, par malheur, la voie choisie n'était pas celle que la France montre aujourd'hui, tout serait compromis, et peut-être irrémédiablement; car si, par timidité, par pusillanimité ou par fidélité à des maximes périmées, on se refusait à créer l'Europe des hommes libres, telle que nous la croyons possible, alors, n'en doutons pas, l'Europe se ferait quand même; mais ce serait, dans peu d'années, l'Europe allemande et, vraisemblablement, l'Europe allemande d'obédience soviétique.

Que Dieu écarte ce présage! (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Viard, pour développer son interpellation.

M. Paul-Emile Viard. Mes chers collègues, le débat qui s'est institué sur le réarmement allemand est particulièrement émouvant devant une Assemblée nationale française.

Les responsabilités à prendre sont lourdes et nous savons que le Gouvernement en a senti le poids.

Dans le très court temps de parole qui m'est imparti, puisque, d'après l'organisation du débat, je ne dispose en principe que d'un quart d'heure, je ne puis pas, bien entendu, développer toutes les thèses sur le réarmement allemand, tous les arguments qui militent pour ou contre lui; d'ailleurs cela a été largement fait.

Vous me permettrez cependant de dire dès l'abord que j'approuve, sinon entièrement tout au moins dans leur esprit, les thèses qui ont été exposées magistralement hier soir par M. le général Aumeran.

A l'heure actuelle, nous sommes en présence d'une déclaration du Gouvernement qui a été particulièrement étudiée. Je crains fort, après avoir vécu les séances difficiles de l'Assemblée de Strasbourg, que cette déclaration ne soit singulièrement utopique et qu'elle ne mêle avec trop de confusion les questions de réarmement allemand, les questions de l'Europe — qui n'est pas faite et qui est à faire — les questions du pool charbon-acier...

J'aurais de beaucoup préféré que la position du Gouvernement ait débuté par un « non » catégorique, par un « non » de principe à toute idée de réarmement allemand; cela aurait simplement confirmé la thèse soutenue, il y a un an, devant l'Assemblée nationale, par le Gouvernement, et cela aurait été conforme aux textes qui ont déjà été adoptés par notre Assemblée l'année dernière, le 24 novembre 1949.

Voici ce que disait, à ce moment, le ministre des affaires étrangères qui se trouve être le même aujourd'hui:

« A ce propos, et dès maintenant, je voudrais ici m'exprimer d'une façon absolument nette, non seulement en mon nom, mais au nom du Gouvernement unanime et m'exprimer solennellement.

« On a agité l'épouvantail d'un réarmement allemand. Personne à l'heure actuelle n'ose affirmer qu'un tel réarmement ait commencé...

« Mais tout cela ne suffit pas à certains. Ce qu'on ne trouve pas dans les faits, on le découvre dans la logique. Eh bien ! je suis prêt à parler logique...

« L'Assemblée connaît la position du gouvernement français, maintes fois affirmée. Autant il est favorable à une intégration progressive de l'Allemagne dans une structure européenne.... autant il considère comme hors de toute discussion la reconstitution d'une force militaire allemande..

« Tous les accords interalliés sont absolument concordants et invariables. Ils n'ont jamais été remis en cause et la France n'acceptera pas qu'ils le soient. »

L'ordre du jour qui fut adopté à la fin de cette séance comportait une série de points dont celui-ci:

« Invite le Gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard du relèvement industriel de l'Allemagne en tant qu'il est susceptible de restaurer sa puissance militaire. »

Puis, après un paragraphe sur l'internationalisation de la Ruhr, l'ordre du jour continue ainsi:

« Confirme qu'il doit demeurer exclu que la République fédérale allemande devienne signataire du pacte Atlantique et que reste interdite la reconstitution d'une force armée sur les territoires allemands. »

Je sais bien qu'à la suite de tels ordres du jour et de tels rappels, on peut m'opposer la même objection que celle qu'a exprimée l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, M. Marc Scherer. Tout cela ne vise que l'Allemagne « en tant que telle »; cela ne vise pas une Allemagne intégrée dans le système européen.

Je considère que cette distinction est un pur leurre et qu'en réalité nous mettons le doigt dans l'engrenage du réarmement allemand en tant que tel. *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)*

Mais, à l'heure actuelle, les données du problème européen ne sont pas changées, même si l'on perçoit une certaine fébrilité et, en tout cas, rien ne peut être changé dans notre potentiel avant un minimum de deux ans.

Par conséquent, c'est précisément parce qu'à présent nous ne pouvons rien et qu'un délai minimum de deux ans est nécessaire pour la création souhaitée du potentiel français que je demande au Gouvernement de ne pas céder au vertige de la rapidité et de l'affolement et de ne prendre aucune décision ou aucun engagement hâtif.

La seule chose positive, la seule chose sérieuse que nous puissions faire pour le moment, c'est recréer une puissance française aussi bien sur le plan moral que sur le plan matériel. Cela, c'est du réalisme français.

La discussion prochaine de la loi des dix-huit mois me permettra de prendre position sur ce point.

Pour le reste, notre politique doit consister à régler nos rapports tant avec nos alliés qu'avec l'Allemagne.

Avec nos alliés, nos rapports sont précisés dans le pacte de l'Atlantique. Sur ce point, et conformément à l'esprit même du pacte de l'Atlantique — cela a été dit et précisé à cette tribune et j'ai à peine besoin de le redire — je demande au Gouvernement de prendre une position extrêmement prudente.

Je m'explique.

Au moment de la discussion du pacte de l'Atlantique et avant sa signature, M. le ministre des affaires étrangères avait fait demander par le président de la commission des affaires étrangères aux membres de cette commission de bien vouloir lui faire connaître les questions qui les préoccupaient. Voici ce que j'écrivais, le 7 mars 1949, au président de la commission des affaires étrangères, pour transmission au ministre. Il s'agissait d'une discussion préalable, au moment où l'on commençait à élaborer le pacte de l'Atlantique:

« Je me permets de poser ces questions qui ont un double aspect financier et militaire. Vous en saisirez toute la portée que j'exprime d'un mot: il n'est pas possible pour notre pays, uniquement parce qu'il est à l'avant-garde morale et géographique de la civilisation que nous voulons défendre, d'être régulièrement écrasé financièrement, matériellement et humainement.

« Ma lettre n'étant en aucune façon un réquisitoire, je ne citerai aucun chiffre sur les destructions et les pertes de notre or et ne ferai aucune comparaison sur nos pertes humaines, aussi bien en 1914-1918 qu'en 1939-1945. Mais voici simplement les questions que je pose:

« Premièrement, les accords dits pacte de l'Atlantique comporteront-ils des arrangements militaires tels qu'un conflit éventuel entraîne un engagement de combattants proportionnel à la population de chaque pays? Un engagement d'homme (au singulier) pour hommes (au pluriel), pourrait-on dire.

« Deuxièmement, lesdits accords comporteront-ils des engagements financiers et économiques tels que les efforts et les pertes de guerre seront supportés par tous les cocontractants proportionnellement à leur richesse, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la tribune en décembre 1947 ?

« Tout en saluant la hardiesse intelligente du plan Marshall, qui constitue un premier pas dans cette voie, nous dirions cependant volontiers: ni dette (système de 1914-1918), ni don (système de 1939-1945), mais communauté, nos pertes de 1914-1918 et de 1939-1945 étant, bien entendu, portées à notre crédit dans cette comptabilité éventuelle. »

Voilà, mesdames, messieurs, les questions que je posais au ministre des affaires étrangères. Ces questions et ces préoccupations restent toujours les miennes.

Dans la déclaration qui nous a été lue hier, il est question d'une armée européenne. Pour ma part, je souhaite d'abord que notre puissance nationale soit réaffermie. Nous mettrons à la disposition d'une armée européenne éventuelle certains éléments dans la proportion même où nous trouverons à nos côtés des éléments anglais, américains ou autres.

Cette formule a d'ailleurs une valeur juridique importante. Elle permettrait de remplir nos obligations internationales sans cependant priver la France de sa propre décision.

Je m'explique, car ici il faut être net.

Je rappelle qu'aux termes de la Constitution, la guerre ne peut être déclarée qu'après un vote du Parlement.

Je demande par conséquent qu'il soit bien établi que cette disposition sera respectée, ce qui, d'ailleurs, est tout à fait normal, et que la participation à une armée de l'O. N. U. ou à une armée du pacte de l'Atlantique ne sera pas automatiquement la mise en état de guerre de la France.

Du reste, je puis dire qu'il suffit de s'appuyer sur ce qu'on peut appeler le précédent actuel pour admettre qu'une participation armée de la France à un conflit sans un vote du Parlement est possible, puisque actuellement, le bataillon envoyé en Corée l'a été sur la propre initiative gouvernementale, sur la base d'engagements internationaux, sans que le Parlement soit intervenu.

Vous comprendrez immédiatement l'importance considérable d'une telle position juridique.

Voilà, par conséquent, mes demandes en ce qui concerne nos rapports avec les alliés.

Au sujet de nos rapports avec l'Allemagne se pose la question du réarmement proprement dit. Je ne m'étendrai pas sur ce problème; je me rallie, je vous l'ai dit, à la thèse morale et technique de M. Aumeran.

Mais nous sommes en présence d'une thèse du Gouvernement, présentée par celui-ci dans sa déclaration, qui prévoit une organisation européenne.

Or, on oublie que créer l'Europe ne dépend pas uniquement de la France. Car, vous le savez bien, si cela dépendait uniquement de la France, l'Europe serait probablement créée depuis déjà un certain temps.

Créer l'Europe ne dépend pas uniquement de nous et vous savez que, sur ce point, nous rencontrons les résistances les plus nettes de la part de certaines nations.

Ne nous leurrons donc pas sur les possibilités d'une solution, en tout cas, d'une solution immédiate.

Je demande alors: que ferez-vous s'il se révèle qu'un accord est impossible sur la base que vous avez vous-même posée dans la déclaration ministérielle ou que ferez-vous si l'on vous dit: Commençons par réarmer l'Allemagne et nous essaierons ensuite de construire l'Europe ?

Voilà comment le problème se posera. N'ayons donc aucune illusion. C'est un problème qui demande une solution immédiate.

De toute façon, en ce qui concerne nos rapports avec l'Allemagne, que l'on adopte la thèse que je crois la plus juste, c'est-à-dire que l'on réponde immédiatement: « non » à toute proposition de réarmement allemand, ou que l'on admette la thèse qui sera inévitablement la nôtre — je ne veux pas jeter le manche après la cognée et je dis: qui risque d'être la nôtre — si nous d'obtenons pas les satisfactions demandées je pose de nouveau les questions que j'ai déjà eu l'occasion de poser plusieurs fois à cette tribune: Garderons-nous en tout état de cause le contrôle de la Ruhr, ou même aboutirons-nous à son internationalisation ? Comment sera organisé et maintenu notre droit à l'occupation en Allemagne ? Ferons-nous l'effort et convaincrons-nous nos alliés de reprendre la question des réparations à un moment où notre effort financier va être accablant ? Enfin, sera-t-il toujours interdit à l'Allemagne d'avoir des industries d'armement, quitte à ce que sa puissante industrie prépare les pièces nécessaires à un armement quelconque, mais qui se termineraient et se monteraient ensuite dans les industries françaises, anglaises ou autres ?

A ce sujet, je ne puis cacher non plus mon inquiétude devant les décisions prises au milieu de cette année en ce qui concerne les industries de réarmement sur la base de la loi n° 24 et du règlement n° 10 sur les armes, paru au *Journal officiel* des hauts commissaires alliés, où il est bien posé en principe que l'Allemagne n'a pas le droit d'avoir des industries d'armement, mais où, ce principe posé, il est ajouté: « sauf autorisations spéciales ». Je voudrais savoir qui donne ces autorisations, suivant quelle procédure et dans quelles conditions.

Si ces questions reçoivent une réponse affirmative sérieuse, avec exécution effective, je reconnais que d'utiles garanties nous seront données, qui ne seront pas de ces chimériques assurances contractuelles contre lesquelles s'élevait M. le ministre des affaires étrangères et, je dois dire, que je repousse personnellement avec encore beaucoup plus de réalisme.

Entendons-nous bien: toutes ces garanties que je demande à l'égard de l'Allemagne sont avant tout substantielles; je ne tiens aucunement à ce qu'elles soient spectaculaires ou blessantes; elles doivent subsister jusqu'à ce que se forme une autre Allemagne, qui sera issue des générations qui montent.

Je souhaite que les contacts soient nombreux pour préparer l'éclosion de cette nouvelle Allemagne et que des institutions soient prévues pour l'encadrer. Mais rien de cela n'existe encore. Et la preuve du changement de l'esprit allemand, je la trouverai précisément dans sa compréhension à l'égard de ces garanties.

Vous savez, hélas! que les discours prononcés ou les positions prises au delà du Rhin ne laissent guère d'espoir pour le moment.

Alors, me direz-vous, votre position est telle qu'elle risque de n'être acceptée ni par nos interlocuteurs ni par l'Allemagne.

L'Allemagne n'en voudra pas, car, dans toute cette affaire, elle ne cherche qu'à reconquérir sa puissance à la faveur du slogan de l'égalité des droits. Et je considère toujours, malgré tout, malgré les apparences du moment, que, pour nous, le problème allemand reste le problème numéro 1.

Quant à nos alliés, ils doivent — il le faut — se rendre compte de la situation de notre pays et du fait que nous ne pouvons pas prendre d'autre position.

Je ne doute pas un instant, monsieur le président du conseil, qu'une telle politique — que vous l'adoptiez ou que la majorité de l'Assemblée la réclame — serait d'application très difficile et supposerait beaucoup de courage, des solutions viriles pour le pays.

Mais si l'acceptation d'un réarmement camouflé — acceptation utopique ou résignée — serait une défaite dont les conséquences seraient incalculables, la valeur morale d'une non-acceptation, d'un « non » justifié sera au contraire incommensurable et c'est pourquoi je vous demande de le prononcer. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute interrompre maintenant le débat pour le poursuivre cet après-midi ? (*Assentiment.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur le réarmement allemand.

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur le réarmement allemand.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 237e SÉANCE

2e Séance du Mercredi 25 Octobre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Demande d'interpellation.
3. — Réarmement de l'Allemagne. — Suite de la discussion d'interpellations.

MM. Alfred Coste-Floret, interpellateur; Pierre Cot, Guy Petit.

Discussion générale: Mme Schell, MM. Daniel Mayer, Daladier, Bardoux, Kuehn, Frédet, Pierre-Henri Teitgen, Pierre André, Pierre Cot.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour

PRESIDENCE DE M. MARCEL ROCLORE, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Pierrard une demande d'interpellation sur l'arrestation à Etaples dans la nuit du 19 au 20 octobre 1950, dans des circonstances particulièrement odieuses, de sept partisans de la paix, et sur leur détention absolument illégale à la gendarmerie de Montreuil-sur-Mer, faits qui constituent une violation du droit des citoyens français à lutter contre le projet germano-américain des 18 mois de service militaire, et des libertés essentielles inscrites dans la Constitution.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 3 —

REARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le réarmement allemand.

La parole est M. Alfred Coste-Floret pour développer son interpellation.

M. Alfred Coste-Floret. Mes chers collègues, prendre position sur le problème du réarmement allemand n'est pas une chose aisée.

Je suis cependant de ceux qui n'ont cessé de croire qu'en ce domaine, comme en toute question grave, le devoir s'imposait de dire la vérité au pays.

C'est la raison pour laquelle un grand devoir d'information et de propagande incombe à ce Gouvernement pour mettre le pays en face des données exactes du problème. (*Applaudissements au centre.*)

Le Gouvernement l'a compris puisque, cédant à l'insistance de la commission des affaires étrangères, il a fini par accepter ce nécessaire débat.

Il fallait, au sujet d'une question aussi grave, que le Parlement exprimât sa volonté et qu'il l'exprimât dans un vote.

En effet, l'heure du choix a aujourd'hui sonné. Au lendemain de la libération du territoire, dans l'euphorie de la victoire, si chèrement acquise, des Nations Unies, en l'absence de tout gouvernement allemand régulièrement constitué et alors que la guerre froide n'avait pas encore éclaté, on comprend parfaitement que d'intransigeantes positions aient pu être prises.

Mais la situation n'est plus intacte. Le problème a évolué.

Trois fois en soixante-dix ans nous avons connu, au début de la guerre, de grands désastres parce que nous étions en retard d'une idée.

En 1870, l'état-major travaillait sur les conceptions périmées des guerres de Crimée et d'Italie. En 1914 nous étions restés aux données de 1870. Enfin, en 1939, nous étions encore attachés aux conceptions de 1914-1918.

Prenons donc garde, en 1950, d'être encore en retard en imaginant, comme en 1940, le problème de la sécurité française.

M. Jean Le Bail. Très bien !

M. Alfred Coste-Floret. Le danger allemand peut renaître dans l'avenir et nous y reviendrons dans un instant, car il est essentiel, à l'égard de cette éventualité redoutable, de respecter les exigences de la sécurité française. Mais ce danger n'est plus immédiat.

L'Allemagne d'hier était une, sa population dépassait des deux tiers la population française, son industrie travaillait à plein rendement dans une autarchie savamment organisée en vue de la guerre.

L'Allemagne d'aujourd'hui est coupée en deux, sa population n'est plus que de 45 millions d'âmes, le pays est profondément divisé.

En revanche, à un autre danger grave et immédiat, il importe de faire face, le danger soviétique. M. Pierre Cot a essayé de nous démontrer ce matin que ce danger était seulement apparent et qu'en fait il n'existait pas.

Parlant du président Paul Reynaud, M. Pierre Cot l'a appelé, par périphrase « l'avocat du diable ». Je pensais, moi, que M. Pierre Cot était peut-être, en la matière, le sophiste du diable. (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. Pierre Cot. Vous savez que l'intervention de l'avocat du diable est toujours nécessaire dans les procès de canonisation.

C'est en pensant à vous que je disais cela. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Alfred Coste-Floret. Peut-être pourrait-on, monsieur Pierre Cot, se passer, en revanche, de l'intervention du sophiste.

Je crois, en effet, qu'il n'est point besoin, comme vous l'avez demandé au Gouvernement, de fouiller dans les dépêches diplomatiques, ni d'être au courant des secrets des chancelleries pour démontrer que le danger soviétique est réel. Il suffit de consulter les faits, ceux que nous connaissons et qui sont à notre disposition quotidienne.

Que disent-ils ?

Ils disent que l'esprit de coopération des Nations Unies s'est sans cesse heurté au veto soviétique mis au service d'un nouvel impérialisme.

Ils disent que l'Union soviétique, au delà du rideau de fer, a asservi, en fait, des pays qui, jadis, étaient libres.

Ils disent que la guerre froide s'est allumée, provoquant une tension toujours plus grande des relations internationales.

Et c'est dans ces conditions que les Nations Unies, les nations libres, ripostant aux vingt-quatre traités d'assistance mutuelle qui lient chacun des satellites à la Russie soviétique, ont répondu par ce pacte de défense qui s'appelle le pacte atlantique.

Mais la guerre froide s'est poursuivie. Elle a même dégénéré, en Corée, en guerre véritable. Comme le signalait justement ce matin M. le ministre de la défense nationale, la disproportion des forces entre les deux camps est une menace en elle-même.

M. Louis Rollin. Très bien !

M. Alfred Coste-Floret. Il est vrai que d'immenses armées en Asie et en Europe, menacent, du fait de la Russie et de ses satellites, la paix du monde.

Mes chers collègues, on ne fait face qu'à ce que l'on connaît. La donnée essentielle du problème actuel, c'est la menace soviétique. Prenant conscience de ce fait, comment, je vous le demande, les intransigeances du début pourraient-elles être maintenues ? La conclusion logique d'une position intransigeante serait que l'Occident ne pourrait plus être défendu sur l'Elbe, parce que le territoire allemand ne peut valablement être défendu que par des troupes dont les Allemands feront partie.

C'est donc la défense occidentale reportée sur le Rhin, avec une Allemagne unie, satellite de la Russie, à nos frontières.

Comment, dans ces conditions, éviter l'invasion ?

C'est alors que les Français et les Françaises seraient conduits à vous poser de nouveau cette terrible question: qu'avez-vous fait de notre victoire ?

J'entends bien que la prémisse de mon raisonnement sera contestée. Pourquoi, dira-t-on, ne pas confier aux troupes alliées la défense sur l'Elbe du territoire allemand ?

Parce que tous les experts conviennent qu'il faut des forces beaucoup plus considérables pour assurer la défense sur l'Elbe que pour l'assurer sur le Rhin. Parce que, ensuite, il est inconcevable que les Allemands ne contribuent pas à assurer leur propre sécurité. Parce que, surtout, les unités allemandes qui seront formées allègeront d'autant, par leur nombre, la tâche des divisions françaises.

D'après les calculs des experts, il faut soixante divisions au minimum pour défendre la frontière qui va de Stettin à Trieste. Comment les alliés pourraient-ils les fournir à eux seuls, sans dégarnir d'une façon dangereuse le territoire asiatique ? Et quelle est la prolongation du service militaire qu'il faudrait consentir, en France, si nous nous engagions dans cette voie ?

Il faut aller plus loin. Même si l'intransigeance française était maintenue, je dis que nous n'empêcherions pas le réarmement allemand. Ce n'est un secret pour personne, qu'à Washington, nous avons défendu une position qui, si elle était maintenue à la prochaine conférence, risquerait de recueillir seulement l'adhésion d'une minorité que nous formerions à nous tout seuls.

Nous savons très bien que M. Acheson a déclaré qu'en tout état de cause la position des Etats-Unis serait maintenue. Et, dans un article des 22-23 octobre 1950, paru sous ce titre suggestif: « Washington considère comme acquis le principe du réarmement allemand », M. Maurice Ferro écrivait dans *Le Monde* ces lignes qu'il convient de méditer:

« Si les propositions françaises devaient simplement susciter un nouveau débat sur le principe même et provoquer, pour les besoins de leur mise au point, une remise du problème à une date indéterminée, alors, les Américains iraient de l'avant, en exprimant le regret de procéder sans la France à la formation d'unités allemandes de combat. »

Une des causes de nos désastres passés fut que nous manquions d'alliés. Allons-nous, par notre intransigeance, nous acculer à l'isolement diplomatique ? Les défaites diplomatiques sont graves. L'histoire nous apprend que, souvent, elles préfacent les défaites dans les batailles. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Le réarmement allemand a d'ailleurs commencé au delà du rideau de fer. Une police armée existe, qui comprend d'ores et déjà des effectifs beaucoup plus importants que ceux de l'occident. La note soviétique qui refuse d'accepter à l'occident ce que l'on a soi-même fait à l'Est depuis des mois ne peut pas, tant qu'elle ne se traduira pas par des actes, être acceptée, sous peine que l'Allemagne devienne une nouvelle Corée.

M. Pierre Cot disait ce matin à la tribune que si par malheur, par un malheur qu'il n'envisageait que pour l'hypothèse de son discours, la Russie soviétique voulait s'opposer par la force au réarmement de l'Allemagne occidentale, elle serait légalement fondée à le faire. Allons donc! le droit est le même à l'Est et à l'Ouest et si on a le droit de réarmer à l'Est, on a le droit aussi de réarmer à l'Ouest. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Celles qui légalement ont le droit de s'opposer au réarmement de l'Est, ce sont les nations qui, dans l'Allemagne occidentale, ont commencé, avant de passer aux actes, à protester par une note diplomatique à laquelle on ne répond que cinq mois après, et alors en effet que les nations de l'occident sont disposées à traduire en actes leur note de protestation.

Mais, peut-on demander, qu'en pensent les Allemands occidentaux ?

Le chancelier Adenauer a accepté, non pas le réarmement allemand, mais le principe de l'inclusion de contingents allemands dans une armée européenne. Cependant, un fort courant abstentionniste existe, mené par l'ancien ministre de l'intérieur Heinemann et par le pasteur Niemoeller. Mais les idées changent vite en Allemagne. Rapallo est d'avril 1922 et le pacte entre Hitler et Staline est d'août 1939.

La propagande soviétique préconise, dans l'Allemagne de l'Est, une Allemagne centralisée, unifiée et, en fait, remilitarisée. Les Allemands occidentaux repoussent avec horreur cet idéal. Le plébiscite des immigrés clandestins démontre que, même à l'Est, beaucoup d'Allemands y sont hostiles.

Pourtant, mesdames, messieurs, si, un jour, une Panzerdivision venue de l'Est, avec à sa tête le maréchal von Paulus et déployant le drapeau de la grande Allemagne, envahissait l'Allemagne occidentale désarmée par la méfiance française, pouvez-vous dire ce qui se passerait ? Poser la question n'est-ce pas, en réalité, la résoudre ?

Les problèmes évoluent vite dans le monde d'aujourd'hui. Nous occupons l'Allemagne occidentale avec nos alliés et la République fédérale allemande n'est qu'un membre associé au Conseil de l'Europe.

Notre gouvernement est, aujourd'hui encore, à même de poser en termes nouveaux le problème du réarmement allemand en l'accompagnant des nécessaires garanties.

Qui peut nous affirmer avec certitude que dans quelques mois, si nous demeurions intransigeants, ce ne seraient pas les Allemands eux-mêmes qui, comme beaucoup de signes le laissent percevoir, poseraient les conditions à leur propre réarmement ?

Or, ces conditions, c'est à la France qu'il appartient de les poser, car si la contribution allemande est nécessaire à la défense occidentale, les exigences de la sécurité française impliquent que de solides garanties soient prises contre la renaissance toujours possible du danger allemand.

La première de ces garanties, celle que propose la déclaration gouvernementale, c'est l'inclusion des contingents allemands dans une armée européenne ou atlantique.

Nous ne voulons pas revoir une armée allemande proprement dite, ayant son autonomie propre, avec, à sa tête, un état-major de généraux allemands. Le problème est ainsi correctement posé. Notre Gouvernement a raison de ne point parler de réarmement allemand, mais d'intégration de contingents allemands dans une armée européenne.

Fermement partisans de l'unité européenne qui, seule, peut permettre la constitution d'un monde pacifique, libre et prospère, nous ne pouvons que nous prononcer pour la constitution d'une armée européenne.

Le problème a été souvent débattu: Par où faut-il commencer la construction de l'Europe ? Par l'élaboration d'institutions politiques, par la coopération économique, par l'unification des monnaies ? Tout cela, certes, est désirable.

Mais peut-être est-il permis de penser que le meilleur chemin vers l'unité de l'Europe c'est l'organisation militaire commune pour la défense de son territoire.

Qui dit organisation ne dit pas juxtaposition, mais fusion, intégration. C'est pourquoi les unités allemandes qui seront constituées doivent être encadrées dans l'armée européenne ou atlantique et sous un commandement autre qu'allemand.

Le problème du ministre européen de la défense doit, selon nous, venir seulement après.

En reprenant cette proposition déjà votée à Strasbourg, notre Gouvernement qui, je tiens à le souligner, est le premier gou-

vernement de l'Europe à soumettre à un parlement national une résolution votée par l'Assemblée consultative européenne, prend une position qui mérite l'approbation.

Toutefois, très forte en doctrine, il me permettra de lui dire que sa thèse me semble peu actuelle dans le débat.

En effet, nous savons déjà que la proposition qui est présentée aujourd'hui n'a pas été acceptée à Strasbourg par la Grande-Bretagne, d'où la très grande importance de la question déjà posée par M. le président Paul Reynaud et sur laquelle je veux revenir.

Que ferez-vous, que fera le Gouvernement, si cette proposition est repoussée ? Passerez-vous outre ? Ferez-vous, comme cela vous a été suggéré, une armée des Etats-Unis, une armée européenne qui serait réduite à une armée continentale et une armée de la Grande-Bretagne.

Faites attention! Certes, si la Grande-Bretagne maintient son refus, peut-être faudra-t-il passer outre, mais cela ne doit être que l'*ultima ratio*.

Au lieu « d'accrocher » votre proposition à l'institution d'un ministre européen de la défense que vous aurez beaucoup de difficultés — vous le sentez bien — à faire accepter, peut-être aurait-il été moins ambitieux, mais plus efficace, de se contenter de ce qui existe et, puisqu'il faut bien rattacher une armée à une organisation politique, de la faire dépendre du comité des ministres qui pourrait déléguer un haut commissaire pour s'en occuper.

Une deuxième condition doit être posée. Les unités allemandes devront, pour leur armement, dépendre des fournitures américaines. Il est, selon nous, très regrettable que l'on ait toléré que la production allemande d'acier, qui restait encore inférieure à la nôtre en 1948, l'ait dépassée en 1949.

Si je considère que la proposition Schuman du pool franco-allemand de l'acier est une proposition heureuse et qui peut permettre de résoudre le problème, encore faut-il que les plafonds fixés lorsque la proposition a été faite soient absolument maintenus.

Il y a là un problème grave. D'ailleurs, qui dit armée européenne, qui dit armée atlantique, dit aussi standardisation des armements. Il est bien évident que cette strandardisation nécessaire ne saurait être confiée à l'Allemagne, mais aux Etats-Unis et à la France. La nécessité de mettre rapidement — rapidement, j'y insiste — sur pied les unités de défense du monde libre aboutit à faire appel sur une assez large échelle aux chaînes de fabrication américaine.

Il reste à dire, bien entendu, que tant qu'il n'y aura pas assez d'armes pour tout le monde, les unités françaises doivent être équipées par priorité.

Il faut ajouter — et c'est une troisième et nécessaire garantie — qu'en ce qui concerne les effectifs, les contingents allemands doivent rester très inférieurs aux forces françaises.

Encadrés dans l'armée européenne, dépourvus d'une autonomie propre, dépendant de l'étranger pour l'équipement et le matériel, notoirement inférieurs en nombre aux unités françaises, comment ces contingents allemands pourraient-ils constituer un danger ?

Ce n'est d'ailleurs pas — nous l'avons indiqué — entre ce danger et la sécurité française qu'il faut choisir, mais entre ce danger que nous gardons encore la possibilité de contenir et un autre danger beaucoup plus grave et beaucoup plus immédiat.

Sur le choix, mesdames, messieurs, il ne saurait y avoir aucun doute. Faite avec les nuances nécessaires, accompagnée des indispensables garanties, cette option nous garantit contre l'isolement diplomatique. Assurant l'efficience du pacte de l'Atlantique, elle garantit en même temps la sécurité française. Permettant l'organisation d'une défense commune de l'Europe, elle est le premier pas vers l'unité européenne.

Certes, pour beaucoup, et nous comprenons leurs préférences sur le plan sentimental, il eût mieux valu s'en tenir à l'intransigeance du début. Mais le problème a changé, mais la question a évolué, non pas par notre faute, non pas par la faute de nos alliés, mais par suite des initiatives soviétiques, par suite du refus soviétique de coopérer à la construction d'un monde libre, par suite de l'instauration par les Soviets de la guerre froide et de la remilitarisation de l'Allemagne de l'Est, par suite de la guerre de Corée.

Nous n'aimons pas voir se reconstituer des contingents allemands, mais nous préférons encore cela à l'occupation et à la guerre.

Les exigences de la sécurité française impliquent aujourd'hui une contribution allemande à la défense de l'Occident. Cette contribution ne sera plus un danger parce qu'on pourra la faire valoir et l'insérer dans une Europe militairement organisée. Puisse cette organisation militaire être la préface de l'Europe unie, car seule l'Europe unie peut apporter en même temps une solution au problème de la paix et une solution au problème des rapports franco-allemands.

En attendant que ce rêve d'aujourd'hui soit devenu la réalité de demain, il convient d'apporter au problème militaire les solutions de coopération qui s'imposent. Ces solutions impliquent un choix nécessaire.

M. Guy Petit. Mon cher collègue, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Alfred Coste-Floret. Je vous en prie.

M. Guy Petit. Mon cher collègue, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention. Vous avez donné, en accompagnant votre démonstration d'arguments pertinents et sérieux, votre adhésion à la thèse du Gouvernement d'après laquelle la France est prête à admettre, non point le réarmement allemand proprement dit, mais l'intégration d'effectifs allemands dans la défense commune de l'Europe, cette défense devant être organisée par l'ensemble des pays européens.

Je vous pose la question suivante: Croyez-vous que l'Europe puisse être limitée de la manière dont on l'a fait depuis quelques années ? Croyez-vous notamment que l'Europe puisse se passer de l'Espagne... (*Mouvements divers.*)

M. Marc Scherer. On s'y attendait.

M. Guy Petit. ...tant au point de vue stratégique qu'au point de vue économique ?

En tous cas, en ce qui concerne les effectifs que la défense de l'Europe nécessitera attendrons-nous — et je pose aussi la question au Gouvernement — qu'il soit trop tard pour utiliser les effectifs espagnols, montrant ainsi vis-à-vis de l'Espagne une répugnance que nous ne montrons pas à l'égard des Allemands ? (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Abel Poulain. Très bien, monsieu. Franco!

M. Guy Petit. En effet, si nous avons de justes raisons de manifester de la rancune, ou tout au moins de conserver de mauvais souvenirs — et combien cruels — à l'égard des Allemands, je ne vois pas pourquoi nous rejetterions en dehors de l'Europe les Espagnols qui, eux, n'ont rien fait contre la France lorsqu'elle était à terre, tandis que nous accepterions les Allemands qui viennent d'être nos ennemis. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite. — Mouvements divers.*)

M. Alfred Coste-Floret. Mon cher collègue, le Gouvernement est beaucoup plus qualifié que moi pour résoudre le problème que vous posez. (*Mouvements divers.*)

Je ne veux cependant pas esquiver le débat, et je vous répondrai qu'il n'est pas possible de mettre sur le même plan l'inclusion de contingents espagnols et de contingents allemands dans l'armée commune européenne, car la position géographique des deux pays n'est pas identique. Or, dans l'hypothèse du danger soviétique dont j'ai parlé, une attaque est possible sur l'Elbe et non pas sur les Pyrénées. (*Mouvements divers.*)

M. Paul Theetten. Mais si l'on devait reculer jusqu'aux Pyrénées ?

M. Alfred Coste-Floret. Permettez-moi maintenant d'en revenir à mon propos et de conclure en indiquant que le Gouvernement nous propose aujourd'hui, en effet, un choix difficile.

Ce choix, mesdames, messieurs, je vous demande de le faire, non pas avec le regret nostalgique des intransigeances passées...

M. Louis Rollin. Très bien!

M. Alfred Coste-Floret. ...mais en pensant à l'avenir et en considérant que l'armée commune que nous allons essayer de constituer sera la première étape vers cette espérance qu'est la réalisation de l'Europe unie.

Ce choix, vous le ferez aussi en vous souvenant que si toute option comporte un risque, la pire des politiques est celle qui se refuse de choisir. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. Avant d'ouvrir la discussion générale, j'informe l'Assemblée que les temps de parole qui restent aux différents groupes, après audition des interpellateurs, sont les suivants:

Gouvernement, 41 minutes;
Groupe communiste, 112 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 55 minutes;
Groupe socialiste, 76 minutes;
Groupes républicain radical et radical-socialiste et de l'union démocratique et socialiste de la résistance, 40 minutes;
Groupe du parti républicain de la liberté, 34 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 9 minutes;
Groupe d'action démocratique et sociale, 15 minutes;
Groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale, 15 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 15 minutes;
Groupe de l'union des républicains progressistes, 24 minutes;
Groupe des républicains populaires indépendants, 15 minutes;

Groupe du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en Algérie, 15 minutes;

Groupe du rassemblement démocratique africain, 15 minutes;

Isolés, 15 minutes.

Dans la discussion générale, la parole est à Mme Anna Schell.

(*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Anna Schell. Mesdames, messieurs, le débat sur le réarmement allemand inquiète et passionne au plus haut point les populations d'Alsace et de Lorraine, victimes, trois fois en soixante-dix ans, du militarisme prussien.

Comment pourrions-nous nous associer à un projet qui nous ferait revivre les années maudites de la dernière guerre, les évacuations des populations des régions frontières, contraintes d'abandonner le fruit d'années d'efforts et de sacrifices, les expulsions massives dès l'arrivée des hordes hitlériennes ?

Le 20 juin 1940, les premiers soldats nazis envahissaient le sol lorrain et ce fut pour nous un moment atroce. L'ennemi s'installait en maître sur notre territoire, le drapeau à croix gammée flottait sur les édifices publics de nos villes et de nos villages.

Dès les premiers jours, les boutiques étaient pillées; déjà naissait le rationnement. Le mois d'août vit le commencement des expulsions. Près d'un tiers de la population mosellane fut chassé du sol natal.

Nul n'a oublié le réveil au petit matin, l'apparition de la Gestapo apportant l'ordre d'expulsion qui jetait les gens à la rue avec, pour toute fortune, trente kilogrammes de bagages et 2.000 francs. Les pitoyables cortèges, composés de vieillards, de mamans portant leurs nouveau-nés dans les bras — personne ne trouvait grâce — s'acheminaient lentement vers le centre et le midi de la France. C'était l'exode, avec ses misères, ses humiliations, ses privations.

Les villages lorrains furent occupés par les Siedler, pendant que les logements des expulsés étaient mis à la disposition des nazis venus coloniser nos régions.

Les industries lorraines furent mises à la disposition des magnats nazis. L'Alsace et la Moselle, de par la trahison des Munichois, furent incorporés dans la Deutsche Volksgemeinschaft.

La terreur devint très vite insupportable. Des familles entières furent déportées en Haute-Silésie. Les patriotes résistants furent arrêtés, torturés, déportés. Le fort de Queuleu, les camps de Schirmeck, de Struhof, de Natzwiller étaient le témoignage des souffrances des populations d'Alsace et de Lorraine et de leur résistance à l'oppression hitlérienne.

Les jeunes gens et les jeunes filles furent embrigadés dans l'Arbeitsdienst et, par la suite, les jeunes hommes subirent l'incorporation de force dans la Wehrmacht. Des milliers d'entre eux sont tombés sous l'uniforme détesté.

Retracer ici, en détail, le long calvaire des habitants des trois départements serait trop long. Nous rappellerons simplement que la libération de la France qui nous rendait notre sol natal, nos villes, nos villages, nous permit aussi de mesurer l'immensité du désastre. Les foyers pillés et surtout l'interminable liste de morts, victimes de la barbarie nazie, accusaient les criminels de guerre, réclamaient justice et réparation.

Les accords de Yalta et de Potsdam, accords qui prévoyaient la mise hors d'état de nuire de l'Allemagne des marchands de canons, par la dénazification et la décartellisation et qui reconnaissaient notre droit aux réparations allemandes, nous apportaient des raisons d'espérer en un avenir de paix.

Hélas ! nous sommes loin des décisions prises à l'unanimité des quatre grandes puissances. Les industries-clé de la Ruhr sont rendues à leurs anciens propriétaires, les Krupp, les Thyssen et les Stinnes.

Encouragés par la bienveillance des hommes d'Etat français et américains, les hommes du gouvernement de Bonn réclament en même temps que le retour à l'Allemagne de la Silésie et de la Bohême, les territoires d'Alsace et de Lorraine.

Notre droit aux réparations est foulé aux pieds.

Le pool charbon-acier fait de l'industrie lorraine un complément de l'arsenal de la Ruhr.

Aujourd'hui, il se trouve un gouvernement pour envisager ouvertement le réarmement de l'Allemagne revancharde, par le biais de la constitution d'une armée européenne.

Pour nous, le réarmement allemand c'est à nouveau le danger allemand à nos frontières, la revanche et la domination des militaristes prussiens, des nazis non épurés, notre sol transformé en champ de bataille et notre retour au grand Reich.

Certes, M. le président du conseil et son ministre des affaires étrangères s'évertuent à masquer le fond du problème en parlant de l'incorporation de l'armée allemande dans l'armée européenne. Qui peut avoir la naïveté de croire encore à la mise en tutelle d'une armée allemande réorganisée et dirigée par l'ancien état-major nazi ?

La Documentation française du 25 septembre dernier nous apprend que: « Les hauts gradés de l'armée d'hier dépassent généralement le stade des ressentiments et recherchent sous quelle forme l'Allemagne occidentale pourrait apporter sa contribution à la défense de l'Ouest.

« L'idée qui paraît dominer chez eux, c'est que cette contribution doit être importante et qu'en aucun cas les Allemands ne doivent accepter de servir de lansquenets. Il faut que le commandement des forces allemandes soit, jusqu'au sommet, confié à des Allemands, que l'Allemagne soit représentée à l'état-major suprême de la défense occidentale, qu'elle ne soit pas défavorisée dans l'attribution des armes et, naturellement, que certaines conditions politiques et psychologiques soient remplies: reconnaissance de la souveraineté intégrale de l'Allemagne, réhabilitation du soldat allemand. »

Écoutez aussi ce qu'écrit le docteur Bley, rédacteur du journal *Die Welt am Sonntag:* « Nous souhaitons de tout cœur une Europe unie et nous reconnaissons que l'Allemagne doit apporter sa contribution pour cela. Mais Nuremberg, Landsberg, Schwabisch-Hall, Werl, Aseq, Oradour, avec d'innombrables condamnations de soldats et de généraux allemands rendent pour nous tout simplement impossible le port des armes, aussi longtemps que cette injustice n'aura pas été solennellement rapportée et réparée par des actes. »

Voilà qui est clair et nous édifie sur les prétentions des chefs militaires allemands. Sans doute est-ce pour satisfaire à leur désir que le Gouvernement français demande le vote rapide du projet d'amnistie des traîtres ? C'est une façon de réhabiliter les assassins des populations de Charly et d'Oradour-sur-Glane. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Remarquez, mesdames, messieurs, l'arrogance des revanchards hitlériens. Ils se refusent, bien entendu, à servir de lansquenets; c'est donc la France qui, suivant le vœu du sénateur Cannon, fournirait la piétaille, sacrifiée à l'avance, piétaille qui serait encadrée par les anciens cadres prussiens.

Ainsi, une fois de plus, les Alsaciens et les Lorrains mettraient-ils sac au dos pour la reconstitution de la plus grande Allemagne, pour la reconquête de la Bohême, de la Silésie et de Kaliningrad.

Devant l'inquiétude et l'hostilité des Lorrains et des Alsaciens, le ministre des affaires étrangères s'abrite derrière la nécessité de mettre fin à la haine séculaire des deux peuples, sans doute en les lançant ensemble dans une guerre contre l'Union soviétique à laquelle les peuples d'Europe doivent leur libération.

Lors de l'inauguration de la foire-exposition de Metz, parlant de l'incorporation militaire de l'Allemagne, « problème délicat à soulever dans ces régions douloureuses », selon les propres termes de M. le ministre, celui-ci déclarait: « L'idée même que l'Allemagne ne puisse et ne doive pas prendre sa part dans les charges et les sacrifices ne devrait pas nous effleurer. Rien de plus logique et de plus juste: l'Allemagne doit participer à l'effort commun de la défense commune ».

Mais qui donc nous menace ? Où est le danger, sinon dans le réarmement de cette Allemagne à laquelle on veut nous associer ? Curieuse façon de comprendre notre sécurité que celle qui consiste à donner aux revanchards nazis les armes qu'ils pourraient retourner, le jour venu, contre la France.

Nous pensons que l'intérêt français serait de faire en sorte que les sacrifices allemands servent à payer les réparations qui nous sont dues, c'est-à-dire à indemniser les sinistrés, les spoliés et l'ensemble des victimes de la guerre, plutôt que d'offrir aux revanchards allemands le matériel de guerre qui leur servirait à semer la mort dans nos villes et dans nos villages.

Tout récemment, un rédacteur du journal *Le Lorrain* tentait de démontrer à ses lecteurs que l'admission de l'Allemagne occidentale dans l'armée des nations associées éloignerait la guerre du territoire français en la portant en Allemagne.

Notons en premier lieu l'accord du journal avec l'éventualité d'une guerre. En guise de consolation, on nous promet que la tuerie se passerait loin de nous. Qui donc peut connaître par avance le déroulement des opérations militaires ? Qui, surtout, peut prétendre nous garantir contre les désastres d'une guerre atomique ?

En vérité, le problème n'est pas là, et nous nous refusons de nous laisser enfermer dans ce dilemme. Il ne s'agit nullement de rechercher le moyen le moins douloureux pour mourir, mais plutôt de tout mettre en œuvre pour faire échec à la guerre, pour nous permettre de vivre et de travailler en paix. C'est là le vœu le plus cher de nos populations, mais nous n'y parviendrons pas en réarmant l'Allemagne.

Les citations du docteur Bley, la lecture des journaux d'outre-Rhin, ne nous laissent aucune illusion sur l'état d'esprit et les buts des militaristes nazis. Très vite, ils redeviendraient des conquérants décidés à remettre l'Europe à feu et à sang.

Il est possible d'éviter cela par une entente pacifique entre les peuples français et allemand et non pas avec les marchands,

de canons, une entente qui serait basée sur le respect des accords de Yalta et de Potsdam.

Il faut donner suite aux propositions de l'Allemagne démocratique qui demande l'unification de l'Allemagne, la démilitarisation, le désarmement et s'engage à pratiquer une politique de paix qui lui permettrait de s'acquitter des dettes contractées envers les peuples opprimés par Hitler.

Seul, le gouvernement de Wilhelm Pieck et Otto Grotewohl reconnaît la responsabilité collective du peuple allemand dans la dernière guerre, de même qu'il s'engage à faire face aux réparations. Là est la solution, si nous voulons éviter la guerre.

Les métallos, les mineurs, l'ensemble des travailleurs des trois départements repoussent l'alternative du chômage ou de la fabrication de guerre. Les paysans réclament du matériel agricole et non des canons. Les femmes, les épouses et les mères demandent du pain. Elles ne donneront plus leur mari ou leurs fils pour la plus grande Allemagne.

Nous répétons: être pour le réarmement allemand, c'est envisager le prochain retour de l'Alsace et de la Lorraine au grand Reich, c'est accepter la guerre avec toutes ses conséquences.

C'est pourquoi nous osons espérer que tous les parlementaires de nos régions, ainsi que l'ensemble des membres de ce Parlement voteront contre le réarmement de l'Allemagne revanchiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Mayer. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Daniel Mayer. Mesdames, messieurs, dans ce débat sur la mise en état de défense de l'Europe, et qui gravite presque exclusivement autour de l'idée du réarmement allemand, on a dit qu'il s'agissait pour quelques-uns d'entre nous d'un débat de conscience.

C'est vrai, mais c'est vrai pour tous, et je n'accepte pas de faire l'injure à ceux qui ne pensent pas comme moi sur cette question d'estimer leur analyse plus légère que la mienne ou leur esprit moins angoissé que le mien.

Au surplus, il est arbitraire de classer en adversaires et en partisans du réarmement de l'Allemagne les Français qui participent à ce dialogue dramatique. Tout au plus y a-t-il des gens hostiles, comme les membres du groupe socialiste qui m'ont mandaté à cette tribune pour le dire en leur nom, et des résignés à ce réarmement.

Le parti socialiste a trop souffert des attaques proférées naguère contre lui qu'ont illustrées les campagnes de *Gringoire* contre Léon Blum, et auparavant l'assassinat de Jaurès, pour accuser aujourd'hui qui que ce soit d'être « l'avocat de l'Allemagne ».

Je crois également qu'il convient de s'accorder entre soi que nul d'entre nous ne se place dans une optique particulière.

Ce ne sont pas des souvenirs ou des rancœurs qui nous animent; il n'y a pas dans ce débat le point de vue de l'Alsace ou du Nord...

M. René Pleven, *président du conseil.* Très bien!

M. Daniel Mayer. ...sous prétexte qu'il s'agit là de terres séculaires d'invasion, de point de vue des Juifs et de l'Eglise persécutée ou de je ne sais quel groupe particulier.

Il serait bon que nous retrouvions l'esprit de la Résistance, où chacun, réuni dans la lutte, ne se rappelait plus son point de vue personnel.

D'Estienne d'Orves, Gabriel Péri, Gilbert Dru, Pierre Brossolette, avaient oublié qu'ils luttaient sans doute essentiellement, l'un contre l'éternelle Allemagne, le second contre l'adversaire de la Russie soviétique (*Murmures à l'extrême gauche*), le troisième pour la défense de la civilisation chrétienne, le quatrième contre le fossoyeur des libertés humaines; ils ne songeaient qu'à l'unité du combat; et c'est en nous inspirant de leur exemple commun que nous devrons rechercher des solutions communes.

Qu'il soit aussi entendu que la décision prise le sera en dehors de toute pression sur la souveraineté nationale, qu'il s'agisse de l'amicale pression du gouvernement de Washington, de l'appel cordial de M. Winston Churchill, des propositions de la conférence de Prague ou de la menace moins tolérable de la radio de Moscou.

Je dois d'ailleurs présenter une observation supplémentaire à ce propos. Le rédacteur en chef d'un grand quotidien du matin se posait avant-hier la question:

« L'attitude de l'Union soviétique en face du projet de réarmement et l'exploitation qui en est faite depuis deux jours chez nous par la presse russe de langue française », écrivait-il, « vont-elles peser sur nos délibérations et exercer une influence sur notre choix ? ».

Ma réponse est nette: Non. Mais elle est aussi double. Ce n'est pas parce que l'Union soviétique et les communistes français tentent de faire pression sur nous dans ce sens, que nous devons nécessairement prendre le contre-pied systématique de leur attitude, car dans ce cas-là aussi ils exerceraient une influence sur notre choix. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président du conseil. Très bien!

M. Daniel Mayer. Est-il utile d'ajouter que si parfois j'aboutis à des conclusions identiques à celles de M. Florimond Bonte, ce n'est pas le même esprit que le sien qui m'animera. C'est en me plaçant exclusivement du point de vue de l'intérêt permanent de la France, de l'Europe et de la paix, que nous ferons des propositions et, pour ce qui nous concerne, l'Assemblée nationale peut être assurée qu'aucun nouveau Rapallo, aucune résurrection du pacte germano-soviétique ne nous fourniront éventuellement matière à reviser notre position. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

De même, l'analyse que je serai amené à faire du réarmement vaudra pour l'Allemagne de l'Est comme pour celle de l'Ouest. S'il y a vraiment deux Allemagnes, si, suivant le mot de Jean Giraudoux, l'Allemagne est une conjuration poétique et démoniaque, j'accepte la démarcation faite par les barbelés des camps de concentration et les grilles des cimetières qui ont départagé, de 1933 à 1945, les Allemands en victimes et en oppresseurs, mais je n'accepte pas la discrimination qui fixerait tous les poètes au delà de la Weser et de l'Elbe et tous les démons en deçà.

Pour situer mieux encore notre position, il me faut rappeler, afin que nul ici et moins encore en dehors de nos frontières ne pense que la haine ou le ressentiment nous animent, que le *Populaire* clandestin a publié, dès 1943, un manifeste demandant qu'aucune paix de vengeance ne vienne plus tard entacher notre sérénité de vainqueurs.

Ces quelques explications préliminaires m'ont paru indispensables pour que vous compreniez, mesdames, messieurs, l'atmosphère qui a présidé à nos délibérations intérieures et que vous situiez mieux par conséquent leurs conclusions, que je vais maintenant développer devant vous.

Le drame qui oppose les uns aux autres les vainqueurs de l'hitlérisme peut se mesurer à l'évolution, sinon du statut formel, au moins de la mission des armées d'occupation.

En 1945, il s'agissait de surveiller l'Allemagne, de réprimer les soubresauts ultimes du nazisme, d'empêcher la constitution de groupements subversifs inspirés de l'idéologie nazie ou fasciste.

En 1950, il s'agit de défendre contre l'allié d'hier les frontières artificielles d'une Allemagne morcelée, parce que de ces frontières un nouveau totalitarisme a fait la limite de l'Europe libre. Le *No man's land* est redevenu une marche militaire. La sécurité extérieure s'est substituée à la sécurité intérieure. Et l'on conçoit que ceux qui ont la charge de cette forme nouvelle d'occupation désirent s'appuyer sur les forces locales, hier hostiles, aujourd'hui méfiantes ou indifférentes, demain, selon eux, loyales.

Qu'adviendrait-il si nous les suivions ? Au bout de peu de semaines, les dirigeants allemands de Bonn, et aussi leur opposition, diraient: Nous sommes suffisamment forts pour assurer nous-mêmes la garde de nos frontières. Si un conflit éclate, vous reviendrez nous prêter main forte. Pour l'instant, nous n'avons que faire du stationnement sur notre territoire d'armées étrangères dont le concours est présentement inutile.

Ce serait la demande, formulée avec d'autant plus de force que la nouvelle armée serait plus puissante, du retrait des forces d'occupation de la zone occidentale.

Peut-on envisager les hypothèses alors les plus plausibles? Ou bien les alliés restent, ou bien ils accèdent à la demande et s'en vont. S'ils restent, c'est autour de la nouvelle armée allemande que se cristallisent tous les mécontentements, toutes les revendications nationales, à commencer par celle de l'indépendance. Les officiers sont symboliquement acclamés dans les rues, les soldats entourés et choyés. Des manifestations ont lieu.

Dans l'hypothèse où les Russes qui, eux, n'ont pas besoin de rester en uniforme pour être toujours là (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs*) évacuent la zone Est, c'est celle-ci qui devient le pôle attractif de l'unité que l'on veut reconstituer.

Une double agitation vers l'Est libéré et vers l'armée reconstituée rend intenable la position franco-anglo-américaine.

Si les alliés s'en vont, deux possibilités sont à envisager: Ou l'armée allemande est forte, ou elle est faible.

Si elle est faible, il ne se passera guère de semaines avant que les habitants du Schleswig-Holstein, de la Bavière, du Wurtemberg et de la Hesse ne soient envahis par leurs compatriotes du Brandebourg, de la Saxe, de la Thuringe et du Mecklembourg. On se retrouverait dans la situation faite à la Corée à l'aube du 25 juin, et le franchissement de la ligne aurait cette fois des conséquences plus lourdes encore que celui du 38e parallèle.

M. Louis Rollin. Très bien!

M. Daniel Mayer. Si au contraire l'armée allemande reconstituée est puissante, elle ne nous offre alors aucune garantie. Les dirigeants de cette armée seront nécessairement, officiellement ou clandestinement, pourquoi se le dissimuler, les anciens dirigeants de la Wehrmacht, les généraux mal ou pas du tout dénazifiés.

J'ai sous les yeux un dessin intitulé : « Aujourd'hui, demain ». Aujourd'hui, cela représente un général au garde-à-vous devant le chancelier Adenauer qui lui donne des ordres. Demain, le général se dandine avec insolence et a une attitude protectrice devant le chancelier, lui aussi en uniforme.

L'intérêt de cette caricature réside à la fois dans la date et dans le lieu de sa publication. Elle a paru il y a quatre jours — on ne peut guère être plus récent — dans la *Stuttgarter-Zeitung*, journal indépendant dont il est bon de rappeler qu'il est de zone américaine.

Déjà, les « Bruderschaften », ces confréries d'anciens officiers supérieurs de la Wehrmacht et des S. S. de Himmler, organisation qui a existé jusqu'à présent sous une forme plus ou moins camouflée, commencent à se découvrir, demandent l'annulation des jugements du tribunal de Nuremberg, et, je cite textuellement, « le rétablissement de l'honneur des généraux et des soldats allemands, comme condition préalable de toute collaboration militaire avec les vainqueurs occidentaux d'hier. »

Cela ne fait d'ailleurs que confirmer les appréhensions que les diplomates anglo-saxons avaient à la veille même de la victoire de nos armes communes.

Le 29 septembre 1944, M. Eden, secrétaire d'Etat au Foreign Office, déclarait à la Chambre des communes :

« Nous avons des informations selon lesquelles l'état-major allemand, reconnaissant la fatalité de la défaite dans cette guerre, se prépare déjà à la prochaine. »

Quelques jours après, M. Sumner Welles, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, écrivait :

« C'est de l'imagination maudite d'une poignée de techniciens militaires prussiens qu'est sorti le grand état-major allemand, et c'est cet instrument qui est responsable des ravages que l'Allemagne a pu infliger à l'humanité au cours du siècle présent. »

Il ajoutait :

« Le grand état-major allemand sait déjà que l'Allemagne est irrémédiablement battue. Il a en tout cas dressé un plan de campagne très complet pour une reprise ultérieure de sa conquête du monde. La surface du globe est jalonnée de relais destinés à faciliter l'exécution de ce plan quand viendra le moment favorable, fût-ce dans dix ans, fût-ce dans cinquante ans. »

Voilà qui donne à réfléchir.

Mais s'agit-il de proclamer sa méfiance à l'égard de l'ensemble du peuple allemand ? S'agit-il de refuser la distinction à laquelle, de sa prison de Bourrassol, nous conviait en pleine guerre, Léon Blum, entre le tyran qui a fanatisé son peuple et le peuple qui a servi son tyran ?

Certes non. Mais le moyen d'aider le peuple à se libérer, c'est justement de ne pas donner aux nazis, d'hier par l'uniforme, d'aujourd'hui par l'esprit et les aspirations, les moyens de relever la tête.

Permettre aux généraux d'hier d'être, directement ou par personne interposée, les généraux de demain, c'est condamner à un nouvel asservissement les démocrates, c'est empêcher de construire la république allemande, car, déjà puissants dans un troisième Reich très puissant lui-même, combien ces résidus des castes le seraient-ils davantage encore demain dans un état amoindri et faible ? (*Applaudissements à gauche.*)

Me permettra-t-on aussi de dire que je n'ai pas une très grande confiance dans le chancelier Adenauer, non pas à cause de la doctrine officielle de son parti, cela va sans dire, mais à cause de son entourage, de ses conseillers, et plus encore à cause de sa volonté d'écarter systématiquement du pouvoir, aussi bien du gouvernement de Bonn que des Länders, les représentants de la classe ouvrière ?

Parlant du récent congrès de la démocratie chrétienne allemande qui vient de se tenir à Goslar, le correspondant du journal *Le Monde* notait, il y a peu de jours, qu'il était frappant pour lui qu'on n'ait ressenti à aucun moment, fût-ce dans les coulisses, le jeu classique des rivalités personnelles, des compétitions de groupes, des confrontations de principes, qui d'habitude animent les grandes assises parlementaires.

Il disait que le mythe de l'aile gauche syndicaliste et du protestantisme de combat qui traversaient de leurs puissants courants la vie du pays s'écroule définitivement. D'un bout à l'autre du congrès aura régné une uniformité de bonne société, non dépourvue d'un certain attachement au passé.

En réalité, en face des problèmes extrêmement ardus et complexes de l'Allemagne nouvelle, il semble que la petite bourgeoisie démocrate-chrétienne ne réagisse en se rétractant sur elle-même et en se raccrochant aux vieilles formules.

Ni dans le domaine spirituel, ni dans le domaine social, elle ne paraît éprouver le besoin, fût-ce même la tentation, d'une rénovation fondamentale. Tout en se proclamant évolutionniste, elle semble avant tout préoccupée de maintenir le *statu quo* politique et social qui assure sa situation.

A cet égard, il est à craindre qu'elle ne déçoive bien des espérances placées ces dernières années dans son avenir par les éléments populaires du parti et les jeunes générations.

Il est évident que le parti du docteur Adenauer est aujourd'hui plus conservateur qu'il y a deux ans. Des porte-parole qualifiés du socialisme chrétien, comme Karl Arnold et Werner Hilpert, n'ont même pas pu prendre la parole à ce congrès.

Et cependant, mesdames, messieurs — notre ancien collègue M. Salomon Grumbach l'a déjà souligné à diverses tribunes — pour l'Allemagne comme pour beaucoup d'autres pays, la vraie question nationale, c'est la question sociale.

Garantir à la classe ouvrière allemande le plein emploi, aider les jeunes à sortir du chômage afin de ne pas créer un nouvel Hitler, fruit du traité de Versailles et de la misère autant et plus même que de son idéologie ou du caractère germanique; résoudre le problème des huit ou neuf millions de réfugiés d'Allemagne orientale qui sont autant d'éléments de décomposition sur le territoire de la République de Bonn, voilà quelques-unes des tâches les plus urgentes, plus urgentes que la reconstitution d'une armée allemande, que les alliés devraient aider le gouvernement fédéral à remplir (*Applaudissements à gauche*), s'il le comprenait lui-même.

En faisant cela nous aiderions les forces réellement démocratiques de l'Allemagne, et en particulier les forces ouvrières groupées dans les syndicats.

On peut regretter, comme nous l'avons fait bien souvent nous-mêmes, les incartades ou les outrances de langage de tel ou tel leader social-démocrate, mais connaît-on la totalité du langage tenu par ces hommes-là ?

Je voudrais livrer dans le débat un récent article de Friedrich Stampfer, ancien directeur du *Vorwaerts*, qui a toujours lutté pour la paix, pour la liberté et pour le rapprochement franco-allemand. Il écrivait, le 2 octobre, il y a donc trois semaines :

« Rien ne serait plus néfaste que de vouloir imposer contre la volonté de la France un réarmement allemand. Il ne faut pas que la plante fragile de l'entente franco-allemande soit écrasée par les bottes de la nouvelle armée. »

Ce langage, un certain nombre d'hommes, pris d'ailleurs dans tous les partis, le tiennent en Allemagne, et c'est sur ceux-là qu'il faudra naturellement s'appuyer. Il faut admettre que, si l'on veut voir un jour l'Allemagne débarrassée des complexes qu'a traduits pour elle la théorie nietzschéenne de la volonté de puissance, c'est sur ces organisations-là et sur ces hommes-là qu'il faudra s'appuyer.

Je n'ignore pas les efforts fournis par M. le ministre des affaires étrangères à cette occasion, notamment lorsqu'a été constitué le gouvernement du docteur Adenauer, et je tiens à lui en rendre hommage ici.

Or, si l'armée allemande est puissante, ses chefs seront demain les maîtres du pays, avec tout ce que cela peut comporter de risques pour la démocratie allemande balbutiante, pour l'Europe et pour la paix.

Un des risques les plus certains serait la tentative de récupération des territoires annexés par l'Union soviétique et par la Pologne, et sur ce point tous les Allemands sont d'accord.

Convient-il que ce soit le représentant du groupe socialiste qui rappelle à cette tribune les propos du leader social-démocrate Schumacher, déjà cités hier à cette tribune et par M. le général Aumeran et par M. le président Louis Marin ?

« Il faut qu'en cas d'agression il existe en Allemagne une force stratégique défensive suffisante pour effectuer également des opérations offensives et libérer les territoires allemands de l'Est et de la zone soviétique d'Allemagne.

« Sans l'idée d'une reconquête des territoires de l'Est allemand occupés par les Soviets et leurs satellites, un réarmement de l'Allemagne occidentale est moralement impossible et psychologiquement irréalisable ».

Le social démocrate docteur Kurt Schumacher, en disant cela, se place naturellement dans le cas, on vient de le voir, d'une agression soviétique. Mais les autres ne la provoqueraient-ils pas, et certains, pis encore, ne la souhaiteraient-ils pas ?

Ainsi, le monde est prévenu : Faible, l'armée allemande recrée à 150 kilomètres de la frontière française les incidents de Corée; forte, elle empêche la construction de la démocratie allemande et est encore dans ce cas-là un danger de guerre.

Ce danger est défini par une riposte à la Russie, dans l'hypothèse que je viens d'envisager. Mais, mesdames, messieurs, quel est le parlementaire français qui oserait affirmer que les méandres de la politique soviétique, et la double migration politique qui a d'abord fait passer en 1933 des dizaines de milliers de membres du parti communiste allemand dans les rangs du parti nazi et en 1945 des dizaines de milliers d'an-

ciens membres du parti nazi dans les rangs du parti communiste allemand, quel est le parlementaire français, à l'exception, naturellement, des communistes, qui oserait affirmer qu'est totalement exclue la possibilité d'une attaque contre la France des armées germano-soviétiques, alliées comme elles le furent en 1939? (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

De même, est-ce une hypothèse tellement dénuée de fondement que celle, basée sur le réalisme bien connu des dirigeants de l'Union soviétique, qui est avancée par un Allemand, un socialiste, dans une revue parue ce mois même ?

Il reproche à la presse française de n'avoir pas prêté assez d'attention aux déclarations récentes de M. François-Poncet à plusieurs journaux allemands, en particulier à une interview accordée le 3 août au *Münchener Merkur*.

« L'Allemagne ne songe-t-elle toujours pas à la carte russe qu'elle pourrait jouer contre les alliés occidentaux ?» se demandait en substance le haut commissaire, et l'auteur de l'article, je le répète à dessein, un Allemand, écrit à ce propos:

« C'est en effet un problème crucial. Staline est le grand profiteur de la victoire alliée; il a dépouillé l'Allemagne de la Prusse orientale et de la Silésie; il a expulsé les Sudètes de leur patrie en leur enlevant les dernières hardes qu'ils voulaient sauver lors de leur fuite. Une tragédie comme le monde n'en avait plus vu depuis des siècles, des milliers d'Allemands maudissant Staline et vouant le bolchevisme aux gémonies!

« Et puis, le temps passe. Est-ce vraiment une hypothèse invraisemblable que ce même Staline veuille faire, en l'an 1950 et quelque, avec un chancelier X, le coup qui, en 1939, avait si bien réussi à ce même Staline en recevant Ribbentrop à Moscou ?

« Le petit père du Kremlin ne tiendra guère compte des susceptibilités polonaises et tchécoslovaques. Il y a longtemps que Varsovie et Prague n'ont plus rien à dire chez lui. Ah! quel beau spectacle que de voir un jour la haine contre Staline se muer, dans tous les bourgs de l'Allemagne occidentale, en une explosion de joie et de reconnaissance si, par la grâce du dictateur, l'Allemagne recouvrait ses anciens territoires et même peut-être un peu plus que cela! » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je préfère, pour ma part, que ces explosions de joie et de reconnaissance aient lieu dans une Allemagne désarmée plutôt que dans un pays armé. Je préfère que les bras qui s'ouvriraient alors pleins de gratitude envers les nouveaux alliés soviétiques ne soient pas chargés de fusils.

L'auteur de l'article ajoutait encore, pour dire sa méfiance:

« L'Allemagne occidentale marche-t-elle vraiment à fond avec les pays du couchant ? Sans doute y a-t-il chez nous des hommes dont l'attitude, en cette matière, est parfaitement nette, Schumacher, Jakob Kaiser, un Behler, j'en cite au hasard de ma plume, dans plusieurs partis. Ils savent parfaitement ce qui les attend si les Russes occupent la trizone; mais, par contre, que d'énigmes!

« Je songe, par exemple, à Max Wonner, l'homme omnipotent des syndicats en Bavière, député S. P. D. à Bonn, dont un fonctionnaire américain disait: « C'est déjà maintenant le Grotewohl de l'Allemagne du Sud. »

« Voyez la publicité que les plus grosses firmes industrielles de la Ruhr accordent aux feuilles communistes dans l'espoir de rafler des commandes chez les Russes; et puis cette même industrie se dit qu'à l'Occident la concurrence sera toujours acharnée entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, alors qu'à l'Est il y a des commandes même garanties déjà maintenant aux petits-fils de nos industriels. »

On m'objectera que les hypothèses que j'avance, pour plausibles qu'elles soient à l'esprit, sont entachées à l'avance de méfiance. Soit. Envisageons alors la solution optima du réarmement allemand si celui-ci était réalisé.

L'armée allemande est reconstituée sans incident. Ses dirigeants ne font pas de propagande et n'aspirent à aucun coup d'Etat.

Le mot de revanche n'est jamais prononcé. La nouvelle formation n'a rien de commun avec la Wehrmacht. Elle n'aspire ni à Koenigsberg, ni à Strasbourg.

Contrairement à elle, et fidèles à leur politique d'expansion, les Soviets, soit directement en tant que puissance, soit par parti communiste interposé, envahissent l'Allemagne occidentale.

Bref, le conflit Est-Ouest, celui-là même qui seul peut justifier cette résurrection de l'armée allemande, s'ouvre dans les conditions psychologiques les moins mauvaises pour les démocraties.

Alors, l'armée allemande est-elle utile ?

Je réponds à cette question par une autre, bien plus tragique: Qui croit raisonnablement que les Allemands d'une « des Allemagnes » lutteraient contre les autres ? Au nom de l'unité allemande — qui est un fait, et qu'il faudra bien un jour réaliser sous le signe de la paix européenne et de la démocratie, car en morcelant un pays, on ne tue pas sa volonté d'unité, on ne fait que l'exacerber (*Applaudissements à gauche*), en ajoutant à la langue, à la culture et à l'histoire communes la beauté de la nostalgie et des légendes identiques — il est vraisemblable que les Allemands qui avanceront verraient se rendre à eux, avec leur matériel, ceux qui seraient mis en demeure de reculer.

Et il est aussi vraisemblable, n'est-ce pas, que dans les premiers jours d'un éventuel conflit, ce ne serait pas l'Ouest qui avancerait, puisque l'Est bénéficierait de l'effet de surprise dont disposent toujours les agresseurs.

J'avoue, cependant, être assez sensible à une certaine nature d'arguments.

On entend assez souvent dire: Voyons, en cas de conflit entre l'Est et l'Ouest, les états-majors occidentaux n'ont-ils pas prévu une ligne de défense sur l'Elbe ? Nous nous battrions donc avec les alliés sous les yeux des Allemands qui, eux, ne prendraient pas part au conflit, ou voulez-vous que nous ne défendions seulement que le Rhin ?

Les reproches inclus dans cette double question me touchent, je dois le dire, et ils me semblent assez faciles à exprimer, touchant peut-être au cœur même du peuple. Me permettra-t-on de dire que la réponse, elle aussi, est relativement facile.

C'est naturellement sur l'Elbe, en tout cas le plus loin possible à l'est, que nous entendons situer notre ligne de défense. Et les préparatifs de la guerre moderne offrent bien des sujets d'activité à des hommes que nous pourrions encadrer.

Creuser des fossés antichars, installer des champs de mines, préparer les bâtiments destinés à recevoir les troupes, mettre l'Europe en état de défense, sur un autre plan contribuer à l'effort financier commun, fournir sa quote-part, par un combinat charbon-acier germano-allié, aux fabrications d'armes, — ce qui délivrerait, soit disant en passant, nos industries de paix d'une redoutable concurrence (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre*) — voilà, indépendamment de l'enrôlement individuel humain en cas d'éclatement d'un conflit, de quoi fournir la preuve de la bonne volonté allemande, de quoi rassurer l'opinion publique française sur nos intentions.

Nous n'avons pas l'intention de laisser les Allemands, non pas, comme le disait hier M. Paul Reynaud, aux balcons de leurs maisons, mais plus vraisemblablement regarder passer derrière leurs soupiraux, suivant le mot de Herbert George Wells, « la misère de nos souliers », tandis que nous monterions à l'assaut pour tenter de les défendre.

Dans un pays comme l'Allemagne, où les questions de prestige ont tant d'importance, celle-ci n'était certes pas non plus à négliger.

Nous saurons veiller au bon renom de la France et de nos alliés, non seulement en Allemagne, mais aussi dans les petits pays de l'Europe.

Elle m'a été bien cruelle à regarder, monsieur le président du conseil, parce qu'elle soulignait trop l'évolution alliée depuis cinq ans, cette caricature d'un magazine allemand montrant dans une vitrine un uniforme de la nouvelle Wehrmacht et, devant cette vitrine, deux civils la regardant et s'interrogeant: « Voyons, si nous l'achetons, serons-nous classés comme bons militaristes ou comme bons démocrates ? »

Pour les autres pays, a-t-on aussi suffisamment mesuré le mal que l'absence de réaction française en face de la remilitarisation de la Rhénanie par Hitler en 1936 a fait à notre pays dans les capitales, alors amies, de l'Est européen ?

Quelles seraient aujourd'hui les réactions des populations de ces états maintenant situées de l'autre côté du rideau de fer en face d'un réarmement allemand que nous aurions, non seulement consenti, mais, semble-t-il, sollicité ?

Je ne parle pas naturellement des réactions officielles. A la suite de Moscou, les régimes au pouvoir dans les capitales satellites s'indignent et protestent. Leur point de vue, ou plutôt le point de vue du Kremlin, qu'ils épousent, s'est traduit dans le récent communiqué de Prague. On n'y trouve rien qui puisse surprendre. Et cette solennelle déclaration des ministres orientaux est avant tout un argument de propagande du calibre de l'appel de Stockholm.

A la base de ce document, il y a d'ailleurs une magistrale imposture: l'escamotage de la remilitarisation de l'Allemagne de l'Est. (*Applaudissements à gauche.*)

Les réactions des opinions publiques en pays de démocratie populaire sont d'un intérêt bien supérieur que les réactions des gouvernements, puisqu'elles traduisent, elles, un sentiment réel.

Il convient là de distinguer, semble-t-il, deux tendances nettement différentes.

La première se manifeste dans les pays distants de l'Allemagne — Bulgarie, Hongrie, Roumanie, et aussi, semble-t-il, dans une certaine mesure, Slovaquie — où les masses hostiles au régime d'oppression policière accueillent avec enthousiasme

toute contribution au renforcement de la coalition anti-stalinienne, et n'ont, *a priori*, aucune espèce d'objection à formuler contre l'existence de divisions allemandes entrant en ligne aux côtés des armées américaines, britanniques ou françaises, dans lesquelles elles voient un espoir et un élément de libération.

Soit dit entre parenthèses, c'est peut-être là un des plus grands crimes qu'ont commis les dirigeants de la Russie soviétique: créer une situation qui fait apparaître la guerre comme un élément d'émancipation ou d'indépendance pour un grand nombre de peuples opprimés. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Au contraire, il semble qu'en Pologne et en Tchécoslovaquie, on pense avoir gros à perdre à une participation de l'Allemagne, aux côtés des nations atlantiques, à une campagne victorieuse contre la Russie soviétique et ses vassaux.

En Pologne comme en Tchécoslovaquie, deux problèmes politiques unissent d'un seul cœur amis et ennemis irréductibles des communistes. Pour un Tchèque, le problème des Sudètes est définitivement résolu. Pour tout Polonais, la frontière Oder-Neisse est une frontière intangible. C'est dire que toute mise en cause de ce double statu quo provoquerait dans les deux pays une réaction unanime.

On n'ignore pas en Bohême que les hommes de guerre allemands qui retrouvent à Bonn une audience, parlent ouvertement des territoires des Sudètes comme d'une province authentiquement allemande.

Les populations polonaises, de leur côté, sont parfaitement averties des tendances revisionnistes des hommes au pouvoir dans la République fédérale de Bonn.

A Prague, comme à Varsovie, l'homme de la rue ne nourrit aucune espèce d'illusion. Il sait que si une force allemande de quelque importance participait en cas de conflit au *Drang nach Osten* de la coalition occidentale, la libération d'un régime honni serait payée d'une amputation territoriale qui rétablirait les frontières de 1939.

Une telle perspective ne peut avoir qu'un résultat, celui de rassembler toutes les énergies disponibles pour empêcher un triomphe allemand. C'est dire — et j'attire plus particulièrement l'attention de M. le ministre de la défense nationale sur ce point — qu'en réarmant l'Allemagne de l'Ouest, le bloc occidental réduit pratiquement à néant tout espoir de voir surgir en cas de conflit chez les deux satellites de l'Union soviétique les plus importants, Tchécoslovaquie et Pologne, une cinquième colonne antisoviétique puissante et unanime.

M. Jules Moch, *ministre de la défense nationale.* C'est bien évident.

M. Daniel Mayer. Je pensais bien que j'avais votre accord, monsieur le ministre de la défense nationale. Mais je verse à votre dossier, car vous aurez une lourde tâche à remplir, un argument peut-être supplémentaire. (*Applaudissements à gauche.*)

Je dirai même plus. On peut prévoir que Tchèques et Polonais, s'ils sont engagés contre des formations allemandes — ce que sans doute le maréchal Rokossovski n'ignore pas — combattront avec toute l'ardeur dont ils sont capables alors que, lancés contre des armées américaines, britanniques ou françaises, ils se rendraient en masse et d'un cœur léger.

Sans vouloir exagérer l'importance de ce facteur, il faut malgré tout souligner que le poids des armées polonaises et tchèques dans la balance des forces en présence n'est pas totalement négligeable.

Voilà les raisons pour lesquelles, avec le Gouvernement, nous sommes hostiles au réarmement allemand.

Mais une question peut se poser: Pourrait-on, le cas échéant, réduire l'influence de cette armée, la contrôler ou en limiter la nocivité ?

Qui donc, dans cette Assemblée, le croit sérieusement possible ?

On avait déjà cru naguère s'entourer de garanties. Dans la discussion sur le traité de Versailles, M. André Tardieu avait déclaré textuellement que « si l'Allemagne voulait réarmer, elle serait obligée de commettre un ensemble de dérogations au traité tellement évidentes et manifestes qu'il faudrait de notre part une véritable volonté de suicide pour fermer les yeux et ne pas voir ».

Il s'estimait satisfait que le traité dont il proposait la ratification à la Chambre des députés obligeât l'Allemagne à ne posséder plus qu'une armée de 100.000 hommes.

Et M. André Lefèvre lui rétorquait: « Rappelez-vous le précédent de 1806. Napoléon qui avait bien, j'imagine, quelque compétence militaire, avait cru désarmer la Prusse en réduisant ses effectifs. Cela n'a pas empêché Stein, qui devait avoir 40.000 hommes au maximum, d'en jeter, quelques années plus tard, 300.000 dans la bataille de Leipzig ». Et nous savons les uns et les autres le nombre d'années qui se sont écoulées entre Tilsit et Sedan.

Cependant, en 1927, l'Allemagne était désarmée. Je m'excuse de ce rappel d'histoire, mais je voudrais livrer à l'Assemblée nationale un document auquel on a fait, à mon sens, une publicité bien trop insuffisante et qui marque les responsabilités de quelques dirigeants français dans les événements qui ont suivi. C'est la déposition faite devant la commission de l'armée de la Chambre des députés, le 16 février 1927, par le maréchal Foch.

Le document est aux archives de l'Assemblée nationale. Le maréchal Foch s'exprimait ainsi:

« Le désarmement de l'Allemagne prévu au traité de Versailles s'est effectué sous la surveillance de la commission de contrôle qui, le 31 janvier 1927, a terminé sa tâche.

« Celle-ci a été considérable et l'on peut affirmer qu'actuellement l'Allemagne est désarmée. Ce n'est pas impunément qu'on a détruit son matériel de guerre et le désarmement est réellement effectif.

« Ceci, par contre, ne saurait engager l'avenir. De même la question de fabrication et d'exportation de matériel de guerre a été résolue. Un accord est intervenu qui doit se traduire par la proclamation d'une loi en Allemagne. »

Et, après avoir traité de la question des fortifications aux frontières méridionales et orientales, le maréchal Foch concluait:

« Nous pouvons donc affirmer que nous avons abouti à un résultat positif. Nous avons détruit tout ce qui aurait pu constituer une menace offensive contre la Pologne et la Tchécoslovaquie, et défini pour l'avenir une zone où la surveillance s'exercera dans les meilleures conditions de clarté.

« Sur le désarmement de l'Allemagne, que vous dirai-je ? C'est un fait accompli aujourd'hui. Mais qui pourrait empêcher ces gens-là de fabriquer des canons, des machines, des gaz, des avions sans le dire ? Les difficultés de contrôle sont immenses. Et c'est pour cela que nous devons prendre de très sérieuses et très efficaces précautions défensives, car nous ne pouvons empêcher complètement une nation organisée comme l'Allemagne de préparer ses moyens de bataille. »

Ainsi, mesdames, messieurs, il résulte de la déposition du maréchal Foch qu'il fut un moment de notre histoire où l'Allemagne était véritablement désarmée.

Nos négligences ont empêché que cela dure. Pourquoi ?

La partie V du traité de Versailles, en stipulant les clauses militaires, navales et aériennes, était éclairée en ces termes:

« En vue de rendre possible la préparation d'une limitation générale des armements de toutes les nations, l'Allemagne, etc... »

Et l'article 8 affirmait aussi que « les membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune ».

J'ai bien le droit de rappeler que toute l'action du socialisme entre les deux guerres a été opiniâtrément au service de la paix et du désarmement général. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.*)

M. Max Brusset. Ce ne fut pas une réussite!

M. Daniel Mayer. Ce ne fut peut-être pas une réussite, mais il faut reconnaître que sur vos bancs, messieurs, vous ne nous avez pas beaucoup aidés. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Max Brusset. Ce n'est pas notre avis.

M. Daniel Mayer. Je me demande alors, dans l'hypothèse où quelques-uns d'entre vous récidiveraient aujourd'hui, si la peur a bien été le seul alibi des prétendues élites dirigeantes et si, en vérité, certains n'ont pas mis leur instinct de classe au-dessus de l'intérêt national. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

Toujours est-il que le désarmement allemand n'a pas eu lieu. Et c'est notre président, M. Edouard Herriot, parlant avant-hier devant la section lyonnaise du comité républicain du commerce, qui rappelait avec émotion la suite tragique: conférence de Spa, plan Dawes, plan Young, conférence de Lausanne, la suite de toutes les assemblées, de toutes les esquisses de règlement européen qui ont illustré la période de 1918 à 1939. Notre président ne cachait pas son angoisse en demandant avant-hier: « Ne sommes-nous pas, actuellement, au début d'une évolution qui peut nous conduire aux mêmes difficultés que vers 1930 ? »

Je veux espérer que non. En tout cas, nous vous demandons de ne pas recommencer les mêmes erreurs.

Après la première guerre mondiale, on a laissé se reconstituer une armée allemande. Elle est maintenant détruite. Le militarisme prussien est à bas. Ne le reconstruisons pas artificiellement de toutes pièces et de nos propres mains. Nous vous en conjurons.

Que peut-on faire ? On peut saisir les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies, de l'ensemble du problème. Le parti socialiste a toujours réclamé, avec la même ferveur constante, le recours aux instances internationales. (*Applaudissements à gauche.*)

Inutile, à cet égard, de remonter dans un lointain passé. Cette tribune a été illustrée par les discours de Paul Boncour et de Léon Blum — pour ne citer qu'un vivant et qu'un mort — tout au long de cette période où ces hommes d'Etat ont proclamé que lorsque des différends surgissent entre les nations ou lorsque la construction de la paix du monde s'avère difficile, c'est à ces instances internationales et à elles seules qu'il convient de recourir. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Le 26 avril dernier encore, le comité directeur de notre parti, qui devait être approuvé quelques semaines plus tard par un congrès national souverain, affirmait que, selon lui, « ni la future et nécessaire collaboration entre la France et l'Allemagne, ni l'intégration de l'Allemagne dans l'Europe ne peuvent et ne doivent avoir la remilitarisation, même partielle, de la République fédérale de Bonn, comme point de départ ou comme condition ».

Nous demandions que les gouvernements de Washington, de Londres et de Paris proposassent sans retard au gouvernement de Moscou une enquête commune dans les deux parties de l'Allemagne, afin de leur permettre de s'assurer que, dans aucune des zones d'occupation, il n'existe le moindre commencement de remilitarisation. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Félix Kir. Il n'est pas facile d'obtenir cela.

M. René-Jean Schmitt. Quel argument!

M. Daniel Mayer. Si c'était facile, nous ne serions pas là. La paix serait faite et le monde serait libre. Jean Jaurès a dit que tout est toujours très difficile. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Félix Kir. Tout le monde a travaillé pour la paix !

M. Abel Poulain. Il n'est même pas facile, monsieur le chanoine Kir, d'aller au paradis (*Rires.*)

M. Daniel Mayer. Les spectateurs sont des sceptiques.

M. Max Brusset. Vous êtes toujours dans les nuées !

M. Félix Kir. Il y a une différence entre vouloir et pouvoir.

M. Daniel Mayer. On m'aurait dit un jour qu'un orateur socialiste, se prononçant contre la remilitarisation de l'Allemagne...

M. Jacques Duclos. Avant de voter pour, comme vous allez le faire.

M. Daniel Mayer. ...serait interrompu du côté de la droite, je ne l'aurais jamais cru. (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers.*)

M. Pierre André. Une hirondelle ne fait pas le printemps, monsieur Daniel Mayer.

M. le président. Veuillez écouter l'orateur.

M. Daniel Mayer. Si les quatre puissances occupantes le jugeaient utile, les constatations de la commission d'enquête pourraient être vérifiées par une commission agissant au nom de l'Organisation des Nations Unies. Une pareille enquête ne devrait être, disions-nous, que la préface à une négociation en vue de la conclusion d'un accord par lequel les Quatre réaffirmeraient les décisions communes prises par eux pendant la guerre et après la victoire, concernant le désarmement total de l'Allemagne, proclamé alors comme un des buts essentiels à atteindre.

Depuis, la conférence de Prague a affirmé la volonté de paix des gouvernants des démocraties populaires. Eh bien ! monsieur le président du conseil, prenons-les au mot; l'enjeu en vaut la peine. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Vous avez eu raison, monsieur le président du conseil, dans la déclaration que vous avez lue hier, de vous affirmer partisan de contacts directs entre Etats-Unis, Grande-Bretagne, Union soviétique et France. Non seulement le groupe socialiste est d'accord avec cette position gouvernementale, mais il aurait même désiré qu'elle fût affirmée avec plus d'éclat, plus de solennité, plus de grandeur. Nous aurions aimé que la France, en ce domaine, ne parût point résignée à la conversation mais qu'elle en prît l'initiative, car nous aimerions que la France prît ces initiatives en la matière. (*Applaudissements à gauche.*)

Et, si l'on ne nous entendait pas, si nos alliés ou nos interlocuteurs ne voulaient pas tenir compte de cette position, en un mot si cette tentative d'action commune, d'accord général, où nous irons, nous, avec toute notre bonne foi, ne pouvait avoir de suite, effectivement il ne resterait alors plus qu'une solution, celle de construire l'Europe. La demi-Allemagne partie d'une demi-Europe serait largement dépassée et si nous faudrait édifier, dans l'ordre, une unité économique, un pouvoir politique central, comprenant ministres uniques et parlement, non plus consultatif, mais souverain, contrôlant les ministres et votant un budget embryonnaire. La défense militaire de cette nouvelle entité irait, ensuite, de soi.

C'est cette voie que le Gouvernement a choisie. La tonalité générale de la déclaration que vous avez lue hier, monsieur le président du conseil, nous plaît. Votre affirmation que la guerre n'est pas inévitable a eu un grand écho dans nos rangs. Nous sommes de ceux qui pensent que la guerre ne commence à être fatale que lorsque les hommes croient qu'elle est fatale. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nous ne nous résignerons jamais à la croire fatale. De même, pour nous, elle ne sera jamais un élément d'émancipation ou de conquête. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'idéal qui est le nôtre, celui de la démocratie sociale, n'est pas de ceux que l'on apporte, non plus à la pointe des baïonnettes, mais en avant des tanks. Et nous n'accepterons pas que toute la jeunesse du monde ait obligatoirement rendez-vous avec la mort, ce soir ou demain.

Cependant, quelques précisions nous semblent nécessaires. Je vous poserai donc, monsieur le président du conseil, exactement six questions.

Lorsque vous parlez de la création progressive et rapide d'institutions communes dans de nombreux secteurs de l'activité économique européenne, entendez-vous que ces créations doivent être préalables, comme je le pense, à la création de l'armée commune ? Ou bien, dans votre esprit, l'ordre créateur n'a-t-il pas d'importance ?

Deuxièmement, n'y a-t-il pas une contradiction, non pas peut-être dans le fond, mais tout au moins dans la forme, entre votre affirmation que la constitution d'un ministère allemand de la défense conduirait à la résurrection du militarisme allemand, et le fait que vous ne semblez pas vous opposer à l'institution d'un service central allemand du recrutement, à l'abri duquel pourraient se camoufler naturellement tous les états-majors clandestins possibles ?

Par ailleurs — vous êtes muet sur ce point — il est bien entendu que l'Europe, ouverte à tous les pays libres, ne saurait comprendre aucun Etat fasciste. Pour nous, l'Espagne s'en exclut sans discussion possible. (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers à droite.*)

Il suffit, d'ailleurs, de réfléchir rapidement. Un front des démocraties contre l'autoritarisme moscoutaire a un sens: c'est un groupement d'hommes libres et décidés à le demeurer. Si vous y joignez, pour des raisons exclusivement géographiques, un seul Etat totalitaire, cela fausse le sens de la coalition. Prêts auparavant à défendre leurs libertés, les hommes la composant se détourneraient alors rapidement d'un combat qui n'aurait plus pour eux la même signification. (*Applaudissements à gauche.*)

Vous aurez peut-être gagné quelques kilomètres carrés de terrain sur le plan stratégique, mais vous aurez perdu les cœurs, l'enthousiasme et la foi des combattants. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La quatrième question est celle-ci: vous proposez la création d'une armée européenne rattachée à des institutions politiques de l'Europe unie; vous ne spécifiez pas d'une manière très nette l'ordre chronologique de cette double création. Pour nous, le pouvoir politique central doit être institué préalablement à la constitution de l'armée. Votre agenda, pour reprendre le mot de M. Pierre Cot ce matin, correspond-il au nôtre ?

D'autre part, votre déclaration souligne — et je m'en réjouis — tout le prix que vous attachez à la participation de la Grande-Bretagne. Je voudrais, dans toute la mesure du possible, vous insuffler cette conviction profonde qui est en nous — M. Louis Marin l'a dit hier soir avec un humour mêlé de tristesse — que l'Allemagne, l'Italie, le Benelux et la France, sans l'Angleterre, ce n'est pas l'Europe.

L'Angleterre, les pays scandinaves, pays de démocratie sociale avancée, plus près de nous qu'ils ne le pensent eux-mêmes, qu'ils ne le croient eux-mêmes, qu'ils ne le disent eux-mêmes, doivent y avoir leur place, leur très large place. Sans eux, rien ne pourrait être construit qui fût durable et sûr.

Cette conviction, je voudrais vous l'insuffler, non pas tellement peut-être pour vous persuader vous-même, monsieur le ministre de la défense nationale, que pour que vous puissiez, à votre tour, l'insuffler à vos interlocuteurs de Washington. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

En effet, et voici ma sixième et dernière question, à laquelle, outre votre réponse, je voudrais répondre moi-même un instant: que feriez-vous de l'armée européenne fragmentaire que

vous seriez éventuellement appelé à former ? Quelle serait son articulation avec l'armée Atlantique ? Ne seriez-vous pas obligé de la rattacher à l'Organisation des Nations unies ? Dans quel esprit le feriez-vous ? Dans quel esprit y serait-elle accueillie ? Ne faudrait-il pas qu'elle soit élargie, d'abord aux autres nations européennes, ensuite à tous les Etats, et, dans ce cas, ne serait-elle pas alors l'embryon de l'armée internationale que nous souhaitons et qui serait au service de l'Organisation des Nations Unies ? (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président du conseil. Sûrement.

M. Daniel Mayer. Pour répondre à ce lot d'observations incluses dans ce que j'ai appelé la sixième question, il me faut maintenant — ce sera la dernière partie de mon intervention — exposer les perspectives que le socialisme français veut offrir à la méditation et plus encore à l'action des hommes.

Notre but ultime, c'est l'organisation universelle des nations dans la liberté, par la justice, et pour la paix. (*Applaudissements à gauche.*)

Une erreur a fait dire — j'ai moi-même employé l'expression — à l'occasion de la guerre de Corée que l'on se trouvait là en présence de la première manifestation de sécurité collective. C'est bien plus d'assistance que de sécurité qu'il s'est agi. La sécurité collective suppose moins la victoire des Nations unies sur l'agresseur que la prévention de la guerre. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Pour prévenir la guerre, il convient à la fois que l'instance internationale ait les moyens de la faire et qu'aucun Etat n'en ait la possibilité.

M. le président du conseil. Il faut donc la gendarmerie.

M. Daniel Mayer. J'y viens très exactement et je suis heureux que nos pensées se rencontrent.

La condition du succès d'une armée internationale, c'est la suppression des armées nationales. Il ne convient pas que l'armée internationale soit constituée par des prélèvements occasionnels sur des contingents nationaux, mais qu'elle ait sa vie propre et qu'elle ne trouve pas en face d'elle de forces nationales.

L'idée n'est pas nouvelle. Il y aura bientôt vingt ans que Léon Blum interrogeait:

« Conçoit-on que l'armée internationale chargée de faire exécuter une décision du conseil de la Société des nations ou une décision de la cour de la Haye, une sentence arbitrale, se heurte à la résistance d'une armée nationale, entre en campagne contre elle, soit peut-être battue par elle ?

« La seule possibilité d'un tel conflit anéantirait l'organisation internationale elle-même. Pourquoi, à l'intérieur d'un Etat, l'intervention éventuelle de la force publique confère-t-elle aux arrêts de justice une autorité indiscutable ? Parce qu'elle est la seule, parce qu'aucune autre force ne la peut tenir en échec. Il en est exactement de même pour une agglomération d'Etats, pour une fédération d'Etats que pour un Etat isolé ».

« Rappelons-nous d'ailleurs, disait Léon Blum, les leçons de l'histoire. Comment s'est produite la centralisation des Etats modernes ? Comment s'est constituée la force mise au service d'une Constitution et d'une législation uniques ? Par la suppression progressive des forces locales en même temps que des lois locales et des pouvoirs locaux. La sécurité n'est apparue que le jour où les diverses forces, seigneuriales ou provinciales, ont cessé de coexister avec la force nationale et c'est seulement avec leur destruction qu'ont été détruites toutes les variétés de la guerre civile.

« L'analogie est évidente. L'armée internationale, la paix internationale garantie par elle, entraînent et comportent la suppression pure et simple des armées nationales. » (*Applaudissements à gauche.*)

Vous avez bien entendu: « des armées nationales », et non pas seulement d'une arme choisie exclusivement suivant les sympathies qu'on éprouve pour la nation qui n'en possède pas. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ce n'est pas seulement l'interdiction ou la suppression de tel engin nommément désigné qui est la condition de la paix par l'organisation d'un pouvoir central disant le droit et le faisant exécuter, c'est le désarmement général, contrôlé et simultané. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'en ai terminé. Monsieur le ministre de la défense nationale, dans quelques heures vous allez vous envoler pour les Etats-Unis. Vous rencontrerez là-bas les délégués de onze nations amies. Nous savons, je sais personnellement que vous déploierez là-bas toutes les ressources, que nous connaissons immenses, de votre intelligence et de votre talent pour présenter la thèse qui sera, cette nuit, devenue la thèse de la France. Nous savons que vous utiliserez au service de votre mission les relations que votre parti possède dans les autres gouvernements, par ses attaches internationales. (*Murmures à droite.*)

Mais oui ! (*Applaudissements à gauche.*)

Messieurs (*l'orateur s'adresse à la droite*), il est possible que vous ne compreniez pas, avec Jaurès, que « si un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène ».

M. Robert Bruyneel. Cela ne veut rien dire. Ce sont des phrases creuses !

M. Daniel Mayer. Je répondrai à ces interruptions par un souvenir personnel qui remonte à 1933. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Paul Caron. Parlez-nous de l'époque d'avant 1936!

M. Daniel Mayer. Je vous en prie, je ne fais que vous répondre.

En 1943, j'étais allé remplir une rapide mission de quelques semaines en Angleterre pour le compte de la Résistance. Le 8 mai, au nom du parti socialiste clandestin, j'ai, le matin, affirmé l'attachement de cette organisation clandestine et patriote au général de Gaulle dans la lutte qu'il menait pour la libération du sol et, l'après-midi, réaffirmé à M. Camille Huysmans, président de l'internationale ouvrière socialiste, notre attachement à cette organisation, à ses principes, à son idéal.

Il n'y avait aucune contradiction entre les propos que j'ai tenus à ces deux personnalités. (*Applaudissements à gauche.*) Au contraire, ils se complétaient harmonieusement.

Il est naturel d'utiliser toutes ses amitiés. (*Murmures à droite.*)

N'avez-vous pas d'amitiés dans le capitalisme international ? (*Applaudissements à gauche. — Protestations à droite. — Rires à l'extrême gauche.*)

M. Robert Bruyneel. Non! Qu'est-ce que cela signifie ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Bruyneel, faites-vous inscrire et vous aurez la parole à votre tour.

M. Daniel Mayer. Cela signifie, mes chers collègues, que vous n'avez pas à être choqués — autrement vous tiendriez un langage largement périmé et désuet — lorsque je rappelle les attaches internationales de la section française de l'internationale ouvrière. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.*)

M. le président. Je prie tous nos collègues de conserver leur calme. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Mayer. Monsieur le ministre de la défense nationale, nous voudrions que vous teniez tout d'abord aux représentants des nations européennes qui hésitent encore à reconnaître leur solidarité cependant évidente le langage que voici:

Dans sa *Vie internationale dans la Grèce des cités*, M. Victor Martin écrivait que, dans l'antiquité, les Etats grecs n'ont jamais réussi à organiser leur communauté parce qu'ils n'ont « pas pu concevoir collectivement la coopération pacifique comme un bien en soi, digne d'être recherché pour lui-même et valant quelques sacrifices nationaux ».

En citant ces mots, un grand européen de l'entre-deux-guerres, un de ceux qui, avec Bénès pour la Tchécoslovaquie, Titulesco pour la Roumanie, en édictant les premiers linéaments du droit international à la société de Genève, prouvaient que la grandeur d'un pays ne se mesure pas à sa superficie mais au caractère de ses hommes d'Etat, à la fidélité de ses habitants, à la puissance du vent de liberté qui y souffle, le Grec Politis écrivait dans sa *Morale internationale:*

« Le même sort serait réservé à l'Europe... » — le sort, je le répète, de la Grèce antique — « ... si les Etats qui la composent n'arrivaient pas à prendre pleinement conscience de leur devoir de collaboration. Ils seraient d'autant plus coupables qu'ils vivent dans un état d'interdépendance que les cités antiques n'ont pas connu.

« Ce n'est pas seulement en Europe, mais dans le monde entier, que l'interdépendance pousse vers l'unification économique. Le machinisme a amené une surproduction qui requiert maintenant d'une manière impérieuse l'extension de la consommation.

« L'interdépendance conduit ainsi à une phase nouvelle de la civilisation caractérisée par le fait que, désormais, on ne pourra vivre pour soi qu'à la condition de vivre pour les autres. » (*Applaudissements à gauche.*)

Ce message de Politis, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous le fissiez entendre à nos interlocuteurs européens. (*Applaudissements à gauche.*)

Porteur de ce message, nous voudrions aussi que vous en tinssiez un plus direct encore, et peut-être plus familier, aux délégués de l'Amérique. De notre part, vous leur direz: En prenant position, l'Assemblée nationale a, certes, songé au fond d'elle-même à Ascq, à Oradour, à Châteaubriant, au Mont-Valérien, à cent autres hauts lieux du martyre français. Mais elle a aussi pensé en même temps, dans le même sentiment, aux petits gars du Texas, de Californie et de New-Jersey, venus deux fois en vingt-cinq ans nous apporter la liberté, débarquant sur la côte africaine en 1942, sur les rivages normands en 1944, vers qui monte la gratitude unanime de la nation française (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite*) et aux enfants de qui nous voulons éviter cette tragique traversée de l'Atlantique.

Vous expliquerez que ce n'est pas par je ne sais quel égoïsme national que nous nous sommes arrêtés à ces dispositions mais, au contraire, en ayant la conscience que c'était là le seul moyen d'organiser la solidarité nécessaire, et donc de préserver la paix.

Si, enfin, les uns ou les autres, inconscients de notre unité, souriant de notre audace, nous traitaient de rêveurs ou d'utopistes, demandez-leur d'appliquer alors aux nations, à toutes les nations libres, ce mot de notre Président de la République, prononcé en ce dernier printemps devant un cercueil place de la Concorde et qui, alors, ne s'adressait qu'aux hommes:

« N'attendons pas l'orage pour nous unir, ni la mort pour nous estimer. » (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Daladier.

M. Edouard Daladier. Mesdames, messieurs, un orateur précédent a fait remarquer avec raison — et je souscris à cette idée — que le problème du réarmement allemand posé aujourd'hui est certainement le plus grave que nous ayons eu à affronter depuis la libération.

Cette idée a provoqué dans l'ensemble du pays, et même dans l'ensemble de l'Assemblée nationale, une émotion certaine. Le Gouvernement s'en est fait lui-même l'écho et, pour ma part, je le félicite d'avoir affirmé avec tant d'énergie et avec tant de force, dans sa déclaration, son hostilité à tout ce qui ressemblerait à la formation d'une nouvelle armée allemande.

Mais j'ai le regret de constater que le principe du réarmement allemand est, dès maintenant, un fait acquis si ce n'est un fait accompli.

Le 12 septembre, cette question, qui d'ailleurs ne figurait pas dans le pacte de l'Atlantique, a été posée aux trois ministres des affaires étrangères. Le 26 septembre, le conseil des douze l'a admise à l'unanimité sauf la voix de la France et, pour ma part, je félicite notre représentant d'avoir eu la franchise et la netteté de répondre non.

Vous avez essayé un effort de conciliation. Pour éviter le péril de ce réarmement allemand, vous avez recouru à une idée de l'Assemblée de Strasbourg, d'ailleurs fort intéressante: la formation d'une armée européenne, placée sous l'administration d'un ministre européen responsable devant une assemblée européenne, et comprenant dans ses rangs, tandis que subsisteraient des armées nationales, des contingents particuliers parmi lesquels des contingents allemands.

La construction est ingénieuse. Je ne dis point que, si on l'examinait dans le détail, elle ne se heurterait pas à des objections extrêmement sérieuses. Quoi qu'il en soit, vous apporterez une contribution honorable à un grand débat international. Or, j'ai le regret de constater que, quel que soit notre désir de la voir accueillir, elle n'a pas rencontré, dès qu'elle a été formulée, un accueil favorable dans les autres pays.

Hier, c'était le général Bradley qui, en Amérique, maintenait sa conception de la création immédiate d'une force atlantique unifiée, où seraient incorporées des unités allemandes, et de la nomination d'un général américain comme commandant en chef des forces alliées en Europe.

En Grande-Bretagne — il est inutile d'y insister et nous sommes, d'ailleurs, unanimes à le déplorer — s'est affirmée, dès hier soir, la même hostilité que vous connaissez bien à la création de cette armée européenne et à la nomination d'un ministre de la défense européenne responsable devant une assemblée européenne, qui n'inspire au peuple britannique que la plus grande défiance.

M. Marc Scherer. Au gouvernement britannique.

M. Edouard Daladier. Oh, mon cher collègue, le gouvernement de l'Angleterre représente la Chambre des Communes et la Chambre des Communes, c'est le peuple anglais. Qu'il s'agisse des travaillistes ou des conservateurs, les uns et les autres ont manifesté à ces idées une opposition, un peu nuancée chez les uns, catégorique chez les autres, mais indiscutable. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. Marc Scherer. Plus nuancée chez les uns.

M. Edouard Daladier. C'est donc un point jugé qui ne peut être contesté de personne.

En Belgique — ce qui m'a davantage surpris — on manifeste aussi le plus grand scepticisme à l'égard de cette idée de la formation de l'armée européenne et on fait valoir, comme argument pour la rejeter, ce fait qu'elle retarderait encore, par la lenteur de sa formation, la mise en place d'un système défensif.

En Allemagne, l'entourage du chancelier Adenauer a fait connaître que l'idée de l'Europe était beaucoup trop vague pour que les hommes consentissent à mourir pour elle. On nous a fait savoir également que les Allemands ne reprendront les armes que sur un pied d'égalité absolue avec toutes les autres nations.

Ainsi, avant même que le représentant du Gouvernement regagne les Etats-Unis pour défendre la conception que vous avez exposée, l'unanimité qui s'était manifestée le 25 septembre s'est déjà reformée. Il est donc vraisemblable que de ce grand projet il ne restera sans doute rien. On se heurtera dans l'immédiat à un refus poli qui exprimera un scepticisme cordial, mais, pour ce qui est de la traduction de ces idées dans la réalité immédiate, il faut sans doute abandonner toute espérance.

Certes, je comprends très bien les remarques qui nous sont faites. Lorsqu'on constate l'effort gigantesque que le peuple américain a accompli depuis les deux dernières années, alors qu'il avait commencé déjà à désarmer; quand on songe qu'il a consenti à envoyer ses fils mourir à 12.000 kilomètres de leur pays natal, sur un sol où il n'exerçait aucune autorité, où il n'avait aucune prétention, ni aucune convoitise; quand on voit ce même peuple faire passer brusquement de 15 milliards de dollars à 30 milliards de dollars l'effort pour son réarmement; quand on songe, enfin, que la participation du contribuable américain à l'effort étranger se chiffre par une centaine de milliers de francs, on comprend très bien le sentiment du Gouvernement et du peuple américains qui disent: pourquoi serait-ce toujours l'Amérique qui ferait partout le plus grand effort et pourquoi, notamment, ne pas recourir aux armes de ce peuple allemand qui est au cœur de l'Europe et qui pourrait fournir à l'effort international une contribution capitale ?

Je comprends donc ce raisonnement. Je comprends aussi la politique britannique, conforme à ses plus lointaines traditions, qui ne veut ni s'engager avec l'Europe ni s'engager totalement avec les Etats-Unis ni même avec le Commonwealth, et qui tient une balance égale entre ces trois forces, espérant avoir l'appui des trois sans se compromettre avec l'une contre les deux autres. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Je comprends tout cela. Mais il faut aussi que nous fassions comprendre aux puissances amies que, quel que soit notre désir de conciliation — et je serais moi-même prêt à la rechercher — nous ne pouvons pas ne pas opposer notre protestation résolue et notre refus total à tout ce qui, de près ou de loin, peut ressembler à un réarmement de l'Allemagne. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Pourquoi ? On pourrait certes invoquer des raisons sentimentales. Je n'aime guère le mot « sentimental ». On pourrait rappeler des souvenirs cruels. Nous ne le faisons pas. Nous nous plaçons à un point de vue fort différent.

Nous insistons sur le fait que ce réarmement serait un péril certain non seulement pour ce qui commence à s'affirmer de démocratie en Allemagne, mais aussi pour la France et pour les Etats-Unis eux-mêmes. Et c'est la démonstration que je voudrais faire brièvement.

Péril pour la démocratie ? Où en est donc la démocratie allemande ? Croyez-vous que c'est au bout de cinq années qu'un peuple qui, depuis si longtemps, a perdu la pratique de la liberté, qu'un peuple qui préfère la discipline et l'ordre à la liberté et au tumulte de la démocratie est démocratisé et dénazifié ?

Peut-être, dans certains laender, les forces démocratiques sont-elles plus fortes. Mais, en ce qui concerne l'Allemagne fédérale, on n'exagérera point en disant que la démocratie est bien loin d'être réalisée. Peut-être même pourrions-nous dire que, depuis les lendemains de la libération, loin de se fortifier, la démocratie s'y est affaiblie.

Que pensent ces différents milieux démocrates ou non démocrates d'Allemagne du réarmement qu'on leur propose ?

Les démocrates, les socialistes, certains cercles protestants, d'autres hommes encore, sont, à une grande majorité, hostiles à toute incorporation nouvelle.

Dans les milieux de la grande industrie, en revanche, cette idée a recueilli des appréciations très favorables et déjà un ministre, celui de l'économie nationale, établit des plans pour

instituer une économie de guerre. Dans son projet, ce ministre de l'économie nationale, le docteur Ehrardt, s'efforce de montrer que cette transformation se ferait cependant au grand profit de l'économie allemande.

Un autre membre du gouvernement de M. Adenauer, le docteur Lehr, qui vient d'être nommé ministre de l'intérieur, est l'homme qui, le 1er octobre, a prononcé contre la France le plus violent discours. Vous subordonnez la réalisation de l'armée européenne à la signature des autres pays au bas de l'accord Schuman pour le pool du charbon et de l'acier. Mais ce même docteur Lehr a proclamé avec violence que, en réalité, le plan Schuman était pour la France l'occasion de trouver ce qu'elle n'a pas pu obtenir de la guerre et il réclame la production immédiate de 15 à 16 millions de tonnes d'acier.

Enfin je ne veux pas insister, car ce serait trop facile, sur l'opinion des généraux, des officiers et des sous-officiers de l'ancienne armée allemande. Ceux-là parlent très clairement. « Nous sommes partisans du réarmement, disent-ils, mais à une double condition: la première, c'est qu'on reconnaîtra à l'Allemagne l'égalité des droits; la seconde, c'est qu'il s'agit, bien entendu, de reformer l'unité de la grande Allemagne ». Ils ne le disent pas tous mais quelques-uns n'hésitent pas à l'exprimer. Cela signifie la reconquête des territoires perdus à l'Est de l'Elbe.

Je n'insisterai pas davantage si ce n'est pour conclure sur ce point qu'un réarmement allemand dans ce milieu aussi chaotique, aussi préoccupant, aussi inquiétant, serait le plus mauvais des services que vous puissiez rendre à la cause de la democratie et de la paix, que nous voulons les uns et les autres servir de toute notre passion.

Mais je formulerai une deuxième observation.

Cette Reichwehr, nous dira-t-on et vous dira-t-on, n'a rien de commun avec l'ancienne.

Je crois bien, en effet, qu'elle ne fera pas sa rentrée sur la scène internationale avec un bruit de bottes. J'entends bien qu'elle fera son entrée à pas feutrés. Je comprends bien qu'elle se montrera d'abord modeste. C'est l'intérêt des hommes dont je viens de vous parler qu'il en soit ainsi.

Mais, enfin, c'est de la même manière que la première Reichwehr a fait aussi son entrée dans l'histoire de l'Europe. Or, quelques années après, elle était la maîtresse de la république de Weimar; et quelques années plus tard elle aidait Hitler à s'emparer de la république de Weimar et à la détruire.

Je redoute, pour ma part, que la Reichwehr nouvelle, avec le temps, lorsque, dans l'indifférence, elle aura accru ses forces, ne fasse subir à la république de Bonn le même sort que l'ancienne Reichwehr a fait subir à la république de Weimar. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Au contraire si nous étions patients, si nos alliés étaient patients, nous pourrions espérer que, par la force du temps, ces sentiments militaristes finiraient par disparaître peu à peu de l'Allemagne.

Au fond, voilà déjà cinq années qui ont été gagnées; peut-être, dans les cinq ou six années qui sont devant nous, ce corps des officiers et des sous-officiers allemands s'effriterait peu à peu sous l'action décisive du temps et sans doute se réduirait-il à des cercles d'hommes d'un âge déjà mûr ou déjà même vieillissants, qui, à la brasserie ou ailleurs, raconteraient leurs campagnes aux jeunes générations.

Aujourd'hui, cependant, je le répète, je crains d'apercevoir, derrière les mesures dont on parle dans la presse internationale, la nouvelle Reichwehr avec tous ses périls.

Mais, me direz-vous — on l'a déjà dit — nous avons la crainte d'une invasion russe dans l'Allemagne occidentale d'abord, dans toute l'Europe ensuite.

C'est ce problème que je voudrais étudier maintenant.

Nous avons eu l'expérience de la Corée. Dans ce pays c'est une partie de la population armée par la Russie, qui lui a fourni des tanks et du matériel moderne de guerre, sauf des avions, qui a franchi le fameux 38e parallèle pour attaquer les Coréens du Sud afin d'établir sa domination sur l'ensemble du pays.

Croyez-vous que le même processus soit possible en Europe ? Croyez-vous qu'en Europe une invasion, une agression de l'Allemagne orientale fomentée par la Russie se traduirait par autre chose que par un *casus belli* général et par une troisième guerre mondiale ?

S'il en est ainsi, la question est de savoir si nous sommes menacés de cette invasion.

On a dit : Défendrez-vous l'Allemagne sans le concours des Allemands ? Les laisserez-vous contempler la bataille du haut de leur balcon pendant que les soldats interalliés seront en train d'exposer leur vie ?

On a fait observer tout à l'heure que ces civils seraient plutôt dans les caves qu'à leur balcon, mais enfin il y a d'autres moyens que l'incorporation d'unités allemandes pour faire contribuer l'Allemagne à la défense commune. Il y a — je n'y insisterai pas puisqu'on en a parlé bien avant moi — tout un effort de création d'infrastructure, de fortification dans les parties menacées et un effort industriel qui n'impliquent pas obligatoirement un effort militaire.

Quant à la Russie, on décrit avec un grand luxe de chiffres dont j'avoue qu'ils me laissent un peu sceptique ses forces militaires réelles et on nous la représente comme prête à envahir soit l'Allemagne occidentale, soit plutôt l'Europe tout entière.

Je me bornerai à dire que si les plans dont on nous parle sont mis à exécution, cette armée allemande qu'on veut créer n'y pourra rien dans l'immédiat car elle ne sera pas prête avant deux ou trois ans.

L'armée française, pour exister, doit recevoir enfin le matériel que lui a promis l'accord annexe du pacte de l'Atlantique et dont les livraisons atteignent à peine 15 p. 100 à l'heure où je parle et ne seront achevées que dans un délai qui équivaudra nécessairement à deux ou trois ans au moins.

Si la Russie avait la volonté de commettre une agression ou — j'entends ménager toutes les opinions — si elle avait la puissance réelle de se livrer à une agression, croyez-vous qu'il ne serait pas de son intérêt de s'y livrer tout de suite au lieu d'attendre la réalisation de l'armement américain dont la puissance est formidable et la réalisation de l'armement allemand et des armées européennes ?

Je ne répondrai point à cette question. Je préfère ne pas le faire parce que, bien entendu, nul n'y peut répondre. Je veux simplement expliquer, par ce raisonnement, que le réarmement allemand, si nous prenons au sérieux, sinon au tragique, les menaces russes dont on nous parle, présenterait pour nous et pour l'Europe plutôt un risque immédiat de guerre qu'une garantie réelle de paix. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

Je crois, pour ma part, je le dis sans heurter les convictions de personne, qu'en réalité l'on surestime les forces militaires russes et qu'il en résulte dans notre pays, en raison de toutes les descriptions dont elles font l'objet, une sorte de campagne de panique contre laquelle je n'ai cessé de m'élever et contre laquelle je veux encore m'élever à la tribune de l'Assemblée nationale

Il convient d'examiner les potentiels de guerre des deux camps, car enfin il ne suffirait pas d'envahir deux ou trois provinces pour que la guerre fût terminée. Si vous envisagez ce qu'on appelle une véritable guerre mondiale, il faut que vous examiniez les potentiels de guerre des deux côtés, Ouest et Est, sans y faire entrer l'Allemagne

Vous constatez alors que dans les seuls pays de langue anglaise — je ne parle pas de l'Europe continentale; je parle des seuls pays de langue anglaise, l'Amérique, le Canada, l'Angleterre et les pays du Commonwealth — vous trouvez 220 millions d'habitants contre 191 millions de Russes.

Vous trouvez en ce monde de langue anglaise 125 millions de tonnes d'acier contre les 30 millions de tonnes qui ont été produites en Russie à l'issue du plan quinquennal de 1950.

Vous y trouvez 450 millions de tonnes de pétrole — je ne parle pas du pétrole du Moyen Orient, ni des puits de pétrole de la Méditerranée; je parle des sources de pétrole situées dans ce monde sous contrôle anglais ou américain d'au-delà de l'Atlantique — 450 millions de tonnes de pétrole produites dans des zones presque inaccessibles contre 35 ou 40 millions de tonnes produites par la Russie.

Si vous considérez l'Europe sans l'Allemagne, en l'envisageant toujours de ce point de vue, vous constaterez que cette Europe sans l'Allemagne compte 150 millions d'hommes contre moins de 150 millions en y comprenant, bien entendu, les satellites, qu'elle a une puissance industrielle supérieure et que, par conséquent, en ce qui concerne les ressources nécessaires à une guerre de longue durée, il est certain que la disproportion des forces demeure considérable entre l'Est et l'Ouest.

Vous m'opposerez un argument valable et sérieux, que je ne veux pas éluder: Cela est exact, me direz-vous, nous sommes sûrs que la troisième guerre mondiale serait finalement gagnée, comme l'a été la seconde, mais nous ne voulons pas la payer au même prix, par les mêmes destructions.

D'autre part, compte tenu de l'infériorité qui existe en Europe entre les forces permanentes de la Russie et les forces permanentes des Occidentaux — je parle des forces permanentes du temps de paix mais qui sont organisées comme si elles étaient déjà sur le pied de guerre — il existe une infériorité réelle du côté de l'Ouest. C'est ce que j'ai appelé le vide militaire de l'Europe.

Ce vide militaire de l'Europe, avec vous, je suis d'accord pour le combler.

Mais réfléchissons aussi et n'ayons pas le vertige de l'abîme.

On parle toujours de divisions — j'admire d'ailleurs ceux qui connaissent avec tant d'exactitude le nombre des divisions russes — mais, mesdames, messieurs, c'est une notion qui n'a plus une grande valeur.

Quelle comparaison peut-on faire entre une division russe et une division américaine ? Le mot n'a pas le même sens chez les uns et chez les autres. Il vaut mieux parler d'effectifs présents sous les armes si l'on veut faire une comparaison valable.

Nous trouvons dans l'Allemagne orientale une force russe de 300.000 hommes groupés dans ces divisions particulières du type russe dont les deux tiers sont des divisions blindées. En face d'eux, il y a 230.000 Anglais, Américains et Français, dont les uns ont des moyens comparables à l'élément blindé des Russes, dont les autres en sont à peu près dépourvus.

Voilà l'inégalité numérique et l'inégalité en matériel de terre.

Je veux être loyal, bien sûr, quand je discute ces questions et je ne rayerai pas de la carte de mon raisonnement les 170.000 hommes de l'armée russe qui sont soit en Autriche, soit en Hongrie, soit en Roumanie, soit en Pologne.

Je pourrais arguer du fait que devant ces forces et surtout devant celles qui sont aux frontières ou à l'intérieur de la Bulgarie, de la Roumanie ou des autres pays balkaniques, il y a quand même l'armée de Tito, qui a la réputation d'être aussi une armée. Je ne ferai pas entrer en ligne de compte l'armée de Tito parce qu'il faut laisser aux convertis le temps d'affermir leur conversion et d'en donner des preuves. (*Sourires.*)

Par conséquent, si je néglige l'armée de Tito, c'est une force de 170.000 soldats que je dois ajouter aux forces dont je viens de vous parler, ce qui augmente l'écart entre les forces: 470.000 hommes d'un côté, 250.000 hommes de l'autre.

M. Maurice Viollette. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Edouard Daladier. Je préférerais continuer, mon temps de parole étant très limité.

Vous pourrez, monsieur Viollette, intervenir à l'occasion des explications de vote ou me répondre après mon intervention.

Je disais donc qu'il existe un vide militaire, ainsi que je viens de le montrer, et qu'il est nécessaire de le combler.

On nous a annoncé des renforts britanniques, des renforts américains. Il faut aussi, bien entendu, qu'il y ait une armée française. Je ferai toutefois observer, sur ce point, qu'on parle de forces terrestres, de divisions blindées, de divisions de type classique, mais que personne, dans les calculs, ne parle jamais d'aviation .

Cependant, s'il y a un enseignement valable de la guerre de Corée, c'est que les quelques malheureux et héroïques bataillons américains qui ont tenu malgré l'écrasante supériorité des forces du Nord et qui ont empêché les armées nord-coréennes d'arriver à Fusan, ont réussi à le faire non seulement parce qu'ils étaient héroïques, mais aussi parce qu'ils avaient une supériorité écrasante en aviation.

En effet, il est un fait curieux qu'il importe de souligner: aucun avion russe n'est apparu dans le ciel de la Corée.

Telles sont donc, mesdames, messieurs, les disproportions de forces. Tels sont les moyens par lesquels on peut les combler.

Je ne crois pas devoir m'appesantir sur cette démonstration: le réarmement allemand est completement inutile pour combler ce vide et rétablir l'équilibre entre ces forces si nous sommes résolus à le rétablir.

Enfin, mesdames, messieurs, sans vouloir lire dans l'avenir, on ne peut s'empêcher de penser que ce nouveau Reich qui résulterait de la création d'une nouvelle armée allemande ne sera pas embarrassé par des considérations sentimentales. Si les hommes dont je vous ai cité quelques propos revenaient au pouvoir avec la Reichwehr, que pourriez-vous offrir à leur appétit de gloire ou à leur appétit de conquête ? La Sarre ? Bien maigre butin pour les nouveaux seigneurs, et rien ne dit en effet qu'ils ne se retourneraient pas vers les puissances de l'Est afin de présenter l'éternelle revendication des peuples germaniques, à savoir les grands territoires à blé, les grands territoires à denrées alimentaires de l'est de leur pays, et cela peut nous entraîner, mesdames, messieurs, à un certain nombre de conséquences sur lesquelles je ne veux pas insister.

En somme, le plan du Gouvernement traduit, certes, une politique que l'on ne peut pas désapprouver, au contraire. Malheureusement, ce plan est voué à l'insuccès. Et la question qui se pose, et qu'il faut poser avec franchise et loyauté, si votre plan est rejeté — bien entendu avec amabilité et courtoisie — si l'on vous dit: « L'armée européenne, le ministre commun, nous verrons cela dans quelques années ou dans quelques mois, pour le moment, nous, nous réclamons le réarmement de l'Allemagne », est la suivante: quelle position prendrez-vous ?

Vous nous le direz au cours de ce débat puisque, cette question que je pose, d'autres l'ont formulée ou la formuleront.

Quant à moi, je ne peux pas déterminer mon vote tant que je n'aurai pas entendu une réponse précise à cette question. Et je dirai, pour être encore plus clair, que je n'accepterai, sous aucune forme qui comporte les périls que j'ai tracés, un réarmement même partiel de l'Allemagne.

S'ensuit-il que je sois un adversaire du rapprochement franco-allemand ? Certes non. Nous savons tous que, tant que l'Allemagne et la France ne se seront pas loyalement rapprochées, il n'y aura pas de certitude de paix, pas plus qu'il n'y aura de certitude de démocratie en Europe.

Mais j'affirme que le réarmement allemand ne favorisera pas le rapprochement des deux nations, et encore moins la réalisation de l'unité européenne.

Et je conclurai, sans élever la voix, en disant qu'un rapprochement loyal, définitif entre deux peuples, qui aurait pour origine le réarmement de celui qui fut souvent un agresseur impitoyable, est sans exemple dans le passé, demeure et demeurera sans exemple dans le présent et dans l'avenir. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bardoux.

M. Jacques Bardoux. Mesdames, messieurs, je m'excuse de vous infliger un quinzième discours. Mais, comme l'a dit ce matin M. Pierre Cot, dans une de ses meilleures interventions, la question que nous discutons est d'une importance historique. Il s'agit d'un grand événement. Les partis, même ceux qui n'ont derrière eux que peu d'années et peu de représentants, ont le droit et le devoir de prendre leurs responsabilités.

Je voudrais répondre à deux questions. Dans quelle mesure l'équilibre des forces est-il actuellement rompu en Europe ? Existe-t-il des limites et des conditions, qui permettraient d'envisager un réarmement de l'Allemagne occidentale ?

Tout à l'heure, M. le président Daladier nous a démontré d'une manière irréfutable que le bloc de l'Atlantique a, à n'en pas douter, tant au point de vue du nombre que du potentiel, une supériorité certaine sur le bloc de l'Est. Mais là n'est pas la question. Je prends l'Europe seule. Or, si on dresse, face à face, les forces dont disposerait l'Europe seule et le bloc de l'Est, on constate un déséquilibre certain. Or, un tel déséquilibre n'est jamais un facteur de paix. La paix présuppose l'équilibre des forces.

On n'a pas donné de chiffres précis sur le potentiel strictement militaire de l'empire qui s'étend de l'extrémité du continent asiatique jusqu'au centre de l'Europe, un empire comme l'Histoire n'en a jamais connu. M. le président Daladier, certes, nous a dit qu'énumérer des divisions n'a pas grande importance. Aussi bien ne vais-je pas vous redonner le nombre des divisions que M. le ministre de la défense nationale vous a indiqué dans une brève interruption. Mais je suis obligé d'insister sur la composition de ces unités, pour en faire mesurer l'importance.

Ce matin, M. Bonnefous vous a rappelé que le budget militaire russe représentait un pourcentage du budget général qui n'a d'égal dans aucun autre pays. Il a ajouté que la durée du service militaire n'était pas d'un an, en Russie, mais de deux ans pour les fantassins, de trois ans pour les sous-officiers et de quatre ans pour les spécialistes. A n'en pas douter, cette formation prolongée donne aux réservistes une haute valeur et une efficacité durable.

Une division d'infanterie comprend trois régiments à trois bataillons, une brigade d'artillerie, un régiment blindé, un bataillon antichars, un bataillon de reconnaissance.

La division motorisée, à côté de ses trois régiments d'infanterie, comprend deux régiments de chars lourds et moyens, deux régiments d'artillerie — mortiers et obusiers — et un bataillon lance-fusées.

Une division blindée est constituée de trois régiments de chars moyens et d'un régiment de chars lourds, soit un total de 250 engins blindés, auxquels il faut ajouter les canons automoteurs. Le régiment lourd comporte, en effet, un groupe de canons obusiers de 152 millimètres, automoteurs et fortement blindés.

L'artillerie forme de 35 à 40 p 100 des effectifs totaux. Les divisions d'artillerie sont constituées de deux brigades — l'une compte six groupes de canons légers, l'autre quatre groupes d'obusiers légers de 122 millimètres — accompagnées d'unités de canons et d'obusiers moyens, soit une masse de plus de 150 pièces.

Par conséquent, on ne peut pas nier un seul instant la supériorité de cette armée. Si on laisse de côté l'appoint des pays d'outre-Atlantique, il est certain que le vide, pour reprendre la formule de M. le président Daladier, la rupture d'équilibre, si vous voulez, entre les forces européennes et les forces soviétiques est dangereuse pour la durée de la paix.

Est-ce à dire qu'une participation de l'Allemagne occidentale soit un appoint indispensable? Avant de répondre, je voudrais signaler à l'attention de l'Assemblée la situation militaire comparée des deux Allemagnes.

L'Allemagne occidentale a 48 millions d'habitants et 88.000 policiers. L'Allemagne orientale n'a que 20 millions d'habitants mais 266.000 policiers. En dehors des polices professionnelles, 95.000 hommes, et des polices auxiliaires, 98.000 hommes, 70.000 hommes sont encadrés en Allemagne orientale dans les unités d'alerte ou Bereitschaften. Quelle est la composition de ces forces d'alerte ?

Chaque unité correspond à peu près à un régiment de la Wehrmacht; elle est divisée en trois Kommandos, plus un Sonderkommando de 250 hommes. Il existe actuellement 28 unités d'infanterie, 10 unités d'artillerie, 6 unités de blindés.

L'armement de ces unités est important. Les unités d'infanterie ont pour armement des révolvers 08 et P. 38, des carabines 98 K, des fusils-mitrailleurs, des fusils d'assaut, des mitrailleuses légères, des mitrailleuses lourdes, des lance-grenades.

Les unités d'artillerie ont des canons antichars de 75, des canons lourds de 100, des obusiers lourds de campagne de 150, des mortiers lourds de 210.

Les unités de blindés sont équipées de chars T. 34 et Tigre, de tracteurs à munitions et de fusils d'assaut. Des écoles forment cadres et spécialistes.

Il faut ajouter, pour apprécier à sa juste mesure le réarmement de l'Allemagne orientale, que ces forces sont concentrées dans les frontières d'un Etat de type satellite: parti unique et liste unique, industries et agriculture étatisées.

Quant à la vie intellectuelle, elle est dans l'Allemagne orientale en tous points semblable à celle des Etats satellites. Je mentionne, en passant, qu'un enfant ne peut se présenter au baccalauréat qu'après avoir subi avec succès un examen politique. S'il échoue, il ne pourra jamais se présenter au baccalauréat. Dans l'enseignement supérieur, les professeurs doivent donner le texte intégral de leurs cours. Un « officier d'université » est chargé de surveiller les maîtres qui commettraient le crime politique d'objectivité.

Il est certain qu'il y a là une situation extrêmement grave. Si j'avais à choisir entre deux solutions, armement de l'Allemagne occidentale et de l'Allemagne orientale, désarmement de l'Allemagne orientale et de l'Allemagne occidentale, j'opterais à n'en pas douter pour le désarmement.

Mais si nous voulons rétablir l'équilibre militaire entre les deux Allemagnes, nous devons tenir compte de trois obstacles.

Le premier est constitué par les avertissements, qui ont été donnés aux nations libres par le gouvernement soviétique les 15 et 22 octobre 1950. Je crois avoir écouté à peu près tous les orateurs précédents et je suis surpris qu'aucun n'ait signalé la gravité diplomatique de la note du 15 octobre 1950.

Voici quelques lignes que je me permets de vous lire: « Il découle, de ce qui précède, que les assertions non fondées concernant la police populaire de la république démocratique allemande avaient été nécessaires, au gouvernement des Etats-Unis, pour couvrir l'action séparatiste et illégale du gouvernement des Etats-Unis en Allemagne occidentale, action menée conjointement avec les gouvernements de Grande-Bretagne et de France, ayant pour but la création d'une armée allemande, sous forme d'unités de police mobile, et la participation de l'Allemagne occidentale aux forces armées réunies. Le gouvernement soviétique déclare qu'il ne tolérera pas que de telles mesures soient prises par les gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France, mesures tendant à la renaissance en Allemagne occidentale d'une armée régulière allemande. »

Vous permettrez à un professeur d'histoire diplomatique d'insister sur la gravité de cette formule: « le gouvernement soviétique déclare qu'il ne tolérera pas que de telles mesures soient prises ».

Cet ultimatum est, dans une certaine mesure, confirmé par la très longue déclaration de Prague, contresignée par sept Etats satellites, dont celui de l'Allemagne orientale.

Voilà un premier obstacle qui se dresse sur la route du réarmement de l'Allemagne occidentale. Il y en a un second, à savoir que l'Allemagne occidentale n'est pas unanime à envisager favorablement la possibilité d'être réarmée. Le parti protestant, par la bouche du ministre de l'intérieur démissionnaire, M. Heinemann, a signifié qu'il ne voulait pas entendre parler du réarmement de l'Allemagne occidentale.

C'est entendu, dans l'Allemagne occidentale le parti catholique a la majorité; mais dans l'Allemagne entière c'est le parti protestant qui dispose de la majorité; il a derrière lui des éléments importants du monde industriel et aussi un groupe important de généraux de l'ancienne armée.

Cette résistance est extrêmement grave. J'ai dans mon dossier des extraits de l'*Economist* du 23 septembre et du *Times* du 18 octobre où l'on considère que cette opposition du parti protestant met le cabinet Adenauer en situation difficile.

Je dois d'ailleurs ajouter — M. Edouard Bonnefous a soutenu, avant moi, la même thèse — que le parti de M. Adenauer voit diminuer, depuis quelque temps, son emprise sur l'Allemagne occidentale. Une enquête Gallup faite en Allemagne a permis de constater qu'au cours du premier trimestre de 1950 la proportion des réponses favorables au cabinet Adenauer avait diminué de 10 p. 100.

Un troisième obstacle consiste dans la pénétration d'éléments communistes, appartenant à l'Allemagne orientale, dans l'Allemagne occidentale.

Un journal allemand a énuméré les quatre groupes organisés, je ne dis pas militairement, mais savamment, qui peuvent éventuellement exercer une action illégale en Allemagne occidentale. Le premier assure le passage en contrebande des hommes et des marchandises; le second est chargé de l'organisation, de la direction et de la surveillance de l'activité des agents et des indicateurs; le troisième, celui des « commissaires », formé essentiellement d'agents de la police populaire de l'Allemagne orientale ayant reçu une formation spéciale, est chargé de la déportation en Allemagne orientale de personnalités de l'Allemagne occidentale; le quatrième groupe organise, prépare et réalise les actes de sabotage.

Ces trois séries de faits constituent des obstacles certains sur la voie du réarmement de l'Allemagne occidentale.

Est-il possible de tourner ces obstacles ? Peut-être, mais à cinq conditions.

Je considère, d'abord, que la note russe du 15 octobre 1950 ne peut rester sans réponse. M. Daniel Mayer n'est pas présent; par conséquent, je peux dire sans risquer de le compromettre que je partage sa manière de voir (*Sourires*): il n'est pas possible de laisser dire au gouvernement russe que ce sont les alliés occidentaux qui ont pris l'initiative d'armer des Allemands et qu'il n'existe pas en Allemagne orientale de formations militaires. Ce serait une folie que de laisser cette affirmation sans réponse.

Une réponse effective et efficace serait de proposer une intervention d'observateurs neutres désignés par l'O. N. U. Ils seraient chargés de dire s'il existe des formations militaires en Allemagne occidentale et s'il n'en existe pas, au contraire, en Allemagne orientale.

Comme je n'ai pas de doute sur le résultat de cette enquête internationale et impartiale, j'estime qu'il conviendrait alors de sommer la Russie d'avoir à désarmer la Prusse orientale; sinon l'Allemagne occidentale serait rearmée dans la même proportion.

La seconde condition — M. le ministre des affaires étrangères sait combien j'ai déjà insisté sur ce point — c'est la signature d'un traité de paix immédiat avec l'Allemagne occidentale.

Je n'attache pas beaucoup de prix, en général, à la logique dans le domaine diplomatique, mais la situation actuelle est vraiment d'un illogisme excessif: Songez que nous avons introduit à l'assemblée de Strasbourg un pays qui est encore en état de guerre avec nous! Cette situation ne peut plus durer et je suis convaincu qu'il est indispensable de négocier et de signer ce traité de paix.

Rétablir le statut de paix sans traité comporte tous les inconvénients d'un traité, sans aucun de ses avantages juridiques et moraux.

Il est possible, d'ailleurs, que si ce traité de paix était conclu avec l'Allemagne occidentale, la Russie, constatant qu'il sera impossible d'aboutir à un accord sur un traité de paix général, et que personne, en Allemagne occidentale, n'acceptera de mettre sa signature au bas d'un document qui ratifierait les frontières actuelles de l'Allemagne orientale, penserait qu'elle n'a, elle aussi, qu'une seule chose à faire: signer un traité de paix avec l'Allemagne orientale.

En tout cas, un traité de paix, l'adhésion de l'Allemagne à la convention des droits de l'homme dressée à Strasbourg, la participation de l'Allemagne au plan Schuman, la participation éventuelle d'unités allemandes à l'armée européenne constitueraient, à n'en pas douter, une série de garanties pour l'Europe occidentale.

La troisième condition est tellement évidente que je n'insiste pas: le réarmement français doit être préalable et prépondérant.

On me dira que nous n'arriverons pas à équiper des effectifs suffisants pour combler le vide signalé par M. le président Daladier. Ici, je ne suis plus d'accord avec M. Daniel Mayer. Je persiste à ne pas comprendre pourquoi l'Espagne et le Portugal ne peuvent pas faire partie de l'union européenne.

J'entends bien que l'on reproche à l'Espagne les conversations que son chef a eues avec Adolf Hitler. C'est entendu, il les a eues, mais il n'a tout de même pas laissé passer les divisions allemandes jusqu'à Gibraltar. D'autre part, entre une conversation avec Adolf Hitler et les procédés qu'ont eus à l'égard de la France, l'Allemagne et l'Italie, dont les cadres des deux pays restent partiellement responsables, il y a une différence. Nous n'en avons pas moins introduit et l'Allemagne et l'Italie dans nos accords internationaux et au Conseil de l'Europe.

La seconde raison pour laquelle on refuse à l'Espagne l'accès au Conseil de l'Europe est son régime politique.

Je ne prétends pas du tout que ce régime politique me donne satisfaction. Je reconnais volontiers qu'au delà des Pyrénées le pouvoir exécutif est trop fort. Mais, permettez-moi, mesdames, messieurs, de relever qu'au sein de l'O. N. U. se trouvent une série d'Etats totalitaires, dont le régime, différent de celui de l'Espagne, est nettement totalitaire. On trouve naturel qu'ils soient représentés à l'O. N. U. Je pourrais citer toute une série d'Etats arabes qui, sur le plan de la politique religieuse, sont apparentés à l'Espagne. Or personne ne proteste contre leur présence à l'O. N. U.

Je crois donc que l'élargissement du Conseil de l'Europe est indispensable. Nous trouverons dans cette politique le supplément d'effectifs qui comblera le vide dont se préoccupe le président Daladier.

Enfin, et je n'insiste pas sur ce point, il faudrait en finir avec la paralysie de l'Organisation des nations unies.

J'ai vu avec plaisir que M. Acheson s'attachait — comme, d'ailleurs, l'avait suggéré la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale — à briser, dans les cas d'atteintes à la sécurité et d'agression contre un Etat, les recours au veto. Il veut rendre à l'O. N. U. son efficacité.

Il faudrait, enfin, que l'organisation des nations européennes soit cimentée et que les recommandations formulées par l'assemblée de Strasbourg soient accueillies par le comité des ministres.

A ces cinq conditions, et s'il ne s'agit pas d'une création massive de divisions allemandes, s'il ne s'agit pas d'effectifs semblables à ceux qui ont été mentionnés par M. Pierre Cot, une trentaine de divisions, c'est-à-dire un chiffre deux fois supérieur à celui des divisions de l'armée française en 1952; à condition aussi que ces unités soient incorporées dans une armée européenne sous commandement unique, on pourrait envisager, à la suite de la négociation que je demande au sujet de la note soviétique du 15 octobre 1950, la création de certaines unités allemandes afin d'équilibrer les forces armées dans les deux Allemagnes.

Mais il ne s'agirait, au sens plein du mot, ni d'un réarmement de l'Allemagne, ni de la création d'une armée proprement allemande.

Je dois dire, en terminant, que je partage complètement l'opinion du président Pleven et celle du président Daladier: Je ne crois pas à la guerre. Cette guerre ne me paraît pas fatale. Je crois que le risque de guerre n'est pas devant nous, mais derrière nous.

C'est en 1948, au moment où l'Europe était vraiment désarmée, au moment où le blocus de Berlin fournissait toutes sortes de prétextes que, si Staline avait songé à balayer les divisions d'occupation, il aurait pu le faire sans hésiter. Aujourd'hui, avec le pacte de Bruxelles, le pacte de l'Atlantique, le réarmement de l'Occident, l'occasion est passée.

Mais est-ce à dire que les Soviets ne renouvelleraient pas une entreprise du type coréen, qui consiste, sans faire la guerre, à effectuer des opérations aux frais d'un Etat satellite, dont les soldats meurent et dont les villes flambent, pour le compte du nouveau tsar ?

Il est certain que trois manœuvres du type coréen sont en préparation. La plus importante est celle de l'Allemagne orientale.

C'est pourquoi il convient, à mon avis, d'aborder nettement la question soit du désarmement de l'Allemagne orientale soit du réarmement de l'Allemagne occidentale afin d'équilibrer les forces dans les deux Allemagnes.

Mais la certitude de la paix pour l'Occident ne sera complète que le jour où l'Europe qui — pour reprendre une formule, dont je suis l'auteur et qui me vaut beaucoup d'ironie de la part, notamment, de M. Louis Marin — n'est encore qu'un maigre croissant, sera élargie, organisée et armée.

C'est à la France qu'il appartient, en élargissant, en organisant et en armant l'Europe, non pas seulement de « déclarer la paix au monde », pour reprendre l'expression de Michelet, mais surtout de rendre en Europe la guerre matériellement et moralement impossible. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Kuehn.

M. René Kuehn. Mesdames, messieurs, tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont mentionné le caractère de gravité du problème dont nous discutons actuellement.

Pour mes compatriotes des populations frontières de l'Est, il évoque de douloureux souvenirs et il comporte un souci bien compréhensible.

Je n'insisterai pas, d'une part, parce que le temps m'est extrêmement mesuré et, d'autre part, parce que je voudrais écarter de ce débat toute passion, toute haine.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que j'aborde la question du réarmement allemand et vous me permettrez de vous rappeler que le 25 novembre dernier j'ai eu l'occasion d'intervenir à cette tribune. Permettez-moi également de lire ce que je disais alors au sujet de ce réarmement.

« J'aborde maintenant un point particulièrement délicat et dont on a parlé hier, le réarmement.

« Vous avez dit, monsieur le ministre » — je m'adressais à vous, monsieur Schuman — « que les Trois n'en avaient pas parlé. Je ne pense pas que cela veuille dire qu'il n'y a pas de problème.

« Il y a bien un problème, et refuser de l'envisager n'est pas le moyen de le résoudre ou de le supprimer...

« On nous dit qu'il n'y a pas de volonté d'agression de la part de la Russie. On peut le croire...

« Cependant, n'y a-t-il pas un danger toujours possible ?

« La patrie du bolchevisme ne peut, sans se renier, renoncer à porter partout où cela sera possible la révolution marxiste et, par là même, l'impérialisme soviétique.

« Tous les moyens peuvent être mis en œuvre, y compris l'intervention d'une force militaire, toujours qualifiée de libératrice.

« La majorité de notre Assemblée doit certainement le penser, sinon on ne comprendrait pas certaines décisions qui ont été prises, notamment le vote des crédits militaires ou la ratification du pacte Atlantique ».

Un peu plus loin je disais:

« M. Ramadier a déclaré, il n'y a pas longtemps, que « notre ligne stratégique se trouve le plus loin possible vers l'Est ». M. Acheson a parlé des plans dressés par le général Bradley, s'appuyant sur la ligne de l'Elbe.

« Ainsi, une limite à l'expansionnisme soviétique a été tracée et ce sont les troupes d'occupation, vous nous l'avez dit hier, qui assurent notre sécurité.

« Nous souhaitons qu'elles suffisent ou, mieux encore, qu'une détente réelle dans la situation internationale permette d'en diminuer les effectifs.

« Pas plus que d'autres, nous ne voudrions remettre entre les mains des Allemands des armes qui nous ont meurtries.

« Mais nous ne saurions assister passifs à la mise en place, aux frontières de l'Europe encore libre, ou au renforcement d'un appareil militaire...

« Avec vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, nous pensons que le moment n'est pas venu de nous occuper du réarmement de l'Allemagne. C'est à Moscou de faire en sorte que le moment ne vienne jamais ».

Or, ce moment semble venu et le général de Gaulle, dans une formule qu'il a employée il y a quelques jours et qui, je pense, exprime un sentiment unanime, disait:

« Nous eussions préféré — et qui sait, l'Allemagne occidentale aussi — que la menace soviétique ne vînt pas jeter ce problème sur le tapis encore brûlant de nos querelles séculaires. »

Le problème est donc jeté sur le tapis tant par l'attitude russe, et notamment les événements de Corée, que par la question précise qui a été posée par nos amis américains très simplement: Faut-il réarmer l'Allemagne ?

A cette question nette et précise, aucun orateur n'est venu apporter à cette tribune un « oui » inconditionnel. Certains ont répondu « non ». D'autres — et vous-mêmes, messieurs du Gouvernement — ont répondu « peut-être ».

Mon but est de vous poser, à mon tour, quelques questions et je souhaite que vous puissiez y répondre sans ambiguïté, vous qui êtes responsables de la politique française et qui

devez être mieux informés que nous. J'attends ces réponses, car je refuse de me laisser enfermer dans ce dilemme: péril russe ou péril allemand, sans connaître tous les éléments du problème.

Première question: pensez-vous fermement, comme le dit le général de Gaulle, qu'il soit moins cinq ?

Pensez-vous que le péril russe soit imminent ?

Deuxième question: qu'avez-vous fait pour empêcher ce péril d'atteindre notre pays ?

Troisième question: pensez-vous que le réarmement de l'Allemagne puisse, en ce moment, présenter un danger pour la France ?

Je pose cette question pour être complet. Il semble que, dans votre déclaration, vous y ayez répondu par avance, puisque vous refusez formellement ce réarmement, direct ou indirect, immédiat ou à terme, avec ou sans conditions.

Mais alors je peux vous poser la question subsidiaire qui n'est qu'un corollaire: les Allemands incorporés dans une force européenne ne représentent-ils pas également une menace pour notre sécurité ?

Quatrième question: pensez-vous que, suivant les suggestions de certains de nos collègues, les Allemands, sans être armés, pourraient apporter leur concours à notre défense commune sans risque pour notre sécurité, concours en prestations, en hommes, hommes qui ne seraient pas en uniforme, mais qui travailleraient, par exemple, à l'infrastructure et aux fortifications, comme le proposait tout à l'heure le président Daladier ?

Cinquièmement: estimez-vous que la défense de l'Europe doit se faire sur l'Elbe ou sur le Rhin ?

Sixièmement: si la défense de nos frontières doit se faire sur l'Elbe, sommes-nous capables de l'assurer seuls, avec les armées d'occupation ?

Septièmement: si les Américains n'acceptent pas votre formule d'armée européenne, quelles seront pour nous les conséquences de leur refus ?

Il semble bien, d'après les journaux de ce soir, que ce refus soit plus que certain.

Huitièmement: si le pool charbon-acier n'obtient pas l'accord de tous les Etats associés, que ferez-vous ?

Je vous ai dit que je refuse de m'enfermer dans ce cruel dilemme: choisir entre le péril russe et le péril allemand. Vous-même, vous avez senti combien il était difficile de résoudre ce problème et, pour faire l'accord entre vos différents ministres, vous avez choisi une voie oblique par laquelle vous répondez d'un « non » catégorique à la question principale. Mais vous donnez subsidiairement, sous condition, votre accord à une formule qui ne peut se concrétiser dans un avenir proche.

Je crains que cette attitude ne dénote une faiblesse. Je crains aussi que, dans notre pays aussi bien que chez nos alliés, cette réponse qu'on a qualifiée de « nouveau plan Schuman » ne soit considérée que comme une réponse normande.

Nous estimons que, si la France était plus forte, si, à l'étranger, elle inspirait davantage confiance, le problème se poserait peut-être d'une façon toute différente. Peut-être n'aurions-nous pas à discuter du réarmement allemand. En tout cas, nous n'aurions pas à craindre certaines conséquences d'un apport de l'Allemagne à la défense de ses propres frontières en même temps qu'à celles de l'Europe libre.

Le grand reproche que l'on peut vous faire, c'est d'avoir laissé ce pays dans une situation militaire et financière telle que, sans l'apport étranger — américain en premier lieu — nous ne puissions envisager de solution favorable.

Nous attendrons donc vos réponses pour prendre une décision. Ce n'est qu'après vous avoir entendu que nous pourrons prendre position. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Fredet.

M. Maurice Fredet. Mesdames, messieurs, il est bien certain que le problème de l'intégration des forces allemandes dans la défense de l'Europe reste le plus grave sujet de dissentiment qui se soit élevé entre les Etats-Unis et la France depuis la dernière guerre.

Sur cette question, en effet, un Français ne saurait raisonner comme un Américain ni même comme un Britannique. Les revers militaires, l'occupation, la Gestapo, les déportations, les camps du martyre et de la mort sont encore tout près de nous. Le combattant avec ou sans uniforme a risqué sa vie ou s'est fait tuer pour détruire l'armée allemande. Mais cinq années sont à peine écoulées que l'on parle déjà de sa reconstitution. Nos blessures sont encore bien fraîches et le temps, facteur d'oubli, n'a pas encore accompli son œuvre.

D'ailleurs, parler de réarmement allemand ou d'intégration des forces allemandes dans le système de défense de l'Europe, est-ce actuellement, en cette fin d'octobre 1950, poser la question telle qu'elle devrait l'être ?

Pour notre part, nous ne le croyons pas. Nous pensons qu'il faudrait faire passer en première urgence le renforcement des effectifs alliés en Allemagne et dissocier cette question de celle, beaucoup moins pressante et beaucoup plus controversée, du réarmement allemand.

M. Henri Mallez. Très bien !

M. Maurice Fredet. Tant qu'il n'y aura pas d'armées occidentale ou européenne, c'est une gageure que de parler d'intégration en leur sein.

N'est-ce pas mettre la charrue devant les bœufs que de prétendre réarmer l'Allemagne avant que ne soient mises sur pied, les formations militaires à l'intérieur desquelles il est question d'intégrer les unités allemandes ?

D'ailleurs, en m'exprimant ainsi je rejoins les déclarations faites par M. Robert Schuman dans le discours qu'il prononçait le 8 octobre dernier à l'occasion de la clôture de la foire-exposition de Metz.

« Si l'Allemagne, disait-il, doit participer à l'effort commun de défense commune, en revanche, l'idée que des unités militaires allemandes soient dès maintenant associées à cette défense est prématurée, puisque nous sommes nous-mêmes démunis d'armement et nous ne devons pas réarmer l'Allemagne avant nous ».

En même temps, M. André François-Poncet, haut commissaire de la République en Allemagne de l'Ouest, déclarait dans un discours qu'il prononçait à l'hôtel de ville de Brême:

« La question d'une participation allemande à la défense de l'Europe occidentale ne pourra être examinée que lorsque les autres Etats européens seront parfaitement en état de se défendre. C'est seulement lorsque l'armement complet des autres puissances occidentales sera réalisé que celles-ci et l'Allemagne pourront décider quelle place sera assignée à ce dernier pays et sous quelles conditions ».

Le problème n° 1 consiste à faire l'inventaire de nos propres forces, à les équiper, à les armer. Avant de discuter ce qu'il est convenu d'appeler « le réarmement allemand », nous aurions pu établir le bilan de nos disponibilités et la liste de nos besoins. Mais le temps presse, et nous sommes à une période critique.

J'ai écouté ce matin avec beaucoup d'attention le discours de notre collègue M. Pierre Cot. Malgré ses arguments subtils, on tend généralement à admettre que les Russes se tiennent actuellement tranquilles parce qu'ils sont persuadés de l'avance américaine en matière d'armement atomique. Mais, cette avance, de quel ordre est-elle ? De quelques semaines, de quelques mois ou de quelques années ?

Supposons que la situation s'égalise ou se renverse. Si à ce moment nous ne pouvons opposer aux Russes un nombre de divisions, sinon égal, du moins capables de faire face aux leurs, il est à craindre qu'il n'en soit fini de l'Europe et de notre civilisation.

Se réarmer d'abord, telle est la limite que nous demandons aux alliés de fixer et de ne pas franchir.

On peut opposer à cette thèse que manifester défiance ou suspicion à l'égard de l'Allemagne, c'est l'inciter à tourner ses regards vers l'Est et méconnaître les sentiments pacifistes qui l'animeraient aujourd'hui. Car on mène grand bruit sur les sentiments pacifistes des Allemands de 1950. Avec votre permission, mesdames, messieurs, je voudrais vous en entretenir quelque peu.

On nous dit que les Allemands, peuple belliqueux entre tous et dans tous les temps — Tacite en fait foi — sont las de la guerre et répugnent désormais à porter l'uniforme, pour ne pas dire les armes. On affirme que l'opposition à la formation d'unités allemandes, même dans le cadre d'une force internationale, ne suscite aucune récrimination en Allemagne occidentale, au contraire.

Le professeur Carlo Schmidt, social-démocrate, vice-président du parlement fédéral, ne nous confirmait-il pas récemment que la jeunesse allemande, qui avait grandi dans les ruines, était devenue non seulement antimilitariste, mais nihiliste et qu'on ne pouvait sans danger la laisser errer longtemps dans le néant ? Il fallait, au contraire, suggérait-il, orienter l'idée de cette jeunesse vers un but précis, le fédéralisme européen par exemple.

« L'Allemand, ajoutait-il, juge le réarmement des puissances alliées inutile s'il n'est pas précédé par des mesures militaires telles qu'elles seraient non seulement capables d'arrêter une

éventuelle attaque russe sur l'Elbe, mais aussi de livrer bataille au delà de la Vistule, car il ne faut pas oublier que Magdebourg et Dresde sont des villes allemandes. »

« Si l'armée européenne, poursuivait-il, n'est qu'une armée de parade, dont le but consisterait seulement à opposer une résistance tactique de retardement, pour permettre un réembarquement à destination des Amériques, pour, en somme, rééditer un nouveau Dunkerque, si cette résistance n'a pour résultat que de créer de vastes étendues de terre brûlée... nous disons: non, car nous préférons, nous, Allemands, — je cite ses paroles, — être absorbés entiers plutôt que mangés en hachis. »

Quant à nous, Français, nous pensons en notre for intérieur, que, dans le moment précis, cet amour de la jeunesse allemande pour le pacifisme est peut-être réel, mais qu'il ne suffirait vraisemblablement que d'un peu de propagande bien faite, que d'un batteur d'estrade habile comme Hitler, pour retourner diamétralement cette opinion allemande, si sensible aux mots d'ordre tonitruants et si grégaire dans son comportement.

Nous rejoignons là la parole d'un journaliste suisse qui disait: « Le péril n'est pas celui du militarisme, mais du pacifisme allemand » et nous conclurons, avec M. François-Poncet, que les alliés doivent se tenir sur leurs gardes en prévision d'une volte-face toujours possible de la politique allemande.

Nous nous trouvions en Allemagne au moment de la démission du docteur Heinemann, ministre fédéral de l'intérieur, et en même temps président du Synode des Eglises protestantes.

Il appartient au cercle du pasteur Niemöller, hostile, pour des raisons religieuses, au principe même d'une contribution militaire de l'Allemagne.

On prétend qu'il s'est séparé du chancelier Adenauer parce qu'il était hostile au réarmement en faveur duquel les alliés avaient invité le chancelier à causer. Mais il s'agissait aussi d'une question d'attribution de pouvoirs de police.

Quoi qu'il en soit, les protestants sont hostiles à toute idée de réarmement pour plusieurs raisons.

M. Henri Meck. Les protestants ? Veuillez dire: des protestants, une minorité des protestants.

M. Maurice Fredet. Je parle des protestants d'Allemagne.

M. Henri Meck. Vous faites erreur!

M. Maurice Fredet. Je vais faire une distinction.

M. Henri Meck. Il ne faut pas généraliser!

M. Maurice Fredet. Je ne généralise pas.

Il y a d'abord des objecteurs de conscience systématiques, tels les témoins de Jeovah.

M. Henri Meck. Cela fait un par mille.

M. Albert Schmitt. Il y en a partout, des objecteurs de conscience.

M. Maurice Fredet. Il y en a d'autres qui se refusent à l'idée d'être amenés un jour à porter les armes contre les communautés protestantes de l'Allemagne orientale. Car il existe environ 20 millions de protestants de chaque côté du rideau de fer, alors que les catholiques, au nombre de 20 millions en zone Ouest, ne sont guère qu'un million et demi en zone Est.

Le docteur Heinemann considère, en outre, que la double capitulation de l'Allemagne en 1918 et en 1945 est un signe de la providence qui signifie qu'il est funeste, pour l'Allemagne, de porter les armes. Il voit dans cette double capitulation l'intervention du doigt de Dieu.

Les protestants redoutent aussi une réaction des Russes, si les Allemands se mettaient à réarmer, et ils tiennent beaucoup à ménager les Russes, car ils ne veulent pas voir se déclencher de mauvais traitements éventuels contre les 20 millions de leurs coreligionnaires de l'Est.

Enfin, et pour tout dire, avec le docteur Heinemann, ils ne renoncent pas à l'hypothèse de la réunion des deux Allemagnes, même au prix de concessions aux Russes.

Nous sommes ainsi amenés à considérer un des points cruciaux du problème: la reconstitution de l'unité allemande.

Pour quiconque a séjourné quelque peu en Allemagne de l'Ouest, pour quiconque s'est entretenu avec des personnalités diplomatiques ou militaires alliées, pour quiconque a pu avoir quelques bribes de conversation avec des parlementaires, ou plus simplement avec l'homme de la rue allemand, il appert immédiatement que le souci majeur du peuple allemand réside dans cette reconstitution de l'unité allemande.

Deux gouvernements! Une ligne de démarcation! Cet état ne nous est pas inconnu et évoque en nous de bien mauvais souvenirs. Les Allemands sont dans une situation analogue à celle que nous avons connue lorsque la France était coupée en deux parties inégales par la ligne de démarcation, à l'époque de la zone libre et de la zone occupée, quand le Gouvernement de Vichy tirait à hue et qu'à Paris de Brinon tirait à dia. La politique de l'occupant allemand aurait voulu faire deux Frances et le Français d'alors employait toute son activité à franchir la barrière ou à correspondre avec ses compatriotes de l'autre zone.

L'Allemand actuel a vu se dresser le rideau de fer qui sépare toujours son pays en deux. On franchit toujours cette terrible barrière. On évalue à près de 12 millions le nombre des réfugiés de l'Est en Allemagne de l'Ouest et on estime à un millier par jour le nombre des Allemands qui quittent clandestinement la zone soviétique pour la zone alliée.

Nous avons vu, d'autre part, les communautés protestantes avec Heinemann, et les socialistes avec Carlo Schmidt, rechercher par tous les moyens à recréer l'unité allemande. Eh bien, je vous le demande, vouloir réarmer un pays qui accuse de telles dispositions, n'est-ce pas prendre un risque considérable ?

Si j'ai insisté si longuement, et je m'en excuse, sur la mentalité des Allemands de 1950, c'est parce que je me demande si ce peu d'empressement à se laisser réarmer est bien la manifestation d'un sentiment sincère. Chez certains, c'est possible, après tout. Mais, ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que l'Allemagne joue les coquettes.

L'Allemagne veut négocier au mieux sa participation à la défense éventuelle de l'Europe. Par des marchandages successifs, elle voudrait faire sauter les derniers verrous de la contrainte et redevenir maîtresse chez elle. Elle aspire à organiser sa défense nationale et son industrie avec le moins possible d'intrusion et d'investigation des alliés. Elle aspire à une politique étrangère indépendante. Tout cela n'est-il pas, pour elle, plus profitable que le réarmement d'une dizaine de divisions ?

Nous voudrions faire confiance à l'avenir et souhaiter que les sentiments pacifistes de l'Allemagne qui s'élèvent de ses ruines se cristallisent en un morphisme concret et durable. Mais nous raisonnons dans le présent et, en manière de conclusion, nous disons au Gouvernement qu'il ne saurait être question de se montrer partisan d'un réarmement de l'Allemagne, pas plus qu'il ne serait opportun de se figer dans un immobilisme négatif d'opposition.

Nous pourrions reprendre la parole de M. le président Herriot: « Dans le problème du réarmement, la solution américaine et l'opposition totale sont également dangereuses ».

Il faut reposer la question, la repenser dans le sens indiqué par vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, et par le haut commissaire de la République en Allemagne.

La question d'une participation allemande à la défense de l'Europe occidentale ne pourra être examinée que lorsque les puissances occidentales seront en état de se défendre.

Il faut inventorier nos propres forces, les équiper, les armer. Ensuite on pourra parlementer. Mais il n'y a pas de temps à perdre. Le temps peut travailler contre nous.

Pour discuter avec une autorité égale avec la Russie soviétique, il faut disposer de forces égales aux siennes et ne pas nous laisser distancer, si nous voulons conserver à l'Europe sa liberté et sa civilisation. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Teitgen.

M. Pierre-Henri Teitgen. Mesdames, messieurs, le groupe du mouvement républicain populaire se félicite de la continuité de notre politique extérieure.

Elle tient en cette formule: la France veut construire l'Europe de la liberté au sein de la communauté des peuples libres.

Cette tâche que la France s'est assignée, nous savons qu'elle l'a poursuivie avec patience et persévérance au milieu de bien des difficultés. Les étapes, nous les connaissons tous. Le pacte de Bruxelles, l'organisation économique de l'Europe, l'institution du Conseil de l'Europe, votre déclaration du 9 mai, monsieur le ministre des affaires étrangères, et votre projet d'institution d'un pool du charbon et de l'acier, tout cela, c'est le même effort, et dans la même voie.

Et voici que, aujourd'hui, dans la ligne de cette politique, vous voulez résoudre le problème difficile qui vous est posé, problème que l'on appelle improprement le problème du réarmement de l'Allemagne.

Ce débat et ce problème nous permettent, me semble-t-il, d'éprouver la justesse et l'exactitude de votre politique.

Une loi scientifique est considérée comme exacte lorsqu'elle permet aux savants d'expliquer un fait nouveau, une nouvelle découverte. Une règle de conduite est considérée comme valable quand elle permet à celui qui la pratique de surmonter une difficulté qu'il n'avait pas prévue.

Votre politique européenne nous semble aujourd'hui exacte et juste, parce que, précisément, elle permet, et permet seule, de résoudre ce problème improprement appelé, je le répète, problème du réarmement allemand.

Le réarmement de l'Etat allemand, l'institution en Allemagne d'une armée autonome à la disposition de l'Etat allemand, menacerait, mes chers collègues, de toute évidence, la consolidation et l'avenir de la démocratie en Allemagne, la construction de l'Europe et peut-être la paix du monde. Cela a été dit par plusieurs de nos collègues.

Le réarmement de l'Allemagne, de l'Etat allemand, menacerait d'abord l'avenir de la démocratie en Allemagne. Il conduirait tout d'abord à la résurrection du militarisme allemand, et nous savons que le militarisme allemand, le militarisme prussien, fut toujours le mauvais génie de l'Allemagne.

Puis, ce réarmement de l'Etat allemand aboutirait à ce résultat désastreux que la politique et l'histoire de l'Allemagne tourneraient autour de cette armée allemande réorganisée, par une sorte de fatalité inéluctable.

La reconstruction de l'armée allemande deviendrait en effet le fait déterminant de la politique allemande. Pourquoi cela? Eh bien! tout simplement parce que l'Etat allemand, s'il était autorisé à se réarmer, poserait des conditions à ce réarmement. Ces conditions, les alliés seraient appelés à les accepter, au moins en partie. L'Allemagne aurait alors l'impression, mes chers collègues — et vous mesurez l'importance de ce fait — que son réarmement et son armée reconstituée la libéreraient d'un certain nombre de servitudes issues de sa défaite, que c'est donc à la reconstitution de son armée qu'elle devrait son émancipation progressive. Ce fait jouerait dès lors dans son histoire et dans son destin un rôle qui pourrait être désastreux.

Mais, aussi, le réarmement de l'Etat allemand compromettrait la reconstruction de l'Europe.

Permettez-moi, mes chers collègues, de faire une comparaison un peu terre à terre, mais qui nous est familière: lorsque l'on constitue un gouvernement de coalition, dans un pays de démocratie parlementaire, — en France, mais aussi dans les pays à structure politique analogue — le petit groupe qui fait l'appoint nécessaire pour obtenir une majorité en devient assez rapidement, si l'on n'y prend garde, l'élément moteur.

Parce qu'il représente l'appoint nécessaire, les conditions qu'il pose doivent être satisfaites, aussi il est arrivé bien souvent que des gouvernements de coalition — notre histoire parlementaire est pleine de ces exmples — aient été menés en fait par le groupe parlementaire qui faisait l'appoint. (*Sourires.*)

Ne pensez-vous pas que, toutes proportions gardées, à une autre échelle, il en serait de même d'un Etat allemand réarmé dans l'Europe?

On dirait à l'Allemagne qu'on doit lui donner une armée pour qu'elle soit l'appoint nécessaire à la sécurité commune, on préciserait que c'est elle qui fournirait le complément des forces nécessaires. Soyez sans craintes, elle pratiquerait le jeu et, par une pente fatale, devenue cet élément d'appoint, elle poserait des conditions. Finalement, l'Europe tournerait autour des conditions et des exigences de l'Etat allemand réarmé.

Ce serait une très grave menace pour l'unité de la politique européenne et pour la bonne entente de notre communauté.

Enfin, le réarmement de l'Allemagne — c'est une vérité qui peut-être n'a pas été assez soulignée — pourrait menacer la paix du monde. C'est une vérité que vous me permettrez de dire bien franchement et bien simplement. Non pas que nous imaginions qu'une Allemagne qui aurait demain une armée à elle menacerait directement, pour le présent ou pour le proche avenir, la sécurité de la France. Pas du tout. Personne ne le pense, pas même nos collègues du parti communiste. Ils s'en vont à travers le monde mener une campagne pour la paix, ils font signer des appels pour la paix. Mais, selon leurs propagandistes et dans le texte même de leurs appels, quel est le pays qu'ils désignent comme l'agresseur éventuel de demain? Ce n'est jamais l'Allemagne! Par conséquent, eux non plus ne croient pas que l'Allemagne sera demain une menace directe et immédiate pour la France. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

Seulement, il reste que la reconstitution d'une armée allemande autonome pourrait être une menace pour la paix de l'Europe, et voici comment, mes chers collègues:

Une armée, ce n'est pas seulement une addition de grandes unités, un total de soldats et d'armes; c'est un but, une politique; c'est une politique extérieure.

Une armée autonome dans un pays, c'est l'affirmation que ce pays veut avoir et aura une politique extérieure propre. Les Allemands le savent bien. Le général Hadler qui a été, je crois, chef de l'état-major général allemand pendant la dernière guerre, disait précisément, le 19 septembre dernier, dans une interview: « Une armée est essentiellement un instrument de politique extérieure ».

C'est en cela que l'armée allemande autonome, le réarmement de l'Etat allemand, pourrait menacer la paix.

Ce serait l'acceptation par nous tous, par les alliés comme par l'Allemagne, d'un droit de l'Allemagne de mener une politique extérieure propre, indépendante de la communauté européenne.

Et quels seront les objectifs que s'assignera cette politique extérieure allemande? Vous les connaissez: en premier lieu la reconstitution de l'unité allemande dans les conditions tragiques de l'Europe et du monde d'aujourd'hui. Or, ce qui, mes chers collègues communistes, nous sépare de vous, caractérise notre façon de voir et prouve que nous sommes vraiment, nous, les hommes de la paix, c'est que nous nous soucions, en présence de problèmes comme celui-là, des inquiétudes légitimes que pourraient éprouver l'Allemagne de l'Est et la Russie.

La Russie, quand elle conduit sa politique extérieure — je le dirai tout à l'heure — ne se soucie pas de nos préoccupations et de nos inquiétudes les plus légitimes. Nous, quand nous traitons de questions comme celle-ci, nous avons soin d'écarter du tonneau de poudre l'allumette qui pourrait y mettre le feu, par souci, non seulement de nos intérêts à nous, mais aussi de ceux de nos « alliés » de l'autre côté.

Alors, le bilan est simple. Le réarmement de l'Allemagne compromettrait la démocratie allemande, son organisation et sa consolidation. Il compromettrait l'unité européenne. Il pourrait un jour compromettre la paix. Il ne faut donc pas réarmer l'Etat allemand.

Le Gouvernement en est d'accord, et tous les groupes le sont avec lui.

Mais voici qu'apparait le problème dans sa difficulté tragique: à la question, on se contente trop souvent, monsieur le président du conseil, de vous répondre par un « non », de vous proposer une solution purement négative. Ce n'est évidemment pas l'attitude que doit avoir, devant pareille difficulté, un parlement responsable de l'avenir de la France. (*Applaudissements au centre.*)

Je m'explique. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les orateurs qui m'ont précédé et je crois que leurs réponses peuvent se grouper en trois catégories. Il y a ceux qui disent « non! malgré le périls », ceux qui disent « non! parce qu'il n'y a pas de péril », ceux enfin qui disent « non! parce que, la solution, c'est la neutralité de l'Allemagne et de la France ».

Ces trois solutions sont-elles acceptables pour le Gouvernement, pour la majorité et pour la France? Examinons-les rapidement.

Première réponse: « non! malgré le péril ». C'est un peu ce que nous disaient, je crois, le général Aumeran, M. Louis Marin et, peut-être, M. Daladier.

M. Louis Marin. Pas du tout! Ne prêtez pas aux gens les propos qu'ils n'ont pas tenus.

M. Pierre-Henri Teitgen. Que vaut cette solution?

Posons le problème. Une agression qui serait perpétrée contre le territoire et l'indépendance de l'Allemagne occidentale menacerait-elle la sécurité de la France et la paix du monde?

Peut-on concevoir que, demain, la ligne de démarcation en Allemagne soit franchie, sans que soient directement menacés, à l'instant même, et la France et le monde entier? Evidemment non.

Les alliés ont donc eu raison, du seul point de vue de notre sécurité immédiate, de garantir le territoire de l'Allemagne occidentale contre tout risque d'agression. Mais, précisément du fait de cette garantie, il leur faudra le défendre, ce territoire.

Alors, je vous pose une question. Elle fait scandale, paraît-il, mais elle est dans la conscience de chacun de nous: Conçoit-on qu'un jour, dans un proche ou dans un lointain avenir, la France soit obligée, avec la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique, de défendre le territoire allemand, de faire tuer sur ce territoire allemand des Français, des Belges, des Hollandais, des Anglais, des Américains, tandis que l'Allemagne resterait passive? Pouvons-nous, en conscience, accepter une pareille solution? Nous sentons, les uns et les autres, qu'elle est à proprement parler inacceptable. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il n'est pas possible d'imposer aux alliés et à la communauté européenne la défense, la sauvegarde et la garantie du territoire allemand sans demander, non pas à l'Etat allemand, mais aux Allemands et à l'Allemagne de coopérer à cette tâche de sécurité commune. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Par conséquent, cette première solution, « Non! malgré le péril », nous paraît inacceptable.

M. Pierre André. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Pierre-Henri Teitgen. Je vous en prie.

M. Pierre André. Je suis avec beaucoup d'intérêt votre démonstration et je voudrais vous poser une question.

Les orateurs que vous venez de citer, que ce soit M. Louis Marin ou le général Aumeran, vous ont indiqué de quelle façon l'Allemagne pourrait participer à la défense commune de l'Europe occidentale.

On vous a dit, et vous le savez très bien — vous avez été ministre de la défense nationale et vous connaissez à fond ces questions — que, pour un million de combattants en première ligne, trois millions d'hommes travaillent à l'arrière, aussi exposés, dans les guerres modernes, que le sont les combattants du front. La guerre de Corée le prouve une fois de plus.

Par conséquent, ne venez pas nous dire que pendant que des armées occidentales se battraient sur l'Elbe, les Allemands regarderaient de leur balcon. En réalité, les Allemands recevraient autant de bombes que les combattants de première ligne.

Ainsi, qu'elle le veuille ou non, l'Allemagne participerait à la défense commune, pour laquelle elle serait contrainte de fournir les armements, les munitions, le ravitaillement et le matériel nécessaires aux combattants de première ligne. (*Exclamations sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Yvon Delbos. Ce n'est pas sérieux.

M. Pierre André. L'Allemagne serait effectivement mêlée à la guerre, comme les autres nations.

Quant à moi, je préfère que nous nous battions sur le territoire allemand plutôt que sur le territoire français. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. De deux choses l'une: Ou bien les Allemands coopéreront réellement, efficacement, au besoin au prix de leur vie, à la défense commune, et alors ils seront intégrés dans le système de défense commun; ou bien ils n'en seront pas un élément indispensable et ne courront pas, comme les autres, les mêmes risques, n'auront pas, comme les autres, les mêmes tués...

M. Paul Nutin-Desgrées. Ils seraient embusqués.

M. Pierre-Henri Teitgen. ... et alors votre solution ne répond pas à la question. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Deuxième solution: celle que nous a proposée M. Florimond Bonte qui nous a dit: Il faut répondre non à la question du réarmement de l'Etat allemand parce qu'il n'y a pas de péril.

Je voudrais expliquer à M. Florimond Bonte, très rapidement, pourquoi nous pensons qu'il se trompe.

Nous pensons qu'il y a un péril pour toutes sortes de raisons. Tout d'abord, les souvenirs du passé nous inquiètent. Le traité germano-soviétique, ce partage de la Pologne consenti par la Russie à l'Allemagne à la veille de la déclaration de la grande guerre, l'affaiblissement progressif de l'O. N. U. par le veto soviétique, l'asservissement et la conquête de tous ces pays satellites par la menace, la peur, la subversion intérieure. Toutes sortes de choses, mes chers collègues, qui ne sont pas la paix dans le sens que ce mot a en français. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Et puis aussi cette double stratégie de la ligne intérieure. On pousse un jour un pion en Corée, le lendemain un autre pion en Indochine; on suscite l'agitation en Autriche, et on réarme l'Allemagne de l'Est.

Au total, en combinant tous ces mouvements comme un très savant joueur d'échecs, on crée dans notre pauvre Europe ce climat d'intimidation et de peur qui n'est par la paix. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Plus spécialement, signalons aujourd'hui cette décision du réarmement de l'Allemagne de l'Est dont on ne nous parle pas.

M. Yvon Delbos. Très bien!

M. Pierre-Henri Teitgen. Il s'agissait, nous disait-on il y a six mois, de cinquante mille hommes, avec des bataillons d'instruction et des unités d'intervention. Quatre-vingt mille hommes, nous dit-on aujourd'hui.

C'est déjà une armée, et l'on ne s'est pas soucié de savoir quelles précautions il fallait prendre, ne serait-ce que pour rassurer la France et les pays libres d'Europe.

Mais il y a plus, mes chers collègues. Il y a ce patient travail d'anéantissement de toutes les définitions et de toutes les règles sur quoi reposent la sécurité et la paix du monde.

En voulez-vous un exemple tragique ? Tout notre système de sécurité collective, ce système pour lequel tant d'hommes sont morts et qui a coûté tant de peine à notre pays, à la liberté et à la communauté mondiale des honnêtes gens, repose sur une distinction fondamentale, la distinction entre la guerre d'agression et la guerre défensive.

Or, (*l'orateur se tourne vers l'extrême gauche*) cette notion de guerre d'agression, vous l'avez supprimée, anéantie, ruinée. Vous proclamez maintenant que vos guerres sont des guerres de libération et que, à ce titre, elles ne sont pas, par postulat, des guerres d'agression. Dès lors, tout le système de la sécurité collective se trouve paralysé.

Il y a plus encore: c'est cette totale insouciance et peut-être ce total mépris de la paix et de ses exigences.

Je reprends l'observation que je faisais tout à l'heure. Le Parlement français discute de ce grave problème du réarmement de l'Etat allemand et voici que, sur tous les bancs, on a le souci de trouver une solution qui, je le répète, ne puisse pas inquiéter légitimement l'U. R. S. S. et ses alliés.

Nous avons tous ce souci là, bien que nous sachions que ce pays nous menace, et quoique nous mesurions les périls qu'il nous fait courir. Nous, quand nous parlons de l'organisation de l'Europe, de ce côté-ci du rideau de fer, nous avons le souci de ne pas créer, pour les hommes et pour les femmes de l'autre côté, une menace qui serait illégitime. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ce souci-là, l'U. R. S. S. ne l'a jamais manifesté. Elle a signé 24 traités d'alliance avec tous ses pays satellites; jamais elle ne s'est demandée quelles pourraient en être les répercussions sur la tranquillité générale du monde et jamais elle n'a fourni la moindre explication ni le moindre apaisement.

Nos inquiétudes et nos droits légitimes, ceux de l'Europe, et des pays libres, elle agit comme si elle les méprisait totalement.

Quand elle signe — c'est un autre exemple que vous saisirez bien — un traité d'alliance avec Mao Tse Tung — ce qui, après tout, est son droit — se soucie-t-elle de savoir quelles répercussions ce traité pourra avoir sur la France et sur ses droits en Indochine ? Nous fournit-elle une explication et se soucie-t-elle de justifier sa position ? Non. Mépris total de l'inquiétude du monde et, par conséquent, de la paix du monde.

Je vous assure que tout cela est très grave.

Au surplus, ces apaisements qu'elle ne fournit pas à l'extérieur, cette impression qu'elle donne d'une machinerie qui avance, aveugle, brutale, sans rien voir de ce qui peut être devant elle, son système intérieur la confirme. Y a-t-il jamais, dans ces vastes pays et dans leurs Parlements, une discussion dans laquelle soient invoqués les intérêts de la paix générale et la tranquillité de la France et du monde libre ?

On a réarmé l'Allemagne de l'Est. On lui a donné ces 50.000 ou ces 80.000 soldats. Y a-t-il eu quelque part, en Russie, en Pologne, à Prague, que sais-je ? un débat devant un Parlement (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite*) où des hommes aient pu librement évoquer le problème en lui-même et ses répercussions internationales sur la paix générale du monde ?

Voilà pourquoi la menace d'un grave péril angoisse non seulement la représentation nationale et le gouvernement, mais tout ce peuple de France que vous avez exposé à un affreux cauchemar et que vous maintenez dans l'inquiétude en refusant de coopérer à la défense de l'intérêt national et de la patrie tout entière.

Cette seconde solution, « non! parce qu'il n'y a pas de péril » est donc, aussi, une mauvaise solution. En vérité, il y a un péril.

Nous avons entendu une troisième réponse, celle de M. Pierre Cot: « Non! parce que la paix exige la neutralisation complète de l'Allemagne et même de la France. »

M. Pierre Cot. J'ai parlé de l'Allemagne.

M. Pierre-Henri Teitgen. De quelle neutralité peut-il bien s'agir ?

L'exposé de M. Pierre Cot était intéressant, comme bien souvent. Il me permettra d'examiner calmement sa position.

La neutralité de l'Allemagne, dit-il, voilà la solution, et voilà les chances de la paix.

De quelle neutralité, mes chers collègues, peut-il bien s'agir ?

D'une neutralité que l'Allemagne proclamerait et qu'alors elle devrait défendre. Nous savons parfaitement qu'en droit international comme en fait, la neutralité, ce n'est pas la passivité. C'est une position prise par un pays et qui crée pour lui des obligations. Il doit la défendre une fois qu'il l'a proclamée. Il doit la défendre de tous côtés, à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud.

Mais alors, à partir du moment où il s'est proclamé neutre, et parce qu'il a l'obligation de défendre sa neutralité, il a le devoir de revendiquer les moyens de sa défense.

Votre solution, mon cher collègue, si elle devait conduire à une proclamation de la neutralité allemande, mettrait donc l'Allemagne en droit de réclamer les moyens de la défense allemande. (*Très bien! très bien! au centre.*)

S'agira-t-il d'une neutralité que nous garantirions, nous, Français et alliés ? Alors, je retombe dans la difficulté que je signalais tout à l'heure : La France, la Belgique, l'Angleterre, la Hollande, garantes de la neutralité allemande, devraient, au cas où cette neutralité serait violée, la défendre sans plus attendre, c'est-à-dire défendre le territoire allemand contre toute agression.

Et l'Allemagne resterait passive ? L'Allemagne ne prendrait pas sa part non seulement de l'effort matériel, économique et financier, mais des sacrifices et du sang ? C'est aussi une position inadmissible.

M. Pierre Cot. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Pierre-Henri Teitgen. Je vous en prie.

M. Pierre Cot. Permettez-moi de vous rappeler que je n'ai pas prononcé le mot de neutralité, mais celui de neutralisation ?

Vous êtes un juriste trop averti, pour ne pas connaître la différence entre ces deux notions. La neutralité, un pays la proclame, en effet, et la défend. Quand on parle de neutralisation, on parle d'un statut international garanti par un accord international.

La proposition qui a été faite et qui d'ailleurs a été reprise ensuite par M. Daniel Mayer, c'est la proposition de négociation d'un accord par lequel, tous les alliés — parce que c'est leur intérêt à tous — considéreraient que l'Allemagne doit être soumise à un réarmement à l'Est et à l'Ouest, s'engageraient à respecter eux-mêmes cette neutralité et assureraient un contrôle international de cette neutralisation.

Voilà la solution que je propose. Elle peut ne pas vous plaire. Vous pouvez la critiquer, mais je compte sur votre probité intellectuelle pour bien vouloir ne pas continuer à la confondre avec une autre solution que je n'ai, pour ma part, jamais préconisée. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Mon cher collègue, ce que vous venez de dire n'est en aucune manière en contradiction avec ce que j'ai déclaré.

Je parlais de cette hypothèse dans laquelle la neutralité, ou si vous voulez, la neutralisation, de l'Allemagne, serait garantie, non pas par une force armée allemande, mais par celle des pays voisins, par la France, par la Belgique, par la Hollande, par l'Angleterre...

M. Pierre Cot. Et par un accord international avec contrôle international.

M. Pierre-Henri Teitgen. ...et par un accord international.

J'ai posé la question de savoir ce qui se passerait au cas où cet accord serait violé. J'en ai conclu que ce jour-là il faudrait que les soldats français, belges ou anglais aillent défendre la neutralisation de l'Allemagne et qu'il serait inadmissible qu'ils soient obligés de le faire seuls, les Allemands ne participant pas à la défense de leur propre territoire. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Au demeurant, vous me permettrez deux observations. La première, je m'excuse de son tour un peu polémique, c'est que cette idée d'une neutralisation de l'Allemagne vaudrait pour l'Est comme pour l'Ouest. Alors, peut-être aurait-il été bon d'en parler le jour où la Russie a réarmé l'Allemagne de l'Est. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

Mais j'irai plus loin, mon cher collègue, au risque peut-être de vous scandaliser. Que redoutez-vous, comme nous, comme tous les autres hommes qui sont sur ces bancs ? Que l'Allemagne, demain, cède à nouveau à son vieux démon, à son démon de la race, du sang, de l'hégémonie, de l'agression et de la force ?

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut tout faire pour l'aider à échapper à cette tentation.

Mme Rachel Lempereur. Très bien !

M. Pierre-Henri Teitgen. Mais ne vous rendez-vous pas compte que la solution que vous proposez conduirait directement l'Allemagne à la reprise de ses vieux rêves de puissance, de force et d'hégémonie ?

Pourquoi ? Elle est là, au cœur de l'Europe, battue, vaincue. Pensez-vous raisonnablement — et tous les hommes d'Etat doivent à certains jours oublier les rancunes, les dépasser, pour voir l'avenir et la paix — pensez-vous qu'à cette Allemagne qui est là devant vous, au cœur de l'Europe, vous allez pouvoir dire, monsieur Pierre Cot : C'est fini, nous te condamnons à la peur, à l'impuissance, au désespoir ; tu n'auras plus jamais de responsabilité ; tu n'auras plus jamais d'initiative. Tu es là entre deux grands antagonismes, isolée, neutralisée, et il ne te reste qu'à attendre passivement des lendemains qu'il ne t'appartient pas de déterminer ?

Pensez-vous qu'il est un peuple au monde, pensez-vous que le peuple allemand puisse rester des années dans cette passivité, cette amertume, cette désespérance, cette impuissance... neutralisé ?

Non, monsieur Pierre Cot. Ce qu'il adviendrait, nous le savons tous, c'est que ce peuple remâcherait pendant des années sa rancœur, son amertume et son désespoir, puis un jour un nouvel Hitler passerait, qui lui parlerait à nouveau de race, de sang, de puissance, évoquerait le vieux mythe de l'impérialisme prussien, et celui-là aurait à nouveau toute l'Allemagne derrière lui (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite*) et ce serait nous, mes chers collègues, en partie, qui sans le savoir aurions condamné ce peuple à cette politique du désespoir.

Nous croyons, nous, les hommes qui siègent sur les bancs du mouvement républicain populaire, que la victoire crée des droits, mais qu'elle crée aussi des responsabilités. Nous sommes donc prêts à assumer en commun, avec les peuples libres, la tâche de la désintoxication de l'Allemagne et, dès lors, nous voulons lui donner un avenir et un espoir.

Je suis allé un jour visiter Nuremberg et son stade, à jamais si tristement célèbre. Il est là, magnifique. L'herbe y pousse ; c'est la solitude et c'est le désert.

Ce stade de Nuremberg reste le symbole de tout ce que nous avons détesté et de tout ce qui a empoisonné l'Allemagne. Seulement, croyez-vous qu'il suffise de le laisser tomber en ruines et d'y laisser pousser les ronces ? Si vous voulez que l'Allemagne ne rêve plus du stade de Nuremberg, il faut lui donner un autre rêve. Votre politique de neutralisation, en la condamnant au désespoir, la conduirait au militarisme et de nouveau sans doute à une politique d'agression. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Cot. Monsieur Teitgen, vous m'avez posé une question, voulez-vous me permettre d'y répondre ?

M. Pierre-Henri Teitgen. Volontiers !

M. Pierre Cot. Il s'agit, en effet, d'une question très grave. Il n'y a pas, nous le savons tous, de solution parfaite, mais ce que vous nous proposez, si j'ai bien compris, c'est de permettre à l'Allemagne de réarmer, parce que permettre à l'Allemagne de réarmer, dites-vous, c'est le meilleur moyen d'empêcher le militarisme allemand de se réveiller et de triompher. (*Protestations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Veuillez laisser parler M. Pierre Cot. M. Teitgen l'a autorisé à l'interrompre.

M. Pierre Cot. Je m'excuse, mes chers collègues, mais M. Teitgen vient de nous dire : Si vous condamnez l'Allemagne à la neutralisation, si vous empêchez l'Allemagne de reconstituer une structure qui lui paraisse une structure normale, vous allez la condamner au désespoir et elle suivra alors le premier militaire qui passera et qui fera appel à sa jeunesse.

Voilà, en effet, une solution. C'est une solution que M. Teitgen a le droit de vous présenter. Mais moi, je vous mets en présence du choix à faire.

Croyez-vous vraiment que le péril de voir l'Allemagne redevenir un Etat militaire n'est pas plus grand si vous créez d'ores et déjà le germe d'une armée allemande ?

M. Henri Teitgen. Il n'est pas question de cela.

M. Pierre Cot. L'Allemagne est aujourd'hui désarmée et neutralisée et si, sous une forme ou sous une autre — bon nombre d'orateurs l'ont dit avec moi qui ne partagent pas mes idées — vous lui permettez d'avoir demain de petites unités, après-demain de grandes unités, c'est alors vous le savez bien, car vous disiez dans la première partie de votre discours qu'une armée n'est pas seulement une addition d'hommes et d'armes, mais que c'est surtout, et plus encore en Allemagne, un point de rassemblement, c'est alors, dis-je, que vous aurez donné au militarisme allemand le plus sûr moyen de renaître et de se développer.

Et je conclus, ne voulant pas prolonger cette confrontation de nos deux thèses, en disant qu'à la thèse selon laquelle c'est en permettant à l'Allemagne de réarmer, sous une forme épisodique et restreinte, que l'on tuera plus facilement le militarisme allemand, je préfère celle qui nous fait dire que plus tard, beaucoup plus tard sans doute, l'Allemagne pourra reprendre sa place dans le concert des nations, mais que nous estimons que dans la période actuelle — je le précise pour réserver l'avenir — après ce que l'Allemagne a fait, après les preu-

ves qu'elle a données de l'état d'esprit qui la pousse vers l'agression, non seulement notre droit, mais le devoir de toute l'Europe et de tout le monde, c'est d'empêcher l'Allemagne de reconstituer son armée, c'est d'empêcher l'esprit militaire de l'Allemagne... (*Interruptions sur de nombreux bancs au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. Paul Devinat. Allez tenir ce langage à la Russie soviétique qui réarme l'Allemagne de l'Est et laissez parler M. Teitgen. Ce n'est pas à vous de faire son discours.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Devinat; M. Pierre Cot a la parole avec l'autorisation de M. Teitgen.

M. Joseph Defos du Rau. Mais il en abuse.

M. Pierre Cot. Mon cher collègue, M. Teitgen m'a autorisé à lui répondre.

J'ai indiqué tout à l'heure, mais vous savez qu'il y a des gens à qui il faut répéter plusieurs fois la même chose...

M. le président. Monsieur Pierre Cot, je vous en prie, veuillez conclure.

M. Pierre Cot. ...que nous étions, comme vous, partisans du désarmement de toute l'Allemagne, que nous voulions qu'on liquide toutes les possibilités de réarmement de l'Allemagne.

J'ai dit que j'étais partisan de la neutralisation sous contrôle international.

N'est-ce pas la réponse à votre interruption, monsieur Devinat ?

Je le répète, si sous prétexte de ménager cette sorte de susceptibilité allemande dont on parlait tout à l'heure, vous permettez à l'Allemagne de jouer au soldat, vous prendrez alors devant l'histoire et devant votre pays une tragique responsabilité. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Non, mon cher collègue, vous vous trompez. Ce n'est pas vous qui devez faire mon discours, c'est moi...

M. Pierre Cot. Je disais, monsieur Teitgen... (*Protestations au centre.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Je vous en prie.

Et ce que vous avez exposé comme la suite probable de mon raisonnement n'est pas du tout ce que je comptais expliquer. (*Applaudissements au centre.*)

J'ai dit d'abord quels étaient les inconvénients graves du réarmement de l'Etat allemand, les dangers redoutables qu'il était susceptible de provoquer. Puis, j'ai examiné les solutions qui consistent à dire « non », purement et simplement, et j'ai parlé de votre « non » à vous, un « non » qui signifie la neutralisation; je vous ai dit que cette neutralisation était impossible parce qu'il fallait, ou que l'Allemagne la défende, ou que nous la garantissions, et qu'ainsi, dans l'une ou l'autre hypothèse, force était d'admettre que l'Allemagne, ses matières premières, son argent et au besoin ses hommes fussent appelés à participer à la défense commune.

Puis j'ai ajouté — et c'est là que vous m'avez interrompu — qu'il n'était pas possible d'assigner à l'Allemagne comme seul avenir cette neutralisation, cette passivité, cette inaction, cette irresponsabilité, par conséquent ce désespoir. Ce serait à coup sûr, ai-je dit, la précipiter de nouveau vers ses vieilles chimères.

Ce rappel fourni, je poursuis mon exposé.

Ce que nous allons, nous, messieurs, proposer à l'Allemagne, ce n'est pas du tout l'armée allemande, le militarisme allemand ressuscité. C'est autre chose, c'est l'Europe, et c'est tout différent. (*Applaudissements au centre.*)

M. Maurice Schumann. C'est même tout le contraire.

M. Pierre-Henri Teitgen. J'ajoute que votre neutralité est impossible pour tout le monde; elle est impossible pour l'Allemagne et elle est impossible pour la France et pour l'Europe.

Comme vous êtes d'une qualité d'esprit qui oblige, monsieur Pierre Cot, au sérieux et à la franchise, vous me permettrez de vous dire rapidement pourquoi. Pour les besoins de la propagande, on simplifie l'antagonisme entre les deux mondes.

On dit, d'un côté: Le communisme, c'est le pays de la planification, des nationalisations intégrales et très étendues, de l'économie dirigée et de la répartition bien organisée. Puis, de l'autre, c'est le capitalisme avec ses défauts et quelquefois ses vices et quelquefois ses crises.

Alors, aux Français et aux braves gens de tous les pays libres d'Europe, on tient ce langage: Entre le communisme de la Russie, entre ce pays de la planification et de l'économie dirigée et puis le capitalisme, vous ne pouvez choisir que la planification, le système communiste et l'économie politique communiste. Et si vous n'osez pas faire un choix, à tout le moins vous ne pouvez être que neutres.

A ce langage-là, il faut répondre bien clairement pour repousser une simplification que les hommes qui siègent sur les bancs du mouvement républicain populaire ne peuvent accepter. Et si je ne puis vous convaincre, je voudrais au moins que vous vous sentiez le devoir d'essayer de nous comprendre.

En Russie soviétique et dans les pays satellites, il n'est finalement que deux réalités : la production et l'effort discipliné d'une classe au service de la production. En dehors de cela, rien n'existe, et c'est cela qui nous fait peur. Votre monde est tout entier construit sur ces deux seules notions.

L'homme, sa conscience, son intelligence, son âme, les questions qu'il se pose sur sa destinée, son inquiétude, ses pauvres joies, ses amours, ses peines, son angoisse quelquefois, tout cela est effacé, rayé, supprimé.

Dans votre monde l'homme n'existe plus, car dans chaque homme le système s'oblige à tuer lentement, méthodiquement, systématiquement ce qui lui confère sa dignité d'homme, en réalité et en vérité.

Voulez-vous, mes chers collègues, y réfléchir un instant ?

C'est d'abord là-bas la suppression de toutes les libertés qui permettent à l'homme de se poser des problèmes, d'y réfléchir et d'exercer une option, la suppression de toutes les libertés de pensée, de parole, d'expression.

Il n'est de livres que ceux de l'oligarchie au pouvoir; il n'est de journaux, que de l'oligarchie au pouvoir; de radio, que de l'oligarchie au pouvoir; il n'y a d'enseignement, de réunion, de discours, que de l'oligarchie au pouvoir. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Les seules questions que peut se poser l'homme, vous entendez, le pauvre homme tout seul, ce sont celles que lui soumet cette oligarchie, en même temps, d'ailleurs, qu'elle lui impose immédiatement la réponse et la solution. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et c'est aussi, après la suppression de toutes ces libertés, cette épouvantable réquisition de la vérité par l'Etat, cette espèce de constitution monstrueuse d'un monopole étatique de la vérité, de toute la vérité et de toutes les vérités. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Réfléchissez, monsieur Pierre Cot; monopole de l'Etat pour les définitions de la vérité économique, monopole de l'Etat pour les définitions de la vérité politique, monopole de l'Etat pour les définitions des vérités scientifiques.

Nous lisons la presse et les revues staliniennes; nous suivons de loin l'évolution de ces pays. Que constatons-nous avec beaucoup d'angoisse, monsieur Pierre Cot ?

Par exemple, un problème de biologie étant posé aux savants russes, c'est le maréchal Staline, le parti communiste et le Politburo qui, *ex cathedra*, le tranchent définitivement. (*Applaudissements et rires au centre, à gauche et à droite.*)

Un problème de linguistique étant, à son tour, débattu, c'est encore le maréchal Staline et le comité central du parti communiste qui le règlent définitivement. Il en est de même d'ailleurs dans tous les domaines. La littérature, elle aussi, doit être une littérature de classe chargée d'exposer et de défendre les thèmes et les solutions du marxisme léniniste. Vous ne tolérez pas une autre littérature, elle ne peut pas poser d'autre problème.

Jusqu'aux livres des petits enfants!

Mme Rachel Lempereur. C'est exact. Il en est de même pour l'enseignement.

M. Pierre-Henri Teitgen. Je lisais l'autre jour des consignes données aux auteurs de livres pour enfants. On leur expliquait qu'ils ne devaient pas traiter de ces sujets qui pourtant enchantent tous les enfants du monde, qu'il fallait plutôt les initier aux grandeurs de la planification et de l'effort collectif de classe, leur parler du plan quinquennal, des centrales électriques, des tracteurs.

Voyez-vous, monsieur Pierre Cot, c'est cela qui nous empêche d'être neutres. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comprenez bien que ce n'est pas pour nous une question d'intérêt ou d'argent, mais de conscience, une affaire de conscience pour laquelle, au besoin, nous saurions mourir. Pour nous, en effet, ce qui fait la grandeur de l'homme et sa dignité, c'est le drame que toujours il porte en lui-même, les questions qu'il se pose, à lui tout seul, sur les grands problèmes de sa destinée pour savoir d'où il vient, où il va, ce qu'il fait en ce monde, quelles sont les responsabilités qu'il veut y assumer, les initiatives qu'il veut y prendre, pour

choisir comme il l'entend le dieu de sa conscience et de sa vie, l'idéal de ses jours et de son agonie, le choisir ou le refuser, mais le faire tout seul et sans l'Etat. (*Nouveaux applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Ce qui nous serait promis dans la neutralité et la passivité, c'est la victoire prochaine de ce que vous appelez la civilisation: Une nation faite d'une communauté de robots, bien nourris peut-être...

M. Jean Catrice. Et encore!

M. Pierre-Henri Teitgen. ...mais qui ne sauraient même plus, au bout de quelques années, qu'ils ont été des hommes, parce qu'on le leur aurait définitivement désappris.

La justice sociale que nous défendons et celle que méritent des hommes, elle est à leur mesure et respecte leur liberté et les droits imprescriptibles de leur conscience.

Unis aux peuples libres d'Europe, devant la menace extravagante, monstrueuse de votre système, nous le regrettons, monsieur Pierre Cot, nous ne pouvons pas être neutres. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite et à gauche.*)

M. Fernand Grenier. Ce sont des robots, selon vous, qui ont gagné la bataille de Stalingrad ?

M. le président. Monsieur Grenier, je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

M. Pierre-Henri Teitgen. Ainsi, mes chers collègues, je crois avoir fait le tour de ces trois « non » qui, tous trois, sont impossibles.

Mais il reste une solution, car il n'y a pas de problème insoluble. Les problèmes ne sont, en effet, insolubles dans le domaine des sciences exactes, des sciences morales et dans le domaine de la politique, que quand ils ont été mal posés.

Précisément, le problème du réarmement de l'état allemand est un problème insoluble parce que c'est un problème mal posé et à tous points de vue dépassé. Ne parlons, ni du réarmement de l'état allemand, ni du réarmement de l'Allemagne, parce que poser cette question c'est aboutir inévitablement à une impasse.

Il n'y a plus qu'un vrai problème, c'est celui du réarmement de l'Europe. (*Applaudissements au centre.*)

M. Louis Rollin. Très bien!

M. Pierre-Henri Teitgen. C'est vrai, mes chers collègues, du point de vue de la technique militaire.

Nous savons à peu près quelle est la force commune qu'il faut constituer pour que l'Europe soit en sécurité. Nous connaissons à peu près le nombre des divisions qu'il faut créer et organiser, et nous savons quel doit être leur armement.

Mais nous savons aussi que cette force de l'Europe, si elle n'est que la juxtaposition des armées et des divisions de sept ou huit pays, même si elle est suffisante en quantité, ne le sera plus en qualité et en efficacité. On ne fait pas la guerre, on ne résiste pas à l'agression, on ne résiste pas à cette formidable armée unifiée et disciplinée qui nous menace, en jetant devant elle, dans la bataille, une armée hollandaise, et puis une armée belge, et puis une armée anglaise, et puis une armée française, et puis une armée italienne, et puis une armée américaine.

Si nous voulons, avec le minimum de moyens indispensable, barrer la route à l'agression, il nous faut une armée unifiée, et autant que possible, ne serait-ce que du seul point de vue militaire, intégrée. Mieux elle sera unifiée, sous un commandement unique, plus ses unités auront bénéficié d'un entraînement et d'une instruction identiques, plus ses services seront communs, plus sûre, meilleure elle sera.

C'est le chemin de l'efficacité, et déjà la technique militaire nous recommande la solution européenne.

Mais il faut également une armée européenne et non pas des armées nationales juxtaposées et parallèles, du point de vue économique.

Des politiques importants, des journalistes dignes de foi ont posé cette question qui, nos chers collègues, tourmente certainement quelques-uns d'entre vous: la politique d'intimidation de l'U. R. S. S. manifeste-t-elle sa volonté d'agression, ou bien alternativement, ou même essentiellement, son désir d'accabler l'économie de nos pays libres sous le poids du réarmement ?

La Russie n'aurait-elle pas fait ce calcul: De toutes façons je gagnerai; si je fais la guerre, si j'attaque, mais aussi si je ne la fais pas. Car dans la peur, dans le désarroi, les pays libres vont se réarmer; ils vont accabler leurs budgets et leurs peuples de charges écrasantes.

Ces charges, l'inflation budgétaire, monétaire, le renchérissement des matières premières et du prix de la vie, l'abaissement du niveau de vie sèmeront chez eux l'amertume.

Et progressivement, c'est de l'intérieur, par le pourrissement, que je les prendrai et les réduirai.

Il se peut que ce raisonnement ait été tenu. Comment y répondre ?

Comment éviterons-nous, devant l'effort à accomplir pour réarmer l'Europe, l'inflation budgétaire, monétaire, l'abaissement du niveau de vie dans nos pays, l'écrasement et le recul encore d'une meilleure justice sociale ?

Croyez-vous que nous parviendrons à éviter tout cela si nous poursuivons parallèlement notre réarmement, l'Angleterre de son côté, la Belgique du sien, la Hollande du sien, l'Italie du sien, la France du sien ?

Le réarmement ne peut être obtenu sans de graves périls que s'il est coordonné, organisé entre ces pays, de telle sorte que l'effort ait la moindre incidence possible sur leur budget, leur monnaie, leur niveau de vie.

Cela suppose, du point de vue économique, l'intégration, un programme, un plan, des méthodes européennes.

Il en est de même du point de vue financier. Il n'y a pas de solution si chaque pays doit faire isolément, parallèlement, dans la concurrence, l'effort à réaliser.

Me serait-il permis de faire une suggestion ?

Ne pensez-vous pas que s'il était possible de financer le réarmement de l'Europe libre, non pas seulement avec des impôts, un surcroît d'impôts que payeraient, pour la totalité, nos pauvres pays déjà lourdement chargés, mais à l'aide d'un grand emprunt européen, qu'émettraient en même temps l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la France, l'Italie et l'Amérique, s'il le fallait, cet emprunt, qui pourrait être facilement placé et pourrait être à long terme, permettrait de résoudre, au moins en partie, les problèmes financiers que posent notre sécurité et notre défense communes ?

Dès lors, mes chers collègues, il est démontré que la seule solution, c'est l'Europe. Il faut répondre « non » à la question: Réarmerons-nous l'Etat allemand ? En effet, le problème ainsi posé, mal posé, ne comporte pas de solution capable de répondre aux nécessités impératives de notre sécurité et de la paix.

Il faut répondre: Votre problème, nous refusons de l'examiner. C'est l'Europe qu'il faut réarmer. C'est l'armée européenne qu'il faut organiser par l'intégration des forces nationales. C'est militairement, économiquement, financièrement, dans le cadre de l'Europe qu'il faut réaliser la tâche à accomplir.

Cela dit, tout le monde serait peut-être convaincu, après votre déclaration, monsieur le président du conseil, s'il n'y avait chez quelques-uns de nos collègues un scrupule et une crainte. Vous savez bien que c'est le fond des choses.

Ils nous disent: Oui, ce que vous exposez est raisonnable. Mais cette transposition du problème sur le plan européen et cette solution européenne, n'est-ce pas une façade — quelques-uns ont dit « un camouflage » ?

Je voudrais contribuer, pour ma modeste part, à les rassurer.

D'abord, nous avons la faiblesse bien compréhensible de croire à l'entière bonne foi du Gouvernement. Quand un président du conseil, un ministre des affaires étrangères et un ministre de la défense nationale français déclarent: C'est la solution européenne que nous proposerons et que nous défendrons, nous savons bien qu'en une matière aussi grave, ils n'ont pas l'intention de nous abuser ou de nous tromper.

Nous pensons qu'ils sont de parfaite bonne foi et que leur langage est celui de la sincérité, de la conviction, de la fermeté.

Mais surtout, pourquoi craindre et redouter ? Nous aurons les preuves de l'internationalisation de la défense européenne.

Chacun pourra vérifier que c'est bien la solution européenne qui l'a emporté. Pourquoi ? Parce que l'armée qu'il faut faire pour l'Europe et dans l'Europe, sera, même vue de l'extérieur, quelque chose de très différent des armées nationales juxtaposées.

Nous aurons une armée européenne le jour où, d'abord, il existera un état-major général unique pour cette armée. C'est un signe sensible, dont chacun peut vérifier et contrôler la réalité.

Nous aurons une armée européenne quand les états-majors seront européens, c'est-à-dire mixtes ou communs jusqu'à l'échelon de la division y compris.

Il y aura une armée européenne quand seront organisés, à l'échelon européen, les grands services du recrutement, des transmissions.

Il y aura une armée européenne si les règles et les méthodes d'instruction sont communes à tous les pays participants.

Il y aura une armée européenne lorsqu'existeront — ne négligeons pas les symboles; en notre domaine, ils ont leur valeur et leur prix — un uniforme et un drapeau européens.

Tout cela, chacun pourra le vérifier. Au Gouvernement d'exiger que ces conditions soient remplies.

L'état-major général commun, des services communs, des transmissions communes, un recrutement commun, des méthodes d'instructions communes, tout cela, je le répète, le Gouvernement doit le demander, et, s'il l'obtient, il aura vraiment fait triompher sa solution.

J'en ai fini, mes chers collègues. Je n'ajouterai que ceci: quelques-uns d'entre nous ont peut-être un dernier scrupule, une hésitation, les difficultés diplomatiques les inquiètent.

Nous savons en effet très bien, monsieur le ministre des affaires étrangères, et monsieur le président du conseil, quelles objections l'on va vous faire.

Mais, mes chers collègues, le meilleur moyen de triompher — j'insiste sur ce point — c'est de donner au Gouvernement l'appui d'une majorité très large qui manifestera la volonté du peuple français de régler le problème comme il vient d'être dit

Si le Gouvernement s'en va à-bas, avec cet appui, avec cette assurance, si vraiment nous avons fourni cette démonstration que la France, la représentation nationale, veulent l'armée européenne, cette solution nous paraissant seule possible et acceptable, le Gouvernement sera le plus fort.

Ce n'est pas en l'accablant dans la perspective des difficultés qu'il va rencontrer que nous lui simplifierons la tâche. C'est au contraire en l'aidant par notre accord à les surmonter. (*Applaudissements au centre.*)

Il faut que nous nous y mettions tous, que tous nous fassions comprendre aux peuples d'Europe qu'ils doivent nous aider, dans l'intérêt majeur de la constitution de l'unité européenne, de l'efficacité de sa défense et de sa sécurité. Ainsi, nous pourrons aller de l'avant.

Je sais bien qu'il reste une dernière hésitation, un dernier scrupule.

Certains de nos collègues nous ont demandé: Alors, il nous faut « tourner la page », pour intégrer la France dans l'Europe, et puis une partie de l'armée française dans l'armée européenne. Que vont penser notre opinion, nos braves gens de France ? Pouvons-nous faire ce saut, franchir cette étape décisive ? Car chacun sait bien qu'intégrer son armée dans l'armée d'une communauté plus vaste, c'est évidemment renoncer au profit de cette communauté, et de son efficacité, et de sa force, et de son rayonnement, à une partie de son indépendance et de sa souveraineté.

Ainsi, quelques-uns hésiteront peut-être à la tourner, cette page.

Nous ne voudrions pas, monsieur le président du conseil, que cette objection vous arrête.

Il ne s'agit pas de tourner la page pour qui sait dominer les difficultés du monde présent et voir un peu loin devant soi. Il ne s'agit pas de tourner la page; il s'agit de la continuer.

Depuis deux mille ans, sur cette terre de France, des familles et des générations de pauvres gens ont fait cet immense travail qui consistait à incarner dans une nation un idéal, une civilisation, un rêve.

Que de batailles et de peines et de sacrifices, que de sang versé pour que cet esprit, celui de notre humanisme chrétien, cette civilisation que nous représentions ait un corps, la France, à la mesure de son destin!

Et voilà qu'aujourd'hui, vous le savez bien les uns et les autres, vous qui croyez à la noblesse de cette civilisation, le corps qui l'incarne est devenu trop petit. Si elle n'a plus pour la défendre que nos pays restés libres mais isolés et repliés sur eux-mêmes, cette civilisation, l'âme de notre vieil humanisme, est en péril de mort.

Il nous faut lui faire un corps à la mesure de son avenir et de son destin. Ce corps, aujourd'hui, il s'appelle l'Europe.

Alors, ce n'est pas la page qu'il faut tourner, c'est l'histoire qu'il faut continuer.

Oui, mes chers collègues, la France, la France ma patrie, mais l'Europe mon pays!

Monsieur le président du conseil, allez à Washington sans crainte et sans remords, et vous aussi, monsieur le ministre des affaires étrangères et monsieur le ministre de la défense nationale.

Allez-y! Vous avez raison! Soyez fermes! Tenez bon! Bon courage! (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur le réarmement allemand.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

1re LEGISLATURE

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 238e SEANCE

3e Séance du Mercredi 25 Octobre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Réarmement allemand. — Suite de la discussion d'interpellations.

Discussion générale (*suite*): M. Alphonse Denis, Mme Gabriel-Péri. — Clôture.

Ordres du jour présentés par M. Serre, par MM. Capitant, Godin, Michelet, Barrachin, Chaban-Delmas, Moynet, Legendre, Kuehn et Kauffmann; par MM. Pierre Chevallier, Lussy, Delcos et de Menton: MM. Serre, Pierre Montel, Rociore, Baslid, Billoux.

Ordre du jour présenté par M. Ribeyre et le groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale.

MM. Pleven, président du conseil; Cayeux.

Suite des explications sur les ordres du jour: MM. Pierre André, Capitant, Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, Jules Moch, ministre de la défense nationale; Guy Petit, Mutter.

Suspension et reprise de la séance.

Retrait de l'ordre du jour présenté par MM. Pierre Chevallier, Lussy, Delcos et de Menthon.

Dépôt d'un nouvel ordre du jour par MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon et Senghor.

Explications de vote: MM. Lussy, de Raulin-Laboureur, Guy Petit, le ministre des affaires étrangères.

Rejet, au scrutin, des ordres du jour présentés par M. Serre, par MM. Capitant, Godin, Michelet, Barrachin, Chaban-Delmas, Moynet, Legendre, Kuehn et Kauffmann; par M. Ribeyre et le groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale.

Amendement présenté par M. Temple, au nom du groupe des républicains indépendants à l'ordre du jour de MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon, Senghor: MM. Temple, le président du conseil.

Demande de vote par division de l'ordre du jour présentée par M. Louis Marin.

Adoption, au scrutin, de la première partie de l'ordre du jour.

Sur l'amendement modifié de M. Temple: MM. Delcos, Daniel Mayer. — Rejet, au scrutin, de l'amendement modifié.

Adoption, au scrutin, de la deuxième partie de l'ordre du jour.

Adoption, au scrutin, de l'ensemble de l'ordre du jour.

3. — Règlement de l'ordre du jour.
MM. le président, Jules Moch, ministre de la défense nationale.

4. — Décision du Conseil économique.

5. — Dépôt de propositions de résolution.

6. — Ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à vingt et une heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

REARMEMENT ALLEMAND

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur le réarmement allemand.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Alphonse Denis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Alphonse Denis. Mesdames, messieurs, il est un coin de notre terre de France où toute une population suit avec une particulière et douloureuse angoisse les débats qui se déroulent aujourd'hui dans cette enceinte.

Une question est suspendue aux lèvres de tous les habitants du village martyr d'Oradour-sur-Glane : osera-t-on accepter, sous quelque forme que ce soit, le réarmement de l'Allemagne, après que les anciens nazis ont été blanchis, remis en place à la tête de leurs anciennes entreprises ? Verra-t-on défiler, à côté des soldats français, les bourreaux de leurs enfants, de leurs père et mère, de leurs frères ? D'autant que, six années après ce crime affreux qui souleva d'horreur la conscience humaine, les coupables n'ont pas encore été jugés et châtiés, ainsi que les responsables de l'Etat l'avaient solennellement promis.

De nombreux coupables ont été graciés ou libérés. Huit seulement doivent être jugés, mais le procès, qui devait avoir lieu avant les vacances dernières, a été renvoyé sous le prétexte que les inculpés n'avaient pas eu le temps d'assurer leur défense.

Le journal allemand *Die Welt* du 19 août dernier nous parle d'une démarche de M. Georges Bidault dans les termes que voici :

« Strasbourg. — M. Georges Bidault, président du conseil français, a invité le docteur Hermann Pünder, porte-parole de la délégation allemande au Conseil de l'Europe, à lui fournir toutes les pièces concernant le cas d'Oradour, de manière qu'il puisse s'employer pour les détenus auprès des services parisiens compétents ».

M. Georges Bidault aurait-il oublié son autographe, édité en 1945 dans un album ? En voici les termes :

« Ces irrécusables témoignages de la barbarie hitlérienne doivent être livrés au jugement de la conscience humaine. Il ne s'agit ni d'une exploitation malsaine de l'horreur, ni d'un appel vulgaire à la sensibilité ; il ne s'agit point, non plus, de nourrir la haine. Mais la vérité veut être servie.

« L'amour des hommes commande que soit entretenue la mémoire des martyrs. Il est juste, il est salutaire que, partout, autour des saintes victimes comme chez leurs misérables bourreaux, soit marqué en traits ineffaçables le souvenir rigoureux des monstruosités dont ils ont été coupables, l'orgueil d'un pays puissant et la perversité du régime qu'il s'était donné. Ce pays, après s'être déshonoré quand il se croyait le plus fort, connaît aujourd'hui la honte avec la défaite. Son régime, pour avoir prétendu rejeter tout ce que vingt siècles de civilisation chrétienne ont apporté à l'humanité, a sombré dans l'abjection. Et maintenant, que les peuples comprennent. »

Tout cela est bien loin.

Aurait-elle oublié, donc, cette Allemagne de l'Ouest ? A-t-elle mérité la mansuétude dont elle est l'objet ? Exprime-t-elle des repentirs pour ses actes de barbarie ? Il n'en est rien.

Ecoutez, mesdames, messieurs, comment s'exprime la presse allemande de l'Ouest.

Tout d'abord, on demande, dans le journal *Bruderschaft*, que le commandement des forces allémandes soit, jusqu'au sommet, confié à des Allemands ; que l'Allemagne soit représentée à l'état-major suprême de la défense occidentale ; qu'elle ne soit pas défavorisée dans l'attribution des armes et, naturellement, que certaines conditions politiques et psychologiques soient remplies.

Et l'on précise : Reconnaisansce de la souveraineté intégrale de l'Allemagne, réhabilitation du soldat allemand.

On lit, dans le journal *Die Welt am Sonntag* du 27 août dernier :

« Nous souhaitons de tout cœur une Europe unie et nous reconnaissons que l'Allemagne doit apporter sa contribution pour cela. Mais Nuremberg, Landsberg, Schawabisch-Hall, Werl, Ascq et Oradour-sur-Glane, avec d'innombrables condamnations de soldats et de généraux allemands, rendent pour nous tout simplement impossible le port des armes, aussi longtemps que cette injustice n'aura pas été solennellement rapportée et réparée par des actes ».

Acceptera-t-on cet odieux chantage pour faire ce qu'ils appellent l'Europe unie ? Au lieu de quémander le pardon et de mériter l'oubli, cette Allemagne revancharde, non dénazifiée, tente de justifier son crime abominable.

On lit encore dans cette presse allemande...

M. André Noël. On lit beaucoup.

M. Alphonse Denis. Oui, ce sont là des documents qu'on ne peut pas réfuter et qui parlent d'eux-mêmes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà comment les revanchards allemands tentent de justifier leurs crimes. Je n'ai même pas à commenter.

On lit donc encore dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : « La guerre de Corée a fourni de nouveaux arguments aux défenseurs de l'honneur allemand ».

Et plus loin :

« On a constaté que les troupes relevant du haut commandement américain ont employé les méthodes qui, en leur temps, furent ordonnées par le commandement de l'armée allemande ».

Dans de nombreux articles on tente de justifier les représailles sous le prétexte d'action des maquis. « Dans la lutte contre les partisans ou contre une armée qui ne respecte pas les lois de la guerre, on est obligé, estiment les Allemands, d'employer des méthodes plus rudes », ose écrire encore le journal que je viens de citer.

L'explication des représailles contre les maquis ne tient pas. Le journal *Tag Post*, qui avait osé soutenir cette thèse, fut suspendu par ordre du haut commissaire de France et sous la pression des masses populaires.

Une civilisation humaine ne pourrait admettre l'assassinat d'enfants innocents sous le prétexte de la présence de maquis. Il a d'ailleurs été formellement démontré que, pour Oradour-sur-Glane, il ne s'agissait pas d'une répression spontanée à la suite d'un incident, mais de l'exécution d'un ordre minutieusement établi et prémédité.

Des groupes d'hommes ont été massacrés, brûlés dans les granges. Mais c'est dans l'église que fut consommé le plus horrible des crimes. Les petits enfants des écoles ont été conduits avec leurs instituteurs et leurs institutrices. Personne ne pouvait imaginer que des hommes, animés par le nazisme, aujourd'hui hélas ! renaissant dans l'Allemagne de l'Ouest, étaient capables de tant de cruautés.

Les petits enfants enlevés des bras de leur maman ou de leur berceau furent jetés dans les flammes et les bourreaux restaient insensibles aux supplications des mamans folles de douleur.

Un petit Lorrain fut le seul écolier sur 158 à pouvoir s'échapper. Comment, mesdames, messieurs, ce vaillant, actuellement en âge de porter les armes, pourrait-il accepter de se voir encadré ou intégré dans une armée occidentale avec les bourreaux qui ont tué à Oradour sa maman, son papa, son frère et ses trois petites sœurs ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Deshors. Ces Allemands étaient-ils de l'Est ou de l'Ouest ?

M. Alphonse Denis. La municipalité d'Oradour-sur-Glane, les anciens combattants, les anciens prisonniers de guerre qui retrouvèrent à leur retour de captivité leur foyer détruit, leur famille anéantie, l'association des familles des martyrs sont indignés de constater que les coupables n'ont pas été jugés et châtiés six ans après le crime. Ils exigent que justice soit faite.

Des gens de toutes opinions sont venus nous dire leur inquiétude devant tous ces préparatifs de guerre. Tous savent que le réarmement de l'Allemagne ne peut que conduire à de nouvelles catastrophes sanglantes. Les mamans qui ont lancé l'an dernier un pathétique appel aux élus de la nation espèrent aujourd'hui que notre Assemblée sera fidèle à la mémoire de leurs chers morts.

La population d'Oradour avait interprété cette année l'absence d'un représentant du Gouvernement comme un signe d'abandon des poursuites et du châtiment des coupables. Cette population se demandait si le Gouvernement, conscient de son action favorable au réarmement de l'Allemagne, avait peur du reproche des survivants et des morts.

Pensait-on, dans les sphères gouvernementales, qu'il était possible d'oublier ?

Permettez-moi de rappeler qu'à l'entrée de la cité martyre a été placée une pancarte où se détachent en grosses lettres noires les mots : « Souviens-toi ! ».

Ces mots sont pleins de signification, ce soir, dans ce débat. On n'a pas voulu que le temps et la rigueur des saisons puissent effacer trop tôt la sinistre et douloureuse trace du passage des Huns modernes. Les ruines ont été consolidées. Seront-elles plus durables que votre souvenir ?

Pour nous, nous n'avions pas besoin de cela pour garder présent dans notre pensée le souvenir de ce crime signé par Hitler, précurseur d'une certaine Europe unie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les mamans qui, le soir, regardent avec douceur et attendrissement leur enfant s'endormir, celles qui se lèvent la nuit pour veiller sur la santé de leurs chers petits, ne doivent plus trembler pour eux. L'Assemblée devra, ce soir, apaiser leurs inquiétudes, en leur apportant l'espoir de la vie et non pas les sombres et douloureuses perspectives de la destruction et de la mort.

Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous rappeler qu'il existe, dans le martyrium d'Oradour-sur-Glane, une petite main d'enfant crispée. Pensons, ce soir, à cette main qui nous supplie de nous rassembler, malgré les divergences qui nous opposent, pour exiger le jugement et le châtiment des coupables, pour refuser le réarmement et la remilitarisation de l'Allemagne, pour qu'il n'y ait plus jamais de ruines et de souffrances dans notre beau pays de France, pour qu'il n'y ait plus jamais de nouveaux Oradour-sur-Glane. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme Gabriel-Péri. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Mathilde Gabriel-Péri. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans les quelques minutes qui me sont imparties je voudrais brièvement exprimer l'indignation des victimes de la guerre devant le réarmement de leurs ennemis.

Par sa déclaration, le Gouvernement ne peut qu'aggraver encore l'angoisse des veuves dont les fils sont déjà soldats ou sur le point de le devenir. Ainsi, par l'intégration des Allemands dans l'armée européenne, leurs fils risquent d'être embrigadés, sous un uniforme semblable, aux côtés des assassins de leurs pères et cette éventualité est atroce pour les veuves de la Résistance.

Or, les années passées nous gardent de l'illusion que le Gouvernement s'inquiète de leur épargner cette nouvelle souffrance. On sait bien que leur détresse matérielle n'a jamais trouvé ici un écho franchement favorable.

Pourtant, dimanche encore, dans notre « maison des enfants de fusillés », je me suis trouvée devant deux exemples caractéristiques. On fêtait le mariage de l'une de nos orphelines, fille de fusillé, qui pouvait se rappeler comment elle avait été

recueillie avec ses trois frères et sœur auprès du cadavre de sa mère, morte de misère. Et, dans la pièce voisine, le directeur s'efforçait de consoler un autre enfant de fusillé, dont la mère se mourait de tuberculose.

C'est à des détresses semblables que M. René Pleven est toujours demeuré insensible. Aussi, nous ne sommes pas étonnés que, dans sa déclaration, il ne s'agisse plus de la France de Verdun ou de Bir-Hakeim.

Aucune des victimes des nazis ne peut accepter l'idée d'une fraternité d'armes entre les soldats français et les bourreaux d'hier. Comment pourrions-nous penser que des hommes encore subjugués par l'idéologie hitlérienne soient capables d'éprouver à notre égard des sentiments fraternels? Comment croire que ces hommes, qui ont ravagé d'une manière si impitoyable notre patrimoine national, puissent être devenus si vite des alliés, alors que nos amis des jours sombres sont représentés, contre toute vraisemblance, comme des ennemis possibles?

M. André Noël. 1939.

Mme Mathilde Gabriel-Péri. Pour essayer de nous faire admettre la coopération militaire avec les nazis, on nous montre que, dans l'éventualité d'une guerre, le soldat français ne doit pas être seul engagé dans le sacrifice. Mais, précisément, ce sacrifice nous paraît inutile et si nous nous reportons aux dernières pensées de nos morts, nous croyons qu'il y avait une autre voie à suivre: s'en tenir au programme du conseil national de la Résistance.

Il est vrai que l'application intégrale de ce programme se serait opposée au parti-pris de mansuétude à l'égard des criminels de guerre et, avec le recul du temps, on s'aperçoit que cette politique a permis, tant en France qu'en Allemagne, de conserver les éléments les plus utilisables pour la réalisation de vos arrière-pensées.

C'est pour cela que le réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme qu'il soit présenté, a pour but de nous amener à combattre aux côtés des nazis pour de bas intérêts matériels qui ne nous concernent pas.

Même dans l'Allemagne de Bonn, il existe un mouvement qui n'admet pas plus que nous l'éventualité d'une guerre. Quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez pas de se dégager cette notion de l'humain dont la puissance augmente chaque jour.

Or, en fin de compte, c'est contre cette notion de l'humain qu'est visiblement dirigée votre organisation de guerre. C'est pourquoi les victimes de guerre ne pourront jamais souscrire aux déclarations que vous avez faites à cette tribune. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je constate que les orateurs encore inscrits sont absents dans la discussion générale.

A droite. Clôture! Clôture!

M. le président. La discussion générale est close.

J'ai été saisi de deux ordres du jour.

Le premier, déposé avec demande de priorité par M. Charles Serre, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Soucieuse de sauvegarder la sécurité, l'indépendance de la France et la paix, déclare s'opposer de façon catégorique à tout réarmement allemand, sous quelque forme et sous quelque prétexte qu'il soit présenté,

« Invite le Gouvernement à ne faire aucune concession, à n'accepter aucun compromis sur cette question d'intérêt vital pour la nation,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le deuxième, déposé également avec demande de priorité par MM. Capitant, Godin, Michelet, Barvachin, Chaban-Delmas, Moynet, Legendre, Kuehn, Kauffmann, est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale,

« Dénonçant dans la déclaration du président du conseil sur la création d'une armée européenne une nouvelle manœuvre d'un gouvernement soucieux de camoufler ses contradictions et son impuissance derrière des projets illusoires et inconsistants,

« Déplorant que, devant la menace qui pèse sur le monde libre, la France reste pratiquement désarmée et politiquement à la dérive; qu'en conséquence l'unité de l'Europe ne dépasse pas le stade des manifestations verbales; qu'ainsi notre continent ne soit pas en mesure d'apporter à la défense atlantique la contribution essentielle qui lui revient,

« Constatant que c'est cette carence qui conduit nos alliés à décider et à préparer le réarmement immédiat de l'Allemagne sans que la France ait, au préalable et par prépondérance, refait ses propres forces et sans que l'Europe soit organisée,

« Affirmant l'urgence de parer à cette situation dangereuse,

« Constate l'incapacité du Gouvernement de mener à bien et même d'entreprendre l'effort indispensable,

« Lui refuse sa confiance,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Enfin, je viens d'être saisi d'un ordre du jour présenté avec demande de priorité par MM. Pierre Chevallier, Lussy, Delcos et de Menthon.

Cet ordre du jour est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale

« Approuve les déclarations du Gouvernement

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Charles Serre, sur les ordres du jour.

M. Charles Serre. Je n'abuserai pas des instants de l'Assemblée pour défendre mon ordre du jour.

Je le présente en mon nom personnel, mais je crois y exprimer une idée qui s'est dégagée de ce débat et qui a été, avec plus ou moins de nuances, défendue par des orateurs de pensées extrêmement différentes.

En effet, au cours de ce débat, deux grandes thèses se sont affrontées. L'une est celle que j'ai entendu définir dans mon texte: nous devons, nous Français, dire non au réarmement de l'Allemagne car ce n'est pas cinq ans après Oradour-sur-Glane que l'on doit revoir des gens revêtus de l'uniforme vert de gris qui a déshonoré la France trop longtemps. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les défenseurs de l'autre thèse, dont je ne suspecte pas les intentions, car je sais qu'ils sont aussi des patriotes qui aiment la France et la paix, estiment que l'on peut dès à présent tenter de faire appel à la force allemande, au sein d'un système de sécurité collective, pour la défense de l'Europe occidentale.

Pour moi, je ne crois pas que cette deuxième thèse corresponde à la réalité politique en même temps qu'aux conditions de la technique même de la formation de ces contingents allemands.

J'ai entendu avec beaucoup d'émotion le splendide discours prononcé à la tribune par M. Pierre-Henri Teitgen. Notre collègue a déclaré qu'il fallait absolument condamner une armée allemande, qu'il ne fallait plus d'état-major allemand, plus de grands services militaires allemands. Mais il a ajouté: allons vers l'armée européenne et faisons appel à des contingents allemands, qui viendront se fondre au sein de cette armée.

Alors, avec toute la déférence et la cordialité qu'un homme de la résistance peut avoir pour un ancien camarade du même combat, je lui poserai la question suivante: comment, techniquement, seront donc recrutés ces contingents allemands qui iront grossir l'armée atlantique ou européenne?

Il faudra, en Allemagne même, des bureaux de conscription pour recenser des conscrits ou recueillir, peut-être, les engagements volontaires; il faudra des organismes de recrutement, des listes de soldats éventuels; il faudra aussi prévoir les conditions d'admission dans ces contingents, le statut de ces militaires; il faudra constituer, en un mot, des réservoirs d'effectifs. Ne craignez-vous pas que ces simples bureaux soient — et *Le Monde* de ce soir le disait — les embryons d'un état-major allemand autonome, d'une future administration centrale de la guerre?

C'est un premier danger. Il en existe un second. M. Pierre-Henri Teitgen a déclaré qu'il fallait aller vers un système nouveau supprimant les armées nationales et admettant simplement une formation internationale organisée pour s'opposer à toute agression et pour défendre la paix du monde. Nous sommes d'accord. Mais, dans l'état présent des choses, à quelle autorité obéira demain cette force internationale, si elle doit exister? Il n'y a pas d'autorité organisée et le plan qui nous a été lu à cette tribune par M. le président du conseil est basé précisément sur la coexistence de diverses forces militaires!

Sans vouloir insister, il me paraît que l'on fait la politique de Napoléon III avec le coefficient 3.

En 1870, vous vous en souvenez, l'une des causes de notre désastre fut cette espèce de dislocation de la force militaire française. Il y avait, d'une part, une armée de métier et, d'autre part, ces gardes mobiles qui ne représentaient que l'organisation des réserves.

Maintenant, il n'y a plus deux armées en France, mais, après l'adoption de ce plan, il y en aura au moins six, c'est-à-dire trois fois plus qu'en 1870.

Nous aurons le contingent incorporé à l'armée européenne. Il y aura les forces françaises mises à la disposition de l'Organisation des Nations unies. Il y aura les forces qui dépendront organiquement et intrinsèquement du ministère de la défense nationale de France. Il y aura les troupes qui sont en service

au titre européen ou nord-africain en Indochine et qui dépendent du ministère des Etats associés. Il y aura également, au fur et à mesure du développement de l'Union française, les forces de chaque Etat associé.

M. le président. Monsieur Serre, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Charles Serre. J'accepte volontiers votre observation, monsieur le président, et je termine.

Il y aura enfin cette garde du territoire dans laquelle je vois comme la résurrection d'une idée apportée, au cours du mois de juillet 1870, par un homme qui fut le précurseur de M. Moch et qui s'appelait M. de Jouvencel. *(Sourires.)*

En vérité, nous aurions besoin de voir clair dans tout cela. Nous voulons demeurer avec une force française intégrale et nous voulons surtout, tant que nous n'aurons pas d'autorité internationale vraiment organisée, tant que nous ne verrons pas clair dans ce plan, dire « non » au réarmement de l'Allemagne.

D'autre part, nous ne voulons pas nous engager plus avant en prenant des responsabilités qui ne sont pas les nôtres. Si des négociations se poursuivent à New-York, c'est affaire du Gouvernement. Ce dernier n'a pas besoin de pratiquer la politique du parapluie et de s'abriter derrière l'Assemblée nationale. S'il a porté le problème devant elle, c'est pour qu'elle interprète le sentiment des populations françaises. Or, ce sentiment — et c'est la seule chose que nous ayons à dire aujourd'hui — nous porte à dire « non » à la résurrection de la Wehrmacht. *(Applaudssements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Montel.

M. Pierre Montel. Mes chers collègues, je pense qu'il n'est pas un d'entre nous qui, dans un débat de cette gravité, et quelle que soit la valeur des interventions qui ont eu lieu et des arguments qui ont été apportés, puisse consentir à participer à un vote sans avoir, au préalable, quelques minutes de réflexion.

J'ai donc l'honneur, tout en laissant à tous autres orateurs la possibilité d'intervenir sur les ordres du jour, de demander à l'Assemblée une suspension de séance, de façon que nous puissions nous consulter à nouveau avant l'ouverture du scrutin.

M. Yvon Delbos. Après avoir entendu le Gouvernement.

M. Jean Cayeux. Il conviendrait, en effet, d'entendre M. le président du conseil.

M. le président. Divers orateurs, dont M. le président du conseil, sont encore inscrits. La suspension pourrait intervenir lorsque nous les aurons entendus. *(Assentiment.)*

M. Pierre Montel. Je suis entièrement d'accord.

M. le président. La parole est à M. Roclore.

M. Marcel Roclore. Mes chers collègues, il est bien certain qu'il n'est pas un Français qui, en 1944, aurait pu émettre l'idée de la nécessité d'un quelconque réarmement allemand, quelles qu'en soient les modalités et les raisons.

C'est une idée qui n'aurait même pas effleuré les esprits dans ce pays de France qui, depuis cinquante ans, a accumulé du fait de l'Allemagne tant de deuils, tant de ruines et tant de misères.

Un pays qui a sacrifié 1.500.000 de ses enfants en 1914-1918, un pays qui a souffert abominablement, dans sa chair et dans son esprit, pendant les quatre ans d'occupation et qui a connu de la part de ses envahisseurs allemands tant d'atrocités monstrueuses ne peut éviter un sursaut violent de révolte devant le seul énoncé de cette question: faut-il accepter de réarmer l'Allemagne ?

Nous avons entendu, à cette tribune, des arguments de fait et de raison — sur lesquels, si vous le voulez bien, je reviendrai dans un instant — qui semblent emporter la conclusion du danger certain d'un réarmement, sous une forme quelconque, de l'Allemagne.

Mais ce sont peut-être, malgré tout, les arguments de sentiment qui sont les plus forts. Il est bien peu de familles, en France, qui n'aient eu à souffrir, souvent cruellement, du militarisme allemand et il est difficile d'effacer dans les cœurs ces traces douloureuses. Ce sont malheureusement ces arguments, il faut bien le dire, qui ont le moins de valeur dans l'esprit de nos alliés du pacte de l'Atlantique, parce que les malheurs des autres s'oublient vite.

Il nous appartient cependant, il appartient à notre Gouvernement de rappeler sans cesse que si, aujourd'hui, il est possible dans le monde, de parler encore de liberté, on le doit aux sacrifices de la France, aux sacrifices des Français, face à l'Allemagne.

Et puis, n'avons-nous pas toujours été trompés quand, l'épreuve terminée, nous avons essayé de croire à la possibilité de la bonne Allemagne ? Sans remonter à la trahison saxonne, le souvenir n'est pas lointain des conférences Briand-Stresemann, de l'espoir qu'avait fait naître la jeune république de Weimar, aussitôt étranglée par la Reichwer.

Ce besoin de domination de l'Allemand, cette volonté de refaire l'unité allemande, que rien n'a jamais pu abattre, même les pires souffrances, même les pires catastrophes, sont toujours, n'en doutons pas, dans l'esprit des Allemands, parce qu'ils sont dans leur nature même. Et nous n'avons pas le droit de douter que ces sentiments sont assez forts pour pousser les Allemands de l'Est dans la guerre, dans l'espoir de voir se réaliser de nouveau leurs aspirations.

Je n'insisterai pas sur les arguments, tous très valables et très pertinents, qu'ont présentés ceux de nos collègues qui se sont prononcés contre tout réarmement de l'Allemagne, dans n'importe quelles conditions.

Je ne retiendrai pas l'argument de M. Florimond Bonte, qui craint de voir l'armée européenne, avec ses contingents allemands et son commandement allemand, appelés un jour à intervenir à l'intérieur de notre pays sous prétexte de rétablir l'ordre troublé. Je me contenterai de retourner l'argument à notre collègue communiste, en lui disant que nous ne sommes pas prêts non plus à accepter, sous le même prétexte — et là, il y a des précédents — l'intervention en France d'une quelconque armée von Paulus sous commandement russe.

Malgré tous ces arguments pleins de valeur, malgré tous les dangers, qui peuvent cependant être circonscrits par certaines mesures dont nous parlerons dans un instant, je n'hésite pas une seconde à féliciter le Gouvernement de la position qu'il a prise en reconnaissant en principe la nécessité d'introduire des éléments allemands dans une armée de l'Europe occidentale.

Je n'hésite pas à le féliciter parce que, quels qu'ils soient, les dangers et les menaces que déterminera tout réarmement de l'Allemagne sont en vérité bien minimes à côté de l'immense et immédiat danger que représente le formidable potentiel de l'U. R. S. S. et de ses satellites mis au service d'un impérialisme qui ne se déguise même pas, qui s'est opposé sans cesse à tout désarmement sérieux et contrôlé, qui a déclenché la guerre froide avant de déclencher en Corée la guerre tout court, qui, sans cesse, manie la menace et prétend interdire aux autres ce qu'il fait lui-même.

En réalité, il n'est pas un homme de bonne foi qui puisse prétendre que la formidable puissance militaire russe ne présente par elle-même un danger pressant et grave. Ce que l'on peut discuter, c'est seulement l'imminence du péril et, sur ce point, je me bornerai à rappeler les paroles prononcées par M. le président du conseil lorsqu'il a parlé de faire l'Europe d'abord. « Les événements mondiaux actuels ne permettent pas ce répit ».

Si l'on admet ce postulat de l'imminence du danger d'invasion russe, il n'est plus possible, malgré tous les arguments si valables soient-ils, de rejeter la nécessité de préparer l'intégration d'unités allemandes dans une armée européenne.

Je ne reprendrai pas tous les arguments décisifs parfaitement exposés par un certain nombre de nos collègues, et de façon particulièrement brillante par M. le président Reynaud et M. Coste-Floret. Je n'en retiendrai qu'un seul, décisif à mon avis.

Si l'U. R. S. S., directement ou par personne interposée, tente d'envahir l'Allemagne occidentale, voulons-nous organiser la défense de nos libertés sur l'Elbe ou sur le Rhin ?

Poser la question, c'est, évidemment, la résoudre.

La défense sur l'Elbe se traduit, vous le savez, mes chers collègues, par un chiffre d'effectifs nécessaires. Sommes-nous en France, et seuls, sans l'Allemagne, en état de les fournir ? Dans ce cas, qui aura le courage de demander aux Français de prendre les mesures nécessaires et, en particulier, de consentir le service de trois ans, indispensable à la préparation de ces effectifs ? Et quel serait, mes chers collègues, le moral de ces soldats français qui iraient défendre le sol allemand sans les Allemands eux-mêmes ?

Est-il raisonnable de penser et de dire que la défense de l'Europe occidentale peut être organisée sans l'Allemagne ? Je ne le crois pas. Alors, pourquoi essayer de masquer les tristes réalités des choses par des thèses si belles soient-elles ?

M. Daniel Mayer a présenté brillamment ici un raisonnement certes très généreux, auquel, pour ma part, je souscris bien volontiers, sur l'organisation internationale de la paix; mais il oublie que tout cela n'est vrai et possible que dans la mesure où l'actuel problème du danger russe n'existerait plus.

Désarmement simultané et contrôlé ? D'accord. Mais vous savez bien, mon cher collègue, qu'on nous l'a refusé et qu'on continue de nous le refuser de l'autre côté du rideau de fer.

Alors, laisserez-vous passer, au nom de ce raisonnement, si généreux soit-il, le temps, peut-être très court, qui est laissé aux peuples libres pour sauvegarder leur liberté ?

Vous ne pouvez ignorer qu'après il n'y aura plus place pour un quelconque désarmement, ni pour un quelconque contrôle; il n'y aura plus dans l'Europe que le règne de l'esclavage.

Dans ces conditions, je ne saurais que féliciter le Gouvernement d'avoir pris cette position et de considérer que le réarmement d'unités allemandes dans le cadre d'une armée européenne est une chose indispensable.

Cependant, je ne saurais approuver les déclarations de M. le président du conseil lorsqu'il subordonne l'acceptation de cette intégration d'unités allemandes dans une armée européenne à la création préalable d'un gouvernement européen, d'un ministre européen. Il n'est pas possible d'attendre de longues années qu'aient évolué suffisamment les esprits en Europe occidentale pour réaliser cette condition qui paraît indispensable au Gouvernement.

Vous savez, mes chers collègues, que nos amis anglais se sont opposés jusqu'à présent à la réalisation de ce gouvernement européen.

Il ne faut pas d'équivoque. L'heure est assez grave pour que le gouvernement de la France se prononce sans équivoque et devant l'Assemblée et devant le pays.

Je comprends à la rigueur — les arguments sont tellement importants et tellement pertinents — que l'on se déclare, comme l'ont fait certains de nos collègues, contre tout réarmement allemand, sous quelque forme que ce soit. Pour ma part, je vous indique pourquoi je ne saurais me rallier à cette thèse, mais il ne faut pas que subsiste la moindre équivoque de la part du Gouvernement. J'espère donc que M. le président du conseil nous donnera dans un instant les explications nécessaires.

Est-il possible de penser que nous pourrons organiser la défense de l'Europe occidentale seulement lorsque les conditions qui sont actuellement impossibles à réaliser seront devenues effectives ?

Voilà, monsieur le président du conseil, la question qu'au nom d'un certain nombre de mes amis je tenais à vous poser. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bastid.

M. Paul Bastid. Mesdames, messieurs, dans ce débat ouvert devant l'opinion française et devant l'opinion internationale, la position du Gouvernement, nous en avons tous conscience et il ne saurait lui-même le nier, n'a été que laborieusement établie.

Je me garderai toutefois de lui en faire grief car je conçois qu'en pareille matière on puisse hésiter longuement.

Le réarmement de l'Allemagne pose devant chacun de nous un grave problème de conscience.

Au surplus, la nature composite du cabinet ne rendait certes pas aisée une solution constructive et nul n'ignore les difficultés qu'il a rencontrées pour harmoniser les diverses tendances qui s'expriment dans son sein.

Il est tout de même parvenu en fin de compte à cette solution et je m'en félicite même si elle intervient tardivement et presque à la dernière minute, car la déclaration qui nous a été lue hier par M. le président du conseil emporte dans ses lignes générales notre adhésion. Je viens le dire à cette tribune au nom d'un grand nombre de mes amis du groupe radical.

Je voudrais, bien entendu, examiner en elle-même et de sang-froid la question qui nous est soumise et m'affranchir de toutes les pressions extérieures qu'amis et adversaires font peser sur nous dans les sens les plus contradictoires.

Le Etats-Unis nous invitent, d'une manière cordiale mais presque impérative, à accepter un certain réarmement de l'Allemagne. La Russie et ses satellites nous somment de nous y opposer.

L'atmosphère du présent débat s'alourdit de ces objurgations ou de ces menaces. Je crois, quant à moi, que le Parlement français est encore capable de prendre ses décisions en toute indépendance et c'est dans cet esprit que j'aborde la discussion.

Je constate seulement que, d'un côté comme de l'autre, on nous laisse entrevoir, selon l'attitude que nous adopterons, des périls assez graves.

Si nous disons non, le réarmement se fera sans nous et, dans une certaine mesure, contre nous. M. Paul Reynaud et d'autres orateurs l'ont rappelé. M. Pierre Cot le contestait ce matin. Il déclarait qu'en le faisant, les Américains renieraient leur signature. Mais lui-même, dans le débat auquel a donné lieu le pacte de l'Atlantique, reconnaissait, au cours de la troisième séance du 26 juillet 1949, que l'Amérique pouvait procéder au réarmement de l'Allemagne sans passer par l'intermédiaire du pacte.

Si, par contre, nous disons oui, les puissances de l'Est nous annoncent qu'elles ne tolèreront pas la remilitarisation du vaincu et nous savons tous ce que cela peut éventuellement signifier pour nos alliés et pour nous dont les destins ne seraient certainement pas dissociés.

Je ne sous-estime ni l'un ni l'autre de ces périls. Je remarque cependant qu'ils sont à la fois inégaux et difficilement comparables.

Dans un cas, notre isolement est certain, avec tous les inconvénients qui s'y attachent pour notre situation en Europe et dans l'ensemble du monde. Dans l'autre la réaction brutale dont on laisse planer l'éventualité sur l'Occident serait plus grave encore. Mais il ne dépend pas de nous de l'éviter puisque nous ne pouvons, à nous seuls, empêcher le réarmement de l'Allemagne.

Aussi bien, ne me hasarderai-je pas à peser au trébuchet les dangers qu'on agite devant nous. Mon propos est seulement d'analyser le problème d'une façon sommaire dans les quelques minutes dont je dispose en le dégageant de toutes ses contingences extérieures pour le moins insolites.

Le réarmement de l'Allemagne soulève, en vérité, chez nous tous d'instinctives, d'unanimes, de légitimes appréhensions. Mais ce ne sont pas les alliés occidentaux qui en sont les promoteurs. On en parle dans certains milieux comme s'il s'agissait d'une initiative gratuite et qui serait alors monstrueuse des puissances atlantiques.

Le réarmement de l'Allemagne, en réalité, est commencé depuis longtemps et c'est la Russie qui en porte devant l'histoire l'entière responsabilité. C'est elle qui a rendu inévitable le réarmement de l'Allemagne occidentale pour équilibrer cette remilitarisation de l'Allemagne de l'Est où elle entretient des forces qui sont de l'ordre de grandeur de 200.000 hommes dotés de mortiers et de tanks.

Cette remilitarisation, rien ne saurait la justifier, à moins qu'elle n'ait pour but de réaliser par la force l'unification de l'Allemagne qui dresserait à nos portes un Etat totalitaire et agressif de plus.

Le monde occidental ne cherche pas à construire des digues par plaisir. Il y a très longtemps que, dans toutes les démocraties, l'esprit militariste est mort, à supposer qu'il ait jamais existé. Mais, comme le notait hier le président Paul Reynaud, la disproportion des forces est telle entre les deux blocs qui se partagent le monde que le problème du réarmement de l'Allemagne devait fatalement se poser. Ce ne sont pas les Américains qui le formulent, ce sont les événements eux-mêmes. Et nous ne pouvons ici nous dispenser de répondre.

Certes, les Américains attendent notre réponse avec une hâte peut-être excessive puisque, en tout état de cause, nous devons être armés avant les vaincus et puisqu'il faudra un délai assez long pour réarmer l'Allemagne. Mais, en fin de compte, il nous faudra bien un jour ou l'autre prendre position et les éléments essentiels du débat ne sont guère susceptibles de varier.

L'urgence apparaît à tous d'organiser une défense commune avant que la Russie soit parvenue, dans le domaine des armes atomiques, à un certain équilibre avec les Etats-Unis.

Certes, notre sentiment nous pousserait à formuler, en la circonstance, un « non » catégorique. La France a trop souffert. Elle ne peut jeter un voile sur le passé. Elle connaît mieux que personne le danger d'une renaissance du militarisme allemand. Et c'est bien sur ces appréhensions que spécule la politique soviétique, lorsqu'elle cherche à enfoncer le coin entre nos alliés et nous. La propagande est, ici, facile. Elle rencontre des résonances dans toutes les familles françaises.

Mais, dans une position purement négative, nous resterions seuls, cruellement seuls parmi les douze puissances du pacte Atlantique, dont certaines pourtant ont connu, comme nous, les horreurs de l'invasion, de l'occupation et de la servitude.

Et puis, aujourd'hui, le péril immédiat s'est déplacé. Il y a, en politique internationale comme en politique intérieure, des retournements. Dans le moment présent, ce n'est pas l'Allemagne qui nous menace, c'est la Russie.

Nous avons eu besoin de la Russie, fraîche alliée de l'Allemagne, pour tenir tête à Hitler. Pouvons-nous négliger aujourd'hui, sous quelque forme que ce soit, le concours des forces allemandes pour faire front contre une agression soviétique éventuelle ?

Si une conflagration éclate, nous avons un intérêt évident à ce que la lutte ait lieu sur l'Elbe plutôt que sur le Rhin. Pouvons-nous envisager de défendre avec nos alliés l'Allemagne occidentale, pendant que les Allemands resteraient spectateurs de nos efforts, que ce soit sur leurs balcons ou dans leurs caves ?

Cette inaction éventuelle des intéressés directs serait, à vrai dire, quelque chose de scandaleux. C'est l'argument qui a frappé les Américains. Et comment n'aurait-il pas, à nos yeux, plus de valeur encore ?

La froide raison nous démontre donc que nous ne saurions opposer au plan de réarmement un *non possumus* catégorique. Mais pas davantage, bien entendu, nous ne saurions dire « oui » sans réserve et sans condition.

Trop de motifs nous dictent la prudence. Un peuple qui a été intoxiqué, pendant des générations, par la propagande guerrière, comme c'est le cas du peuple allemand, recèle toujours des virtualités dangereuses. Même s'il est momentanément démoralisé et abattu, on peut toujours craindre, chez lui, des retours de flamme. D'autant que les institutions démocratiques n'ont, chez lui, aucune racine et qu'elles portent à ses yeux la tare de leur origine étrangère.

D'ailleurs, si nous disions « oui » sans condition, l'opinion française ne nous suivrait pas. Ce serait une sorte de renversement pur et simple des alliances. Ces renversements, il s'en est produit un certain nombre dans l'Histoire, mais surtout à des époques où les peuples n'avaient pas la parole et lorsque les guerres n'avaient pas laissé de traces profondes.

Si conscient que soit aujourd'hui le peuple français du péril soviétique, il admettrait difficilement, pour lui faire échec, une alliance du type classique avec l'ennemi d'hier.

Au surplus, une telle alliance pourrait nous exposer à de rapides surprises. Quelles que soient les opinions, quels que soient les sentiments des Allemands, un objectif prime pour eux tous les autres, c'est la reconstitution de leur unité. Ils la recherchent par tous les moyens et ils sont prêts à l'accepter de n'importe qui. Nous ne saurions d'ailleurs leur en faire grief car, si la situation de notre pays était analogue à celle du leur, nous agirions probablement de même.

Or, dans le cas d'une invasion des troupes russes couvertes par les troupes de l'Allemagne orientale, si le sort des armes ne nous était pas dès l'abord favorable — et l'expérience a montré que les démocraties ne sont pas tout de suite victorieuses — une défection deviendrait possible, à l'instar de ce qui s'est passé à Leipzig.

Sans doute M. Paul Reynaud nous a-t-il dit qu'il considérait une telle éventualité comme irréelle, et pour nous rassurer il nous a cité l'exemple des luttes qui se sont déroulées en Allemagne après le premier conflit mondial. Mais je répondrai à M. Paul Reynaud qu'autre chose est une guerre civile où triomphent les haines de classe et autre chose une guerre étrangère où le patriotisme cherche sa voie.

Bref, nous ne pouvons accepter la reconstitution d'une force nationale allemande. Sur ce point, nous sommes tous d'accord et, fort heureusement, il me semble que les trois gouvernements anglais, américain et français le soient aussi.

En effet, dans ce fameux communiqué du 19 septembre, dont il a été beaucoup parlé, je lis ceci : « Les ministres sont pleinement d'accord pour estimer que la reconstitution d'une armée nationale allemande ne servirait les vrais intérêts ni de l'Allemagne ni de l'Europe ».

Je pense que c'est là un point désormais acquis et qui ne souffre aucun retour en arrière.

La question demeurée pendante à New-York était la participation allemande à une force intégrée, consacrée à la défense des libertés européennes. Ce sont les propres termes du communiqué.

Or, précisément, l'objet des récentes délibérations gouvernementales a été de fixer les conditions de cette intégration ; et ces délibérations se situent ainsi dans le prolongement du communiqué dont je viens de parler. Le Gouvernement a élaboré un plan qui subordonne le réarmement allemand à la constitution d'une Europe douée d'institutions efficaces et qui encadre les contingents allemands dans une armée internationale. Comme Français et comme Européen, je ne puis que l'approuver pleinement.

La position que le Gouvernement a ainsi prise revêt, à mes yeux, un double mérite. D'abord, elle tend à dissoudre tout virus de nationalisme allemand dans une organisation supranationale ; en outre, dans les négociations qui vont s'ouvrir, elle offrira l'avantage d'une certaine habileté.

Nous avons, en effet, devant nous, deux partenaires dont l'un, l'Américain, tient à la fois au réarmement de l'Allemagne et à l'unité de l'Europe, sans d'ailleurs établir un lien nécessaire entre ces deux points, et dont l'autre, le partenaire anglais, veut du réarmement allemand mais ne veut pas de l'Europe unie.

Quant à nous, nous lions indissolublement les deux questions. Les Etats-Unis devraient nous aider dans un ultime effort pour convaincre la Grande-Bretagne réticente. Notre bonne volonté sera en tout état de cause établie, et cela non plus n'est pas sans importance.

Nous ne pouvions, d'ailleurs, aller plus loin. Le Gouvernement a très heureusement mis en vedette les impératifs de la construction européenne, dont l'armée européenne n'est qu'un élément. On ne saurait séparer l'autorité militaire de l'autorité politique et de l'autorité économique. Le simple bon sens l'indique. Il faut seulement profiter du sursaut que provoque la nécessité, évidente pour tous, d'une défense commune, afin de mettre en place quelques institutions européennes, œuvre que le plan Schuman avait déjà ébauchée.

Tout le monde a remarqué, dans la déclaration d'hier, que la signature du plan Schuman serait le préalable à la création d'une armée européenne, et cela, non seulement parce que le plan Schuman constitue la première esquisse d'une organisation, mais encore parce qu'il tend à dévitaliser ce qui a été l'arsenal du militarisme allemand.

Il est en fait naturel que M. le ministre des affaires étrangères escompte l'intérêt que, dès le début, l'Amérique a porté à son initiative. C'est là de bonne règle et, si je puis m'exprimer ainsi, de bonne guerre.

En résumé, le Gouvernement s'accroche résolument à cette Europe dont les débuts strasbourgeois ont été si difficiles. Il s'en fait non sans hardiesse le champion. Comment ne l'encouragerions-nous pas dans cette voie ?

Je n'insisterai pas sur les détails du plan, mon intervention n'ayant aucun caractère technique. Au surplus, le Gouvernement ne nous a présenté qu'un cadre assez souple, à l'intérieur duquel il faut lui laisser la liberté de se mouvoir. Nous n'entendons pas le lier étroitement.

Je tiens cependant à souligner qu'à nos yeux un système d'encadrement uniforme des contingents allemands est l'essentiel. On ne saurait songer à laisser aucune des puissances recruter et former une partie des forces allemandes, ce qui entraînerait des disparités dommageables et favoriserait en réalité, par le désordre qui en résulterait, la résurrection d'une armée nationale.

Nous souhaitons donc bonne chance au Gouvernement dans ses négociations de Washington. Il a certainement pour lui un atout sérieux ; c'est le vote émis par l'assemblée de Strasbourg en faveur de la création d'une armée européenne, vote qu'a illustré le nom d'un grand britannique, M. Winston Churchill. Il est vrai qu'à Washington ce n'est pas en face de M. Winston Churchill que le représentant du Gouvernement va se trouver, mais en face de M. Bevin, et l'accueil sera peut-être différent.

A défaut d'accord, le Gouvernement persistera-t-il dans ses voies, même sans l'Angleterre ? On le lui a demandé hier. Il n'a pas répondu. Il ne répondra peut-être pas. Mais il est des occasions qu'on peut saisir sans l'annoncer par avance.

Seulement, il faut aussi prévoir l'échec de votre plan. Nous connaissons les réticences britanniques sur l'organisation européenne ; et les journaux de ce soir — on le rappelait tout à l'heure — nous entretiennent d'un nouveau plan américain qui, s'il ne crée pas un état-major allemand, ouvre, dans une certaine mesure, la voie, autant qu'on puisse le connaître, à la reconstitution d'une armée nationale.

Or, en aucun cas, messieurs du Gouvernement, vous ne pouvez accepter la résurrection d'une armée allemande autonome. Le communiqué du 19 septembre vous donne à cet égard une arme que nous vous prions de ne pas abandonner. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Vous pourriez, en cas de désaccord, demander que la question du réarmement allemand fût traitée avec les autres questions qui comportent une menace pour la paix, à cette conférence des Cinq que vous avez acceptée, si la Russie l'accepte et si elle a lieu.

C'est ce que demandait, lundi, dans un journal bruxellois, avec l'autorité qui s'attache à sa personne et à sa fonction, mon ami M. Struye, président du Sénat belge, qui partage nos angoisses et qui fait écho à nos alarmes.

En tout état de cause, je ne crois pas que notre position à Washington soit mauvaise et je veux, pour le démontrer, insister sur d'autres considérations encore.

Depuis l'ouverture de cette controverse sur le réarmement allemand, nous avons été, je ne sais pourquoi, mis en flèche. On a parlé d'un grave différend qui nous opposerait à l'Amérique. Nous étions le boudeur, le mauvais coucheur international qui romprait par sa dissidence l'union des puissances alliées.

Or, le débat, si l'on va au fond des choses, était beaucoup moins entre les Américains et nous qu'entre les Américains et les Allemands. Ceux-ci, qui ont tout de même voix au chapitre, parce qu'il s'agit de leurs troupes éventuelles, n'ont pas manifesté, dans la circonstance, plus d'enthousiasme que nous. C'est cependant eux qu'il faudrait convaincre tout d'abord.

En tout cas, il est à certains égards rassurant de constater que le réarmement n'est en aucune manière une revendication du vaincu, à laquelle les vainqueurs céderaient par complaisance ou par légèreté. Quels sont en Allemagne les partisans du réarmement ?

Il y a, certes, d'anciens généraux, comme ce Guderian qui a donné sur le sujet, il y a quelque temps, une interview tapageuse. Il y a certains Berlinois, comme le bourgmestre Reuter.

Mais le gouvernement lui-même est plus que réticent, malgré les initiatives prises à certains moments par M. Adenauer, sous la pression de son entourage, mais en désaccord avec plusieurs de ses ministres.

Mais de nombreux partis, dont le parti socialiste, sont nettement hostiles. Nous avons tous entendu, à Strasbourg, le discours de M. Carlo Schmidt et nous nous souvenons de ses objections, tirés à la fois de la politique intérieure allemande et de la politique internationale.

Mais le clergé protestant manifeste avec véhémence en sens contraire, avec le tolstoïsant pasteur Niemoeller.

Mais l'industrie elle-même se montre pleine de réserves. Je fais appel, ici, au témoignage de mon ami, M. Devinat, qui vient d'effectuer une longue enquête en Allemagne. L'industrie allemande se montre pleine de réserves parce qu'elle préfère travailler pour l'exportation pacifique.

Mais la jeunesse, prête à s'abandonner à la neurasthénie, appréhende le retour du service militaire.

Et nous n'avons pas, quant à nous, à nous montrer plus opposés que les Allemands eux-mêmes à leur remilitarisation.

Ajoutons que le gouvernement de Bonn et les partis démocratiques savent qu'ils n'ont aucun intérêt à la résurrection d'une armée nationale. Cette armée, promptement noyautée par les anciens militaires, ne tarderait pas à mettre leur autorité en péril.

Par contre, l'idée européenne exerce en Allemagne — M. Teitgen l'a dit à la fin de l'après-midi — une incontestable attraction. Il y a là, pour un peuple qui lutte contre le désarroi moral et contre le désespoir, comme une étoile nouvelle qui aimante les regards. Je n'oublie naturellement pas la possibilité d'arrière-pensées allemandes. Je sais même, comme vous tous, que les Allemands ont cherché et qu'ils chercheront sans doute encore à monnayer leur participation à la défense européenne. Mais j'enregistre que, tout récemment, le commissaire américain, M. Mac Cloy, leur a signifié avec vigueur que le réarmement ne pouvait faire, de leur part, l'objet d'aucun marchandage.

Pour moi, convaincu qu'à la lumière d'une constellation européenne seulement pourra se résorber le conflit séculaire qui nous a divisés, je pense que la politique française devait nécessairement mettre l'accent sur l'Europe. Il n'y avait pas pour nous d'autre voie. C'est pourquoi, sans me dissimuler aucun des périls qui nous menacent et après avoir donné au Gouvernement la mesure de mes appréhensions et de mes alarmes, j'approuve sans hésiter la détermination qu'il a prise.

Bien entendu, je souhaite comme lui que cet appareil militaire n'ait jamais à fonctionner. Rappelons-nous, une fois de plus, le mot de Lyautey: « Montrer la force pour n'avoir pas à s'en servir ». Mais, dans les circonstances présentes nous avons besoin, je crois, d'une grande force, matérielle, d'abord, morale, aussi, pour imposer le respect à nos adversaires éventuels et jusqu'à nos alliés qui doutent parfois de notre volonté de résistance.

En tout cas, les dictatures, quant à elles, ne respectent pas les faibles; elle les méprisent et les piétinent, et il serait téméraire d'attendre de leur part la moindre chevalerie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. François Billoux. Mesdames, messieurs, nous voici bientôt à la fin d'un débat dont les conclusions sont attendues avec anxiété par tous les Français et Françaises.

Y aura-t-il, oui ou non, une majorité à l'Assemblée nationale pour accepter le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, sous quelque forme que ce soit et sous quelque prétexte que ce soit. C'est la réponse que devront donner dans quelques instants les députés français.

Certains ont parlé ici longuement de l'Europe, mais personne ne pourra empêcher notre peuple de penser: où est l'intérêt de la France dans tout cela (*Applaudissements à l'extrême gauche*) car il s'agit bien de l'avenir de la France, de son indépendance nationale et de sa sécurité.

La France peut-elle accepter qu'à peine cinq ans après la défaite hitlérienne une politique l'amène à se retrouver face à face avec l'armée qui, en moins de trois quarts de siècle, a envahi trois fois notre pays. Pourquoi un tel problème est-il posé aujourd'hui, pourquoi le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest est-il à l'ordre du jour ?

Que désiraient les peuples en guerre contre l'Allemagne hitlérienne, que désirait la France ?

On peut résumer ainsi les buts de guerre de tous les peuples et du nôtre:

Premièrement, chasser l'envahisseur hitlérien des territoires qu'il avait occupés provisoirement et ce, en France, grâce à la trahison nationale des classes dirigeantes;

Deuxièmement, battre et détruire l'armée hitlérienne en la pourchassant sur son propre sol et en l'amenant à une capitulation sans condition;

Troisièmement, détruire l'Etat qui avait organisé l'agression contre les peuples, c'est-à-dire détruire l'Etat hitlérien;

Quatrièmement, exiger du peuple allemand les réparations légitimes pour tout le mal qu'il avait accepté de commettre sous la direction de l'Etat hitlérien;

Cinquièmement, faire en sorte que l'Allemagne ne puisse plus être désormais une puissance d'agression contre aucun peuple, le nôtre en particulier.

Il ne s'agissait de la destruction ni de l'Allemagne, ni du peuple allemand, ni de l'Etat allemand, mais d'enlever à l'Allemagne toute possibilité d'agression.

Pour réaliser ces buts de guerre, il fallait donc détruire jusqu'à la racine le soi-disant ordre nouveau en Europe, car faire l'Europe n'est pas une chose nouvelle. Faire l'Europe c'est l'invention de Hitler (*Applaudissements à l'extrême gauche*), qui voulait installer l'ordre nouveau en Europe par son fascisme.

Il s'agissait de détruire cet ordre nouveau en châtiant ses auteurs et en prenant des mesures pour que cet ordre nouveau ne puisse pas renaître, nous pourrions dire aujourd'hui, sous quelque forme que ce soit.

La deuxième guerre mondiale a été le fait du fascisme, c'est-à-dire de la dictature terroriste ouverte des éléments les plus réactionnaires, les plus chauvins et les plus impérialistes du capital financier.

L'agression fasciste avait été favorisée, il est vrai, par l'attitude bienveillante des gouvernements d'alors de la Grande-Bretagne, de la France et des Etats-Unis, politique qui sera désormais qualifiée dans l'histoire de soi-disant non-intervention et de capitulation de Munich.

Pour se prémunir contre toute tentative de retour à une politique d'agression de la part de l'Allemagne, il fallait donc tuer en elle les germes mêmes du fascisme: les pouvoirs des monopoles industriels et financiers, de la grande propriété foncière, des hobereaux terriens, qui, pour conserver et étendre leurs privilèges en Allemagne et hors l'Allemagne, cultivent et développent son militarisme.

Arracher les germes du fascisme, telle était la volonté des peuples en lutte contre le fascisme allemand pendant la deuxième guerre mondiale. Cette volonté fut consignée dans les accords de Yalta et de Potsdam.

Or, que s'est-il passé en Allemagne depuis la victoire de l'alliance de combat anglo-soviéto-américano-française et pourquoi, à propos de l'Allemagne, cette alliance de combat s'est-elle disloquée ?

Pourquoi, contrairement aux accords de Potsdam, ne nous trouvons-nous pas en face aujourd'hui d'une Allemagne unifiée et indépendante, dénazifiée et démocratique, démilitarisée et pacifique ?

Pourquoi y a-t-il deux Allemagnes ?

Tout cela ne peut, en définitive, se comprendre que si l'on recherche les raisons de classe qui ont fait agir les partenaires par rapport au problème allemand et, s'il pouvait y avoir quelque doute, il suffisait d'entendre les déclarations d'un certain nombre de députés ce soir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il semblait que certains regrettaient que la deuxième guerre mondiale ait manqué son véritable but: détruire le pays du socialisme. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'attitude des Etats en face du problème allemand n'est, en effet, saisissable qu'en voyant les deux principales tendances de la politique internationale d'après guerre qui correspondent à la division des forces politiques en deux camps principaux que nous appelons, nous, le camp impérialiste et antidémocratique, d'une part, et le camp anti-impérialiste et démocratique, d'autre part. Il ne s'agit pas de deux blocs de pays. Il s'agit, d'une part, de l'ensemble des peuples qui veulent la paix et, d'autre part, d'une poignée de gens qui veulent maintenir l'impérialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La défaite de l'impérialisme allemand liquidait un redoutable concurrent de l'impérialisme américain sur le marché mondial. D'autres concurrents étaient aussi plus ou moins évincés, qu'ils fissent partie des vainqueurs ou des vaincus.

La défaite du Japon et de l'Italie, l'affaiblissement de la Grande-Bretagne et surtout de la France ouvraient de larges perspectives de débouchés pour les marchandises américaines.

Mais les capitalistes américains, que les conditions économiques et politiques résultant de la loi du développement inégal du capitalisme ont amenés à la tête du camp impérialiste, se sont rendu compte que le système capitaliste s'est affaibli dans son ensemble, au cours de la deuxième guerre mondiale et après la deuxième guerre mondiale.

Les impérialistes américains ont considéré que les avantages provisoires qu'ils avaient obtenus sur leurs concurrents capitalistes au lendemain de la guerre, ne compensaient pas le fait que le secteur socialiste allait désormais, sans discontinuité, de Prague à Shangaï.

La deuxième guerre mondiale a ébranlé un peu plus tout le vieux système capitaliste qui est entré un peu plus profondément dans sa crise générale.

Malgré tous ses sacrifices, le pays du socialisme, l'Union soviétique, est sorti renforcé de la guerre. Plusieurs pays sont à leur tour entrés dans la voie du socialisme par le chemin de la démocratie populaire. Les peuples coloniaux secouent leur joug et se libèrent et l'on voit le moment où la classe ouvrière de chaque pays capitaliste va prendre en mains l'avenir de sa propre nation. C'est partout la marche en avant des forces du socialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Devant la montée générale de la classe ouvrière qui s'appuie sur toutes les couches qu'elle libère en se libérant elle-même, les tenants du vieux régime sont affolés. Il suffisait d'entendre le discours de M. Pierre-Henri Teitgen cet après-midi. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les impérialistes américains prennent en main les intérêts du capitalisme mondial au nom de leurs intérêts propres, au détriment souvent même des intérêts de leurs alliés du camp impérialiste et antidémocratique, comme c'est le cas pour certains capitalistes français. Ils organisent la lutte contre les forces de progrès pour maintenir le régime de l'exploitation de l'homme par l'homme. Alors que les impérialistes américains apportent avec eux l'oppression sociale et nationale, ils couvrent leur tentative d'instaurer la dictature du capital par des phrases sur la liberté et l'indépendance des peuples. On appelle « peuples libres » les peuples dont on ne tient plus compte de la volonté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. Très bien!

M. François Billoux. La guerre menée en Corée montre bien de quoi il s'agit puisque, entre autres choses, on réinstalle un Syngman Rhee qui n'avait plus que 20 p. 100 des voix dans son pays. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et la politique américaine en Allemagne en est une autre illustration.

Du fait de la présence de l'Union soviétique, il ne pouvait être question pour les capitalistes américains de mettre sous leur coupe toute l'Allemagne. Ils ont donc provisoirement limité leur objectif à l'Ouest allemand, c'est-à-dire aux zones d'occupation américaine, anglaise et française.

Ils se sont opposés à toute proposition de « réunification » démocratique de l'Allemagne et, par conséquent, à toute préparation d'un véritable traité de paix avec l'Allemagne basé sur les principes de Potsdam.

Pour les capitalistes américains, la défaite militaire de l'Allemagne était une bonne affaire, à condition qu'ils puissent régler le sort futur de l'Allemagne suivant leurs propres intérêts et non pas en partant des intérêts de l'ensemble des peuples, y compris du peuple français et du peuple allemand. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si les accords interalliés de Potsdam donnaient satisfaction à tous les peuples, ils n'enchantaient pas les financiers de Wall Street qui voyaient, dans ces accords, un obstacle à leur politique d'hégémonie mondiale.

Aussi, à peine ces accords étaient-ils signés qu'ils furent considérés comme des chiffons de papier par les maîtres de la politique américaine et il est regrettable que les gouvernements français, depuis 1947, leur aient accordé leur aide en ce sens.

Les impérialistes américains voulaient à tout prix empêcher l'Allemagne de l'Ouest de suivre une voie progressiste. De ce fait, la base du fascisme, le capital financier, n'a pas été détruit dans les zones d'occupation anglo-franco-américaine.

Les grands trusts ont été maintenus en place. Aucune réforme agraire n'a eu lieu. Les grands capitalistes et les grands propriétaires fonciers, même lorsqu'ils ont été personnellement des criminels de guerre, loin d'être inquiétés, se sont vu confirmés dans leur toute puissance.

Nous avons eu l'occasion de montrer cela dans différents débats depuis 1947.

Ils peuvent ainsi, tranquillement, avec l'aide des politiciens réactionnaires, des militaristes et des fonctionnaires du régime nazi, rétablir les bases de l'impérialisme et du militarisme.

L'intégration de l'Allemagne occidentale dans le système du plan Marshall a comme but de placer ce pays et, en particulier l'industrie de la Ruhr, sous la direction du capital financier anglo-américain.

Celui-ci qui a la possibilité d'investir ses capitaux dans les industries allemandes y voit une source immédiate de profit sur le dos de la classe ouvrière allemande. Le prolongement de l'occupation militaire en Allemagne de l'Ouest couvre une véritable colonisation de l'économie allemande.

Mais si l'intérêt de classe des monopolistes américains les a amenés à maintenir les bases impérialistes en Allemagne, tout en les plaçant sous leur contrôle à l'instar de ce qui s'est fait en Amérique du Sud, ils ont aussi la volonté de faire de l'Allemagne réarmée et remilitarisée un arsenal, une caserne et une base de départ pour la guerre d'agression qu'ils préparent contre l'Union soviétique et contre les pays de démocratie populaire, ainsi que l'ont confirmé deux ou trois discours dans cette assemblée.

Suivez le raisonnement de ceux que la passion antisoviétique aveugle: peut-on espérer trouver de meilleurs soldats contre l'Union soviétique, contre la Pologne ou la Tchécoslovaquie que ceux qui se sont battus avec acharnement jusqu'au bout contre elles et qui ont qui ont été entretenus depuis dans l'esprit revanchard ?

Dès que la défaite hitlérienne est apparue certaine, le fascisme a pris ses dispositions.

Du point de vue industriel, c'est la fameuse conférence des industriels allemands de la Maison rouge à Strasbourg qui n'a fait que préparer le plan qu'on nous a présenté ensuite sous le nom de plan Schuman ici en France.

Du point de vue militaire, nous avons vu le commandement de l'armée fasciste qui a songé à la préservation de ses cadres. Cela ne pouvait se faire qu'avec l'agrément anglo-américain. Des contacts en ce sens furent pris et des accords conclus, bien avant la fin des hostilités. Au moment où les dirigeants américains, sous la poussée des peuples, parlaient, eux aussi, de démilitarisation de l'Allemagne, ils donnaient aux officiers supérieurs hitlériens de la Wehrmacht la garantie qu'ils ne seraient en rien inquiétés.

C'est dans ces conditions que l'Académie militaire hitlérienne fut évacuée d'avance de Berlin en Bavière et remise, en pleine activité, au général américain Patton le 5 mai 1945. C'est cette académie que l'on va retrouver maintenant pour le réarmement de l'Allemagne.

Sous le couvert, et avec l'aide des autorités d'occupation, les dirigeants de l'armée hitlérienne ont pu alors procéder à la réorganisation systématique des forces armées fascistes allemandes, soit dans le cadre même des plans de mobilisation, de préparation militaire et d'opérations militaires conçus par les autorités américaines et anglaises, soit autour de l'organisation fasciste militaire dénommée *Bruderschaft*, ou *Fraternité*, dirigé par le général, criminel de guerre, von Manteuffel qui reconstitue l'armée allemande de l'Ouest.

En 1949, le général von Manteuffel a proposé un plan pour la constitution d'une armée de l'Ouest allemande comprenant trente divisions, cette armée pouvant former, disait-il, la charpente de l'armée européenne.

Par ailleurs, des polices de tout genre existent où se retrouvent les dirigeants nazis. Ces polices ont été mises sur pied: polices de frontières, de transports, de sûreté secrète. Dernièrement, le chancelier Adenauer a reçu l'autorisation des puissances occidentales de former un corps motorisé, bien armé, de police fédérale de sûreté, de 10.000 hommes. Enfin, des milliers d'hommes sont embrigadés dans des unités de police industrielle et des centaines de milliers de militaires de la Wehrmacht sont restés encadrés militairement par les officiers nazis, dans des compagnies et bataillons de travail recrutés par les autorités américano-anglaises.

Ainsi, pendant que, depuis 1947, les gouvernements français multipliaient les démentis, les autorités américano-anglaises procédaient à une remilitarisation systématique de l'Allemagne.

Pour essayer d'accoutumer les Français au renouveau d'une armée allemande, des journaux comme *Le Figaro* publiaient les mémoires de l'hitlérien von Choltitz. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Il s'agit maintenant de passer à l'étape de la constitution ouverte, officielle, de l'armée allemande de l'Ouest. C'est la proposition Acheson du 12 septembre dernier, à la conférence des ministres des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne et de France, pouvant se résumer ainsi:

Premièrement, création immédiate d'une police dite de sûreté, nombreuse, bien armée, entièrement militarisée et subordonnée à un commandement central.

Deuxièmement, mise sur pied de huit à douze divisions allemandes appelées à former le noyau de la future armée Ouest européenne, sous le commandement d'un général américain.

Troisièmement, augmentation considérable de la production de l'industrie lourde de l'Ouest allemand, particulièrement de la production métallurgique et chimique.

Cela donne tout son caractère au trop fameux plan Schuman.

Les grands industriels et gros propriétaires terriens de l'Allemagne de l'Ouest, appuyés par les sociaux-démocrates à la Schumacher, sont d'accord avec cela.

Mais ils précisent leurs exigences: retour des territoires de l'Est, retour des territoires polonais que les féodaux et l'impérialisme allemand s'étaient appropriés.

Un ministre de Bonn réclame la Bohême et la Moravie, c'est-à-dire la Tchécoslovaquie. Même des voix se sont fait entendre au parlement de Bonn pour demander l'Alsace et la Lorraine.

M. Jules Thiriet. Avec votre complicité.

M. François Billoux. Les capitalistes allemands, qui acceptent de placer l'économie allemande sous la direction américaine, sont prêts à faire du peuple allemand de la chair à canon à la disposition des fauteurs d'une nouvelle guerre mondiale. Mais ils entendent monnayer leur apport. La guerre contre l'Union soviétique et les démocraties populaires ? Oui; mais redonnez-nous les territoires que nous avions volés et donnez une place de choix à nos généraux.

C'est ainsi que les généraux hitlériens deviennent les conseillers de l'état-major atlantique et de l'état-major américain. Quant à Adenauer, il prend pour conseiller militaire, avec l'approbation anglo-franco-américaine, le général hitlérien von Schwerin, qui vient de rentrer de Londres.

Nous avions dit déjà : à quoi aboutirait toute cette politique ? On nous a opposé des démentis très souvent. Nous pourrions aujourd'hui revoir tous ces anciens démentis.

Lorsque nous parlions de la liquidation des réparations, on levait les bras au ciel, que ce soit M. Bidault, M. Schuman ou n'importe quel ministre des affaires étrangères. Qui, aujourd'hui, peut dire que les réparations n'ont pas été liquidées ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Lorsque nous parlions de la reconstitution rapide de l'industrie de guerre allemande, on nous disait : Non ! Maintenant, qui peut nier que des dispositions soient prises pour la reconstitution rapide de l'industrie de guerre allemande ?

Nous disions enfin : toute cette politique aboutira à réarmer et à remilitariser l'Allemagne. On nous répondait : non. Et maintenant, peut-on nier le réarmement et la remilitarisation de l'Allemagne, c'est-à-dire le renouveau d'une menace d'agression allemande ?

Dans le meilleur des cas, si l'on peut dire, avec l'intégration de l'armée allemande et de l'armée française des dix-huit mois dans l'armée européenne, les soldats français seront placés sous les ordres des officiers nazis pour redonner au militarisme allemand Prague et les territoires allemands au dela de l'Oder et de la Neisse.

Les fils des fusillés massacrés d'hier iront, sous le commandement des fusilleurs de leurs pères, combattre les vainqueurs de Stalingrad pour redonner Kœnigsberg aux Allemands hitlériens. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons entendu ici M. Teitgen s'exciter beaucoup contre l'Union soviétique. Mais il ne devrait pas oublier l'histoire; car il n'est pas exclu que les criminels de guerre hitlériens veuillent, avant d'aller vers l'Est, recommencer leurs exploits contre la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà où nous mène la politique de classe de la grande bourgeoisie internationale, avec la participation du Gouvernement français, y compris les dirigeants socialistes de droite.

Cet après-midi, nous entendions M. Daniel Mayer, dans une grande envolée, parler des grands industriels, des grands capitalistes, que sais-je encore ? Il oublie tout simplement que lui-même, comme beaucoup d'autres dirigeants de son parti, a expliqué souvent que ce dernier était le gérant loyal du régime. Ils sont donc les gérants loyaux du régime qui, en France, veut réinstaller la dictature du grand capital en Allemagne, comme Schumacher et les autres sont les gérants loyaux de cette politique de reconstitution du militarisme allemand. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ah ! oui, le retour en Allemagne occidentale du militarisme avec toutes ses conséquences, voilà où mène la politique de classe de ceux qui pensent pouvoir détruire la montée de la classe ouvrière, la montée des peuples vers leur libération.

Si ces raisons profondes que nous examinons en communistes ne sont pas toujours acceptées par tous, l'immense majorité de la population, en tout cas, comprend que la politique américaine du Gouvernement français mène le pays à une nouvelle catastrophe.

Une autre politique était-elle possible ? Oui, celle qui a été pratiquée en Allemagne de l'Est par l'application stricte des accords de Yalta et de Potsdam.

C'est grâce à la politique socialiste de l'Union soviétique que la république démocratique allemande a pu être créée.

L'Union soviétique — parce qu'elle est un pays socialiste, il ne pouvait en être autrement — après avoir liquidé la Prusse orientale, a permis, dans sa zone d'occupation, que soient détruites les bases du fascisme et du militarisme en s'appuyant sur les forces démocratiques.

Le parti socialiste unitaire d'Allemagne qui est la force principale du front national de l'Allemagne démocratique, avait indiqué le 21 avril 1946 qu'il fallait pour assurer la paix et conserver l'unité de l'Allemagne, détruire les vestiges de l'hitlérisme, liquider le militarisme et l'impérialisme. Ce sont les principes mêmes de Yalta et de Potsdam.

Sous la direction du parti socialiste unitaire d'Allemagne, avec Wilhelm Pieck et Otto Grotewohl, et avec l'encouragement des autorités soviétiques d'occupation, l'expropriation et le châtiment des criminels de guerre et des nazis actifs ont été opérés, la réforme agraire a été réalisée, l'appareil d'Etat a été épuré des hitlériens et des militaristes.

Cet après-midi, M. Coste-Floret parlait de von Paulus. En France, on peut parler de Guderian et de von Choltitz, de tous les généraux nazis. On sait où ils sont : ils sont en place comme conseillers ou dirigeants de la nouvelle armée allemande en train de se reconstituer. Quant à von Paulus, il ne joue aucun rôle en Allemagne démocratique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous criez de temps en temps : « Paulus ! Paulus ! », mais vous n'empêcherez pas que Paulus ne joue aucun rôle, et ce ne sont pas vos cris qui empêcheront les Français de voir que c'est seulement du côté de l'Ouest que les généraux hitlériens jouent un rôle dans la politique allemande et internationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

La république démocratique allemande pouvait alors être proclamée, n'ayant plus qu'à continuer l'œuvre entreprise jusqu'alors avec l'aide des autorités soviétiques d'occupation.

La république démocratique allemande a reconnu que le peuple allemand devait des réparations à tous les pays qui avaient subi des dommages de guerre du fait de l'occupation hitlérienne. Elle a reconnu solennellement les nouvelles frontières avec la Pologne. Elle a considéré comme définitives les frontières avec la Tchécoslovaquie. Elle a établi un plan de relèvement économique basé sur une politique de paix. Elle donne à la jeunesse allemande des perspectives d'avenir pacifiques où son enthousiasme, sa soif d'apprendre, sa grande vitalité pourront prendre leur plein sens sans que les voisins plus ou moins proches puissent avoir la moindre raison d'inquiétude.

« Nous voulons réparer le mal fait par les anciens », aime à répéter cette jeune génération qui ne pense plus qu'aux œuvres de vie, alors que l'on continue, à l'Ouest, d'essayer de préparer la jeune génération pour la revanche et pour la guerre.

Ainsi, il est bien vrai, comme le disait le généralissime Staline le 13 octobre 1949 à Wilhelm Pieck et Otto Grotewohl que « l'établissement d'une république démocratique et pacifique allemande constitue un tournant dans l'histoire de l'Europe ». C'est la constatation qu'on peut faire en visitant la république démocratique allemande. Et s'il en était ainsi pour toute l'Allemagne, la paix serait assurée en Europe.

Déjà, le rayonnement de la république démocratique allemande dépasse de très loin son territoire. De plus en plus, les yeux des Allemands se tournent vers elle, et nous ne pouvons que nous en féliciter, car chaque pas nouveau de la république démocratique allemande est un pas vers la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les récentes élections qui ont eu lieu sur le territoire de la république démocratique allemande sont une confirmation du fait que l'immense majorité du peuple se place résolument sur la plate-forme du front national.

Dans le reste de l'Allemagne, la population peut maintenant juger où mène la voie impérialiste : misère, chômage, colonisation, guerre, et où conduit la voie démocratique : renaissance, prospérité pacifique, indépendance nationale.

Les Allemands peuvent voir que d'un côté, avec le capitalisme, on leur offre la perspective d'aller mourir sur de nouveaux champs de bataille dont le territoire allemand serait le principal avec le nôtre. De l'autre côté, avec le socialisme, on leur offre la possibilité de prendre leur place dans la grande communauté des peuples pacifiques.

Le choix se fait de plus en plus pour la deuxième solution.

D'ailleurs, il n'y a qu'à voir quels sont les dirigeants des deux gouvernements.

Qui est M. Adenauer ? et qui est Wilhelm Pieck ?

Le président de la république démocratique allemande est l'homme qui le 1er août 1914 se trouvait aux côtés de Karl Liebknecht, le seul député qui s'est dressé contre la guerre au Reichstag. Wilhelm Pieck fut emprisonné avec Karl Liebknecht. Wilhelm Pieck, dès le début, s'est dressé contre l'hitlérisme; toute sa vie a été marquée par la lutte contre le fascisme.

En face, au moment où Wilhelm Pieck, aux côtés de Karl Liebknecht, se dressait en août 1914, Adenauer était parmi ceux qui travaillaient avec l'empereur Guillaume II.

M. Daniel Mayer, cet après-midi, disait : « Il y a des hommes pacifiques dans l'Est et dans l'Ouest de l'Allemagne. » Bien sûr, il n'y a pas que M. Wilhelm Pieck. Mais, les amis de la France, on les emprisonne comme par exemple Nikolai, le secrétaire du parti communiste de la Sarre (*Applaudissements à l'extrême gauche*), on les poursuit comme Marx Reiman, le secrétaire du parti communiste allemand, le seul qui, au Parlement de Bonn, ait dit aux autres : « Il faut, pour que l'Allemagne puisse entrer dans la voie de la paix, appliquer les propositions de Yalta et de Potsdam. »

Ce n'est pas avec ces hommes que vous discutez! Ce n'est pas avec Wilhelm Pieck qui, au mois de janvier 1949, déclarait: « Il est compréhensible que, en face d'un tel développement » — le développement de l'Allemagne de l'Ouest — « le peuple français soit soucieux de sa sécurité. Avec raison, il est inquiet et craint qu'un jour le nouvel impérialisme allemand ne reprenne son vieux chemin d'agression capitaliste dont, par deux fois au cours des 25 dernières années, le peuple français a été la victime. »

Ainsi, d'un côté, des hommes qui reconnaissent les intérêts de la France; de l'autre, ceux qui réclament chaque jour un peu plus que la part de la France.

Et à qui faites-vous confiance ? Non pas à ceux qui reconnaissent les intérêts de la France, mais à ceux qui demandent des armes en prétendant que ce sera pour vous aider dans une guerre contre l'Union soviétique et qui ne seraient pas du tout ennuyés de se servir de ces armes contre la France elle-même! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, nous pensons que la politique du Gouvernement français est bien une politique qui tourne le dos aux véritables intérêts de la France.

Nous savons que de nombreux députés ne seront pas d'accord sur l'analyse que nous avons donnée. Nous savons bien que des hommes comme le général Aumeran, comme M. Louis Marin, comme M. Charles Serre et beaucoup d'autres ne sont pas d'accord sur l'analyse que nous venons de faire, bien qu'ils arrivent aux mêmes conclusions que nous en ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne: « Pas de réarmement allemand pour quelque motif que l'on puisse donner. »

L'opposition et la résistance au réarmement allemand s'affirment à un tel point que le Gouvernement français se voit dans l'obligation de louvoyer.

Il n'y a qu'un homme ici qui ait eu le courage de venir dire à cette tribune: « Oui, il faut réarmer l'Allemagne. » C'est M. Paul Reynaud. Et c'est tout un programme! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant au Gouvernement français, il demande des délais, des formes, au gouvernement américain pour aboutir.

Mais il y a une chose que nous ne devons pas oublier, c'est que le Gouvernement français désirait envoyer son représentant à Washington sans débat préalable à l'Assemblée nationale. (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*) Il a fallu que, par trois fois, la commission des affaires étrangères unanime exige ce débat pour qu'il vienne. C'est que la volonté populaire a pu, cette fois-ci, passer tout de même les murs du Parlement et s'imposer à l'Assemblée nationale et au Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Devant la volonté du peuple français, on n'a pu escamoter le débat.

Alors, on nous a présenté la déclaration gouvernementale où l'on voudrait cacher le réarmement et la remilitarisation de l'Allemagne ainsi que la participation éventuelle d'autres pays.

M. Daniel Mayer aussi nous a expliqué qu'il ne voulait pas que l'Espagne franquiste soit dans cette affaire. Tout de même! Au moment où, en France, l'on expulse, où l'on prend des mesures — avec l'approbation du gouvernement franquiste — contre les antifascistes espagnols, ceux qui, précisément, se sont battus avec nos francs-tireurs et partisans contre les hitlériens, on comprend trop facilement, en effet, qu'on ne peut pas permettre à ces Espagnols de rester en France au moment où on va permettre aux hitlériens de se réarmer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'ajouterai que quelques brèves observations à ce qu'ont si bien indiqué notre collègue M. Florimond Bonte et d'autres orateurs sur ce qu'on doit penser de la déclaration gouvernementale.

D'abord, on nous parle de « petites unités ». Qu'entend-on par petites unités ? Bataillons ? Groupes de combat ? Nous ne le saurons probablement jamais, parce que, en définitive, c'est vraiment une proposition risible. Comment peut-on parler d'une armée européenne avec de petites unités ? Et quelle sera la langue adoptée ? On nous dit que ce sera la langue anglaise.

Cela nous rappelle autre chose. Pendant des mois, M. Robert Schuman nous expliquait comment on couperait l'Allemagne en petits morceaux, en Laender. Et pendant que M. Robert Schuman découpait l'Allemagne, les Américains décidaient très tranquillement qu'il y aurait une zone unique de l'Allemagne de l'Ouest qu'ils dirigeraient complètement.

Ici, vous pouvez parler de petites unités: MM. Acheson et Marshall, pendant ce temps, préparent tranquillement l'organisation de grandes unités. (*Applaudissement à l'extrême gauche.*)

Pour dire la vérité, lorsque M. le président du conseil est monté hier après-midi à la tribune, en définitive, il a voulu amuser le pays et l'Assemblée nationale pendant deux jours.

Nous discutons ici sur la déclaration du Gouvernement français. Nous avons dit qu'elle était inacceptable. Mais il y a plus: ce n'est pas cette déclaration qui servira de base aux discussions qui vont s'ouvrir à Washington demain.

Vous le savez bien, messieurs du Gouvernement et de la majorité. Que vous camouflez plus ou moins les choses en France, c'est une affaire faite. Vous pouvez toujours dire: « Il n'y aura pas une armée allemande, il y aura une armée européenne ». A Washington, ce sera autre chose!

Après avoir tiré un coup de chapeau, si on le tire, à votre superconstruction, on vous dira: « Maintenant, passons aux choses sérieuses », et on ajoutera: « Nous sommes pressés, nous n'avons pas de temps à perdre ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On vous précisera: les choses sérieuses, c'est l'organisation des divisions allemandes.

D'ailleurs, lorsque nous voulons obtenir un renseignement, nous savons qu'il vaut mieux lire des journaux officieux comme *Le Monde* que les déclarations du Gouvernement français. Ce n'est pas nouveau. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or, dans le journal *Le Monde* de ce soir, on laisse entendre que deux divisions allemandes pourraient être mises sur pied à la fin de l'année 1951, et l'on ajoute:

« Il s'agit, bien entendu, d'infanterie. Mais suivant la conception américaine, ces divisions seraient « équilibrées », c'est-à-dire assorties d'éléments autonomes non « endivisionnés »: artillerie de soutien, bataillon tracté de reconnaissance, bataillon de génie, bataillon de chars, compagnie de transmission et services annexes d'administration, d'intendance, de santé et de gendarmerie.

« Il n'est évidemment pas question de constituer un quelconque état-major allemand. Mais le recensement des mobilisables, le recrutement, l'incorporation, l'affectation, la mutation et l'avancement du personnel militaire et des auxiliaires civils, ainsi que la distribution, la répartition et l'entretien des matériels, équipements, approvisionnements et munitions fournis par les alliés atlantiques, et la supervision des différents services, conduisent à la création — du reste prévue — d'un premier et d'un quatrième bureau, eux-mêmes coiffés d'un organe centralisateur. Des officiers allemands assureront d'autre part la liaison des divisions allemandes avec les Occidentaux atlantiques aux échelons corps d'armée, armée et état-major général, où ils seront admis au troisième bureau, probablement même au deuxième, pour tout ce qui touche aux renseignements concernant l'Allemagne. Qu'on le veuille ou non, ces divisions allemandes et leurs organismes administratifs formeront l'embryon d'une armée nationale régie par un ministère de la défense et obéissant à son propre état-major ».

Je crois que cela est beaucoup plus près de la vérité que tout ce que vous nous avez raconté, monsieur le président du conseil. (*Applaudissement à l'extrême gauche.*)

En effet, lorsqu'on aura lu votre déclaration à Washington, on vous dira: « Très bien! Mais, maintenant, passons à autre chose ».

C'est pourquoi nous voudrions que vous répondiez à une question, si c'est possible. Vous allez faire votre déclaration, et on va vous dire: « Eh bien, non, passons à autre chose ». Qu'allez-vous faire à ce moment-là ?

Voici l'ordre du jour proposé au nom de la majorité:

« L'Assemblée nationale approuve la déclaration du Gouvernement et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Pardon! Sans même retenir le fait que ce n'est pas acceptable puisque la déclaration du Gouvernement implique le réarmement de l'Allemagne camouflé, nous sommes en droit de vous poser la question: Si la déclaration du gouvernement français n'est pas prise en considération, que ferez-vous ? Quel mandat l'Assemblée nationale va-t-elle donner au Gouvernement français ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons d'autant plus le droit de poser ces questions que, à l'occasion de toutes les conférences internationales, sans exception, qui se sont tenues depuis trois ans, le vote d'une résolution par l'Assemblée nationale est intervenu, et chaque fois le ministre des affaires étrangères français a accepté quelque chose de différent dans les discussions internationales. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais cette fois, il faut que les députés français prennent leurs responsabilités. Il est indispensable qu'ils demandent à ce Gouvernement: que ferez-vous lorsque vos propositions ne seront pas acceptées ?

La seule réponse possible à mon avis c'est « non » au réarmement et à la remilitarisation de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit, y compris sous la forme présentée par le Gouvernement hier après-midi.

Je répète que des Français, des députés peuvent être en désaccord avec nous sur tous les points, sur tout ce que nous venons de dire, sauf sur l'opposition au réarmement de l'Allemagne.

Dans ces conditions, nous sommes prêts à nous entendre avec eux sur ce point dont dépend tout le reste de la politique car il y va de l'avenir de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout le reste en dépend, car à partir du moment où l'Allemagne est remilitarisée, où elle est réarmée, c'est tout l'avenir de la France qui est en cause. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Naturellement, nous pensons que des solutions sont possibles. L'Union soviétique vient d'avertir solennellement les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne et de France qu'elle ne peut admettre un réarmement de l'Allemagne.

La conférence de Prague, réunissant les représentants de l'Union soviétique, de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Hongrie et de la République démocratique allemande, s'élève, à son tour, contre le réarmement allemand et cette attitude trouve un profond écho dans tous les pays, y compris la Grande-Bretagne, la Norvège, la Belgique et la France, car elle est conforme au véritable intérêt national de ces pays.

Déjà, hier, notre collègue Florimond Bonte a présenté les propositions de la conférence de Prague. Je me permets de les relire ce soir:

« Premièrement, l'U. R. S. S., la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis feront une déclaration commune dans laquelle les quatre puissances s'engageront à ne pas permettre la remilitarisation de l'Allemagne — de toute l'Allemagne — ni sa participation à des plans agressifs et demanderont l'application des accords de Potsdam dans leur entier.

« Deuxièmement, seront éliminés tous les obstacles au développement d'une économie allemande de paix et seront exclues toutes possibilités de rétablissement du potentiel de guerre allemand.

« Troisièmement, conclusion sans délai d'un traité de paix avec l'Allemagne, ayant pour but la constitution d'une Allemagne unifiée, conformément aux accords de Potsdam, et retrait de toutes les forces d'occupation un an après la signature du traité.

« Quatrièmement, création d'une assemblée constituante pour toute l'Allemagne, formée sur le principe de la parité et dans laquelle siégeront les représentants de la République démocratique allemande et de l'Allemagne de l'Ouest. Cette assemblée constituante aura à préparer la constitution d'un gouvernement provisoire souverain, démocratique et pacifique, pour toute l'Allemagne.

« Cette assemblée constituante participera à tous les débats touchant au traité de paix avec l'Allemagne, jusqu'à ce que soit constitué le gouvernement pour toute l'Allemagne.

« Le peuple allemand pourra être appelé à se prononcer directement sous forme de referendum, quant aux propositions sur le traité de paix.

« De leur côté, les gouvernements de l'Union soviétique, de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Hongrie et de la République démocratique allemande feront tout pour faciliter ces tâches urgentes. »

Ces propositions émanent de pays qui ont tous subi, sous des formes diverses l'agression ou l'oppression hitlérienne. La République démocratique allemande les fait siennes. Elles sont conformes à une véritable politique de paix. Elles sont applicables.

Naturellement, nous n'avons pas l'illusion de croire que le gouvernement provisoire de la France puisse les accepter, mais il n'en sera pas de même des peuples qui ressentent tout le danger que fait peser sur leur pays le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Revenir à l'application stricte des accords de Potsdam dans l'Allemagne de l'Ouest comme ils ont été appliqués dans la zone soviétique, c'est la destruction du principal foyer de guerre en Europe. C'est bien là le véritable intérêt de la France.

Tous les adversaires, en France, du réarmement et de la remilitarisation de l'Allemagne peuvent les accepter en imposant un changement de politique à l'égard de l'Allemagne, jusques et y compris la constitution d'un gouvernement d'union démocratique et nationale. En le faisant il est évident que les adversaires du réarmement de l'Allemagne rendraient un grand service à la cause de la paix et de la France. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Nous sommes d'accord, nous, avec les propositions de Prague.

M. Raymond Moussu. Comment pourrait-il en être autrement?

M. François Billoux. On nous dira peut-être: mais ne peut-on pas les discuter ? Nous répondrons: mais oui, naturellement.

On met en doute ce qui se passe dans la République démocratique allemande. Quel meilleur moyen de se faire une opinion que d'accepter les conversations sur la base des propositions de Prague ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous voulez vérifier ce qui se passe en Allemagne de l'Ouest et en Allemagne de l'Est ? Acceptez les propositions de Prague, discutez-les et allez vérifier dans les deux parties de l'Allemagne!

Nous comprenons qu'il y ait des discussions sur ces propositions et des demandes de précisions; mais, naturellement, à condition qu'on soit sérieux et qu'on ne dise pas, comme l'a fait M. Roclore, que jamais l'Union soviétique n'a accepté ou proposé des désarmements.

Comment peut-on tenir pareil langage, quand on sait que l'Union soviétique ne fait que cela depuis un certain nombre d'années. Il faut tout de même être sérieux devant l'Assemblée nationale ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations et rires à gauche et au centre.*)

On peut penser ce que l'on veut de telles ou telles propositions de paix de l'Union soviétique, mais on n'a pas le droit de dire qu'elles n'existent pas. On peut dire que l'on n'en veut pas pour telle ou telle raison, mais on n'a pas le droit de dire devant le peuple de France qu'il n'y a pas eu de propositions de paix conformes aux intérêts véritables de la France.

Nous étions tout d'abord décidés à déposer un ordre du jour beaucoup plus complet, en face de celui de la majorité gouvernementale. Nous voulions précisément montrer dans ce texte dans quelles conditions avait été préparé le réarmement de l'Allemagne et quelles étaient les responsabilités des gouvernements successifs qui ont accepté les injonctions des maîtres américains. Nous voulions montrer aussi comment il était possible d'en sortir.

Mais nous croyons que, pour le moment, l'essentiel est d'empêcher la remilitarisation de l'Allemagne. C'est pourquoi, tout en pensant que d'autres questions mériteraient d'être discutées — mais elles pourront l'être avec des hommes qui seront d'accord pour affirmer que l'on ne doit pas réarmer l'Allemagne — nous accepterons de voter l'ordre du jour déposé avec demande de priorité par M. Charles Serre.

Cet ordre du jour est ainsi libellé:

« L'Assemblée nationale, soucieuse de sauvegarder la sécurité, l'indépendance de la France et la paix déclare s'opposer de façon catégorique à tout réarmement allemand sous quelque forme et sous quelque prétexte qu'il soit présenté. »

Cet ordre du jour indique en outre que le Gouvernement ne doit « faire aucune concession, n'accepter aucun compromis sur cette question d'intérêt vital pour la Nation ».

Cela signifie pour nous que: premièrement, les propositions faites par le Gouvernement ne peuvent pas être acceptées; deuxièmement, que le Gouvernement doit dire ce qu'il fera demain à Washington, en présence des demandes de Marshall et Acheson.

C'est dans cet esprit que nous voterons l'ordre du jour de M. Charles Serre, estimant que c'est là un moyen de manifester notre opposition à la remilitarisation de l'Allemagne, et notre volonté d'agir pour la paix et l'intérêt de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai reçu un quatrième ordre du jour déposé par M. Ribeyre au nom du groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale, et ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« Constatant l'urgente nécessité d'organiser la défense de l'Europe occidentale face au péril qui la menace,

« Considérant par ailleurs le grave danger que présenterait dans l'avenir la reconstitution avouée ou non d'une armée allemande,

« Donne mandat au Gouvernement, avant d'envisager la formation d'unités allemandes, de poursuivre sans délai les négociations indispensables pour coordonner toutes les possibilités militaires des nations occidentales sans exception,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. le président du conseil.

M. René Pleven, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, douze interpellateurs, seize ou dix-sept orateurs cela fait, évidemment beaucoup de questions posées au Gouvernement.

Mais ce n'est certainement pas trop pour faire comprendre à l'opinion de ce pays, comme à l'opinion publique internationale, avec quel soin, quelle conscience, le Parlement français a voulu aller au fond de la question posée par ce qu'on appelle le réarmement de l'Allemagne et qu'il serait plus juste de définir ainsi: la contribution de l'Allemagne à la défense commune de l'Europe.

M. de Chambrun et, tout à l'heure, M. Billoux ont attribué aux abandons successifs des gouvernements français le fait que cette question soit aujourd'hui posée. Je ne crois pas que ce soit là une explication réellement objective.

Si la question s'est trouvée posée dans les circonstances que je rappellerai tout à l'heure, c'est en raison des événements de Corée, en raison de la suspicion internationale que ces événements ont développée après trois ans de tension. C'est aussi parce que certaines initiatives ont été prises de l'autre côté du rideau de fer, donnant à penser qu'un certain réarmement de l'Allemagne de l'Est avait été toléré, sinon encouragé et organisé.

Il est singulier, à cet égard, que M. de Chambrun, comme M. Pierre Cot, aient si soigneusement exclu de leurs discours ce fait essentiel.

De même, alors que rien n'a été changé des dispositions qui interdisent au gouvernement de Bonn de créer de nouveaux ministères sans l'autorisation des puissances alliées, M. de Chambrun, toujours si documenté, a omis de mentionner que l'Allemagne de l'Est a été autorisée unilatéralement à avoir un ministre des affaires étrangères et qu'une inspection générale de la police encasernée a été instituée dans ce territoire.

Quelle est exactement la nature de cette police ?

Les renseignements sont quelque peu incertains, mais le fait est incontestable qu'elle est nombreuse, armée, organisée en formation de caractère militaire.

Voilà comment — avec les conséquences que tout gouvernement, soucieux de la sécurité de son pays, avait le devoir de tirer du déclenchement de la guerre de Corée — est devenu actuel le problème qui est à l'origine de ce débat.

Le Gouvernement a procédé aux mêmes réflexions, au même examen de conscience que celui auquel se sont livrés ses interpellateurs.

Il ne s'excuse pas — je le dis très courtoisement à M. Paul Reynaud — d'avoir eu besoin de plusieurs semaines pour mesurer les conditions de réalisation, la praticabilité, les implications de la motion votée à Strasbourg. Il s'en excuse d'autant moins qu'au moment où celle-ci fut adoptée, le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas encore posé à la France et aux autres nations atlantiques la question à laquelle la déclaration que j'ai lue au nom du Gouvernement entend répondre.

Certains, ici ou dans la presse, nous ont dit: Mais il faudra bien du temps avant que le programme exposé dans votre déclaration puisse être réalisé.

Je tiens à dire, en justice, vis-à-vis de nos associés, qu'à aucun moment ceux-ci n'ont contesté le principe que l'armement des forces françaises, ou de celles des autres pays qui sont nos associés devait passer avant tout autre; qu'à aucun moment, il ne nous a été demandé autre chose que de nous rallier à une déclaration de principe, par laquelle nous nous serions liés à accepter l'intégration éventuelle d'un certain nombre de divisions allemandes dans l'armée atlantique, divisions dont la formation n'était considérée comme possible ni demain, ni même après-demain.

On nous demandait de nous associer à une déclaration de principe. Interprètes fidèles de la pensée du Gouvernement unanime, M. Robert Schuman et M. Jules Moch, seuls des représentants des onze pays du pacte Atlantique, ont décliné de s'associer à cette déclaration.

Nos alliés, reconnaissant que la France avait le droit, plus peut-être qu'aucun autre pays, de réfléchir avant de prendre tout engagement, ont été d'accord pour que la question qui nous était posée soit ajournée, pour qu'elle fut examinée de nouveau par le comité de défense du pacte de l'Atlantique qui doit se réunir à la fin de la semaine.

Les arguments employés par nos associés n'ont pas à être dissimulés ou sous-estimés. Pour arriver à la force de couverture jugée nécessaire, aussi longtemps qu'aucun accord n'est intervenu entre les deux blocs pour mettre fin à la tension actuelle, un certain nombre de divisions est considéré comme indispensable en Allemagne.

Est-il juste, est-il expédient que l'Allemagne de l'Ouest, qui voit son territoire protégé en même temps que celui des autres pays associés, n'apporte aucune participation en hommes à cette défense et ne fournisse pas une partie des effectifs minima que les états-majors alliés jugent nécessaires?

Voilà la question nettement posée à laquelle répond aussi nettement notre déclaration. Celle-ci forme un tout et je constate qu'aucun orateur ne l'a rejetée en bloc.

N'est-ce pas là le signe que chacun a senti que le Gouvernement s'était élevé au-dessus de toute considération de partis, ne songeant qu'à la France, à la sécurité internationale, à la paix; qu'il n'avait été guidé que par deux conseillers, sa vigilance pour la sécurité du pays et sa prudence pour s'opposer à tous ce qui pourrait aggraver la situation internationale?

Les orateurs qui nous ont apporté leur généreuse adhésion, qu'il s'agisse de M. Bonnefous dont les considérants si vigoureux ont impressionné l'Assemblée, de M. Scherer auquel je confirme mon accord sur l'interprétation qu'il a donnée de notre déclaration, ou de M. Teitgen dont l'admirable éloquence a si profondément remué cette Assemblée, aucun d'eux, pourtant habitué à manier les textes, à peser la valeur des mots, n'a trouvé dans notre déclaration les ambiguïtés qu'après un examen attentif MM. Pierre Cot et de Chambrun avaient prétendu y découvrir.

Je répondrai à ceux-ci en relisant la déclaration elle-même:

« Mais la seule contrainte des événements ne permettra pas de solution constructive. Tout système qui aboutirait, dans l'immédiat ou à terme, directement ou non, avec ou sans condition, à la création d'une armée allemande, ferait renaître la méfiance et la suspicion.

« La constitution de divisions allemandes, celle d'un ministère de la défense allemand, conduiraient fatalement, tôt ou tard, à la reconstitution d'une armée nationale et, par là même, à la résurrection du militarisme allemand.

« Une telle conséquence, condamnée d'ailleurs à diverses reprises par nos alliés unanimes » — comme le soulignait M. Bastid — « constituerait un danger pour l'Allemagne elle-même. »

A-t-on souvent, dans un document diplomatique, parlé langage plus clair, plus précis, plus exempt d'ambiguïté ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Pierre Cot nous a demandé si les conditions que nous mettions à la formation d'une armée européenne étaient bien des conditions préalables, si la formation de cette armée était bien subordonnée à leur réalisation intégrale, si l'unanimité des ministres serait nécessaire en cas de demande de modification du pourcentage d'effectifs que chaque nation devrait apporter à l'armée européenne.

Ma réponse sera tout aussi claire que l'a été la déclaration du Gouvernement; elle est positive. Il faut d'abord que l'accord charbon-acier soit signé. Il faut que le ministre européen de la défense soit accepté et nommé, et il faut que l'Assemblée politique chargée de le contrôler soit désignée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Cela me permet en même temps de répondre aux préoccupations de ceux qui, comme M. Serre et M. Viard, jugent le potentiel industriel de l'Allemagne plus dangereux encore que la reconstitution d'une armée allemande.

Il est faux que le Gouvernement ait consenti à une augmentation du plafond de la production sidérurgique allemande. Ce qu'il a accepté, c'est que, dans le cas où l'effort de défense des pays atlantiques aurait besoin de se nourrir d'acier allemand, les dépassements de la limite de production qui seraient la conséquence des livraisons faites à ces pays soient tolérées en attendant qu'un nouvel accord, qui doit être unanime, des hauts commissaires, établisse le statut des commandes atlantiques considérées comme nécessaires à l'effort de défense qui serait imposé aux industries allemandes.

Si nous jugeons indispensable que le plan charbon-acier soit en premier lieu adopté, c'est que nous estimons nécessaire, non seulement dans l'intérêt des nations associées dans le pacte de l'Atlantique, mais dans celui plus large de toutes les nations d'Europe, qu'il soit clair que, grâce au contrôle de l'autorité supranationale, les industries sidérurgiques de l'ouest de l'Europe ne puissent jamais être utilisées à des fins d'agression.

Parce que nos experts et les experts des autres pays intéressés au plan travaillaient sans bruit, certains ont pu croire que celui-ci se trouvait remis aux calendes. Il n'en est rien. Le projet de traité est actuellement rédigé, et je dois donner acte au chancelier allemand des déclarations entièrement favorables qu'il a faites il y a très peu de temps au sujet du plan.

M. Jean Cayeux. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président du conseil ?

M. le président du conseil. Volontiers.

M. Jean Cayeux. Je vous remercie, monsieur le président du conseil, de bien vouloir me permettre une courte interruption.

Nous sommes nombreux à avoir, en effet, estimé que la donnée économique était essentielle pour la constitution de l'Europe. Nous avons relevé dans votre déclaration le passage relatif à la signature du plan charbon-acier, et dans le paragraphe qui suit vous ajoutiez:

« Sitôt acquise cette signature, le gouvernement français demande que soit donné au problème de la contribution allemande à la constitution d'une force européenne une solution qui tienne compte des cruelles leçons du passée et de l'évolution que tant d'Européens de tous pays souhaitent voir imprimer à l'Europe. »

Mais un problème demeure. Nous pensons que, si le pool charbon-acier est une donnée essentielle de l'armature de l'Europe, il est bon qu'il soit signé dans un délai très rapproché. Il doit y avoir, en ce qui concerne la ratification, une hiérarchie des urgences.

En effet, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine militaire, il y aura eu quelque manière délégation de pouvoirs à l'autorité supranationale, et j'ai l'honneur de vous demander, monsieur le président du conseil, s'il est entendu que la ratification du traité concernant le pool charbon-acier sera proposée à cette assemblée et à toutes les assemblées européennes intéressées avant que le traité militaire ne soit lui-même soumis à ratification.

M. le président du conseil. Ce traité sera immédiatement soumis à la ratification du parlement français, avant donc le traité militaire.

D'autres orateurs, comme M. le général Aumeran, nous ont mis en garde contre le danger que pourrait présenter la présence, dans une armée européenne, d'un pourcentage de combattants allemands.

M. le général Aumeran ne conteste pas, si j'ai bien compris son intervention, qu'il soit nécessaire de faire participer l'Allemagne aux charges d'un système de défense appelé à protéger son territoire comme il protègera le nôtre, mais il paraît estimer aussi que cette contribution devrait être formée de travailleurs, d'hommes des arrières, d'hommes des services, à l'exclusion de tout combattant.

Les représentants français, lors des dernières conférences, ont fait cette proposition, et personne n'en a contesté la valeur. Mais je n'ai pas compris comment M. le général Aumeran pouvait concilier les craintes que lui inspire la psychologie allemande avec la possibilité de recourir à trois millions d'Allemands dont dépendrait le soutien des divisions atlantiques.

Il y a là des risques qui ne peuvent être écartés si l'Allemagne n'est pas considérée comme membre de la communauté européenne. Or, comment constituer cette communauté européenne sur une conception qui ferait deux catégories des hommes qui en sont membres, la catégorie de ceux à qui il serait interdit à jamais de contribuer à la défense et la catégorie de ceux à qui il serait imposé de prendre la totalité du fardeau ?

Pour échapper à ce dilemme, il est nécessaire, moralement et matériellement, de faire contribuer l'Allemagne à un système de sécurité dont elle est bénéficiaire, mais en même temps de refuser de recréer les conditions qui ont toujours fait verser l'Allemagne vers le militarisme et vers les rêves d'hégémonie.

Je constate, comme l'a fait d'ailleurs si remarquablement M. Teitgen, que personne n'a apporté, dans ce long débat, d'autre solution constructive que celle qui a été présentée par le Gouvernement.

Il y a, cela résulte clairement du débat, accord complet de l'Assemblée et du Gouvernement sur le refus de consentir à la reconstitution, interdite d'ailleurs par des textes solennels, d'une armée nationale allemande.

Il y a accord complet entre l'Assemblée et le Gouvernement pour déclarer que la formation de divisions allemandes, d'un état-major général, d'un ministère de la défense, qu'on l'appelle ainsi ou qu'il soit camouflé en ministère du recrutement, je le précise pour M. Daniel Mayer, conduirait à échéance et quelles que soient les précautions prises, à cette armée que, dans l'intérêt même de l'Allemagne, il ne faut pas rétablir.

Des doutes ont été exprimés à la tribune sur les possibilités d'application de notre plan. On nous a dit qu'il risquait de retarder l'exécution des programmes atlantiques.

Ces critiques ne sont pas fondées. Rien dans ce que nous avons proposé ne peut retarder l'exécution des décisions prises récemment ou qui vont l'être dans quelques jours par les signataires du pacte de l'Atlantique. Le temps qu'il faut prévoir pour remplir les conditions que nous avons inscrites est inférieur au délai envisagé par les experts militaires américains pour la constitution des divisions allemandes qu'ils souhaitent voir intégrer dans l'armée atlantique.

L'armée européenne serait elle-même placée sous les ordres du commandant en chef dont l'institution a été décidée à notre demande.

Ces conditions que M. Daniel Mayer m'a demandé de préciser, je les répète une fois encore. D'abord, signature du traité charbon-acier. Ensuite, définition et constitution de l'assemblée politique chargée de contrôler le ministre de la défense en même temps que le comité des ministres. Enfin nomination, quel que soit le titre qu'on lui donne, haut commissaire à la défense ou ministre de la défense, de celui qui sera chargé d'administrer et de former le premier noyau de l'armée européenne.

Les études nécessaires pour résoudre les nombreux problèmes techniques posés par la constitution de cette armée peuvent se dérouler pendant que les étapes que j'ai fixées seraient franchies, mais il est bien entendu qu'aucun commencement d'exécution ne serait admis avant que les conditions préliminaires que je viens de souligner soient remplies.

M. Daniel Mayer m'a aussi demandé à quels pays serait adressée notre invitation.

Je réponds : à tous les pays libres qui ont été admis à Strasbourg.

Quant aux autres institutions européennes dont la création nous paraît désirable et qui furent énumérées dans la déclaration du Gouvernement, celui-ci cherchera à en provoquer la création le plus rapidement possible, mais je le dis très loyalement à M. Daniel Mayer, leur création ne peut être considérée comme une condition préalable.

Plusieurs orateurs, notamment M. Paul Reynaud, M. Daniel Mayer, M. Pierre Cot, M. Daladier, d'autres encore, et sans doute pour des motifs qui n'étaient pas toujours les mêmes, m'ont demandé ce que nous ferions si la Grande-Bretagne refusait de participer à la formation de l'armée européenne.

Il ne m'est pas possible de satisfaire aujourd'hui leur curiosité. Je leur répondrai comme le fait si souvent, en des circonstances analogues, le premier ministre anglais lui-même : Le Gouvernement ne peut pas raisonner sur une hypothèse.

Ce que je peux dire, c'est que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour persuader le gouvernement britannique de la justesse et de l'efficacité du plan contenu dans notre déclaration.

C'est en pensant aux problèmes particuliers du gouvernement britannique que nous avons inséré dans celle-ci deux paragraphes spécifiant que les Etats participants qui disposent actuellement de forces nationales conserveraient leur autorité propre en ce qui concerne la partie de leurs forces existantes qui ne serait pas intégrée par eux dans l'armée européenne.

Nous avons également prévu qu'inversement le ministre européen de la défense, avec l'autorisation du conseil des ministres, pourrait remettre à la disposition d'un gouvernement adhérent une partie des effectifs nationaux compris dans la force européenne en vue de faire face à d'autres besoins que ceux de la défense commune.

Je souligne aussi que le plan que nous avons proposé ne se heurte pas, du point de vue politique, à des objections de la nature de celles qui ont empêché nos alliés d'outre-Manche de s'associer au plan charbon-acier.

Aucun problème d'idéologie économique ou sociale ne se pose. L'intégration des forces armées, qui est à la base de l'association atlantique, aboutit déjà en pratique à des abandons de souveraineté qui ne sont pas moindres que ceux impliqués par la création de l'armée européenne.

Faute de pouvoir opposer à notre plan une autre conception constructive, certains nous accusent d'avoir voulu, en présentant le programme inscrit dans notre déclaration, procéder à l'escamotage de je ne sais quelle difficulté politique entre partis de la majorité.

Je le déclare avec solennité et tristesse, je plains ceux dont l'esprit partisan est exaspéré au point de ne pouvoir reconnaître en des hommes qui ne partagent pas leurs conceptions politiques ou constitutionnelles des soucis de probité intellectuelle et de patriotisme égaux aux leurs. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

La déclaration que j'ai eu l'honneur de lire hier au nom du Gouvernement n'est ni un moyen d'atermoiement, ni une dérobade devant une décision grave, ni une improvisation, ni un camouflage. Elle n'est pas davantage un compromis inspiré par des soucis de politiques intérieure. Nous pensons avec sincérité que ce plan est le seul qui puisse apporter une solution favorable à la paix, comme d'ailleurs pour d'autres pays qui ne sont pas actuellement capables de faire entendre leur voix et dont nous avons le devoir de respecter les intérêts et les sentiments.

Certains nous disent que ce plan est une utopie, qu'il est chimérique.

Je réponds, moi, que ce qui est utopique, que ce qui est chimérique, c'est de penser qu'il serait possible d'interdire pour toujours à plus de cinquante millions d'êtres de coopérer à la défense de leur pays.

Il serait utopique et chimérique de penser que, en dehors d'un accord du genre de celui que nous proposons, il serait possible longtemps à des armées atlantiques de se mouvoir librement dans une atmosphère qui de passive deviendrait rapidement hostile.

M. Daladier, en félicitant le Gouvernement d'avoir aussi franchement dit « non » à la reconstitution d'une armée nationale allemande, nous a posé une question à laquelle je veux répondre avec la plus grande clarté.

Cette question, qui a été reprise par M. Billoux, est la suivante : Que ferez-vous si votre plan est rejeté ? Maintiendrez-vous alors votre refus d'accepter la création de divisions allemandes, votre refus d'accepter la création d'un ministère de la défense allemand, d'une armée nationale allemande ?

La réponse sera aussi précise que la question. Nous sommes prêts à discuter tous les détails de notre proposition, mais si

par malheur les principes de notre plan étaient écartés, le Gouvernement maintiendrait son refus. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Mais le pessimisme de M. Daladier, fondé sur des télégrammes de presse, est-il justifié ?

Je tiens à lire à l'Assemblée la déclaration que vient de faire M. Dean Acheson et que je reproduis d'après un télégramme d'agence. Commentant la proposition française d'organisation de forces armées en Europe occidentale, M. Dean Acheson, secrétaire d'Etat, a lu ce matin à sa conférence de presse la déclaration écrite suivante:

« Le Gouvernement des Etats-Unis accueille favorablement l'initiative prise par le Gouvernement français en proposant une méthode d'organisation des forces armées en Europe occidentale, y compris celles de l'Allemagne occidentale, afin de décourager toute pression et au besoin d'y résister.

« Cette initiative constitue une nouvelle façon d'atteindre l'objectif qui consiste à rapprocher plus étroitement les intérêts communs des nations libres de l'Europe, dans le cadre de la communauté Atlantique.

« Cette proposition, qui contient plusieurs concepts susceptibles d'avoir d'importantes répercussions, mérite et appelle une nouvelle étude, que le gouvernement des Etats-Unis va entreprendre. » (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Daladier. Très bien!

M. le président du conseil. A un journaliste qui lui demandait si la nouvelle proposition française se substituait au plan Schuman, M. Dean Acheson a répondu que ce plan était, au contraire, plus important que jamais, et que les Etats-Unis continuaient à espérer qu'il serait couronné de succès, après les progrès déjà réalisés.

« Les Etats-Unis » a précisé le secrétaire d'Etat « estiment que le plan Schuman pourra entrer concrètement en vigueur. »

Nous n'attendions pas moins de la compréhension américaine (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

L'effort que notre déclaration représente pour sortir des ornières sanglantes du passé devait normalement commander la sympathie d'un peuple toujours si ardent à explorer les voies de l'avenir.

Ce peuple peut parfois se tromper, mais il est toujours sincère, et il sait que la France n'avait pas tort, en 1919, en 1920 et dans les années qui suivirent, de mettre en garde le monde contre les conséquences d'une diplomatie qui cherchait plus à trouver des solutions à des problèmes immédiats qu'à construire l'avenir.

M. Jules Moch, *ministre de la défense nationale.* Très bien!

M. le président du conseil. Notre plan s'inspire d'une pensée politique sereine, totalement exempte de ressentiments qui seraient pourtant légitimes.

Nous pensons que notre proposition d'armée européenne rejoint celle qui a été présentée à l'organisation des Nations unies tendant à créer une armée permanente des Nations unies.

L'armée européenne dont la France propose la constitution serait une étape vers cette force internationale dont la présence protégerait la paix du monde et permettrait aux peuples dont c'est l'espoir de vivre en paix.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, le Gouvernement a confiance qu'au dessus de toute considération de parti une large majorité se formera dans cette Assemblée pour approuver les termes de sa déclaration et les explications complémentaires que je viens de vous donner. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre André.

M. Pierre André. Mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'abuser de votre patience, mais je crois qu'il était de mon devoir de présenter un certain nombre de remarques avant le vote, peut-être le plus grave, le plus dramatique, que nous ayons eu à émettre depuis la libération de la France.

Je voulais joindre ma voix à celle de mon vénéré président et ami M. Louis Marin, à celle de mes amis, le général Aumeran et M. Viard.

Nous savons que, sur les bancs mêmes du Gouvernement, ce n'est pas sans une certaine inquiétude que l'on a pris certaines décisions. Et je désire essentiellement présenter quelques remarques non seulement pour notre Assemblée nationale, mais encore pour nos amis américains.

La première remarque, c'est que, pour le peuple français, dans son immense majorité, l'Allemagne, c'est 1870-1871, c'est 1914-1918, c'est 1939-1945, c'est-à-dire l'invasion, des ruines, des spoliations, des millions de morts et de blessés et, dans tous les territoires qu'elle a occupés au cours de ces trois guerres, l'esclavage pour les Français.

Si l'on questionnait par referendum le peuple français afin de connaître sa volonté, n'avez-vous pas le sentiment profond qu'une immense majorité du pays refuserait le réarmement de l'Allemagne ?

Est-il possible de faire une politique contraire à la volonté de la majorité du peuple français ? En pays totalitaire, certainement; dans une démocratie, je ne le pense pas. L'histoire nous enseigne ce qu'il en coûte à un régime de refuser d'entendre le vœu populaire.

Ce sont là des choses que les Américains, si soucieux de leur opinion publique, peuvent parfaitement comprendre.

La deuxième remarque que je désirais présenter est celle-ci: avez-vous réfléchi au raisonnement que les Allemands eux-mêmes peuvent se tenir en ce moment ?

L'Allemagne vaincue est coupée en deux. Nous avons, d'un côté, l'Allemagne de l'Est, qui est allée allègrement du national-socialisme au national-communisme.

Pour sa jeunesse il n'y a pas eu de différence. Je vous demande de vous souvenir des images que les écrans nous ont présentées du défilé de la jeunesse allemande nationale-communiste, à la Pentecôte, à Berlin. Je fais appel au souvenir de tous ceux qui ont vu ces défilés sur nos écrans. N'ont-ils pas reconnu dans ces centaines de milliers de jeunes gens qui défilaient brandissant des drapeaux, chantant des hymnes nationaux, la même jeunesse que nous avions connue avant 1939, défilant de la même façon derrière les bannières hitlériennes ?

Il y a, en Allemagne de l'est, une jeunesse fanatisée, une armée reconstituée, on l'a dit à cette tribune. Son chef est le général Muller. L'influence communiste dans la jeunesse allemande de l'est est profonde.

Que peut offrir Staline à cette jeunesse allemande pour se voir ainsi suivi et acclamé par elle ?

Je vous demande de ne pas oublier que Staline possède dans cette affaire allemande les atouts maîtres.

Car il peut, s'il le veut, offrir à l'Allemagne l'unité. C'est déjà fait, il la lui a proposée. Il peut lui promettre la récupération des territoires perdus qui ont été attribués à la Pologne et à la Russie. Il peut lui promettre la fin de l'occupation russe.

Il peut encore faire une quatrième promesse: les débouchés économiques offerts à l'industrie allemande vers l'est et vers l'Asie.

Encore une fois, Staline est le seul possédant ces atouts maîtres, le seul à pouvoir faire ces promesses, et à les faire sans guerre.

Qu'avons-nous, pour notre part, à offrir à l'Allemagne de l'ouest ? Qu'avez-vous a lui offrir sans lui proposer en même temps la guerre ? L'unité ? Vous ne pourrez pas la lui donner si la Russie vous dit « non ». Vous ne pourrez lui offrir ni les territoires perdus, ni la fin de l'occupation, ni les débouchés commerciaux.

L'Allemagne de l'Ouest le sait si bien que ses chefs militaires redressent, dès maintenant, la tête et parlent haut.

On a cité à la tribune les déclarations du général Guderian. Il déclare notamment:

« Au cas où l'on estimerait nécessaire la participation allemande, il me semble essentiel que la communauté de l'Europe de l'ouest accueille le nouveau partenaire occidental sur un pied d'égalité dans tous les domaines. »

Y a-t-il, dans cette Assemblée, un seul député français qui se sente au fond de lui-même disposé à céder à ce chantage ?

La politique, a-t-on dit, c'est l'art de choisir entre de grands inconvénients; mais c'est aussi l'art de prévoir les conséquences de nos actes.

Je vous demande alors d'imaginer un instant les unités allemandes reconstituées, avec ou sans organisation européenne, et plutôt sans qu'avec. J'imagine que la Russie évacue l'Allemagne de l'Est, que l'armée allemande nationale-communiste, qui est déjà constituée en Allemagne de l'Est, après une savante campagne de propagande, pénètre en Allemagne de l'Ouest.

Cette armée apporte avec elle des présents inestimables pour les Allemands: l'unité, les provinces perdues, un avenir économiques éblouissant.

En est-il parmi vous qui croient sincèrement, au fond d'eux-mêmes, que les Allemands de l'Ouest repousseront les présents avec mépris et se battront furieusement contre l'armée nationale communiste composée de leurs frères de l'Est ?

Pourquoi faire ? Pour conquérir avec nous par la force ce qu'il était facile de recevoir sans même avoir à tirer l'épée ? Vous nous dites: organisation européenne. Je la souhaite ardemment, comme un grand nombre des hommes éminents qui essayent de la mettre debout. Mais concevez-vous une Europe sans l'Angleterre ? Si l'Angleterre refuse de faire partie de cette organisation, du pool charbon-acier, nous en serons réduits au dialogue franco-allemand. Mais nous savons où mène ce dialogue.

Alors que faire ? me direz-vous, et c'était l'objection présentée tout à l'heure par M. le président du conseil.

« Vous ne nous avez rien apporté de constructif, vous avez critiqué notre projet mais, à la place, par quoi le remplacez-vous ? »

Nous sommes tous convaincus ici, sauf les communistes, que le péril que la Russie fait courir au monde n'est pas un mythe. Si nous nous trompons, c'est tant mieux pour l'humanité tout entière. Nous devons donc nous organiser, ayant cette conviction, dans le cadre du pacte de l'Atlantique, en fonction de ce péril.

Le général Aumeran a démontré, à mon avis lumineusement, qu'il était possible de demander à l'Allemagne de l'Ouest de participer à la défense de l'Occident par son travail, par ses fournitures gratuites de matières premières et de matériel.

Si nous voulons nous défendre sur l'Elbe, nous y construirons évidemment avec nos alliés européens, des fortifications, des fossés anti-chars. Nous demanderons aux Allemands, qui s'y entendent à remuer la terre et à manier la pelle et la pioche, de faire ces ouvrages sous notre direction, sous notre commandement.

Je vous avoue que pour ma part je ne verrais aucun inconvénient à ce que mes fils signent plus tard un excellent accord de bon voisinage avec les Allemands. Mais cinq ans après 1945, je trouve que c'est un peu tôt. Et je préfère que les Allemands nous donnent d'abord des preuves de leur bonne volonté en participant de toute la puissance de leur organisation à la défense commune.

Il est normal, d'autre part, que l'Allemagne participe aux dépenses et ne soit pas le seul peuple d'Europe à commercer paisiblement sans supporter sa part des charges que nous impose la mise en défense de l'Europe.

Mais je crois que la meilleure garantie de la paix du monde est la reconstitution d'une puissante armée française.

Que voulons-nous, nous, Français ? Essentiellement faire respecter l'intégrité de notre territoire.

Nous ne voulons plus être envahis. Nous sommes suffisamment chargés de gloires militaires pour ne pas en désirer de nouvelles. Il est incontestable que le peuple français est le plus pacifique du monde. Nous ne menaçons personne; nous ne voulons ni guerre d'agression, ni guerre de conquête.

Nous entendons vivre libres et en paix sur ce sol meurtri par trois invasions en quatre-vingts ans.

Voilà ce qu'il faut faire comprendre à nos amis américains. Ils aiment qu'on leur parle un langage franc et direct.

Et puis, il faudrait peut-être avoir le courage de leur dire que la France n'a aucune responsabilité dans certaines erreurs qui ont été commises en notre absence, à Yalta et à Potsdam.

Le devoir des députés français est d'empêcher nos amis américains de commettre une nouvelle erreur. L'armée française reconstituée, c'est la garantie de la paix.

La reconstitution d'une force armée allemande, que vous l'appeliez Reichwehr ou Wehrmacht, qu'elle soit intégrée ou non à une armée européenne, c'est la quasi-certitude de notre entraînement dans une guerre prochaine.

Si nous avions refait la force militaire française, le débat d'aujourd'hui n'aurait probablement pas eu lieu. C'est peut-être en raison de l'absence de la France, en raison de l'absence de la puissance militaire française qu'on nous demande aujourd'hui de donner notre consentement au réarmement de l'Allemagne.

Il faut mettre fin à cette absence de la France. Il faut redonner à notre pays sa puissance militaire. Et si nous n'avons pas le courage de le faire, si nous ne voulons pas reconstituer une puissante armée française qui nous fasse respecter dans le monde entier, je vous demande de songer au sort de l'empire romain lorsqu'il forma pour sa défense des légions composées de Germains. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Capitant.

M. René Capitant. Mesdames, messieurs, en septembre dernier, à New-York, les représentants du Gouvernement français se sont laissé surprendre par la question du réarmement allemand.

J'ai peine à croire, d'ailleurs, que cette surprise fût réelle, puisque, si je suis bien renseigné, c'est M. Robert Schuman lui-même qui, il y a déjà trois ans, prenait l'initiative de saisir, au nom du Gouvernement français, nos alliés américains de ce problème du réarmement éventuel de l'Allemagne.

M. Robert Schuman, *ministre des affaires étrangères.* Première nouvelle !

M. René Capitant. Pouvez-vous donner un démenti public ?

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne sais pas à quoi vous pouvez faire allusion.

M. René Capitant. Au cours de l'hiver 1947-1948, n'avez-vous pas transmis, par l'intermédiaire de nos représentants qualifiés, des documents qui, au nom du Gouvernement français, attiraient l'attention de nos alliés sur le problème du réarmement éventuel de l'Allemagne ?

M. le ministre des affaires étrangères. J'étais à l'époque président du conseil et non pas ministre des affaires étrangères.

M. René Capitant. Le président du conseil n'était-il pas associé à cette démarche ?

M. Georges Bidault. En tout cas, je n'ai fait aucune démarche.

M. le ministre des affaires étrangères. Et comme président du conseil, je n'aurais rien entrepris sans consulter mon ministre des affaires étrangères.

M. René Capitant. Des renseignements m'ont été fournis à ce sujet, et je demande si l'on m'oppose un démenti formel. Je maintiens qu'une démarche a été entreprise...

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne puis savoir à quoi vous faites allusion.

M. Georges Bidault. S'agit-il d'une démarche en faveur du réarmement allemand ?

M. René Capitant. C'est une démarche posant le problème, laissant entendre qu'un jour devrait inévitablement se poser le problème du réarmement de l'Allemagne, que ce réarmement deviendrait nécessaire pour la défense de l'Europe.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous oppose un démenti formel. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

M. René Capitant. J'enregistre votre démenti.

M. Jean Catrice. Votre tuyau est crevé !

M. Daniel Mayer. Il est tout de même grave de lancer de telles accusations à la légère. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations sur quelques bancs à droite et à gauche.*)

M. Robert Bichet. C'est une méthode désastreuse !

M. René Capitant. J'ai posé une question à M. le ministre des affaires étrangères.

M. René-Jean Schmitt. Vous avez dit: « je maintiens... » Vous n'avez pas posé de question.

M. René Capitant. Si. Et M. le ministre apporte un démenti. Nous verrons quelle suite sa réponse comportera.

M. Daniel Mayer. C'est tout vu. C'est une pitrerie ! (*Protestations sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. Edmond Barrachin. La majorité n'a pas de leçon à donner.

M. René Capitant. Quoiqu'il en soit, et si cette surprise était réelle, nous pouvons nous étonner que, s'agissant d'un problème de cette importance, depuis longtemps posé, non seulement dans les débats publics, mais par les réalités les plus tragiques, le Gouvernement ait pu dire qu'il n'avait pas pris position, ni prévu cette discussion.

Les oppositions se sont d'ailleurs publiquement affirmées, à cette époque, et depuis, entre les membres et les partis de la majorité.

Au dernier moment, il est vrai, après quelques journées de délibérations fiévreuses, le Gouvernement s'est mis d'accord sur le texte de la déclaration qui fait l'objet de ce débat.

La solution qui nous est proposée voudrait se présenter — M. le président du conseil y insistait encore tout à l'heure — non point comme un simple compromis entre des politiques contradictoires, mais au contraire comme un accord, cette fois véritable, fondé sur des idées neuves et fortes — je crois bien que les mots ont été employés par un des membres du Gouvernement — ayant permis de résoudre sur un plan supérieur les antinomies antérieures.

Réduite à l'essentiel, elle consiste, vous le savez — je l'analyse à mon tour — à proposer la création d'une armée européenne formée, non pas de la juxtaposition d'armées nationales, mais, au contraire, de l'amalgame en une seule armée placée sous un commandement unique et fondue dans une organisation uniforme, des effectifs et des matériels qui seraient fournis par les pays d'Europe.

Ainsi éviterait-on, nous dit toujours le Gouvernement, la reconstitution d'une armée nationale allemande et les dangers que cette création représenterait, et pourtant, d'autre part, utiliserait-on le potentiel allemand au profit de la défense européenne.

Je ne crois pas ainsi déformer l'exposé qui a été fait par M. le président du conseil.

Mesdames, messieurs, il est bien loin de ma pensée de nier la force et la grandeur de l'idée européenne. L'Europe divisée, menacée, doit en effet s'unir pour retrouver sa prospérité, son influence, sa capacité de défense et pour redevenir, dans le monde, un facteur irremplaçable de civilisation et de paix.

Tout cela est vrai. Mes amis et moi, le Rassemblement au nom duquel je parle, nous en avons parfaitement conscience et nous avons été, je crois bien, les premiers à le proclamer.

Mais nous savons aussi que, pour construire l'Europe, il ne suffira ni de rêver dans les nuages, ni de rédiger des papiers ingénieux. Nous savons qu'il faudra bâtir sur la réalité, qu'il faudra s'adresser aux peuples d'Europe, à leur conscience, à leur volonté, et les amener à édifier eux-mêmes, dans l'action, les institutions communes qui réaliseront leur unité politique, économique et sociale.

Nous savons surtout, par expérience, que les partis sont habiles à jouer de ce principe de l'union européenne, comme ils jouent du principe démocratique ou du principe de l'Union française, pour s'en faire un pavillon et pour couvrir une politique qui va directement à l'encontre du principe invoqué.

M. Jean Catrice. Et vous, à quoi jouez-vous ?

M. René Capitant. Nous avons déjà fait deux expériences, qu'il est bon de rappeler dans ce débat: celle du Conseil de l'Europe en 1948, celle du plan Schuman, au début de cette année.

En créant le Conseil de l'Europe en 1948, on a soulevé une grande vague d'espérance, par laquelle se sont laissé porter beaucoup d'esprits, parmi les plus nobles et les plus généreux de notre pays. Mais la vague est retombée, laissant ces hommes en proie à une immense désillusion, accroissant la somme de déceptions, nourrissant le mal de neurasthénie qui ronge notre peuple.

Il ne faut pas jouer avec l'âme des peuples, surtout lorsque les peuples sont encore des convalescents.

Mais à quoi est dû cet échec du Conseil de l'Europe ? A la difficulté de l'entreprise ? A la résistance des autres nations ? Non. Je dis qu'il était inscrit dans la charte du Conseil et, même, qu'il était voulu par ses rédacteurs. Je dis que le Conseil de l'Europe n'a été qu'une indigne tromperie à l'égard des peuples.

En effet, la charte de l'Europe, malgré l'illusion qu'elle voulait provoquer, n'était qu'une réaffirmation du droit de veto et du principe de souveraineté. Elle était donc, dès sa naissance, une négation de l'Europe.

Or, parmi les fondateurs, il y avait le Gouvernement français, le ministre des affaires étrangères français, quel que fût d'ailleurs le titulaire du poste, dont l'attitude, depuis, n'a jamais démenti cette volonté initiale. Je n'en prends à témoin que le récit que M. Paul Reynaud a fait à cette tribune des débats de l'assemblée de Strasbourg, cet été, et de la position qui fut prise par M. Guy Mollet, ministre chargé des relations avec le Conseil de l'Europe.

En 1950, la force d'illusion du Conseil de l'Europe était bien épuisée. Il convenait donc, si l'on voulait continuer d'abuser l'opinion, de recourir à un nouvel artifice. Ce fut le plan Schuman.

Désormais, le Gouvernement affirmera que l'Europe doit se faire sur le plan économique. Il proposera la création d'un pool européen du charbon et de l'acier, à la tête duquel on placerait une autorité supranationale. Il prétendra ainsi, par cette voie détournée, parvenir au super-Etat que le Conseil de l'Europe a été incapable de former.

M. le président du conseil nous a annoncé, il y a un instant, comme il l'avait déjà fait hier, que les négociations pour ce pacte étaient sur le point d'aboutir et que nous serions bientôt saisis du projet. Il ne semble pas que les journaux étrangers aient ajouté grande foi à cette nouvelle.

Quoi qu'il en soit, je tiens à dire, dès maintenant, que nous éprouvons la plus grande méfiance à l'égard de ce projet, qu'on entoure si soigneusement de silence et d'obscurité et dont le Parlement ne sait rien de précis ni même d'intelligible.

Dans le dernier numéro de la revue *L'Année politique et économique*, un professeur de la faculté de droit de Paris, qui a montré, au moment de Munich, un grand courage et une grande clairvoyance et qui semble, aujourd'hui encore, être assez bien renseigné, a prouvé que le pool franco-allemand du charbon et de l'acier serait nécessairement ou bien une construction de façade, sans pouvoir et sans autorité réelle, qui prendra place, à côté du Conseil de l'Europe, dans la série des projets avortés, ou bien un instrument redoutable de subordination de l'économie et de l'Etat français lui-même à un organisme dont la composition ne nous donne aucune garantie.

Eh bien, mesdames, messieurs, après le conseil de l'Europe, après le plan Schuman, voici la troisième initiative du Gouvernement français sur le plan européen: c'est le projet de pool militaire dont nous sommes saisis et qui vient compléter et élargir le pool du charbon et de l'acier. L'auteur des deux projets est d'ailleurs, cela est visible à la seule lecture, le même homme.

Ce projet ne nous semble ni plus sérieux, ni même, ajouterai-je, plus honnête que les deux précédents. (*Exclamations au centre.*)

Je n'y vois, comme dans ceux-là, qu'une manœuvre destinée à tromper à la fois l'opinion française et l'opinion de nos alliés. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Catrice. Qu'en termes galants ces choses là sont mises !

M. Marcel Poimbœuf. Voilà la politique de grandeur !

M. René Capitant. C'est la politique de vérité. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. René-Jean Schmitt. C'est la politique d'orgueil.

M. Charles Lussy. Pour la vérité, il est moins cinq.

M. Daniel Mayer. C'est la vérité à la manière de Luigi Pirandello: chacun a la sienne.

M. René Capitant. Il semble, d'ailleurs, que cette fois, la manœuvre soit éventée et que personne ne doive s'y laisser prendre.

M. René Mayer, *garde des sceaux, ministre de la justice.* Sauf M. Acheson.

M. René Capitant. Personne ne peut se tromper sur la portée réelle de cette proposition.

Qui peut admettre sérieusement que l'on puisse créer une armée efficace dont les régiments, peut-être les bataillons ou les compagnies, seraient composés d'éléments empruntés à toutes les nationalités européennes ?

Peut-être, s'il s'agit d'une armée de métier ou de volontaires. Mais est-ce votre intention ? Et s'il s'agit d'une armée de conscription — car c'est bien au suffrage universel que l'Europe devra faire appel pour assurer sa défense — n'est-il pas évident que la confusion s'introduira dans les rangs des unités ?

Quant au commandement de cette armée européenne, il serait confié à un commandant en chef, dites-vous, placé sous l'autorité d'un ministre européen de la défense. Mais comment pouvez-vous concevoir ce ministre sans un gouvernement européen ?

Le ministre de la défense nationale, d'après notre propre Constitution, n'est-il pas le président du conseil ? Et lorsqu'il existe distinct du président du conseil, n'exerce-t-il pas ses pouvoirs par délégation de celui-ci ? Le principe est juste. Il traduit l'expérience des guerres modernes, qui ont enseigné que la défense nationale est inséparable de la politique générale de la nation.

Votre ministre européen de la défense sera-t-il donc le président du gouvernement européen ? Sera-t-il, à lui seul, le gouvernement de l'Europe ? Non, sans doute. Vous n'oserez pas le dire et vous prévoyez, en effet, à ses côtés, un conseil des ministres européen. Mais ce conseil des ministres européen, nous le connaissons: c'est le comité des ministres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire un organisme privé de tout pouvoir réel. Si bien que votre armée sera placée finalement sous l'autorité d'un pouvoir anarchique.

Comment ne pas dénoncer la contradiction qui éclate entre la formation de cette armée et l'absence d'un gouvernement véritable, à qui appartient pourtant, en définitive — la dernière guerre l'a bien montré — le commandement suprême des armées ?

Sans doute, dans ces conditions, l'armée européenne passerait-elle automatiquement sous le commandement exclusif des organes atlantiques. S'il s'agit de la défense du continent européen, je n'y vois pas d'inconvénient. Mais la France n'est pas seulement la métropole, elle est aussi l'Union française.

Vous avez senti la difficulté, puisque vous avez prévu que le ministre européen de la défense nationale pourrait remettre aux gouvernements nationaux des contingents préalablement incorporés dans l'armée européenne. C'est donc dire que si votre plan devait s'appliquer, nous ne pourrions plus envoyer de troupes au delà des mers, notamment en Indochine, sans être subordonnés à l'autorisation du ministre européen. (*Exclamations au centre.*)

M. Maurice Schumann. La déclaration dit le contraire en termes propres.

M. le président du conseil. Lisez la déclaration, monsieur Capitant.

M. René Capitant. Mais je l'ai lue, et très attentivement, et je la commente avec fidélité en ce moment même. (*Nouvelles exclamations.*)

En vérité, rien dans ce projet ne correspond aux réalités dramatiques de l'heure, au danger pressant qui menace l'Europe occidentale et le monde libre tout entier et dont un de mes collègues, il y a un instant, me faisait remarquer avec surprise que c'est le seul dont il ne semble pas être question dans ce débat.

Ignorez-vous, mesdames, messieurs, que pour parer à ce danger, il ne suffit pas de mesures applicables dans quelques années ? C'est maintenant qu'il faut nous mettre à l'œuvre pour reconstituer notre défense.

M. Jules Moch, *ministre de la défense nationale*. On ne vous a pas attendu.

M. René Capitant. Ignorez-vous la brièveté des délais qui nous sont aujourd'hui imposés ?

Or, les dispositions à prendre, les moyens à mettre au service d'une stratégie atlantique destinée à couvrir l'Europe et à la préserver de l'invasion, viennent d'être déterminés par le conseil de l'Atlantique.

Ces études, ces négociations ont abouti, comme le rappelle le préambule de votre déclaration, à des projets précis qui, si chaque nation intéressée, et d'abord la France, en a la volonté, peuvent aboutir en trois ans à constituer sur l'Elbe une couverture de 60 à 80 divisions. Là, et là seulement est le danger. Là, et là seulement est notre chance réelle de sécurité et de salut.

Or, votre plan remet ces dispositions en cause.

M. le président du conseil et M. le ministre de la défense nationale. Mais non !

M. René Capitant. Et l'on ne peut échapper à la pensée que ce plan n'a, en fin de compte, d'autre but et n'aura, de toute façon, d'autre effet que de reculer une fois encore l'échéance et de vous permettre ainsi de vous dérober à l'action.

M. le président du conseil. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Vous savez que c'est exactement le contraire qui est vrai.

M. René Capitant. Ne prévoyez-vous pas, dans votre déclaration même, des délais, et d'abord celui qui s'écoulera jusqu'à la signature du plan Schuman que vous nous annoncez proche, mais dont la date exacte ne peut être fixée par personne ?

M. le président du conseil. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Capitant. Je vous en prie, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Je vous ai dit qu'à aucun moment nos associés américains ne nous avaient donné autre chose qu'une déclaration de principe, car tout le monde était d'accord pour admettre la position française, à savoir que, d'abord, les forces françaises devaient être équipées avec du matériel promis par les Etats-Unis.

Il faut donc, par conséquent, de longs mois avant qu'on puisse envisager autre chose et nos propositions ne prendraient pas plus de temps à être suivies d'effet que celles qu'envisagent nos associés américains. Vous le savez bien. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

M. René Capitant. Je ne mets pas en cause, en ce moment, la volonté américaine de nous aider et de nous fournir le matériel nécessaire. (*Interruptions à gauche et au centre.*) Je mets en cause la volonté du Gouvernement français de réarmer la France. (*Interruptions sur les mêmes bancs.*)

Je constate que, malgré la situation dramatique où se trouve notre pays et l'ensemble du monde libre, dans votre déclaration ministérielle, en juillet dernier, rien n'était prévu pour le réarmement. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

Vous annonciez sans doute 80 milliards de francs de crédits militaires supplémentaires pour le budget de 1951. Mais j'ai dit et je répète que ces 80 milliards représenteront tout juste le rajustement des dépenses militaires actuelles aux prix en hausse de l'année prochaine.

M. le ministre de la défense nationale. Vous verrez le budget !

M. René Capitant. Je dis que dans la déclaration faite par M. le président du conseil, au moment de la présentation devant l'Assemblée, il n'y avait pas de prévisions sérieuses quant au réarmement de la France.

M. Jean Catrice. Qu'est-ce que cela peut vous faire, puisque vous ne votez pas ces dépenses !

M. René Capitant. Nous ne votons pas ces dépenses parce que nous savons quel emploi vous faites de nos crédits. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

M. Maurice Schumann. Si chacun faisait comme vous, la France n'aurait même pas une compagnie.

M. Henri Teitgen. Elle aurait un général et un capitaine à la claque.

M. René Capitant. Je constate que, depuis, rien n'a été fait en vue d'apporter une amélioration.

M. le ministre de la défense nationale. Je vous dirai demain ce qui a été fait depuis trois mois en matière de réarmement.

M. René Capitant. Vous auriez pu le dire, monsieur le ministre de la défense nationale, au début de ce débat, car les deux problèmes sont liés.

M. le président du conseil. Il a été décidé que les deux débats seraient séparés.

M. René Capitant. Vous avez cherché, dans les demandes d'aide que vous avez adressées à nos alliés, le prétexte pour retarder le début de cet effort. Aujourd'hui encore, je suis bien obligé de constater que vous prévoyez et que vous imposez de nouveaux délais dont personne ne peut aujourd'hui fixer le terme. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Marc Scherer. Ce n'est pas sérieux.

M. Edmond Barrachin. C'est la déclaration qui n'est pas sérieuse et vous le savez très bien.

Le groupe socialiste a applaudi M. Mendès-France. Est-ce que cela était sérieux ? Rien de ce que vous faites n'est sérieux.

Laissez parler ceux qui représentent le pays un peu plus que vous. (*Interruptions au centre. — Mouvements divers.*)

M. René Capitant. Mesdames, messieurs, je suis bien obligé de constater aussi que dans la dernière partie de sa déclaration, qui n'est pas la moins inquiétante, M. le président du conseil envisage d'utiliser de nouveaux délais pour engager de nouvelles négociations qui révèlent clairement, sinon son penchant, du moins celui de quelques membres de son ministère à se laisser attirer par un certain neutralisme européen, par un néo-munichisme qui a trouvé, d'ailleurs, de nombreux défenseurs dans la presse de la majorité. (*Protestations au centre et à gauche.*)

M. Félix Kir. En 1945, certains détenaient le pouvoir et ils n'ont rien fait.

M. René Capitant. Or, je vous prie, mesdames, messieurs, de mesurer la gravité de la situation et les conséquences de cette attitude.

Une de ces conséquences, c'est que l'Amérique et même certaines nations européennes sont portées, quoi que vous en disiez et quoi qu'elles avouent publiquement, à se tourner vers l'Allemagne et à envisager son réarmement beaucoup plus tôt et dans de tout autres conditions qu'elles ne l'eussent fait si elles ne s'étaient trouvées en présence d'une telle carence du Gouvernement français. (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. Marc Scherer. Il n'a jamais été question de cela.

M. René Capitant. Or, ce qui est grave, ce qui menace le destin de l'Europe tout autant que le destin de notre pays, c'est que précisément la défense de l'Europe risque de s'organiser autour de l'armée allemande et avec une prépondérance allemande.

M. Marc Scherer. C'est du roman-feuilleton.

M. René Capitant. Aujourd'hui personne ne peut nier l'actualité de ce danger. (*Vives interruptions à gauche et au centre.*)

M. André-Jean Godin. C'est dur d'entendre la vérité. Ces messieurs ont réagi moins vigoureusement au discours de M. Billoux. (*Protestations au centre.*)

M. René Capitant. Si durant les années passées, sous le règne de votre majorité et des gouvernements successifs qu'elle a soutenus, le réarmement de la France avait été commencé...

M. Henri Meck. Vous avez voté l'amendement Capdeville diminuant les crédits militaires.

M. René Capitant. ...si aujourd'hui même la France manifestait sa volonté de faire l'effort nécessaire, les Etats-Unis ne poseraient pas la question angoissante qui fait l'objet de ce débat.

M. Henri Meck. Mais vous avez renversé le Gouvernement Schuman en votant une réduction des crédits militaires. (*Exclamations sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. René Capitant. D'autre part, la France recevrait beaucoup plus largement, aujourd'hui comme dans l'éventualité d'une agression, l'aide massive dont nous avons besoin et que les Etats-Unis sont d'ailleurs disposés à nous donner.

Par ailleurs, l'Europe s'organiserait autour de la France, car c'est autour de la France seule (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre*), oui, c'est seulement autour de la France que l'Europe peut s'organiser. C'est une vérité de l'histoire que la géographie imposera d'ailleurs, aux faits.

Dans cette hypothèse, dans le cadre d'une France forte et d'une Europe organisée — et elle ne le sera qu'à cette première condition — l'armement de quelques divisions allemandes dans

les contingents européens pourrait être accepté sans que nous y voyions une menace. Ces divisions, en effet — et nous pourrions l'exiger — resteraient moins nombreuses et moins puissantes que les nôtres et se trouveraient, en outre, intégrées dans un système stratégique de défense en profondeur qui nous garantirait contre le danger d'une nouvelle agression, pour laquelle nous sommes unanimes à vouloir prendre les précautions nécessaires.

Voici donc tout le problème. La France va-t-elle se ressaisir ou continuer de s'abandonner à la dérive ?

Le redressement viendra, j'en ai la conviction.

Mais je suis aussi obligé de constater que la déclaration du Gouvernement n'est toujours et encore qu'une manifestation de la politique d'abandon. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite. — Exclamations au centre.*)

M. Marcel Poimbœuf. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Poimbœuf.

M. Marcel Poimbœuf. Je prie simplement M. le président et l'Assemblée de bien vouloir constater que fidèle, à sa manière, à une parole récente mais déjà célèbre, M. Capitant a attendu moins cinq pour arriver au terme de son intervention. (*Exclamations sur certains bancs à gauche et à droite. — Rires sur les autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Petit.

M. Guy Petit. Reprenant la proposition déjà faite, il y a quelques heures, par M. Pierre Montel, je demande une suspension de séance pour permettre aux groupes d'examiner les divers ordres du jour.

M. René Kuehn. Et l'affichage du discours de M. Poimbœuf (*Rires.*)

M. le président. Monsieur Guy Petit, plusieurs orateurs sont encore inscrits.

Peut-être conviendrait-il de les entendre avant de suspendre la séance.

M. Guy Petit. Certains ordres du jour sont susceptibles de modifications, monsieur le président.

Il me paraît donc préférable, si tant est que des orateurs aient encore quelques minutes à utiliser, de renvoyer après la suspension les explications de vote qui restent à entendre.

M. le président. M. Mutter désire parler avant les explications de vote. Il en a le droit et nous devons lui permettre de le faire.

La parole est à M. Mutter.

M. André Mutter. Mesdames, messieurs, je puis disposer des quelques minutes qui étaient accordées au groupe des isolés. (*Sourires.*) J'en profiterai pour donner mon opinion en conclusion de ce débat.

J'ai l'impression, d'ailleurs, qu'il se dégage de cette Assemblée une opposition unanime à la réorganisation d'une armée allemande. Sur ce point, le Gouvernement est nettement éclairé et c'est déjà un point essentiel.

Par contre, il me paraît qu'il y a dans cette même Assemblée une majorité, dont j'espère faire partie...

Au centre. Voilà un isolé courageux!

M. André Mutter. ...qui est favorable à l'organisation, sur le plan européen, d'une armée destinée à la défense de toutes les idées des peuples libres.

Je voudrais dire à tous mes collègues et plus particulièrement à quelques-uns de mes amis, que c'est là, à mon sens, une solution logique.

L'Assemblée a voté l'entrée de l'Allemagne au sein du Conseil de l'Europe. C'est fait. L'Allemagne fait partie, sous certaines conditions, de cette organisation européenne. Vous devez donc lui permettre demain, sur certains terrains, en particulier sur celui de la défense de l'idéal du Conseil de l'Europe, d'apporter sa contribution.

Telle est la première décision à prendre, qui me paraît logique. Voici la deuxième.

M. Capitant vient de dire qu'il voyait justement dans le pacte de l'Atlantique le moyen rapide d'organiser notre sécurité. Mais, en ratifiant le pacte de l'Atlantique, notre Assemblée a décidé qu'à aucun moment l'Allemagne ne saurait en faire partie. Pourquoi ? Parce que le pacte de l'Atlantique — c'est mon sentiment et je pense que c'est celui de M. le ministre des affaires étrangères — suppose la juxtaposition d'armées nationales. Si donc vous admettiez l'Allemagne dans ce pacte — comme paraît le désirer M. Capitant et j'en suis, d'ailleurs, étonné — automatiquement serait créée une armée nationale allemande juxtaposée à d'autres armées nationales dans le cadre du pacte de l'Atlantique. (*Applaudissements au centre.*)

C'est pourquoi je dis à mes amis: Vous admettez l'Allemagne dans le Conseil de l'Europe et vous avez refusé sa participation au pacte de l'Atlantique. Vous avez rejeté ainsi l'idée d'une armée allemande dans le pacte de l'Atlantique. Il n'y a donc qu'une seule formule pour admettre l'Allemagne dans la défense de l'Europe, c'est de l'admettre dans le cadre européen.

C'est ce que, mon cher M. Capitant, le général de Gaulle a déclaré dans sa dernière conférence de presse. D'après lui, il n'y a que dans le cadre européen qu'on puisse trouver la solution du problème allemand.

Cela me paraît d'ailleurs logique et limpide, et je ne vois pas d'autre formule possible: c'est, dans le cadre du pacte de l'Atlantique une armée allemande juxtaposée, ou ce sont des contingents allemands dans le cadre européen.

Il n'y a pas d'autre solution et c'est, me semble-t-il, la dernière que nous propose aujourd'hui le Gouvernement.

C'est pourquoi ayant fait partie, à Strasbourg, de la délégation française, je dis à mes collègues: Dans quelques jours vous alliez être saisis d'une demande de ratification des décisions de l'Assemblée de Strasbourg que nous avons votées au Conseil de l'Europe à l'unanimité, quelle que soit notre opinion politique. Or, l'une de ces décisions comporte la création d'une armée européenne. C'est ce dont il est question aujourd'hui; nous devrions donc être tous d'accord.

Mais, avant de terminer, monsieur le président du conseil, je voudrais vous adresser une demande, ainsi qu'aux chefs des partis qui vous soutiennent.

Vous avez réclamé un vote à une large majorité. Je dirai donc à mes amis: que l'on se dispute en matière de politique intérieure, soit! Nous sommes à quelques mois d'une grande bataille à l'issue de laquelle il y aura, d'un côté, des vainqueurs, de l'autre des blessés et des morts.

M. le ministre des affaires étrangères. En tout cas, des disparus. (*Sourires.*)

M. André Mutter. Mais aujourd'hui, il s'agit de questions extérieures et peut-être oublions-nous trop qu'il y a trente ou quarante divisions qui n'attendent qu'un ordre pour foncer sur l'Europe. Il faudrait y penser davantage.

Nous devrions donc être tous d'accord, face au parti de l'étranger. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mais, à vous, Gouvernement, je répondrai: vous réclamez une majorité très large. Or, je ne crois pas que cette majorité très large puisse se faire sur les trois lignes de l'ordre du jour qui nous est soumis. Je ne crois même pas qu'une telle conclusion serait digne d'un grand débat.

Vous avez souligné combien la discussion avait été ample. Il n'est pas possible de la clore par quelques lignes sans exposer au moins les grandes thèses qui ont été soutenues dans cette Assemblée et sur lesquelles votera la majorité.

Nous sommes d'accord sur le principe. Nous vous demandons de faire un geste pour nous permettre à tous de nous associer à ce geste de sécurité nationale. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. On a demandé une suspension de séance. Je consulte l'Assemblée.

(*L'Assemblée, consultée, décide de suspendre la séance.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue, le jeudi 26 octobre, à une heure cinq minutes, est reprise à une heure quarante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Le troisième ordre du jour, signé de MM. Pierre Chevallier, Lussy, Delcos et de Menthon, a été retiré.

Je suis saisi d'un nouvel ordre du jour signé de MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon et Senghor et ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale.

« Approuvant les déclarations du Gouvernement et notamment sa volonté de ne pas permettre que soient recréés une armée et un état-major allemands,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Lussy. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Charles Lussy. Lorsque nous avons pris connaissance des ordres du jour déposés, nous avons été surpris de constater qu'un groupe de cette Assemblée qui ne manque jamais, et surtout dans des débats de cette importance, de nous soumettre un texte de son cru — je veux parler du groupe communiste — s'en était abstenu cette fois, et sans doute pour la première fois depuis le commencement de cette législature.

Nous avons pu nous demander s'il n'y avait pas, en fait, un texte de remplacement, et, nous souvenant que l'intervention d'un de nos collègues avait obtenu, à notre grande surprise, un

succès marqué sur les bancs communistes, nous avons été tout naturellement appelés à nous demander si, ne voulant pas affronter directement le vote de l'Assemblée, le groupe communiste n'avait pas pensé que l'ordre du jour de M. Serre lui offrait l'occasion d'une petite manœuvre politique à laquelle nous déclarons par avance que le groupe socialiste, bien entendu, refusera de s'associer.

Ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit évidemment d'une manœuvre; c'est encore et surtout parce qu'il serait maladroit, pour notre Assemblée qui veut aujourd'hui exprimer nettement son opinion, de s'associer à un texte beaucoup moins clair — et qui exprime avec beaucoup moins de clarté la pensée de l'Assemblée quasi unanime — que celui au bas duquel nous avons mis notre signature.

Nous approuvons les déclarations du Gouvernement. Pourquoi ne le dirions-nous pas nettement ?

Lorsque l'Assemblée, par son vote, se sera liée au Gouvernement, chargé par la suite de faire entrer dans la réalité des faits le sentiment exprimé par elle, la solidarité qui lie l'Assemblée et le Gouvernement sera, sans aucun doute, plus complète. La déclaration faite par le Gouvernement au seuil de ce débat a reflété très exactement les sentiments qui, à quelques nuances et au ton près, se sont retrouvés dans presque toutes les interventions qui eurent lieu ensuite à cette tribune.

Puisque la déclaration du président du conseil et les paroles qu'il a prononcées ensuite, alors que ce débat touchait à sa fin, nous apportent les précisions que nous estimions indispensables, avec sa volonté de s'engager dans la voie même où nous souhaitions qu'il s'engageât, nous aimons mieux nous associer publiquement à ces déclarations que de voter le texte beaucoup moins clair que M. Jacques Duclos eût pu présenter, mais que M. Charles Serre a préféré signer. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. de Raulin-Laboureur.

M. Etienne de Raulin-Laboureur. J'étais inscrit dans la discussion générale et je tiens à m'excuser auprès de l'Assemblée si je n'ai pas été présent au premier appel de mon nom. Je remercie M. le président d'avoir bien voulu m'accorder la parole pour une explication de vote.

A l'issue de ce large débat, les Français ne peuvent qu'exprimer le souhait que soient enfin réalisées les conditions de la sauvegarde de l'Europe occidentale contre une agression éventuelle.

En soulignant la nécessité de contacts plus étroits avec les autres grandes puissances mondiales et notamment, dans toute la mesure du possible, avec l'Union soviétique, pour tenter de trouver une solution pacifique aux problèmes qui se posent à l'Europe d'aujourd'hui, M. Daniel Mayer a confirmé la pensée d'un grand nombre de Français.

Notant qu'il a été question, au cours de ce débat autour de l'organisation d'une force armée européenne susceptible de coopérer en cas d'agression à la défense de l'Europe, de beaucoup de choses qui auraient mieux trouvé leur place dans d'autres discussions, j'estime que le conseil de l'Europe, créé à l'initiative de la France, doit apporter une solution attendue par tous ceux qui, au cours de guerres successives, ont vu se dresser les unes contre les autres les nations de notre vieux continent.

C'est avec joie qu'aujourd'hui nous constatons, dans ce mouvement vers la fédération des Etats de l'Europe, en vue notamment de réaliser la paix, la présence d'un grand nombre de ceux qui ont compté parmi les chefs de la résistance dans notre pays.

Je tiens à souligner également mon accord sur les déclarations faites à différentes reprises par M. le président Robert Schuman et, tout à l'heure, par M. le président René Pleven.

C'est dire que je voterai l'ordre du jour accepté par le Gouvernement, étant donné surtout la modification qui lui a été apportée; car il n'est pas douteux que, si je suis d'accord avec M. le général Aumeran sur la possibilité de la participation des Allemands, sous la forme qu'il a indiquée, à la défense de l'Europe en cas d'agression, je suis par ailleurs convaincu, après toutes les conversations que nous avons pu avoir, les uns et les autres, que les volontaires français, que le peuple de France ne comprendraient pas que des volontaires allemands ne soient pas intégrés dans les armées de l'Europe occidentale pour assurer la défense commune.

Sur ce point, je suis extrêmement précis: le peuple français attend de l'Assemblée un vote qui montre que la France a retrouvé le chemin de sa mission, qui est de préparer et d'assurer la paix, et, à cet effet, de réaliser une large union fédérale des nations de l'Europe, étant bien entendu que cette union exclut toute forme totalitaire de domination des nations ainsi unies, et maintient les souverainetés nationales dans le cadre de traités librement consentis, afin que chacun des Etats fédérés conserve la plus large autonomie administrative possible et le moyen de maintenir ou d'établir des institutions intérieures à sa mesure.

C'est le rôle de notre pays — et ce sera sa fierté, à l'occasion de ce large débat — de penser les moyens de réaliser les armées de l'Europe occidentale dans le cadre des traités.

M. le président. La parole est à M. Guy Petit.

M. Guy Petit. Mesdames, messieurs, mes amis et moi-même, membres du groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale, avons déposé l'ordre du jour suivant:

« L'Assemblée nationale,

« Constatant l'urgente nécessité d'organiser la défense de l'Europe occidentale, face au péril qui la menace,

« Considérant par ailleurs le grave danger que présenterait, dans l'avenir, la reconstitution, avouée ou non, d'une armée allemande,

« Donne mandat au Gouvernement, avant d'envisager la formation d'unités allemandes, de poursuivre sans délai des négociations indispensables pour coordonner toutes les possibilités militaires des nations occidentales sans exception,

« Et repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

C'est après avoir mûrement réfléchi et très conscients des difficultés que présente la situation actuelle, d'accord avec l'immense majorité de cette Assemblée pour s'opposer à la formation d'une armée allemande, mais demandant aussi au Gouvernement de poursuivre avec toutes les nations qui sont menacées par le même danger — le danger de l'Union soviétique — des négociations qui permettront de créer une communauté internationale assez forte pour empêcher la guerre, que mes amis et moi-même avons rédigé cet ordre du jour, que nous maintenons en demandant le scrutin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. Les divers ordres du jour ayant été présentés avec demande de priorité, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur le fond de chacun d'eux dans l'ordre où ils ont été déposés. (*Assentiment.*)

Je vais donc mettre aux voix le premier ordre du jour, déposé par M. Charles Serre.

M. Gilbert de Chambrun. Nous demandons le scrutin.

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement n'accepte qu'un seul ordre du jour, celui qui a été présenté par MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon et Senghor.

M. le président. Je mets aux voix l'ordre du jour déposé par M. Serre.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe de l'union des républicains progressistes.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	591
Majorité absolue	296
Pour l'adoption	190
Contre	401

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix le deuxième ordre du jour, présenté par MM. Capitant, Godin, Michelet, Barrachin, Chaban-Delmas, Moynet, Legendre, Kuehn, Kauffmann.

M. René Capitant. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe d'action démocratique et sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	548
Majorité absolue	275
Pour l'adoption	35
Contre	513

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Raymond Mondon. On les voit ceux qui votent avec les communistes. (*Exclamations et rires au centre et à gauche.*)

Mme Francine Lefebvre. Pour une fois, les communistes vous ont abandonnés.

M. le président. Je mets aux voix l'ordre du jour présenté par M. Ribeyre et le groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale.

M. Guy Petit. J'ai demandé le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	489
Majorité absolue	245
Pour l'adoption	35
Contre	454

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Avant de mettre aux voix l'ordre du jour déposé par MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon et Senghor, j'informe l'Assemblée que M. Temple et les membres du groupe des républicains indépendants ont déposé un amendement ainsi conçu:

« Après les mots: « approuvant les déclarations du Gouvernement », ajouter: « en particulier en ce qui concerne la subordination de l'accord sur la création d'une armée européenne à la signature du plan Schuman ».

La parole est à M. Temple, pour soutenir cet amendement.

M. Emmanuel Temple. Mesdames, messieurs, chacun des orateurs qui se sont succédé à la tribune hier et aujourd'hui a exprimé de lourdes inquiétudes.

Chacun s'est évertué à trouver des moyens propres à remédier aux risques que pourrait entraîner la création d'une armée européenne avec participation allemande.

Nous pensons que la signature du plan Schuman est propre à remédier aux risques les plus graves. C'est pourquoi nous vous demandons de voter cet amendement, qui fait de cette signature une condition *sine qua non* et qui ne me semble comporter aucune difficulté, puisqu'il ne fait que reprendre une partie essentielle de la déclaration du Gouvernement. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Le Gouvernement considère que cet amendement est inutile.

Les déclarations du Gouvernement, sur le point qui vous intéresse, ont été formelles. Je suis d'ailleurs prêt à les renouveler si vous le désirez.

Vous pourriez peut-être, dans ces conditions, monsieur Temple, accepter de retirer votre amendement.

M. Emmanuel Temple. Vous venez très loyalement, monsieur le président du conseil, de me donner des raisons de le maintenir.

Si mon amendement correspond très exactement à la déclaration du Gouvernement, il n'y a donc aucun inconvénient à l'adopter.

M. le président du conseil. Monsieur Temple, il faudrait alors introduire dans l'ordre du jour toutes les dispositions de la déclaration du Gouvernement.

M. Jacques Chastellain. Non ! L'amendement de M. Temple fait mention de la partie essentielle, pour nous, de la déclaration gouvernementale.

M. Emmanuel Temple. Je demande le scrutin.

M. le président. Avant de consulter l'Assemblée sur l'amendement de M. Temple, je dois, selon l'usage, mettre aux voix les mots « et repoussant toute addition » qui figurent dans l'ordre du jour.

Je mets donc aux voix les mots « et repoussant toute addition ».

(*Ces mots, mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement...

M. Louis Marin. J'ai demandé le vote par division de l'ordre du jour, l'Assemblée devant d'abord être appelée à se prononcer sur la première partie jusqu'aux mots « ...du Gouvernement ».

M. le président. Je mets donc aux voix la première partie de l'ordre du jour, c'est-à-dire les mots: « L'Assemblée nationale, approuvant les déclarations du Gouvernement... ».

M. Louis Marin. Nous demandons le scrutin.

M. Gaston Auguet. Nous demandons le scrutin.

M. le président Je suis saisi de deux demandes de scrutin, présentées, l'une au nom du groupe des républicains indépendants, l'autre au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	584
Majorité absolue	293
Pour l'adoption	349
Contre	235

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Temple modifie son amendement de la façon suivante: « Après les mots: « Approuvant les déclarations du Gouvernement », ajouter:

« en particulier, en ce qui concerne la subordination de l'accord sur la création d'une armée européenne à la ratification du plan Schuman ».

La parole est à M. Delcos, contre l'amendement.

M. François Delcos. Mes amis radicaux et moi voterons contre l'amendement de M. Temple, non pas que nous entendions nous prononcer contre les intentions de son auteur, mais parce que cette question n'est pas à l'ordre du jour et n'a pas été discutée par l'Assemblée. J'estime que nous n'avons pas à nous prononcer aujourd'hui sur l'acceptation ou le refus du pool franco-allemand de l'acier et du charbon.

Vous nous demandez de prendre position sur une question que nous ne sommes pas habilités à trancher aujourd'hui. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. René Kuehn. Tout cela n'est pas sérieux.

M. François Delcos. Il y a une autre considération que je voudrais soumettre à l'Assemblée. Nous votons un ordre du jour pour donner au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour négocier. Si nous le ligotons par des formules trop étroites... (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. L'Amérique se chargera bien de le ligoter !

M. François Delcos. ...si nous lui imposons des formules qui lui interdisent toute négociation, nous aurons fait une œuvre vaine, discuté inutilement pendant plusieurs heures.

Nous voulons nous en tenir à un ordre du jour qui consacre les engagements formels et précis pris par le Gouvernement et qu'il a renouvelés et confirmés dans la dernière déclaration de M. le président du conseil. Nous voulons nous en tenir à l'ordre du jour que nous avons déposé, qui marque la volonté de l'Assemblée de ne pas permettre la reconstitution d'une armée allemande autonome, avec un état-major allemand. C'est là l'essentiel. C'est ce que voulait l'Assemblée. C'est tout ce que nous pouvons accepter. Nous ne pouvons pas aller au delà. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président du conseil. Je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà dit.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. C'est une triste comédie !

M. le président. La parole est à M. Daniel Mayer.

M. Daniel Mayer. Le groupe socialiste votera contre l'amendement de M. Temple. Dans la déclaration, qui comprend sept feuillets, et dans les réponses de M. le président du conseil, à la précision desquelles nous avons tous rendu hommage, sont traitées de très nombreuses questions. Par sa qualité, par sa nature, par son ampleur, ce document vaut mieux que tout amendement insistant sur un aspect particulier du problème.

Dans la mesure où M. Temple maintiendrait son amendement et où l'Assemblée le voterait, nous aurions le droit, ensuite, de poser, sous forme de sous-amendements, toute une série d'autres questions, car l'amendement de M. Temple aurait ouvert la porte à d'autres questions. C'est la seule raison pour laquelle nous ne pouvons pas le voter.

A l'extrême gauche. Non, ce n'est pas la seule raison.

M. Daniel Mayer. J'indique tout de suite à M. le président de l'Assemblée que si, par hasard, cet amendement était voté, nous poserions, à notre tour, sous forme de sous-amendements, d'autres questions, notamment en ce qui concerne la création d'un pouvoir politique européen. A ce moment-là se posera sans doute le problème de la priorité, de la primauté de la ratification après la signature.

Vous vous rendez bien compte que cela nous gêne, non pas sur le fond, non parce que le négociateur du gouvernement à Washington serait lié — il serait peut-être très satisfait d'être lié pour pouvoir défendre mieux encore la position de la France. Mais, au sein de l'Assemblée nationale, il est absolument impossible que nous prenions dans le détail et par le menu l'ensemble des problèmes posés par un document si important que la déclaration gouvernementale.

C'est la raison de forme pour laquelle je vous demanderai, monsieur Temple, de retirer votre amendement, étant d'accord avec vous sur le fond. Si vous ne le retirez pas, nous serons obligés de voter contre pour les raisons que je viens d'indiquer. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, monsieur Temple ?

M. Emmanuel Temple. Je le maintiens, au nom de mon groupe.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Temple.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe des républicains indépendants.

M. Edmond Barrachin. Comment vote le Gouvernement ?

M. le président du conseil. Le Gouvernement s'abstient.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	492
Majorité absolue	247
Pour l'adoption	44
Contre	448

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je vais mettre aux voix la deuxième partie de l'ordre du jour présenté par MM. Pierre Chevallier, Delcos, Lussy, de Menthon, Senghor, ainsi conçue :

« ...et notamment sa volonté de ne pas permettre que soient recréés une armée et un état-major allemand,

« Passe à l'ordre du jour. »

M. le ministre de la défense nationale. Le Gouvernement demande le scrutin.

M. Louis Marin. Nous le demandons aussi.

M. Gaston Auguet. Nous également.

M. le président. Je mets aux voix, par scrutin, la deuxième partie de l'ordre du jour.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	570
Majorité absolue	286
Pour l'adoption	402
Contre	168

L'Assemblée nationale a adopté.

Je mets aux voix l'ensemble de l'ordre du jour.

M. Edmond Barrachin. Je demande le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée au nom du groupe du parti républicain de la liberté.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	348
Contre	224

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. A quelle heure l'Assemblée entend-elle tenir sa première séance aujourd'hui ?

Sur divers bancs. A quinze heures! A onze heures!

M. Jules Moch, *ministre de la défense nationale.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense nationale.

M. le ministre de la défense nationale. L'Assemblée sait que je dois partir ce soir pour Washington. Auparavant, j'ai encore des conférences à tenir à Paris.

Aussi souhaiterai-je que l'Assemblée acceptât exceptionnellement de se réunir à onze heures pour me permettre d'exposer la situation et dire ce qui a été fait depuis quelques mois dans le cadre général de la réorganisation de nos forces militaires.

M. le président. M. le ministre de la défense nationale propose à l'Assemblée de se réunir à onze heures.

Je mets aux voix cette proposition.

(*Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 4 —

DÉCISION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 2 (§ 2) de la loi organique du 27 octobre 1946, le Conseil économique a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi de M. Renard et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile (n° 7514).

Acte est donné de cette décision.

— 5 —

DÉPOT DE PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Legendre et Godin une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre certaines mesures modifiant le régime actuel des carburants.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11114, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. André Burlot une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier les conditions d'inscription imposées aux candidats désirant se présenter à l'examen du brevet professionnel de comptable.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 11115, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, jeudi 26 octobre 1950, à onze heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (n°s 10947, 11085, M. Triboulet, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (n°s 10947, 11085, M. Triboulet, rapporteur).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relatives au recrutement de l'armée (n°s 10947, 11085, M. Triboulet, rapporteur).

La séance est levée.

(*La séance est levée le jeudi 26 octobre à trois heures cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

OPPOSITIONS

à la discussion d'urgence demandée par M. Lisette pour la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention immédiate au territoire du Tchad en vue de secourir les sinistrés et de réparer les dégâts causés par les trombes d'eau qui se sont abattues sur le territoire du Tchad en juillet, août et septembre 1950.

I. — *Avis motivé de l'opposition de M. le président du conseil.*

Paris, le 24 octobre 1950.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 20 octobre 1950, par M. Lisette pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder une subvention immédiate au territoire du Tchad en vue de secourir les sinistrés et de réparer les dégâts causés par les trombes d'eau qui se sont abattues sur le territoire du Tchad en juillet, août et septembre 1950.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette proposition ne paraît pouvoir être utilement examinée qu'après l'achèvement des études que le Gouvernement fait effectuer tant sur le montant des dommages causés au territoire du Tchad que sur les moyens de financement nécessaires à l'indemnisation des sinistrés.

Dans ces conditions, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

II. — *Opposition tacite de la commission des finances.*

OPPOSITIONS

à la discussion d'urgence demandée par MM. Bouxom et Gabelle pour la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner toutes instructions permettant le règlement par fractions de la surtaxe progressive jusqu'au 15 janvier 1951.

I. — *Avis motivé de l'opposition de M. le président du conseil.*

Paris, le 24 octobre 1950.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 20 octobre 1950 par M. Bouxom pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner toutes instructions permettant le règlement par fractions de la surtaxe progressive jusqu'au 15 janvier 1951.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les circonstances et les besoins actuels de la trésorerie de l'Etat ne permettent pas de différer, même partiellement, le recouvrement des cotisations à la surtaxe progressive exigibles le 1er novembre.

D'autre part, des instructions ont été données pour que les demandes individuelles de délais de payement soient examinées dans un large esprit de compréhension.

Dans ces conditions, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable, à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma très haute considération.

Signé: PLEVEN.

II. — *Opposition tacite de la commission des finances.*

AVIS DE L'OPPOSITION

formulée par la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions à la discussion d'urgence demandée par MM. Bétolaud et Joubert pour leur proposition de résolution tendant à la création d'une commission de la réforme de la Constitution (n° 11082).

24 octobre 1950.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions a, dans sa séance de ce jour, repoussé par 18 voix contre 6 la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 11082) de MM. Bétolaud et Joubert tendant à la création d'une commission de la réforme de la Constitution.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
E. BABBACHIN.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de: M. Castellani.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 25 OCTOBRE 1950

(Application des articles 91 à 97 du règlement.)

« *Art. 91.* — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« *Art. 97.* — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso: *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

QUESTION ORALE

INDUSTRIE ET COMMERCE

16065. — 25 octobre 1950. — **M. Fernand Bouxom** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce:** 1° où en sont les négociations relatives à la vente, à l'étranger, de nos excédents d'alcool; 2° à quelle date le régime du carburant « essence-alcool » prendra fin.

QUESTIONS ÉCRITES

DEFENSE NATIONALE

16066. — 25 octobre 1950. — **M. René Malbrant** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que les hommes de troupe métropolitains affectés outre-mer voyagent très fréquemment sur les bateaux qui les transportent dans des conditions de confort, d'hygiène, d'alimentation et de promiscuité qui prêtent à de nombreuses critiques, les cales où ils sont entassés n'étant généralement pas adaptées à de tels transports, et entraînant parfois une quasi cohabitation avec des passagers civils des deux sexes. Il lui signale par ailleurs que leur nourriture, leurs moyens de couchage, le cubage d'air et l'aération dont ils disposent ne tiennent pas suffisamment compte des sujétions inhérentes aux voyages dans les mers tropicales. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cet état de choses qui affecte le moral et, souvent, la santé des intéressés et est de nature à porter atteinte à leur esprit de discipline.

16067. — 25 octobre 1950. — **M. André Moynet** demande à **M. le ministre de la défense nationale** les mesures qu'il compte prendre en faveur des jeunes gens de la classe 1949 2 qui sont maintenus sous les drapeaux. Il y a, en effet, parmi ces jeunes gens, de nombreux agriculteurs dont les parents avaient escompté la présence pour les travaux d'automne; il semblerait donc équitable d'accorder assez largement aux jeunes gens remplissant certaines conditions des permissions agricoles qui leur permettraient d'assurer un travail indispensable.

EDUCATION NATIONALE

16068. — 25 octobre 1950. — **M. Auguste Rencurel** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'un décret du 12 juillet 1948 a fixé les conditions d'obtention du diplôme de géomètre expert, modifiant celles prévues par le décret du 18 avril 1946. Il lui demande si des diplômes de géomètre expert D. P. L. G. ont été attribués entre le 18 avril 1946 et le 12 juillet 1948, sans examen, à certains fonctionnaires désignés dans ce premier décret comme dispensés de tout examen

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

16069. — 25 octobre 1950. — **M. Jean Deshors** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, dans le cas où un cultivateur ayant bénéficié de l'exonération prévue par l'article 440 *bis* du code de l'enregistrement (art. 710 du code général des impôts) revend à un de ses copartageants, dans un délai très court, une ou plusieurs parcelles démembrées de la propriété qui lui a été attribuée, l'administration de l'enregistrement est fondée à invoquer la déchéance de l'exonération dont il a bénéficié, la valeur des parcelles cédées étant, cependant, nettement inférieure au quart de la valeur totale de la propriété.

16070. — 25 octobre 1950. — **M. Gilles Gozard** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quel est l'état d'avancement de la liquidation des péréquations des pensions des différentes administrations publiques et la date qui demeure envisagée pour la fin de ce travail.

16071. — 25 octobre 1950 — **M. André Moynet** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° si les médecins, âgés de plus de soixante-cinq ans au moment de l'entrée en vigueur de la loi des retraites, n'ayant pu verser qu'une cotisation pour le second semestre de 1949, sont tenus de verser en une seule fois une somme totale représentant les cotisations non versées; 2° si la cotisation semestrielle, ainsi que la somme totale représentative des cotisations non versées antérieurement peuvent être déduites du revenu du retraité en une seule année ou réparties sur plusieurs déclarations de revenu consécutives.

16072. — 25 octobre 1950 — **M. André Muttor** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° si l'administration est en droit, en présence d'une comptabilité régulière, d'exiger d'un commerçant l'identité des personnes qui lui ont avancé de l'argent pour son commerce; 2° ces prêts pouvant être faits soit devant notaire et enregistrés, soit directement, si l'administration peu exiger que le commerçant « dénonce » ainsi les personnes qui l'ont aidé; 3° dans le cas où ce droit serait reconnu à l'administration, si le commerçant ne peut pas demander que ces renseignements restent confidentiels et ne se retournent pas éventuellement contre les prêteurs.

16073. — 25 octobre 1950. — **M. Albert Schmitt** signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas d'un père ayant des enfants d'un premier lit, remarié en secondes noces, sans enfant de ce second mariage, qui procède, avec le consentement de sa seconde épouse (nécessaire en vertu de l'article 1422 du code civil), au partage anticipé de biens dépendant de la communauté existante entre elle et lui à ses enfants du premier lit. Il lui demande quel tarif est à appliquer pour la perception des droits d'enregistrement sur l'acte de partage anticipé (tarif en ligne directe ou tarif entre personnes non parentes).

16074. — 25 octobre 1950. — **M. Gérard Vée** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si: 1° en vertu des dispositions des articles 3 et 5 du décret n° 49-1224 du 28 août 1949 portant règlement de retraites applicable à certaines catégories d'agents de l'Etat, un agent temporaire du ministère de la reconstruction, régi par les dispositions du décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945, licencié dans l'année 1950 pour cause de suppression d'emploi et qui n'a pas atteint la limite d'âge applicable au personnel temporaire de l'Etat, peut bénéficier de l'indemnité de licenciement prévue à l'article 30 du décret susvisé, même s'il était, antérieurement au 1er janvier 1949, bénéficiaire auprès de la C. N. R. V. d'un des règlements de retraites complémentaires du régime général des assurances sociales défini par les dispositions du décret du 7 avril 1944 et s'il a par ailleurs effectué le rachat de ses cotisations vieillesse en vertu des dispositions de la loi du 28 août 1948 ou de la loi du 10 juin 1950; 2° si les dispositions du décret n° 49-1224 sont suffisantes pour le règlement de l'indemnité de licenciement ou si, au contraire, certaines dispositions du décret du 7 avril 1944 doivent être abrogées.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

16075. — 25 octobre 1950. — **M. Paul Theetten** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative** qu'un ingénieur des services agricoles, recruté comme chef de section au ministère de l'agriculture, en 1941, à l'âge de vingt-quatre ans, en vertu du décret du 16 décembre 1939, puis nommé professeur d'agriculture à titre temporaire de 5e classe en mars 1942, en vertu des dispositions de la loi n° 231 du 3 février 1942 relative à la réorganisation des directions départementales des services agricoles et du décret n° 263 du 23 février 1942 (*Journal officiel* du 25 février, page 901), article 6, et titularisé en 5e classe après concours à compter du 1er mars 1944 en vertu des mêmes textes. Il lui demande si les services accomplis par ce fonctionnaire: 1° en qualité de chef de section; 2° en qualité de professeur d'agriculture temporaire (stage de deux ans) doivent être retenus pour son avancemnt. Dans l'affirmative, à quel moment ces services doivent être décomptés. Dans la négative, quels sont les textes qui régissent actuellement l'avancement de ce fonctionnaire en l'absence du statut particulier.

16076. — 25 octobre 1950. — **M. Gerard Vée** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative** si un agent temporaire d'une administration centrale, en fonction depuis 1945 et licencié, suivant les dispositions de la loi du 3 septembre 1947 dans le courant de janvier 1950, doit bénéficier d'un congé annuel de vacances et, dans l'affirmative, 1° quelle doit être la durée de ce congé; 2° si ce congé doit être imputé sur la période de préavis.

FRANCE D'OUTRE-MER

16077. — 25 octobre 1950. — **M. René Malbrant** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** quel est, d'après les derniers recensements, le chiffre de la population dans chacun des territoires d'outre-mer.

16078. — 25 octobre 1950. — **M. Robert Prigent** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** pour quelles raisons une circulaire du 13 octobre 1950, sous référence Direction des affaires militaires, bureau d'intendance, 2e section, n° 31954 INT 24 D. A. M., qui envisage la réalisation de 500.000 mètres de toile de lin, entre autre, précise que « ces tissus devront provenir exclusivement de l'importation », alors que l'Assemblée nationale, à plusieurs reprises, a confirmé son accord sur une politique d'encouragement à la production de textiles français, en particulier du lin, alors que la culture, le tillage, la filature et le tissage français sont en mesure de fournir en qualité et quantité les produits demandés.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

16079. — 25 octobre 1950. — **M. Louis Christiaens** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que bon nombre d'agents de l'ancien service d'apurement et liquidation des dommages de guerre 1914-1918 reclassés au M. R. U. depuis plus de cinq ans ont été titularisés récemment avec effet rétroactif du 1er juillet 1945; que quelques-uns d'entre eux ont droit, de ce chef, à des rappels de traitement depuis cette date. Il demande: 1° s'il est exact que cette question fait actuellement l'objet d'une étude approfondie dans les services centraux de son ministère; 2° dans l'affirmative, dans quel délai approximatif les intéressés seront appelés à percevoir ces rappels qui leur seraient d'un si grand secours pour s'acquitter eux-mêmes des retenues rétroactives que le ministère des finances les a mis en demeure de payer depuis juillet dernier.

16080. — 25 octobre 1950. — **M. Georges Coudray** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'il arrive souvent que le père de famille de trois enfants et plus qui, aux termes de la loi du 21 juillet, peut bénéficier auprès des sociétés de crédit immobilier H. B. M. d'un prêt s'élevant aux neuf dixièmes du montant du devis, est souvent privé de cet avantage du fait que ses charges de famille l'obligent à construire une maison qui dépasse de plusieurs dixièmes le plafond de prêt de 1 500.000 F actuellement en vigueur. Il lui demande si des dérogations ne peuvent être accordées pour donner à la nouvelle législation son plein effet.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

16081. — 25 octobre 1950. — **M. Pierre Chevallier** signale à **M. le ministre de la santé publique et de la population** la situation de treize infirmiers de l'établissement psychiatrique de Fleury-les-Aubrais, près d'Orléans, qui, en application des dispositions de la loi du 8 avril 1946, ont été admis à exercer, en qualité d'infirmiers, sans avoir à subir l'examen pratique prévu par l'article 13 de cette loi. Il lui rappelle que, malgré de nombreuses interventions des intéressés et de l'auteur de la question, et en dépit des promesses faites par lui-même, aucun arrêté n'a été transmis au directeur départemental de la santé, qui est seul chargé de délivrer les autorisations. Insiste sur le fait que cette carence a pour résultat d'empêcher les intéressés de bénéficier du reclassement auquel ils pourraient prétendre et de toucher les rappels de traitement qui doivent leur être attribués depuis le 1er janvier 1948. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que cette injustice disparaisse dans les plus courts délais.

16082. — 25 octobre 1950. — **M. Paul Theetten** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si la commission administrative de l'hôpital psychiatrique public autonome d'Armentières peut accorder un traitement similaire à celui des hôpitaux psychiatriques de la Seine à un membre de son personnel remplissant effectivement les fonctions de chef de service de laboratoire, de manipulateur radio, et se trouvant dans la même situation que ses collègues du département de la Seine.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

16083. — 25 octobre 1950. — **M. André Moynet** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** les possibilités de relogement qui existent, pour un retraité de la Société nationale des chemins de fer français qui se trouve devoir quitter le logement qu'il occupait avant d'atteindre la limite d'âge. En effet, de nombreux retraités sont pratiquement mis à la porte sans pouvoir se reloger où que ce soit. Il semblerait équitable que, lorsque les agents de la Société nationale des chemins de fer français encore en activité sont logés en ville, il y ait une possibilité de faire échange de local avec les retraités logés par la compagnie.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

14997. — **M. Bernard Paumier** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la situation créée à la caisse des allocations familiales agricoles de Loir-et-Cher et lui signale qu'une somme de 80.800.167 F, afférente au règlement des prestations familiales du premier trimestre 1950 n'est pas encore mise à la disposition de la caisse par le budget annexé pour le financement des prestations familiales du deuxième trimestre 1950, une telle situation risquant d'avoir des répercussions graves pouvant aller jusqu'à la fermeture des guichets. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soient normalement payées les prestations dues aux familles rurales. (*Question du 14 juin 1950.*)

Réponse. — Le ministre de l'agriculture s'efforce de résoudre les difficultés de trésorerie que connaissent les caisses d'allocations familiales agricoles. Les avances du Trésor disponibles, soit 3 milliards, ont été mises à la disposition des caisses au cours des derniers mois. D'autre part, des pourparlers sont engagés avec le ministre des finances en vue d'obtenir l'octroi d'une nouvelle avance qui, compte tenu des ressources propres du budget annexe, permettra aux caisses d'assurer le payement des prestations.

15060. — **M. Pierre Chevallier** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** qu'en matière d'allocations familiales la base d'imposition est fournie par le revenu cadastral. Il souligne que celui-ci a été établi, en 1852, sur des cultures qui n'étaient pas celles d'aujourd'hui; que certaines régions, mal exploitées autrefois, le sont infiniment mieux maintenant; que d'autres, au contraire, ont été obligées pour des raisons économiques d'abandonner leurs cultures précédentes (vignobles); et que par conséquent les bases d'imposition actuelles sont extrêmement injustes, certaines communes pauvres étant imposées plus lourdement que des communes fort riches. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour supprimer ce traitement inéquitable qui frappe souvent lourdement les cultivateurs les plus défavorisés. (*Question du 19 juin 1950.*)

Réponse. — La question soulevée par l'honorable parlementaire vise en réalité le problème général de l'assiette de la fiscalité agricole. En ce qui concerne les bases des cotisations aux caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles, un avant-projet a été établi par le département de l'agriculture et déjà soumis à l'examen de la commission supérieure des prestations familiales agricoles. Sur la base des observations formulées par cet organisme, l'étude en a été reprise, dont les conclusions seront, avant la fin de l'année en cours, portées à la connaissance de la commission. Sans qu'aucune position ait encore été arrêtée par l'administration, il peut être signalé que deux systèmes d'assiette paraissent pouvoir être retenus. Le premier, déjà appliqué à titre d'essai dans quelques départements, tend à retenir la superficie et la nature des cultures pratiquées; le second à s'en tenir au revenu cadastral réel de chaque exploitation. Il doit être, à cet égard, signalé que la revision des documents cadastraux est actuellement en cours et que cette revision tend précisément à mettre fin aux anomalies signalées. Des précisions sur la technique et les modalités de cette revision pourraient d'ailleurs être demandées au ministre des finances et des affaires économiques.

15174. — **M. Paul Theetten** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, par arrêté ministériel du 28 septembre 1949, il avait été fixé à trois points au-dessus du poids spécifique, à partir du 1er octobre 1949, le taux d'extraction de la farine panifiable de blé destinée à la panification et que, par circulaire C. C. n° 42545 du ministère de l'agriculture du 29 novembre 1949 aux préfets, il avait été précisé que, si le taux d'extraction était ramené à P.S.+3, il s'opposait à tout déclassement de farine extraite à P.S.+7, ainsi, d'ailleurs, qu'à tout reblutage de ces farines, pour les ramener à P.S.+3. Or, il est paru au *Journal officiel* du 20 décembre 1949, page 12182, l'avis suivant du ministère de l'agriculture: « Il est ouvert à l'exportation un contingent de 3.000 tonnes de farine déclassée par l'O.N.I.C. Les exportateurs devront présenter, à l'appui de leur demande de licence, un certificat de déclassement délivré par la section départementale de l'O.N.I.C. » Une circulaire du même ministère est parue au *Journal officiel* du 4 février 1950, page 1372: « Le contingent de farine déclassée à exporter est porté de 3.000 tonnes à 5.000 tonnes. » Il lui demande si les 5.000 tonnes de farine pour lesquelles un contingent d'exportation a été ouvert n'étaient pas précisément des farines à P.S.+7, en provenance de la région de Lyon, et, dans l'affirmative, sur quel budget ont pu être indemnisés les meuniers livreurs. (*Question du 21 juin 1950.*)

Réponse. — 1° La soudure de l'été 1949, particulièrement difficile, a nécessité l'importation de 445.000 tonnes de blé et farine dans les seuls mois de juin et juillet 1949. Certains lots se sont avérés de qualité médiocre et les farines en provenant ont été refusées par les utilisateurs. Il a été nécessaire de procéder au déclassement des lots les plus avariés et un contingent d'exportation a été ouvert pour 5.000 tonnes. 2° Les pertes résultant de ce déclassement ont été mises à la charge du pays fournisseur des blés et farines en cause.

15421. — **M. Marcel Hamon** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il compte prendre pour les ouvriers agricoles émigrants saisonniers à Jersey puissent bénéficier, comme les autres travailleurs, des allocations familiales. (*Question du 26 juillet 1950.*)

Réponse. — La situation, au regard de la législation des prestations familiales, d'une famille résidant en France, dont le chef travaille à l'étranger sans avoir la qualité de frontalier, c'est-à-dire lorsqu'il réside à l'étranger, a fait l'objet d'un avis du conseil d'Etat du 8 mars 1949. Ces chefs de famille ne sauraient avoir droit aux prestations du fait de leur résidence hors de France. Toutefois, à défaut du mari, la femme assumant en fait la charge des enfants peut prétendre au bénéfice des prestations familiales de son chef si elle réside en France avec ses enfants. En conséquence, la mère de famille qui exerce une activité professionnelle peut prétendre au bénéfice des prestations familiales (allocations familiales et, éventuellement, allocation de salaire unique), ces prestations lui étant versées par la caisse d'allocations familiales dont elle relève du chef de cette activité. Si elle n'exerce pas d'activité professionnelle, elle peut prétendre au bénéfice des seules allocations familiales, en qualité de femme seule, au sens de l'article 2 de la loi du 22 août 1946. Ces prestations lui sont alors versées par la caisse d'allocations familiales du lieu de la résidence.

15468. — **M. Gabriel Citerne** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il compte prendre pour que soient réglées les questions concernant le prix du lait et que soit mis fin aux importations de produits laitiers. (*Question du 25 juillet 1950.*)

Réponse. — Les questions relatives au prix du lait ont été réglées par l'arrêté interministériel du 22 septembre 1950, paru au *Journal officiel* du 27 septembre, fixant pour la campagne 1950-1951 un prix moyen à la production de 21 fr. 74 le litre. Ce même arrêté fixe, pour la période d'hiver, un prix minimum à la production de 25 francs le litre. Les importations de produits laitiers sont uniquement destinées à combler le déficit entre les ressources de la campagne et les besoins qui se sont révélés en nette augmentation par rapport aux années précédentes. Le volume et la nature de ces importations sont d'ailleurs déterminés après consultation des organisations professionnelles intéressées. Enfin, la période de mise sur le marché des produits importés ainsi que leur prix de vente ne doivent en aucun cas avoir pour effet de compromettre la garantie de prix prévue par le décret du 23 février 1948.

15597. — **M. Pierre Dhers** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que huit frères et sœurs ont constitué avec leur mère, en mars 1948, pour l'exploitation d'un bien rural familial, une société de famille et que l'un d'eux, possédant 102 parts sur 1.300, est gérant de la société et joue pratiquement le rôle de régisseur. Il perçoit un salaire de 8.000 francs par mois auxquels s'ajoutent des avantages en nature (logement et partiellement nourriture). Il a été immatriculé à la sécurité sociale dès son entrée en fonctions (1 mars 1948) dont les cotisations sont régulièrement acquittées. Il lui demande si les caisses d'allocations familiales et d'assurances sociales sont aujourd'hui fondées à lui déclarer qu'il y a eu erreur et qu'il appartient à la catégorie des employeurs et non des salariés. (*Question du 27 juillet 1950.*)

Réponse. — Dans le cas soumis, il s'agit d'une société constituée entre membres de la famille d'un exploitant agricole. Or la situation des membres de la famille de l'exploitant au regard de la législation sociale agricole est précisée en matière d'assurances sociales par l'article 4 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 et en matière de prestations familiales par l'article 35 du règlement d'administration publique du 10 décembre 1946. Le premier de ces textes exclut de l'assurance obligatoire les membres de la famille de l'exploitant

lorsqu'ils sont associés aux bénéfices et aux pertes de l'exploitation. Quant au second il dispose que les membres de la famille de l'exploitant travaillant avec lui sur l'exploitation, lorsqu'ils sont associés aux bénéfices et aux pertes de cette exploitation, ne peuvent être réputés salariés. Dans ces conditions il paraît qu'il a été fait dans le cas particulier une juste application des textes législatifs et réglementaires. Si l'intéressé estime toutefois mal fondée la décision de la caisse, il lui appartient de soumettre le différend à la juridiction compétente (contentieux de la mutualité sociale agricole créé par la loi du 24 octobre 1946)

15553. — M. Léopold Bissol demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui faire connaître les variations de l'indice des salaires agricoles à la Martinique de 1938 à 1950 inclus, 1938 étant prise comme année de base. (*Question du 2 août 1950.*)

Réponse. — Les renseignements demandés figurent dans le tableau ci-dessous.

ANNÉES	SALAIRE journalier (1).	INDICE de hausse.	SALAIRE à la tâche (2).	INDICE de hausse.
	francs.		francs.	
1938.....	13 »	100	30 »	100
1942.....	14 30	110	33 »	110
1946.....	100 »	769	222 »	740
1947.....	133 30	1025	296 »	986,66
1948.....	240 »	1846	532 80	1776
1949.....	387 20	2978	837 60	2792
1950.....	387 20	2978	837 60	2792

(1) Ce salaire est celui du travailleur non qualifié (coefficient 100) employé dans les exploitations agricoles.

(2) Ce salaire correspond à une coupe de canne à sucre comportant 20 piles de 25 paquets de 10 tronçons chacun.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

15273. — M. Jacques Bardoux demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:** 1° s'il est exact que le décret-loi du 20 janvier 1946, qui interdit de faire valoir des droits aux pensions ou de faire constater une aggravation après un délai de cinq ans, a toujours force de loi; 2° s'il ne trouve pas que ce décret-loi devrait être abrogé et remplacé par une disposition plus légale et plus humaine. (*Question du 11 juillet 1950.*)

Réponse. — L'article 21 du code des pensions dispose que les demandes de pension doivent être présentées dans un délai de cinq ans suivant soit la constatation de l'infirmité, soit la cessation des services. Toutefois, lorsque l'infirmité résulte de blessures provenant d'événements de guerre ou d'accidents éprouvés par le fait ou à l'occasion du service, les demandes de pension sont recevables sans limitation de délai. En outre, l'article 29 du code des pensions susvisé prévoit que le titulaire d'une pension d'invalidité concédée à titre définitif peut en demander la revision en invoquant l'aggravation des infirmités ayant motivé l'attribution de cette pension. Cette demande n'est recevable pour les infirmités résultant de maladies que dans le délai de cinq ans suivant la première concession de pension définitive; elle peut être formée sans limitation de délai pour les infirmités qui résultent de blessures. La suppression de la forclusion s'inscrit dans le cadre des mesures tendant à l'abrogation des textes de Vichy. A cet égard, deux dispositions insérées dans la loi n° 50-928 du 8 août 1950, relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier, amorcent sur ce plan les réformes demandées: 1° il est prévu que le point de départ de la pension sera désormais fixé au jour de la demande et non plus au jour de la présentation devant la commission de réforme; 2° les infirmités provenant de blessures ou maladies ouvriront droit à pension définitive lors que l'incurabilité sera reconnue. En ce qui concerne plus spécialement la suppression du délai de cinq ans, au delà duquel les demandes de pension pour maladie ne sont plus recevables, un arrêt du conseil d'Etat n° 9862 du 22 mars 1950 vient de décider que ce délai ne saurait être opposé dans tous les cas où: *a*) la maladie invoquée est d'une évolution si lente qu'il est impossible d'en déceler l'existence avant l'expiration du délai précité; *b*) d'une nature telle que les circonstances de la vie civile ne peuvent avoir aucune influence sur son cours. D'autre part, des négociations sont poursuivies actuellement en vue d'obtenir une modification de l'article 29 du code des pensions aux termes duquel est fixé à cinq ans le délai de recevabilité des demandes en revision pour aggravation d'une maladie donnant droit à pension.

15426. — M. Adrien Mouton demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quelles mesures ont été prises afin d'examiner rapidement les dossiers de demandes de la carte du combattant aux combattants de 1939-1945. (*Question du 21 juillet 1950.*)

Réponse. — Les instructions données par le secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (direction des personnels militaires de l'armée, 7e bureau) aux services de recrutement placés sous ses ordres, concernant la procédure à suivre en matière de vérification des services invoqués par les postulants à la carte du combattant, au titre des opérations effectuées après le 2 septembre 1939, ont été portés à la connaissance des offices départementaux et d'outre-mer des anciens combattants et victimes de la guerre par circulaire du 10 août 1950.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

11307. — M. Eugène Montagnier expose à **M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques:** 1° qu'un crédit de 25 millions a été attribué pour du gibier de repeuplement; 2° que l'accord du 6 août 1948 a été prorogé de trois mois jusqu'au 31 octobre 1949; 3° que ce crédit n'a pu être employé par suite du retard apporté dans la délivrance des licences (11 janvier 1949). Il lui demande: *a*) si ce crédit sera reconduit; *b*) si ces licences pourront être renouvelées en temps voulu avant la date du 31 octobre 1949; *c*) quelle mesure il compte prendre pour faciliter le renouvellement de ces licences. (*Question du 22 juillet 1949.*)

Réponse. — Pour des raisons d'ordre sanitaire, les services vétérinaires français n'ont pas pu autoriser dès la signature de l'accord commercial franco-tchécoslovaque du 6 août 1948, la délivrance des licences d'importation de gibier de repeuplement sur le crédit de 25 millions affecté à la réalisation de ces opérations. Les demandes d'autorisation d'importation n'ont été effectivement accordées qu'au début de l'année 1949, après que diverses garanties aient été obtenues des vendeurs tchécoslovaques. Il a été délivré des licences pour un montant de: janvier, 25.175.000 francs; février, 1.575.000 francs. Les importations n'ayant pu être réalisées immédiatement, ce crédit a été reconduit jusqu'au 31 octobre 1949 lors de la prorogation de l'accord commercial, et, du fait des difficultés de négociations du nouvel accord qui n'ont abouti qu'en mai 1950, s'est trouvé validé jusqu'à cette date. Les conditions nouvelles du marché et notamment celles des prix, ne permettant pas le renouvellement pur et simple des licences déjà délivrées, dont le libellé ne correspondait plus à la réalité, ces licences n'ont pas été validées mais il a été procédé par les soins du ministère de l'agriculture à une nouvelle répartition du crédit suivant la procédure normale. Le montant des licences ainsi délivrées se répartit comme suit: novembre 1949, 6.500.000 francs; décembre 1949, 11.934.800 francs; janvier 1950, 4 millions de francs.

INTERIEUR

15946. — M. Jean Legendre demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il est exact: 1° que la commission administrative paritaire centrale du personnel des préfectures n'a pu donner une suite favorable à des demandes d'affectation dans le département des Alpes-Maritimes, en raison du surnombre existant dans ce département; 2° qu'une réponse identique a été faite par les services du ministère de l'intérieur à des demandes formulées postérieurement à la dernière réunion de la commission centrale paritaire; 3° que, sans consultation de cet organisme, l'affectation dans les Alpes-Maritimes de certains fonctionnaires de préfecture est intervenue, malgré l'existence des surnombres signalés, et quelles dispositions il entend prendre pour assurer à l'avenir la stricte application des dispositions de l'article 20 de la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires. (*Question du 19 octobre 1950.*)

Réponse. — La question posée ci-dessus se réfère aux dispositions du statut général des fonctionnaires, suivant lesquelles « l'autorité compétente procède au mouvement des fonctionnaires après avis des commissions administratives paritaires ». En conséquence, et ainsi que le texte lui-même l'indique, il ne s'agit que d'un avis et l'autorité compétente, en l'espèce le ministre, conserve le droit de passer outre à cet avis. En ce qui concerne la récente affectation effectuée à la préfecture de Nice sans que l'avis de la commission paritaire ait été recueilli, il y a lieu d'observer qu'au moment de cette mutation les organismes paritaires ne pouvaient valablement être réunis, le mandat des membres desdites commissions étant alors devenu caduc.

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance du 17 octobre 1950.

Page 6942, 2e colonne,

Au lieu de: « 15646. — 17 octobre 1950. — *M. Jean Bouhey* attire l'attention de *M. le ministre de l'agriculture...* »,

Lire: « 15646. — 17 octobre 1950. — *M. Jean Bouhey* attire l'attention de *M. le ministre des finances et des affaires économiques...* ».

(Le reste sans changement.)

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

3e séance du mercredi 25 octobre 1950.

SCRUTIN (N° 2828)

Sur l'ordre du jour déposé par M. Serre en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants..... **594**
Majorité absolue..... **298**

Pour l'adoption..... **191**
Contre **403**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Bessac.
Bessel.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Cézaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly (Ouezzin).
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Gûyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Laribi.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Manceau.
Marin (Louis).
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moulon.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bétoland.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Capitant (René).
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Castellani.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Couston.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Dravemy.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dusseaulx.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Froment.
Furaud.
Gabelle.
Gabarit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Godin.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône).
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), (Finistère).
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henault.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Jules-Julien, Rhône.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lespès
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liquard.
Livry-Level.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.

Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mélayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michelet.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre),
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Nisse.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Palewski.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyrolles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimboeuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Rousseau.
Said Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smati.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Terrenoire.
Theetten.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thorat.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Vendroux.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillamme.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Pierre).
Aumeran.
Barrachin.
Ben Tounes.
Boukadoum.
Chevallier (Jacques), Alger.
Condat-Mahaman.
Crouzier.
Derdour.
Forcinal.
Frédet (Maurice).
July.
Khider.
Lamine Debaghine.
Mezerna.
Peytel.
Viard.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 591
Majorité absolue..... 296

Pour l'adoption..... 190
Contre 401

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, M. Paul Couston, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 2828)

Sur l'ordre du jour déposé par M. Capitant en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants..... 551
Majorité absolue..... 276

Pour l'adoption..... 34
Contre 517

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Barrachin.
Bayrou.
Bergasse.
Brussel (Max).
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas.
Clostermann.
Dusseaulx.
Frédéric-Dupont.
Furaud.
Godin.
Kauffmann.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Macoun.
Malbrant.
Marin (Louis).
Michelet.
Mondon.
Moynet.
Nisse.
Palewski.
Peytel.
Schauffler (Charles).
Terrenoire.
Theetten.
Vendroux.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Airoldi.
Aku.
Alliot.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audéguil.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Bailanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolmi.
Bas.
Paul Bastid.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Benoist (Charles).
Bentaieb.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Betolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Mlle Basquier.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Carlier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Carlier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Coulibaly (Ouezzin).
Courant.
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Baron.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Deleos.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Dravemy.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.

Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy, Gironde
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Fayet
Félix-Tchicaya.
Fiévez.
Finet.
Foulupt-Esperaber.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Gabelle.
Gaboril.
Gaillard.
Mme Galicier.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garaudy.
Garavel.
Garcia
Garet
Gan.
Gaulier.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône).
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis). (Finistère).
Guisson (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Hennequelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Horma Ould Babana.
Houphouet-Boigny.
Hubert (Jean).
Hugonnier.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hulin.
Hussel.
Hulin-Desgrées.
Huel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Joinville (Alfred Malleret).
Jouve (Gérard).
Juge.
Jules-Julien, Rhône.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kir.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Mlle Lamblin
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
André Mercier, Oise.
Mercier (André-François). Deux-Sèvres.
Mélayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel
Mid-l.
Minjoz.
Millerand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Monteil (André), Finistère.
Môquet.
Mora
Morand.
Morice
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moulon.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Penoy.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène-Claudius).
Peyrat.
Mme Germaine Peyrolles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pineau.
Pirol.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pourtier.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Mme Reyraud.
Ricou.
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rougier
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheikh
Saravane Lambert.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thamier.
Thibault.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Truffaut.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée (Gérard).
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Pierre Villon.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Pierre).
Aumeran.
Bachelet.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Baudry d'Asson (de).
Bégouin.
Ben Tounes.
Boukadoum.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Buyneel.
Caron.
Chamant.
Chevallier (Jacques), Alger.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Condat-Mahaman.
Crouzier.
Delachenal.
Denais (Joseph).
Derdour.
Deshors.
Desjardins.
Dixmier.
Félix.
Forcinal.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
Henault.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Joubert.
July.
Khider.
Lalle.
Lamine Debaghine.
Laniel (Joseph).
Laribi.
Laurens (Camille), Cantal.
Lescorat.
Mallez.
Mazel.
Mezerna.
Monin.
Montel (Pierre).
Montillot.
Moustier (de).
Mutter (André).
Oopa Pouvanaa.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Quilici.
Ramarony.
Ribeyre (Paul).
Roulon.
Rousseau.
Sourbet.
Temple.
Thiriet.
Toublanc.
Triboulet.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 548
Majorité absolue..... 275

Pour l'adoption..... 35
Contre 513

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2830)

Sur l'ordre du jour de M. Ribeyre déposé en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants..... 491
Majorité absolue..... 246

Pour l'adoption..... 36
Contre 455

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Bachelet.
Bardoux (Jacques).
Betolaud.
Bruyneel.
Caron.
Chamant.
Chevalier (Fernand), Alger.
Courant.
Delachenal.
Deshors.
Dixmier.
Félix.
Garet.
Jean-Moreau.
Kir.
Krieger (Alfred).
Lalle.
Laurens (Camille), Cantal.
Lescorat.
Livry-Level.
Marcellin.
Mazel
Mondon.
Monin.
Oopa Pouvanaa.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Ramarony.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Roclore.
Rollin (Louis).
Sourbet.
Temple.
Thiriet.
Toublanc.
Triboulet.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Airoldi.
Aku.
Alliot.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Anlier.
Apithy.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Astier de la Vigerie (d').
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Auguet.
Aujoulat.
Bacon.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Beauquier.
Bèche.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Benoist (Charles).
Bentaïeb.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Bessac.
Besset.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Blocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Césaire.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chausson.
Chautard.
Chaze.
Cherrier.
Chevigné (de).
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Coffin.
Cogniot.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Coulibaly (Ouezzin).
Couston.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Damas.
Darou
Mme Darras.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Draveny.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Duprat (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy, Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fiévez.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Gabelle
Mme Galicier.
Gallet.
Garaudy.
Garcia.
Gau.
Gautier.
Gay (Francisque).
Gazier.
Genest.
Gernez.
Giacobbi.
Ginestet.
Mme Ginollin
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guiguen.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Hennequelle.
Mme Herzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hubert (Jean).
Hugonnier.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Joinville (Alfred Malleret).
Jouve (Géraud).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Lareppe.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt (Francis)
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervenche (de).
Le Sciellour.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Liante.
Loustau.
Louvet.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Mamba Sano.
Manceau.
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Mehaignerie.
Menthon (de).
André Mercier, Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mokhtari.
Mollet (Guy).
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Monteil (André), Finistère.
Môquet.
Mora.
Morand.
Morice.
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Ninine
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Penoy.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Eugène-Claudius).
Peyrat.
Mme Germaine Peyrolles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierrard.
Pierre-Grouès
Pinay.
Pineau.
Pirot.
Pleven (René).
Pombœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Queuille.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Mme Reyraud.
Ricou.
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rougier.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saravane Lambert.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thamier.
Thibault.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.

Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée (Gérard).
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Pierre Villon.
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Marin (Louis) et Truffaut.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Pierre).
Anxionnaz.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Badie.
Barbier.
Barrachin.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Becquet.
Bégouin.
Béné (Maurice).
Ben Tounes.
Bergasse.
Billères.
Edouard Bonnefous.
Mlle Bosquier.
Boukadoum.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas.
Chassaing.
Chastellain.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Condat-Mahaman.
Crouzier.
Daladier (Edouard).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Degoutte.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joeph).
Derdour.
Desjardins.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Dusseaulx.
Fabre.
Forcinal.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Gavini.
Geoffre (de).
Gervolino.
Godin.
Henault.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Joubert.
Jules-Julien, Rhône.
July.
Kauffmann.
Khider.
Kuchn (René).
Lamine Debaghine.
Laniel (Joseph).
Laribi.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Macoun.
Malbrant.
Mallez.
Marie (André).
Masson (Jean), Haute-Marne.
Médecin.
Mekki.
Mendès-France.
Mezerna.
Michelet.
Montel (Pierre).
Montillot.
Moro-Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Nisse.
Olmi.
Palewski.
Pantaloni.
Peytel.
Pourtier.
Quilici.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Rencurel.
Tony Révillon.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Schauffler (Charles).
Small.
Terrenoire.
Theetten.
Vendroux.
Viard.
Viollette (Maurice).
Wolff.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Rasata, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 489
Majorité absolue 245

Pour l'adoption 35
Contre 454

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2831)

Sur la première partie de l'ordre du jour de MM. Chevallier (Pierre), Lussy, Delcos et de Menthon déposé en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants 582
Majorité absolue 292

Pour l'adoption 349
Contre 233

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benche noif.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergeret.
Betolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard
Chaze.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Delos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Graziani.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guition
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Jules-Julien, Rhône.
Ki-
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Latle.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Lelourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.

Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marie (André).
Maroselli.
Mariel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Mutter (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyrolles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevet.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de)
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
André (Pierre).
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barrachin.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Bayrou.
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berger.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Christiaens.
Citerne.
Mme Claeys.
Clostermann.
Cogniot.
Cosles (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Croizat.
Crouzier.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dusseaulx.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fiévez.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Geoffre (de).
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Henault.
Mme Herlzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
July.
Kauffmann.
Krœgel-Vairmont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Larabi.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Liquard.
Livry-Level.
Llante.
Macouin.
Maillocheau.
Malbrant.
Mallez.
Manceau.
Marin (Louis).
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Malon.
André Mercier, Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Michelet.
Midol.
Mokhtari.
Mondon.
Montagnier.
Montillot.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peyrat.
Peytel.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyrand.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Schauffler (Charles).
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Terrenoire.
Thamier.
Theetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourre.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Bachelet.
Caron.
Chevalier (Fernand), Alger.
Courant.
Couston.
Félix.
Marcellin.
Ramarony.
Sourbet.
Viard.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Baudry d'Asson (de).
Ben Tounes.
Boukadoum.
Caillavet.
Condat-Mahaman.
Coulibaly (Ouezzin).
Derdour.
Félix-Tchicaya.
Forcinal.
Hamani Diori
Houphouet-Boigny.
Khider.
Lamine Debaghine.
Lisette.
Mamadou Konate.
Mezerna.
Quilici.
Rencurel.
Rousseau.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 584
Majorité absolue 293

Pour l'adoption 349
Contre 235

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2832)

Sur l'amendement de M. Temple à l'ordre du jour de M. Pierre Chevallier déposé en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants 491
Majorité absolue 246

Pour l'adoption 43
Contre 448

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Bachelet.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Becquet.
Bessac.
Bétoland.
Bruyneel.
Caron.
Cayeux (Jean).
Chamant.
Chastellain.
Chautard.
Christiaens.
Delachenal.
Denis (André), Dordogne.
Deshors.
Dixmier.
Félix.
Garet.
Gavini.
Jean-Moreau.
Kir.
Lalle.
Laurens (Camille), Cantal.
Lescoral.
Mallez.
Mazel.
Monin.
Moynet.
Oopa Pouvanaa.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Quilici.
Ramarony.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Roclore.
Rollin (Louis).
Sourbet.
Temple.
Thiriet.
Toubiane.
Triboulet.
Truffaut.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Airoldi.
Aku.
Alliot.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Anxionnaz.
Apithy.
Mlle Archimède.
Arnal.
Arthaud.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Auguet.
Babet (Raphaël).
Badie.
Badiou.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barel.
Barrot.
Barthélémy.
Bartolini.
Bas.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bêche.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Benoist (Charles).
Bentaleb.
Béranger (André).
Berger.
Bergeret.
Besset.
Beuniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Binot.
Biondi.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Biocquaux.
Boccagny.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bourbon.
Bouret (Henri).
Mme Boutard.
Boutavant.
Bouxom.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Burlot.
Cachin (Marcel).
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Calas.
Camphin.
Cance.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Catrice.
Cayol.
Cerclier.
Cermolacce.
Césaire.
Mme Charbonnel.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chausson.
Chaze.
Cherrier.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Colin
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Coudray.
Courant.
Cristofol.
Croizat.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
Mme Darras.
Dassonville.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Djemad.
Dominjon.
Douala.
Mme Douteau.
Doutrellot.
Draveny.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Duforest.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Marc Dupuy, Gironde.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Dutard.
Duveau.
Mme Duvernois.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Fajon (Etienne).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Fauvel.
Fayet.
Fievez.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Mme François.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Mme Galicier.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garaudy.
Garavel.
Garcia.
Gau.
Gautier.
Gay (Francisque).
Genest.
Gernez.
Gervolino.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gorse.
Gosnat.
Gosset.
Goucoux.
Gouge.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Grimaud.
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Guérin (Maurice), Rhône.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guesdon.
Guignen.
Guilbert.
Guille.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Guyot (Raymond), Seine.
Halbout.
Hamon (Marcel).
Henneguelle.
Mme Hertzog-Cachin.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugonnier.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jaquet.
Joinville (Alfred Malleret).
Jouve (Géraud).
Juge.
Jules-Julien, Rhône.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis) Doubs.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamps.
Lareppe.
Laurelli.
Laurent (Augustin), Nord.
Lavergne.
Le Bail.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Mme Lempereur.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Le Sciellour.
Le Troquer (André).
Levindrey.
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Loustau.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Maillocheau.
Mamba Sano.
Manceau.
Marcellin.
Marie (André).
Mariel (Louis).
Martine.
Martineau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maton.
Maurellet.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
André Mercier, Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Minjoz.
Moisan.
Mokhtari.
Monjaret.
Mont.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Nazi Boni.
Mme Nedelec.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noël (Marcel), Aube.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Penoy.
Peroon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Mme Germaine Peyrolles.
Philip (André).
Pierrard.
Pineau.
Pirot.
Poimboeuf
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Poumadère.
Pourtalet.
Pourtier.
Mlle Prevet.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramadier.
Ramette.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de)
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renard.
Rencurel.
Tony Révillon.
Mme Reyraud.
Ricou.
Rigal (Albert), Loiret.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roques.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Rougier.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Savard.
Schaff.
Mme Schell.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Servin.
Siefridt.
Signor.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.

Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smail.
Solinhac.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thamier.
Thibault.
Thoral.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valay.
Valentino.
Vedrines.
Vée (Gérard).
Vergès.
Mme Vermeersch.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Pierre Villon.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre).
Couston.
Crouzier.
Frédet (Maurice).
Geoffre (de).
July.
Marin (Louis).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Antier.
Aragon (d').
Astier de La Vigerie (d').
Aujoulat.
Aumeran.
Bacon.
Barrachin.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Béné (Maurice).
Ben Tounes.
Bergasse.
Boukadoum
Boulet (Paul).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Buron.
Capitant (René).
Castellani.
Catoire.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Chevallier (Jacques), Alger.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Condat-Mahaman.
Pierre Cot.
Coulibaly (Ouezzin).
Defferre.
Denais (Joseph).
Derdour.
Desjardins.
Dreyfus-Schmidt.
Dusseaulx.
Faure (Edgar).
Félix-Tchicaya.
Forcinal.
Frédéric-Dupont.
Furaud.
Gazier.
Giacobbi.
Godin.
Guillant (André).
Hamani Diori.
Henault.
Houphouet-Boigny.
Jacquinot.
Joubert.
Kauffmann.
Khiar.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lamine Debaghine.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Lécrivain-Servoz.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lejeune (Max), Somme.
Lespès.
Letourneau.
Liquard.
Lisette.
Livry-Level.
Louvel.
Maconin.
Malbrant.
Mamadou Konate.
Marosselli.
Maurice-Pelsche.
René Mayer.
Constantine.
Métayer.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michelet.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Mondon.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moustier (de).
Mutter (André).
Nisse.
Palewski.
Petit (Eugène-Claudius).
Peytel.
Pflimlin.
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pleven (René).
Pouyet.
Queuille.
Rivet.
Roulon.
Rousseau.
Schauffler (Charles).
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Serre.
Terrenoire.
Theetten.
Thomas (Eugène).
Vendroux.
Wolff.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 492
Majorité absolue 247

Pour l'adoption 44
Contre 448

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2833)

Sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Chevallier (Pierre) déposé en conclusion du débat sur le réarmement de l'Allemagne.

Nombre des votants 571
Majorité absolue 286

Pour l'adoption 401
Contre 170

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku
Allonneau.
Amiot (Octave).
André (Pierre).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Aragon (d').
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bachelet.
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaïeb.
Béranger (André).
Bergasse.
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier - O'Cottereau, Mayenne.
Bouxom.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevallier (Fernand), Alger.
Chevallier (Jacques), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Couston.
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Duprat (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Farand.
Farine (Philippe).
Farinez
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Froment.
Gabelle
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Geoffre (de).
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Henault.
Henneguelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Jules-Julien, Rhône.

July.
Kauffmann.
Kir.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Laile.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Ball.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre-Pontalis.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Macouin.
Mallez.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Marlet (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyrolles.
Peytel.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Pombœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Quilici.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rochore.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Rousseau.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smaïl.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Triboulet.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Wolff.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Mme Chevrin.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fiévez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Mme Herlzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Laribi.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Llante.
Maillocheau.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Astier de la Vigerie (d').
Bayrou.
Ben Tounes.
Boukadoum.
Capitant (René).
Castellani.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Condat-Mahaman.
Pierre Cot.
Coulibaly (Ouezzin).
Derdour.
Dreyfus-Schmidt.
Dusseaulx.
Félix-Tchicaya.
Forcinal.
Furaud.
Godin.
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Khider.
Lamine Debaghine.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Lisette.
Livry-Level.
Malbrant.
Mamadou Konate.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mezerna.
Michelet.
Nisse.
Palewski.
Pouyet.
Rivet.
Terrenoire.
Theetten.
Vendroux.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Récy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).
Sesmaisons (de).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 570
Majorité absolue..... 286

Pour l'adoption..... 402
Contre 168

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 2834)

Sur l'ensemble de l'ordre du jour déposé par M. Chevallier (Pierre) en conclusion du débat sur le réarmement allemand.

Nombre des votants 568
Majorité absolue 285

Pour l'adoption 343
Contre 225

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Anfier.
Anxionnaz.
Apithy.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audegui.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Paul Bastid.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Bégouin.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaieb.
Béranger (André).
Bergeret.
Bérolard.
Bougniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Caillavet.
Capdeville.
Carlier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Carlier (Marcel), Drôme.
Caloire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Chevigné (de).
Clemenceau (Michel).
Coffin.
Colin.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Dupuy (Marceau), Gironde.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Farand.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparou.
Garavel.
Gau.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Giacobbi.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hubert (Jean).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Huel.
Jacquinot.
Jaquet.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Jules-Julien, Rhône.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lamblin.
Lamine-Guèye.
Lamet (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Sciellour.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marie (André).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Montell (André), Finistère.
Montel (Pierre).
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Muller (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Germaine Peyrolles.
Pflimlin.
Philip (André).
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevet.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramonet.
Raulin-Laboureur (de).
Raymond-Laurent.
Rech.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ricou.
Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Rollin (Louis).
Roques.
Rougier.
Roulon.
Saïd Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Smail.
Solinhac.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Terpend.
Thibault.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée (Gérard).
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viatte.
Viollette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Aragon (d').
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barrachin.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Beyrou.
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berger.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonnet.
Bonte (Florimond).
Boulet (Paul).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Capitant (René).
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castellani.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques), Alger.
Mme Chevrin.
Christiaens.
Citerne.
Mme Claeys.
Clostermann.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Marc Dupuy, Gironde.
Dusseaulx.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Favet.
Fiévez.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Furaud.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gaulier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Godin.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamon (Marcel).
Hénault.
Mme Herzog-Cachin.
Hugonnier.
Joinville (Alfred Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kauffmann.
Kriegel-Valrimont.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Larbi.
Lavergne.
Lecœur.
Lécrivain-Servoz.
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
Lespès.
L'Huillier (Waldeck).
Liquard.
Livry-Level.
Llante.
Macoulin.
Maillocheau.
Malbrant.
Mallez.
Manceau.
Marty (André).

Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier, Oise.
Mermier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure
Michel.
Michelet.
Midol.
Mokhtari.
Mondon.
Montagnier.
Moquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Palewski.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Peytel.
Pierrard.
Pierre-Grouès.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramarony.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Schauffler (Charles).
Mme Schell.
Serre.
Servin.
Signor.
Sourbet.
Mme Sportisse.
Terrenoire.
Thamier.
Theetten.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Triboulet.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vendroux.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Wolff.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre).
Bachelet.
Becquet.
Caron.
Chamant.
Chastellain.
Couston.
Crouzier.
Frédet (Maurice).
Garet.
Gavini.
Jean-Moreau.
July.
Kir.
Lalle.
Marin (Louis).
Quilici.
Roclore.
Temple.
Thiriet.
Viard.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Baudry d'Asson (de)
Ben Tounes.
Boukadoum.
Xavier Bouvier, Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Condat-Mahaman.
Coulibaly (Ouezzin).
Derdour.
Félix.
Félix-Tchicaya.
Forcinal.
Geoffre (de).
Hamani Diori.
Houphouet-Boigny.
Khider.
Lamine Debaghine.
Lisette.
Mamadou Konate.
Mezerna.
Montillot.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Rousseau.
Sesmaisons (de).
Villard.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Rabemananjara, Raseta, Ravoahangy et Rémy (de).

Excusés ou absents par congé :

MM.
Jeanmot.
Juglas.
Naegelen (Marcel).

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 572
Majorité absolue 287
Pour l'adoption 348
Contre 224

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du 19 octobre 1950.* (*Journal officiel* du 20 octobre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2819) sur l'ordre du jour présenté par M. Frédéric-Dupont en conclusion du débat sur les interpellations relatives à l'Indochine:

M. Clostermann, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 20 octobre 1950.* (*Journal officiel* du 21 octobre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2824) sur l'article unique du projet relatif à la modification de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics (missions des parlementaires):

M. Bas, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir ».

M. Wasmer, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Ordre du jour du jeudi 26 octobre 1950.

A onze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (Nos 10947, 11085. — M. Triboulet, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (Nos 10947, 11085. — M. Triboulet, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée (Nos 10947, 11085. — M. Triboulet, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 26 octobre 1950.

N° 10741 (rectifié). — Proposition de loi de M. Palewski tendant à modifier l'article 17 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme (renvoyée à la commission des pensions).

N° 10832. — Proposition de loi de M. Fontupt-Espéraber tendant à compléter l'article 8 de la loi du 18 mars 1950 concernant les dispositions d'allégement des obligations militaires prévues au bénéfice de certaines catégories de jeunes gens de la classe 1950 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 11017. — Proposition de loi de M. Robert Prigent tendant à compléter l'article 92 (II, alinéa 5) de la loi des crédits n° 50-928 du 8 août 1950 relatif à la taxe d'encouragement à la production textile (renvoyée à la commission des finances).

N° 11031. — Proposition de résolution de M. Joseph Dumas tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour préparer, à l'échelle internationale, un échange volontaire de travailleurs (renvoyée à la commission du travail).

N° 11054. — Proposition de loi de M. Chautard tendant à modifier le troisième alinéa de l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles (renvoyée à la commission du travail).

N° 11055. — Proposition de loi de M. Chautard tendant à modifier l'article 27 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française et à proroger le délai prévu pour les demandes d'exonération de cotisation par certaines catégories d'exploitants et d'artisans ruraux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11081. — Proposition de résolution de M. Coudray tendant à inviter le Gouvernement à abroger sans délai l'arrêté du 2 août 1950 pris en application de la loi n° 50-854 du 21 juillet 1950 relative au développement d'investissements pour l'exercice 1950 (prêts et garanties) (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11088. — Rapport par M. Defos du Rau au nom de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 10, relatif à l'inéligibilité des ingénieurs des services agricoles, de la loi du 21 août 1912 relative à l'enseignement départemental et communal de l'agriculture.

N° 11093. — Proposition de résolution de M. Marc Scherer tendant à inviter le Gouvernement à appuyer, au sein du comité des ministres du conseil de l'Europe, la prise en considération et l'adoption des recommandations votées par l'assemblée consultative du conseil de l'Europe et du projet de convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, transmis à l'Assemblée nationale par la commission permanente de l'assemblée consultative (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE
(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de: M. Castellani.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.